
000418658



RÉPUBLICAIN RADICAL
RADICAL-SOCIALISTE

31e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A NANTES

Les 25, 26, 27 et 28 Octobre 1934

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

LES CONGRÈS DU PARTI

1er Congrès 1901, Paris.
2e — 1902, Lyon.
3e — 1903, Marseille.
4e — 1904, Toulouse.
5e — 1905, Paris.
6e — 1906, Lille.
7e — 1907, Maxéville-Nancy.
8e — 1908, Dijon.
9e — 1909, Nantes.
10e — 1910, Rouen.
11e — 1911, Nîmes.
12e — 1912, Tours.
13e — 1913, Pau.

PERIODE DE GUERRE (1914-1918)

16e Congrès 1919, Paris.
17e — 1920, Strasbourg.
18e — 1921, Lyon.
19e — 1922, Marseille.
20e — 1923, Paris.
21e — 1924, Boulogne-sur-Mer.
22e — 1925, Nice.
23e — 1926, Bordeaux.
24e — 1927, Paris.
25e — 1928, Angers.
26e — 1929, Reims.
27e — 1930, Grenoble.
28e — 1931, Paris.
29e — 1932, Toulouse.
30e — 1933, Vichy.
Congrès Extracrdinaire de Clermont-Ferrand, 1934
31e Congrès 1934, Nantes.
Congrès Extraordinaire de Lyon, 1935.

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

31E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A NANTES

Les 25, 26, 27 et 28 Octobre 1934

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif
1, Place Valois, 1

31E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

TENU A NANTES

Les 25, 26, 27 et 28 Octobre 1934

PREMIERE SEANCE

JEUDI 25 OCTOBRE

(Matin)

Présidence de M. JAMMY-SCHMIDT

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Jammy-Schmidt, député, ancien ministre, assisté de MM. Le Bail, sénateur du Finistère ; Archimbaud, député ; Léger, maire de Vichy ; Béné, président de la Fédération de Seine-et-Oise; Mme Schreiber ; MM. Borrel, sénateur de la Savoie ; Bernier, député d'Indre-et-Loire ; Dr Renaux (Maine-et-Loire) ; Couquet (Seine-et-Oise) ; Boste (Puy-de-Dôme) ; Gar-

NIER (Yonne) ; VALABRÈGUE (Maroc), et de MM. Raoul AUBAUD, *secrétaire général*, Louis BESSE, *trésorier général*, et COLLEDEBŒUF, *secrétaire général adjoint* du Parti.

L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONGRES

Communication du Secrétaire Général

M. LE PRÉSIDENT. — La séance de ce matin est particulièrement consacrée à l'organisation des travaux du Congrès.

Je donne immédiatement la parole à M. Raoul Aubaud, secrétaire général du Parti, qui va vous faire une communication relative à cette organisation nouvelle.

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général du Parti*. — Je vais vous rappeler les dispositions principales qui ont été adoptées, au mois de juillet, par la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédération, par le bureau du Comité exécutif et par l'Assemblée plénière du Comité exécutif.

Ce matin, vous avez d'abord à nommer votre Commission de vérification des pouvoirs. Je vous donnerai tout à l'heure la liste des membres de cette Commission et je la soumettrai à votre approbation.

Cette Commission recevra communication des dossiers établis par la Commission d'organisation du Congrès.

Vous savez que, pour la première fois, a fonctionné au siège du Parti une Commission spéciale qui a déjà commencé l'étude des délégations des Fédérations. Il y a, cette année, autant de Commissions que de questions à l'ordre du jour.

Les voici :

1re COMMISSION. — *Réforme de l'Etat ;*
2e COMMISSION. — *Politique extérieure ;*
3e COMMISSION. — *Rénovation économique ;*
4e COMMISSION. — *Politique intérieure.*

Je ne parle pas de la Commission de déclaration

du Parti, qui est une Commission statutaire, dont la composition est fixée par le règlement lui-même.

Ces Commissions n'ont aucun rapport avec les Commissions permanentes du Comité exécutif. Elles s'organisent elles-mêmes, elles nomment leur bureau, elles sont autonomes. Elles pourront, dès leur constitution, se réunir dans les salles voisines et dans le local contigu à cet immeuble.

Je vous rappelle l'article 7.

« Peut assister aux délibérations d'une Commission, tout délégué qui aura déposé une motion dont l'examen aura été fixé à cette Commission.

Les projets, résolutions, motions et propositions ne peuvent être discutés par le Congrès sans avoir été préalablement examinés par la Commission compétente.

« Les vœux qui ne seront pas du ressort d'une Commission particulière seront renvoyés à la Commission de politique générale. »

Ainsi, tous les projets, résolutions, motions et propositions devront être déposés sur le bureau, qui les renverra aux Commissions compétentes, lesquelles les rapporteront devant le Congrès. Il va de soi que l'auteur d'une proposition qui n'aurait pas eu satisfaction devant la Commission a toujours le droit de prendre la parole devant l'Assemblée plénière du Congrès.

Modifications à l'ordre du jour

Quelques modifications ont été apportées à l'ordre du jour.

M. Marchandeau avait été désigné comme rapporteur de la question de la réforme de l'Etat. A la suite de son entrée dans le ministère, le bureau du Comité exécutif a fait choix de M. André Cornu, député des Côtes-du-Nord, ancien vice-président de la Commission de la réforme de l'Etat à la Chambre et ancien haut fonctionnaire au ministère de l'Intérieur.

M. Jaubert devait rapporter les questions agricoles. Il est dans un état de santé qui ne lui permet pas

de vous présenter ce rapport et c'est notre ami Brachard, député de l'Aube, qui a bien voulu s'en charger.

Enfin, la déclaration du Parti devait être lue par M. Marcombes. Ce dernier, pour des motifs tout à fait indépendants de sa volonté, ne peut venir à Nantes. C'est M. Hippolyte Ducos, député, ancien ministre, qui a bien voulu se charger de cette lecture.

Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs.

Je soumets à votre approbation la liste suivante des membres de la Commission de vérification des pouvoirs :

MM. Albert Kahn (Paris), Joutel (Seine-Inférieure), Mordret (Eure), Tète (Nord), Fabius de Champville (Orne), Curinier (Sarthe), Dr Rosenthal (Seine), Miquel (Lot), Jean Lucquet (Gironde), Gourlay (Seine-et-Oise), Delabie (Somme), Secqueville (Seine), Lapaillerie (Gironde), Hollier-Larousse (Calvados), Robert Lange (Eure-et-Loir).

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ?...

La Commission de vérification des pouvoirs est ainsi constituée.

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général*. — Cette Commission peut se réunir immédiatement dans l'immeuble voisin et se mettre en rapport avec la Commission d'organisation du Congrès qui lui passera ses dossiers.

Organisation des Commissions

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général*. — Nous allons procéder maintenant à la constitution des Commissions.

Pour la Commission de la réforme de l'Etat, le bureau vous propose les noms suivants :

MM. Yvon Delbos, Henri Clerc, Guernut, Pierre Cot, Delthil, Le Bail, sénateur, Joseph Caillaux, Alexandre Israël, Dasque, Alfred Dominique, Jean Zay, G. Ricou,

Robert Lange, Joutel, Roger Rigollet, Gaston Huss, Raphaël Riou, Albert Milhaud, Emile Roche.

Je vous demande de désigner encore cinq noms.

(Le Congrès, consulté, désigne Mme Brunschwigg, MM. Jacques Kayser, Colonel Roux, Lampue, Lauret et Hinziker).

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ?...

La Commission de réforme de l'Etat est ainsi constituée.

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général.* — Pour la Commission de politique extérieure, le bureau vous propose les noms suivants :

MM. Fribourg, de Tessan, Mortier-Jouffrault, Alfred Lacourt, Pierre Robert. Turbat, Bender, Gaboriaud, Pfeiffer, Coreil, Chaligné, Gal, Brissaud-Desmaillet, Ducas, Bauzin, Allehaut, Hubert Couquet, Archimbaud, Ripault, Renaux.

Je vous demande de désigner encore cinq noms.

(Le Congrès consulté, désigne Mme Eliane Brault, MM. Zousmann, Desage, Gaston Maurice et Mazelout).

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ?...

La Commission de politique extérieure est ainsi constituée.

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général.* — Pour la Commission de la rénovation économique, le bureau vous propose les noms suivants :

MM. Tony Révillon, Léculier, Mendès-France, Maurice Rolland, Justin Godart, Antoine Borrel, Liautey, Vasseux, Tète ; Mme Schreiber ; MM. Curinier, Dr Rosenthal, Pignet, Narodetzki, Salomon Hirsch, Leduc, Armand Dupuis, Wicker, Perney, Viel, Armangaud, Baroudeau, Vernand et Blanchard.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ?...

La Commission de la rénovation économique est ainsi constituée.

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général.* — Pour la Commission de politique intérieure, le bureau vous propose les noms suivants :

MM. Le Bail, député, Gaston-Martin, Martinaud-Deplat, Catalan, Lorgère, Decroze, Mounié, Serlin, Robert-Louis, Ravel, Mme Odette Simon, MM. Sanguinetti, Marcel Plaisant, Léger, Laurens Garnier (Yonne), Jacques Kayser, Secqueville, Maze, Fonteny, G. Ricou, Declie, Goldsky, Lapaillerie et Jammy-Schmidt.

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ?...

La Commission de politique intérieure est ainsi constituée.

Nomination de la Commission de déclaration du Parti

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général.* — Je rappelle au Congrès que, d'après les statuts, la Commission de déclaration du Parti est ainsi composée : les présidents d'honneur, les anciens présidents du Parti, les membres du bureau du groupe parlementaire de la Chambre et du Sénat, les auteurs des précédentes déclarations et les rapporteurs du Congrès.

Cette Commission comprendra donc :

MM. Maurice Sarraut, Edouard Daladier, Joseph Caillaux, Cornu, Jammy-Schmidt, Pierre Cot, Camile Ferrand, Jaubert, Monnerville, Georges Bonnet, Emile Coreil, Albert Kahn, Hippolyte Ducos, Camille Chautemps, Yvon Delbos, Hérard, Perfetti, Raude, René Richard, Jouffrault, Brachard, Maze, Marc Rucart, Delthil, Cuminal, Alexandre Israël, Théodore Steeg, Louis Malvy, Gaston Hulin, Paganon, Paul Bastid, André Marie, Albert Milhaud.

Il est procédé au tirage de la lettre fixant l'ordre alphabétique des candidats au Bureau du Comité exécutif. Le sort désigne la lettre *I*.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Le rôle du président est infiniment court ce matin. Mais je ne voudrais pas quitter tout à l'heure la présidence sans avoir adressé nos meilleures félicitations aux organisateurs du Congrès, à nos amis de Nantes, en particulier au commissaire général M. André Morice, qui nous ont véritablement donné toutes les facilités matérielles en même temps que toutes les possibilités d'action. Je les remercie au nom du Parti. (*Applaudissements*).

Motion d'ordre

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Robert Lange, pour une motion d'ordre.

M. ROBERT LANGE. — Pour la bonne marche des travaux du Congrès, ne conviendrait-il pas de faire travailler en commun les deux Commissions de politique intérieure et de réforme de l'État qui vont avoir à étudier des problèmes absolument connexes ? Je sais qu'un certain nombre de membres du Congrès étaient partagés entre le désir de participer aux travaux de l'une ou l'autre de ces Commissions. Ces travaux vont être très absorbants. Il y aurait, par conséquent intérêt à ce que ces deux Commissions délibérassent en commun.

M. LE PRÉSIDENT. — Le bureau ne voit aucun inconvénient à ce que ces Commissions, qui sont autonomes, s'entendent pour tenir des réunions communes. On ne peut évidemment pas leur demander d'avoir un programme commun sur toutes les questions. Mais elles pourront discuter en commun les questions ayant des rapports entre elles.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 heures).

DEUXIEME SEANCE

JEUDI 25 OCTOBRE

(Après-midi)

PRESIDENCE DE M. EDOUARD HERRIOT

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de M. Edouard HERRIOT, président du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, assisté de M. COTTIN, président de la Fédération de la Loire-Inférieure, et de MM. les membres du bureau du Comité exécutif en exercice.

M. LE PRÉSIDENT. — Je déclare ouvert le 31e Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste.

La parole est à M. Cottin, président de la Fédération de la Loire-Inférieure.

DISCOURS DE M. COTTIN,
président de la Fédération de la Loire-Inférieure

M. COTTIN, *président de la Fédération de la Loire-Inférieure*. — Monsieur le Président, Mesdames, citoyens, le Congrès de Vichy, d'octobre dernier, avait décidé que les prochaines assises du Parti se tiendraient à Nantes.

C'est avec un grand plaisir, mêlé d'une fierté bien

légitime, que la Fédération de la Loire-Inférieure reçoit aujourd'hui ses hôtes.

Elle adresse ses souhaits de bienvenue au président Herriot, aux membres radicaux du Cabinet et aux parlementaires du Parti, ainsi qu'aux délégués des Fédérations venus de tous les points de la France.

Elle donne un cordial salut aux membres de la presse qui, pendant quatre jours d'un rude labeur, vont donner au pays et à l'étranger la physionomie de nos débats.

Le chef-lieu de notre département, s'il n'a pas la réputation de certaines villes de plaisir, n'est cependant pas dépourvu d'attraits ; vous pourrez apprécier son charme pendant les heures de liberté que vous laisseront les séances.

Nantes est une grande ruche laborieuse, avec hélas ! une activité ralentie, parce qu'elle souffre de la crise économique comme toutes les grandes cités.

La visite de son port, de ses chantiers de constructions navales, de ses grandes usines retiendra votre attention, car vous êtes tous des travailleurs, des représentants de travailleurs, et tout ce qui est le produit du labeur humain vous intéresse.

Ses musées, d'une grande richesse artistique, solliciteront aussi votre attention.

Sa bonne cuisine et son Muscadet, dont la réputation passe aujourd'hui les mers, donneront satisfaction aux plus fins gourmets.

Un coquet théâtre municipal, aux artistes de talent, ainsi que de nombreux et attrayants cinémas vous feront passer d'agréables soirées.

Nous espérons qu'en quittant notre ville, vous en emporterez un bon souvenir et que nombre d'entre vous éprouveront le désir d'y revenir.

Le sombre drame de Marseille, qui a mis en deuil la France et la Yougoslavie, fait que le banquet de clôture est supprimé.

Ce couronnement de nos réunions annuelles, où devant la bonne cuisine et les vins généreux, les antagonismes s'effacent, disparaît du programme.

Nous le regrettons sincèrement.

Notre dévoué commissaire général, André Morice les présidents de Commissions et les membres de ces Commissions se sont dépensés sans compter pour l'organisation matérielle du Congrès et celle de ce banquet. Qu'ils soient remerciés de leurs longs et désintéressés efforts.

Puisque je vous parle de Nantes, puis-je ne pas évoquer le souvenir du plus grand et du meilleur de ses enfants : Aristide Briand.

La mémoire du grand Européen, apôtre de la Paix, est gravée dans tous nos cœurs. (*Vifs applaudissements.*) Les Nantais sont fiers de la gloire de leur regretté compatriote, dont le prestige rayonnait dans le monde entier.

Je souhaiterais que nos travaux fussent placés sous l'égide de celui qui fut un grand conciliateur.

Je vais faire appel à quelques autres souvenirs, Monsieur le Président.

Beaucoup de Nantais se souviennent du jeune professeur Herriot, du Lycée de notre ville. Votre passage rapide dans notre grand établissement d'enseignement secondaire n'en a pas moins été retenu et est évoqué bien sympathiquement par tous ceux qui vous y ont connu.

Dois-je vous rappeler, Monsieur le Président l'accueil chaleureux de la population nantaise, lors de votre visite comme Président du Conseil, à l'occasion des fêtes bretonnes en 1932 ?

La Fédération de la Loire-Inférieure eut, ce jour-là, le plaisir de vous recevoir à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle du Conseil municipal, mise aimablement à notre disposition par l'administration.

J'étais chargé de traduire devant vous les sentiments de mes amis à votre égard.

Je l'ai fait de tout mon cœur, et je ne puis aujourd'hui rien ajouter à ce que j'ai dit ce jour-là.

Notre affection pour votre personne est intacte.

Dans quelques instants, de graves débats vont s'ouvrir. L'avenir politique du pays est en jeu.

La Fédération de la Loire-Inférieure a émis en un ordre du jour, son avis, motivé par son désir du bien public :

Vote rapide du budget ;

Réforme parlementaire rendant à la fonction toute sa grandeur et ses responsabilités ;

Réforme électorale basée sur la nécessité d'envoyer au Parlement une majorité de gouvernement.

Ensuite, retour devant les électeurs.

Telles sont ses conclusions. Les débats nous donneront-ils raison ?

Quelles que soient les décisions du Congrès, soyez certains que notre jeune Fédération, qui progresse malgré les difficultés que la réaction et certain parti plus à gauche soulèvent sous ses pas, continuera sa tâche pour amener notre beau département à la République.

Je termine en souhaitant que les travaux du Parti Radical et Radical-Socialiste soient fructueux, que le Congrès de Nantes fasse époque dans l'évolution de la politique française et qu'il en sorte d'utiles résolutions pour le plus grand bien de la France et de la République. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT HERRIOT

M. Edouard Herriot. — Mesdames, citoyens.

Je n'ai pas à prendre longuement la parole en cet instant. J'aurai, naturellement, à intervenir dans ce Congrès. Je désire le faire à l'heure où il conviendra de prendre des responsabilités importantes, c'est-à-dire samedi. Et, voulant donner moi-même l'exemple de l'ordre, de la méthode, de la discipline, plus que jamais nécessaires, je souhaite pouvoir concentrer dans cette intervention tout ce que j'aurai d'important à vous dire.

Je n'ai pas besoin, non plus, d'inviter au calme, à la gravité, au sang-froid, une assemblée qui se rend certainement compte de l'importance de nos débats

et de l'intérêt qu'ils présentent, du point de vu de la politique intérieure de la France et, aussi, d point de vue de sa politique extérieure.

Ceux qui sont ici assemblés apportent certain ment avec eux des préoccupations pareilles au nôtres et ces préoccupations leur conseilleront, bie mieux que mes paroles, de donner à ce Congrès l tenue qui lui assurera au dehors toute l'autorité qu'i mérite.

Je veux simplement, en ce moment, remercier l Fédération de la Loire-Inférieure qui nous reçoi d'une façon si heureuse et avec des paroles de bienve nue si agréables à entendre. Je veux féliciter et re mercier non seulement son président, la Commissio d'organisation et notre ami André Morice. (*Applau dissements.*)

Je veux dire aussi au citoyen Cottin combien j suis sensible aux souvenirs qu'il a évoqués, d'abor à ceux qui me rappellent une rencontre récente ave la Fédération de la Loire-Inférieure, dans ce loca de la mairie, où j'ai eu plus d'une fois l'occasio de me présenter, où j'ai trouvé, non pas seule ment la dernière fois, mais bien des fois avant, de maires spécialement aimables.

Je n'ai pas oublié le souvenir — et comment n viendrait-il pas à ma mémoire, en cette année 1934 ! — qu'à la fin du dernier siècle, un jeune fonctionnair arrivait ici pour débuter dans sa vie de travail que depuis, il n'a guère interrompue.

Ce nouveau venu avait reçu tout aussitôt un ac cueil si cordial qu'il en a conservé, malgré le temps une profonde gratitude. Et, par votre intermédiaire mon cher Cottin, je vous demande la permissio d'adresser notre salut et, si on me le permet, mon sa lut à cette population nantaise qui sait joindre, à de qualités de labeur en ce moment éprouvées par la crise, une aménité, une cordialité, une courtoisie qu rend les contacts avec elle si spécialement agréables (*Applaudissements.*)

Je veux m'associer aussi à l'éloge que vous ave fait de celui sous la vocation duquel est placé, pour

ainsi dire, ce Congrès, dans des moments si importants pour le destin extérieur de la France.

Mon rôle est terminé pour aujourd'hui. Il est seulement d'appeler à cette présidence notre ami Camille Chautemps (*Vifs applaudissements*) qui nous est cher depuis longtemps (*Nouveaux applaudissements*) par les services qu'il nous a rendus, j'ajoute aussi par les attaques qu'il a subies. (*Applaudissements*). Le suffrage des électeurs sénatoriaux lui a récemment, donné la plus précieuse et la plus décisive des récompenses.

Je vous prie de m'autoriser à m'y joindre et à lui adresser, une fois de plus, l'assurance de notre reconnaissance, de notre attachement, que nous allons confirmer en lui cédant la présidence de cette assemblée. (*Vifs applaudissements.*)

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE CHAUTEMPS

M. Camille Chautemps remplace M. Herriot au fauteuil de la présidence.

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, après ces discours de réception, notre première séance de travail est ouverte. Elle est trop importante pour que vous ne me dispensiez pas de l'allocution d'usage du président de séance.

Permettez-moi seulement d'exprimer d'un mot, à cette occasion, au Parti et à son président, la gratitude profonde que j'éprouve de l'accueil toujours si confiant, si fidèle, et pour moi, si émouvant que vous voulez bien, en toutes occasions et même dans les plus graves, me réserver. (*Applaudissements.*)

L'ordre du jour appelle, dès cet après-midi, la réforme de l'Etat, question dont il est à peine besoin de souligner, dans l'instant présent, la gravité pour l'avenir de la Republique et pour l'évolution prochaine de la politique nationale.

Je vous demande donc de réserver à tous les orateurs dont le droit, ai-je besoin de le dire, sera ri-

goureusement défendu par le bureau, le plus attentif accueil.

Après que notre ami Fabius de Champville aura fait statuer sur la validation des pouvoirs, je donnerai la parole à notre ami Cornu qui a bien voulu, au dernier moment, prendre la place, comme rapporteur, de notre ami Marchandeau, dont la présence au ministère de l'Intérieur est, pour les Républicains une précieuses espérance. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Fabius de Champville pour soumettre au Congrès le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

M. Fabius de Champville, *rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs* — Suivant la tradition, votre Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie ce matin, après avoir été désignée par l'assemblée.

Elle a constaté qu'un certain nombre de fédérations départementales étaient en règle, les dossiers qu'elles ont adressés étant à jour. Par contre, plus de 30 % ont envoyé des renseignements insuffisants.

Si nous n'avions pas eu les livres de comptabilité du Parti, il ne nous aurait pas été possible d'ouvrir ce Congrès. En effet, il y a malheureusement beaucoup trop de délégués de droit qui ne sont pas indiqués par les fédérations elles-mêmes.

Ayant, grâce au concours de notre secrétaire et du délégué de la Commission d'organisation du Congrès, M. Robert Lange, réuni une documentation que nous devons à M. Raoul Aubaud, secrétaire général du Parti (*Applaudissements*) nous avons pu statuer.

A l'heure actuelle, tous ceux qui sont ici présents sont validés et nous vous demandons de confirmer la décision de votre Commission de vérification des pouvoirs.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire que, l'an prochain, les délégués des fédérations ne pourront être validés si nous n'avons pas les dossiers trois jours au moins avant la réunion du Congrès.

Assistaient à cette réunion de votre Commission MM. Albert Kahn, Lapaillerie, Dr Georges Rosenthal, Tète, Jourlet, Robert Lange, Fabius de Champville ; ce dernier a, une fois de plus, été désigné comme président rapporteur. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je déclare le Congrès constitué et ses délibérations valables.

Un congressiste. — Est-il possible de savoir le nombre de délégués réguliers et de délégués de droit ? Comme je l'ai dit à Vichy, les délégués réguliers représentent le Parti et les délégués de droit représentent le corps électoral. Or, dans une question aussi grave que celle de la réforme de l'Etat, c'est le Parti qui doit parler.

M. RAOUL AUBAUD, *secrétaire général.* — J'avais une communication à faire au Congrès, que je voulais réserver pour la fin de cette séance. mais je la fais immédiatement.

Je voulais mettre le Congrès au courant des travaux de la conférence des présidents et secrétaires généraux, qui a eu lieu ce matin sous la présidence de M. Edouard Herriot. Cette conférence a entendu deux rapports de M. Albert Milhaud et de M. Jules Gilbert, de la Somme, sur la réorganisation du Comité exécutif et sur l'organisation nouvelle de notre Congrès. Un échange de vues fort intéressant s'est produit, mais il est apparu à tous que les questions

discutées étaient d'une telle ampleur et d'une telle complexité que des improvisations seraient dangereuses.

La conférence a donc immédiatement nommé une sous-Commission qui s'est mise au travail. Un rapporteur général sera nommé et il est vraisemblable que le travail d'ensemble sera rapporté devant le Congrès au moins dimanche matin.

LA REFORME DE L'ETAT

Rapport de M. André Cornu, député.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la question de la réforme de l'Etat.

La parole est à M. André Cornu, rapporteur de cette question.

M. CORNU, *rapporteur.* — Notre ami Marchandeau avait été désigné à l'unanimité pour présenter à votre sanction un rapport sur la réforme de l'Etat. Des événements poignants pour deux peuples amis, garants de la paix européenne, qui ont permis à notre ami M. Albert Sarraut, de donner au monde la mesure de sa loyauté et de son désintéressement, ont porté au pouvoir notre ami Marchandeau. (*Applaudissements.*)

Désigné pour le remplacer, je suis, à la fois, fier, reconnaissant et ému. Votre confiance m'honore et je vous en remercie. Mais je fais appel à votre bienveillance, car mon travail, par la force même des événements, a été quelque peu hâtif et contiendra très vraisemblablement des lacunes.

Je vais entrer tout de suite dans le vif du sujet.

Qu'est-ce que la réforme de l'Etat ? Cette formule magique, qui est sur toutes les lèvres, est née, pour certains Partis, de l'émeute du 6 février. Mais — je tiens à le dire bien haut — ce n'est pas le cas pour le Parti Radical et Radical-Socialiste.

Nos Congrès précédents se sont préoccupés de la question sur laquelle, d'ailleurs, tous nos chefs, tous

nos juristes, tous nos mandataires se sont longuement penchés.

Pouvons-nous croire, citoyens, qu'il y a là une thérapeutique universelle qui guérira tous les maux dont nous souffrons ? Non, certainement non.

La crise que nous traversons est une crise économique, envenimée par la déficience morale, mais elle note au premier chef une crise économique.

Il faut bien le dire et le répéter : si cette formule de la réforme de l'Etat est sur toutes les lèvres, c'est, en réalité, depuis ces fameuses émeutes du 6 février qu'elle a été placée sur le plan de l'urgence. Il est apparu, en effet que le régime ne pouvait plus fonctionner dans des conditions fâcheuses et qu'il y avait des trous.

Est-ce à dire qu'il ne faille pas travailler pour mieux faire et pour rénover l'Etat ? Non. Le Parti Radical et Radical-Socialiste entend se montrer, sur ce point précis, ardemment épris de rajeunissement. Mais certains croient que le problème peut être par trop simplifié, c'est-à-dire qu'il y aurait lieu d'adopter sans un examen approfondi, des idées à la fois simplistes et inquiétantes qui sont développées, depuis deux ans, par des écrivains et des orateurs de droite. (*Applaudissements.*)

Qu'est-ce que la réforme de l'Etat ? Peut-être suis-je plus qualifié qu'un autre — et je m'en excuse — pour vous en parler, car la confiance de mes collègues m'a porté à la Commission de réforme de l'Etat dont j'ai suivi assidument tous les travaux.

Tout projet de réforme de l'Etat, quel qu'il soit, doit forcément s'inspirer de quatre principes :

Le renforcement du pouvoir exécutif ;

La simplification des méthodes parlementaires ;

La transformation ou la réorganisation du Conseil national économique, de manière à intégrer d'une façon toujours plus intime les forces vives de l'économique dans la vie publique de notre pays ;

Enfin — ce point n'est pas le moins important — le renforcement de la séparation des pouvoirs, de ma-

nière à donner une indépendance totale à la justice, au pouvoir judiciaire. (*Applaudissements.*)

Au sujet de ces points si importants, qui nécessiteraient de très vastes et très longs débats et sur lesquels, d'ailleurs, la Commission de la réforme de l'Etat a longuement travaillé, notre Parti n'est pas pris au dépourvu. Il a, sur chacun d'eux — et il est prêt à les apporter — des idées concrètes et des propositions précises dont il soumettra l'examen à votre Commission.

Mais je ne veux, aujourd'hui, examiner que les points qui paraissent devoir, à brève échéance, retenir l'attention de vos élus au Parlement, à savoir : l'organisation de la présidence du Conseil, le statut des fonctionnaires, la réorganisation du Conseil national économique, la reconduction du budget, la suppression de l'initiative des dépenses, sans contrepartie, enfin — c'est le point crucial de nos débats — le droit de dissolution sans l'avis conforme du Sénat.

Permettez-moi, en manière de préambule, de vous dire que, pour notre Parti le projet est plus vaste. En effet, si la réforme de l'Etat devient une inéluctable nécessité à laquelle nous sommes préparés depuis longtemps il n'en est pas moins vrai qu'il s'agit d'une crise économique et que, dans notre pensée, nous attachons plus d'importance aux projets de réorganisation de la vie moderne de l'Etat qu'à des réformes de politique pure. (*Vifs applaudissements.*)

Pour résoudre la difficulté, il faut d'abord établir le diagnostic qui nous permettra de dégager les remèdes appropriés.

Par la méthode de l'analyse, si chère à notre Président Herriot, nous allons, ensemble, rechercher les causes.

De quoi souffrons-nous ? Nous souffrons d'un bouleversement général qui ne frappe pas que la France seule, qui touche le monde entier, il ne faut pas le perdre de vue. Et, alors, tous les augures ont crié : réforme de l'Etat ! D'accord, avec, comme premier

corollaire, le renforcement indispensable du pouvoir exécutif.

Mais c'est aussi notre droit et notre devoir de saluer au passage, si nous devons la rajeunir, cette constitution de 1875 équilibrée, sage, qui a fait, ne l'oublions pas, de la France de 1870 celle de 1914. (*Applaudissements.*) N'est-il permis de déclarer que le renforcement de l'autorité de l'Etat sera du négatif, s'il ne s'accompagne pas d'énergie individuelle et de la volonté inébranlable de dépenser cette énergie en faveur du bien public. Proclamons tout de suite, en réponse à ceux qui ne voient dans la Constitution qu'un fantoche usé par un demi-siècle de démocratie : *les pouvoirs existent, il suffit de savoir en user.* Ces pouvoirs, que nous déléguerons demain à nos bergers ne vaudront qu'autant que vaudra l'homme.

De quoi se plaint-on, citoyens ? Je reconnais avec vous que certains événements regrettables, certains désordres ont jeté le trouble dans les esprits. Il faut chercher le moyen de prévenir tous ces abus, cela pour éviter d'avoir à les réprimer sans faiblesse.

Mais alors — et j'aborde le sujet précis de nos délibérations — est-ce à cela, par exemple, qu'on a songé lorsqu'on vous propose d'insérer dans la constitution un statut des fonctionnaires ?

Nous l'ignorons encore.

Je ne suis pas de ceux qui craignent les difficultés, d'où qu'elles viennent et quelles qu'elles soient.

Mais qu'entend-on par statut des fonctionnaires ? S'il s'agit de créer des fonctionnaires qui ne pourront désormais participer à la vie publique que sous condition, s'il s'agit d'en faire, en quelque sorte, des citoyens diminués, je vous le dis tout de suite : non ! (*Vifs applaudissements.*)

S'il s'agit d'établir une réglementation générale et organique de la vie du fonctionnaire, c'est-à-dire des textes visant son recrutement, son avancement, sa mise à la retraite, c'est très simple : un texte législatif suffit. (*Applaudissements.*)

S'il s'agit de fixer les rapports généraux de ces

fonctionnaires et de leurs associations avec l'Etat : ici encore la loi suffit.

Je reconnais avec la majorité d'entre vous, peut-être même avec l'unanimité, y compris les fonctionnaires qui sont ici, que des abus individuels, collectifs, ont été commis et qu'ils sont intolérables. (*Applaudissements.*) Mais cette réforme que nous allons entreprendre pour fixer le statut des fonctionnaires ne doit pas être faite dans un esprit de brimade que d'aucuns voudraient lui donner ; elle doit sauvegarder à la fois les droits civiques et syndicaux et ceux de l'Etat, étant entendu que les services de la nation doivent être assurés d'une manière impeccable et qu'il est impossible d'en tolérer la suspension, ni l'arrêt. (*Applaudissements.*)

Avant de passer au second point, il me sera permis de dire, car j'ai vécu de très longues années parmi eux et j'en suis fier, que je connais, pour les avoir appréciées, ayant été leur chef, leurs qualités de dévouement et de droiture et je suis peut-être plus qualifié qu'un autre pour déclarer que ces qualités de droiture et de dévouement sont l'apanage du corps tout entier des fonctionnaires français. (*Applaudissements.*)

J'en arrive à l'organisation de la présidence du Conseil. Ce n'est un mystère pour personne qu'à l'heure actuelle cette organisation devient une nécessité.

Il faut mettre à la disposition du président du Conseil des organisations fixes, prélevées sur l'ensemble des ministères, sans augmentation de dépense pour le trésor, il faut donner, en quelque sorte une armature à celui qui doit parler et commander.

Il faudra ensuite exiger — et vous voyez que le Parti Radical a toujours un programme constructif à vous apporter — il faudra exiger, dis-je, que les chefs de Gouvernement qui seront investis de la confiance des Chambres ne constituent désormais que des Cabinets comportant un nombre immuable de ministres. La multiplication des ministres et

des sous-secrétaires d'Etat, non seulement complique les difficultés, devient un inconvénient grave, mais elle peut, dans certains cas, multiplier les intrigues internes, et discrédite la fonction elle-même qui a besoin de retrouver tout son prestige et tout son éclat. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne l'initiative des dépenses, se plaint-on de l'existence du système démocratique et veut-on lui substituer le système du Duce ou du Führer ? Alors, qu'on le dise nettement !

Mais les Républicains aussi se sont rendu compte de certaines erreurs, de certains défauts, du manque de moyens qui sont mis à la disposition des dirigeants. Nous sommes tous d'accord qu'il faut renforcer le pouvoir exécutif, il ne peut y avoir aucun point de friction avec quiconque à ce sujet.

Mais ne suffirait-il pas de modifier le règlement de la Chambre ? Pour ma part, je le pense.

Je crois que, par une modification de règlement, il est possible de limiter le droit de parole afin que les débats perdent ce caractère spectaculaire qui est odieux, qui trouble la discussion, et la prolonge indéfiniment. Il est possible d'interdire l'initiative de dépenses sans contrepartie, par un texte, par une modification du règlement ou même, à la rigueur, si l'on craint que ce règlement ne soit violé, par une loi. Depuis longtemps déjà notre parti estime que la multiplication des propositions démagogiques constitue un réel danger.

Mais, pour vous prouver à quel point nous voulons, chaque fois que la chose est possible, accepter des transactions, si l'on nous demandait — et ceci n'engage que moi, encore que les conclusions de mon rapport, comme vous l'avez vu par un communiqué, aient été adoptées à la fois par le Groupe Radical de la Chambre et par la Commission de réforme de l'Etat — si l'on nous demandait d'entreprendre un voyage à Versailles, nous n'y serions pas, sur ce point, irréductiblement hostiles.

J'arrive à une question plus grave : celle de la re-

conduction du budget. Je tiens à dire tout de suite que nous jugeons la réconduction du budget, aussi bien dans le présent que dans le passé et pour l'avenir, comme un moyen excessif, comme un expédient dangereux. Et je ne crois pas avoir besoin, sur ce point précis, d'en appeler à la haute et si autorisée compétence de M. le Président Caillaux. (*Applaudissements.*)

Qu'a-t-on voulu quand on vous a proposé ou quand on vous propose d'envisager la reconduction du budget ? On a voulu, tout simplement, copier les méthodes anglaises.

Mais les choses ne se passent pas du tout de la même façon outre-Manche, et je précise.

Tout d'abord, la Chambre des Communes dispose de pouvoirs beaucoup plus étendus que la nôtre. Par exemple, lorsque le speaker met en discussion un texte du Gouvernement, ce texte doit être obligatoirement adopté dans un temps déterminé Si, à l'expiration de ce délai, la discussion se prolonge — et voyez combien c'est grave — le texte du Gouvernement est adopté automatiquement.

Comme nous voulons rester, toujours et encore, sur le plan constructif et non sur le plan négatif, il n'y a donc point d'autre moyen de remédier à cet inconvénient ? Il ne faut pas oublier que le vote du budget est l'une des prérogatives essentielles, je dirai même originelles des représentants du peuple. La méthode de la reconduction du budget — Joseph Caillaux l'a bien souvent déclaré — détestable et mauvaise, ne peut être considérée, dans des circonstances exceptionnelles, que comme un pis-aller. En faire une règle ou en prévoir d'avance la réalisation, serait contraire aux règles d'une saine gestion de l'Etat.

Je vous propose donc de repousser nettement cette proposition.

Mais, puisque nous avons toujours en vue la recherche de cette stabilité ministérielle, si utile et si né-

cessaire à notre pays, n'y a-t-il pas d'autre moyen d'arriver au même but ?

Pour ma part, je le crois. Je vais vous proposer les suggestions suivantes. J'entends bien que ce ne sont que des suggestions, que vous serez maître d'adopter ou de rejeter, car votre volonté est souveraine.

Ne pourrait-on, par exemple, décider que le droit de parole sera limité dans certains cas exceptionnels ? Que certains groupes ne pourront mandater à la tribune de la Chambre que des orateurs déterminés ? Enfin, pour éviter les inconvénients que peut offrir le vote tardif du budget, ne pourrait-on décider — chose beaucoup plus importante — que les gouvernements — il n'y a pas toujours eu que la faute du Parlement — seront tenus, d'une façon impérative, de présenter le budget à une époque déterminée, de telle sorte que la Chambre, obligatoirement convoquée le 1er octobre, devrait inscrire à l'ordre du jour de ses premières séances l'examen du budget de l'Etat ?

Ce budget serait ensuite examiné par la Commission des finances ; obligatoirement et par des textes impératifs, il devrait parvenir à la Haute-Assemblée au plus tard le 1er ou le 15 novembre afin que le vote en intervienne dénitivement avant la fin de l'année. (*Applaudissements.*)

Nous allons rechercher ensemble les moyens de consolider encore cette stabilité ministérielle. Il faut reconnaître que tous les remèdes qu'on propose ou qu'on envisage tendent vers ce but ; nous voulons, nous aussi, renforcer autant que faire se peut, cette stabilité ministérielle, si indispensable, et nous proposons de nouveau quelques suggestions qui ont paru intéressantes aux techniciens qui ont bien voulu les examiner.

Ne pourrait-on renforcer les pouvoirs du gouvernement pendant la période des vacances, qui est longue, alors que le contrôle du gouvernement est tout à fait illusoire ? Ne pourrait-on, par des textes précis, qui ne pourraient souffrir aucune entorse,

accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels, non point la possibilité de prendre des décrets-lois, mais des mesures provisoires qui ne seraient valables que jusqu'au jour de la convocation des Chambres ? (*Mouvements divers.*) Ce sont là des propositions ou des suggestions qui ne recueilleront pas nos approbations unanimes. Vous êtes là pour les discuter, les amender ou les repousser.

Nous arrivons alors au grand problème, au point crucial : celui qui a trait à la stabilité ministérielle : C'est en fonction de cette pensée qu'il a paru nécessaire de réclamer le droit de dissolution de la Chambre sans l'avis conforme du Sénat. Là, citoyens, il faut parler net. Ayant reçu l'assentiment du groupe parlementaire de mon parti et de la Commission de la réforme de l'Etat, issue de votre Congrès, je dis avec force que, sur ce point précis du droit de dissolution de la Chambre, il n'est pas un seul Républicain qui puisse souscrire à cette véritable abdication. (*Applaudissements.*)

J'ai jeté tout à l'heure les yeux sur un journal que vous connaissez et que je ne nommerai pas, car vous le reconnaîtrez lorsque je vous aurai lu cet article. Voici ce qu'il dit :

« Fait curieux et méritant d'être souligné : c'est un radical-socialiste bon teint, M. Marchandeau, qui, avant de devenir ministre, était l'auteur du projet radical en même temps que le Président de la Commission de réforme de l'Etat. Or, le rapport Marchandeau s'accordait par avance avec le plan Doumergue, tandis que le plan Cornu le désavoue. Chautemps est passé par là. Lui et sa bande de Jeunes Turcs attendent, en effet, le chef du pouvoir à ce tournant dangereux où ils espèrent l'avoir. »

Et l'article conclut :

« Nous verrons bien. »

Je tiens à déclarer que c'est là une singulière erreur. J'ai eu l'occasion de lire d'un bout à l'autre le rapport rédigé par M. Marchandeau, et

j'ai eu l'impression que mon éminent collègue prévoyait simplement que la dissolution ne pourrait jouer de plein droit que, dans le cas où le Gouvernement investi de la confiance des Chambres, serait renversé dans le délai d'une année. C'est là, d'ailleurs, une solution transactionnelle à laquelle je ne me suis pas rallié. (*Applaudissements.*)

N'y a-t-il pas encore d'autre moyen de renforcer cette stabilité ministérielle en refusant ce droit de dissolution unilatéral, comme je vous le propose catégoriquement ?

Je crois que si. Pourquoi — et ce sont des propositions concrètes, précises, qui ont été mûrement étudiées, qui concourent au même but — pourquoi ne déciderait-on pas, par une simple modification de règlement, qu'un gouvernement, investi de la confiance des Chambres, ne pourra être interpellé sur la politique générale ni renversé avant un laps de temps déterminé ? Je crois que c'est là une suggestion digne de retenir quelques instants votre attention. (*Mouvements divers.*)

Pour renforcer encore la thèse que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations, il n'est besoin que d'invoquer des témoignages qui ont une très grande force à nos yeux, car le droit de dissolution unilatéral, donné à un seul homme, ouvre la porte aux aventures et aux possibiltés de pouvoir personnel. (*Applaudissements.*)

Nous n'en voulons à aucun prix. Cela était d'ailleurs pleinement dans l'esprit de nos ancêtres qui ont rédigé cette constitution de 1875. J'invoque Dufaure lui-même qui a présenté le projet au nom du chef du pouvoir exécutif, M. Thiers et qui déclarait « qu'il était impossible d'investir le pouvoir exécutif de la prérogative supérieure et vraiment royale de dissoudre à volonté la Chambre des Représentants. »

« Entre le Président de la République et les Chambres qui sont envoyées pour travailler avec lui au gouvernement du pays, ajoutait M. Dufaure, n'éclaterait-il jamais de conflits ? Ne sont-ils pas à

craindre, ne faut-il pas qu'il y ait un moyen de les résoudre. Dans le sein de la Commission, on paraissait croire qu'au milieu de ces conflits, c'étaient toujours les Chambres qui étaient factieuses et les chefs du Pouvoir exécutif qui étaient des sages, des philosophes, qu'aucune passion ni aucun entraînement ne pouvaient pousser à des excès de pouvoir. Notre histoire pour notre malheur à tous nous a donné tant d'exemples de révolutions enfantées à la suite de ces conflits que nous pouvons bien, en repassant dans notre pensée les différents exemples que nous connaissons, voir quel a été le cas le plus fréquent : des assemblées qui ont amené des révolutions par leur turbulence ou bien des chefs du pouvoir exécutif qui ont brisé les Assemblées pour suivre leurs détestables passions ou leurs coupables usurpations. »

J'ajoute qu'aucune constitution républicaine n'a jamais comporté ce droit exorbitant et que, seules, les constitutions faites à l'usage de pouvoirs de dictature l'ont inséré. Voici la vérité. (*Applaudissements.*)

Réfléchissez d'ailleurs au redoutable cadeau que vous feriez au chef de l'Etat. Lorsque ce dernier aurait le droit de dissoudre la Chambre sans en appeler à la sagesse tutélaire du Sénat, à laquelle notre pays doit tant, il entrerait *ipso facto* dans la lutte des partis et l'Elysée lui-même deviendrait l'enjeu de cette lutte.

Citoyens, ne croyez-vous pas alors que le régime républicain serait menacé dans ses assises les plus profondes ? Pensez aussi aux conséquences, qui ne vous ont sans doute pas échappé. Si vous donnez au Président de la République le droit de dissoudre la Chambre sans en appeler au Sénat, vous laisserez à la Haute-Assemblée le droit de renverser un Gouvernement. Vous faites alors de la Haute-Assemblée une assemblée toute-puissante. Si vous enlevez également ce droit au Sénat, il n'existe plus.

C'est excessivement grave, car, dans un cas, vous

dessaisissez la souveraineté populaire et, dans l'autre, vous tuez délibérément cette sagesse tutélaire du Sénat, indispensable à la marche du régime.

On pourrait invoquer encore des témoignages plus précieux. Je veux parler, par exemple, d'un homme d'Etat illustre, que nous avons parfois combattu, qui avait des opinions modérées, mais que nous admirions sans réserve pour sa loyauté et son républicanisme éprouvé, je veux parler de Raymond Poincaré (*applaudissements*). C'est ainsi que s'exprimait cet illustre homme d'Etat auquel Edouard Herriot rendait ces jours-ci un si vibrant hommage.

« Le voyage à Versailles est une dangereuse avanture et, du reste, il est inutile. »

La chose semble jugée. En réalité, les abus de toute sorte, aussi bien du point de vue parlementaire qu'à d'autres points de vue, qui provoquent ces chutes ministérielles, lesquelles, je le reconnais bien volontiers irritent l'opinion publique, donnent l'impression de l'impuissance parlementaire, encore qu'il soit bon de signaler au passage qu'en dix-sept ou dix-huit mois, les cinq Gouvernements radicaux qui se sont succédé au pouvoir et qui étaient présidé par des chefs que je vénère et que j'aime, ont accompli une œuvre financière de redressement qui peut subir toutes les comparaisons. (*Applaudissements.*)

Messieurs, on pourrait nous accuser de nous figer dans une immobilité mortelle si, là encore, nous n'apportions pas, rejetant catégoriquement ce droit de dissolution unilatéral, des remèdes appropriés.

Ces remèdes appropriés, que je crois efficaces, peuvent être les suivants :

Interdiction de présenter des motions de défiance et de les mettre aux voix avant un délai déterminé;

Ou bien encore n'accepter le dépôt d'interpellations sur la politique générale qu'après un certain temps de vie gouvernementale. (*Non! Non!*);

Ou bien même — c'est encore une suggestion que j'ai le devoir de vous apporter — décider, ce qui est

grave d'ailleurs, mais c'est une proposition à laquelle on pourrait se rallier en manière de conciliation, que le Gouvernement ne pourra être renversé qu'à la majorité des deux tiers des votants. (*Non ! Non !*).

Je m'excuse si je heurte vos sentiments, mais j'ai le devoir de vous apporter le maximum de suggestions. Vous les étudierez, vous les adopterez ou vous rejetterez.

Il est encore une suggestion personnelle que j'ai le devoir de vous soumettre pour que vous puissiez l'examiner dans le calme de vos consciences et la sagesse de votre raison, la voici. Lorsqu'un Gouvernement est mis en minorité sur le vote d'un projet, pourquoi ne procéderait-in pas à une deuxième lecture ? Quels sont les motifs de ma proposition ?

Il est arrivé bien souvent qu'un gouvernement a été mis en minorité dans un vote de surprise, ou sur un véritable coup de tête. (*Très bien ! Très bien !*) Si donc l'on institutait une seconde lecture dans un délai déterminé, court, immuable, on donnerait à la sagesse pondératrice du Sénat le temps de manifester son action et un gouvernement, qui est si facilement renversé aujourd'hui dans une de ces séances de nuit si regrettable où les esprits sont énervés, où les passions sont déchaînées, pourrait alors se maintenir au pouvoir.

Ce serait un moyen d'assurer cette stabilité ministérielle qui est indispensable aux démocrates pour résoudre les innombrables problèmes dont dépend le sort du peuple. (*Applaudissements.*)

Une dernière suggestion. Lorsqu'un gouvernement a été mis en minorité devant les Chambres, pourquoi ne se tournerait-on pas vers le pays ? Non pas sur une question personnelle, car ce serait alors un plébiscite dont nous ne voulons pas, mais sur une idée précise, pourquoi n'instituerait-on pas un referendum ? (*Non ! Non !*)

Je vous livre cette suggestion. Elle est chère à des esprits éclairés, sérieux et raisonnables. Les grandes lignes en ont été magistralement tracées par Henry

de Jouvenel dans la *Revue des vivants*. Vous serez encore libres de l'adopter ou de la rejeter. Mais laissez-moi vous dire, car c'est la vérité, que si l'idée d'un referendum était retenue, referendum sur une idée, ce serait aller contrairement à ce que pensent certains dictateurs de cette formule — vers plus de République. Voilà ce que je devais vous dire. (*Mouvements divers.*)

J'en arrive à la réorganisation du Conseil national économique.

Nous, radicaux et radicaux-socialistes, nous attachons une importance capitale à la collaboration et à l'intégration toujours plus intime des forces vives de la Nation dans la vie publique du pays, et nous allons beaucoup plus loin que d'autres dans cette voie.

Investi de la confiance de votre Commission, je vous propose que ce Conseil national économique soit appelé à jouer un rôle régulier, et qu'au lieu de ne comprendre que des représentants nommés par le Gouvernement, il soit composé de représentants élus par les forces vives et par les syndicats. (*Applaudissement sur divers bancs.*)

Ce Conseil national économique siégerait régulièrement à la présidence du Conseil. Il serait obligatoirement consulté sur tous les projets de nature économique à soumettre à la sanction souveraine des Chambres. Les textes délimitant ses pouvoirs seraient, dans ma pensée, très précis, afin qu'il ne puisse en aucune manière empiéter sur les prérogatives essentielles des représentants de la Nation.

On pourrait lui confier aussi des attributions très importantes, par exemple la refonte de la législation sur les sociétés et la réforme fiscale. De plus, problème qui deviendra, qu'on le veuille ou non, chaque jour plus grave, il serait chargé de mettre sur pied le statut de la production et de la consommation.

J'en ai terminé avec les six points précis qui retiendront dans quelques jours, et d'une façon sérieuse, l'attention de vos représentants.

Je veux maintenant évoquer un fait très grave que personne n'ignore et qu'il faut avoir le courage de souligner ici, à savoir qu'à l'heure présente il n'y a plus de Parlement. (*Mouvements divers.*) Le Parlement, le Gouvernement lui-même, ne délibèrent plus que sous la pression de la rue et de l'émeute. (*Applaudissements.*)

Cette situation, quelques risques qu'on ait à faire cette déclaration, et je ne les crains pas...

Une voix. — Personne de nous ne les craint !

M. Cornu, *rapporteur.* — ...Cette situation, je déclare qu'elle est intolérable et qu'il convient d'y mettre un terme. (*Nouveaux applaudissements.*)

Peut-être suis-je tout aussi qualifié qu'un autre, moi qui ai eu le triste privilège de ne pas abandonner la première ligne de combat du premier au dernier jour de la guerre, pour dire à mes anciens camarades que certaines de leurs ligues, créées pour la défense de leurs droits sacrés, sont orientées aujourd'hui vers une action politique dommageable aux institutions républicaines. (*Applaudissements.*)

Enfin, nous serions de misérables chercheurs d'illusions si nous pensions que la crise économique dont souffre le monde entier peut guérir par une réforme des pouvoirs publics, même accomplie en grande pompe dans le Palais de Versailles, chargé de tant d'histoire, peuplé de tels souvenirs que sa vue seule devrait être une leçon de sagesse et de modestie. (*Très bien! très bien!*)

Non, citoyens, la question est beaucoup plus grave.

Cette crise économique dont nous souffrons, d'où provient-elle ?

Elle provient de l'équipement industriel dont le monde entier a dû se doter pour réparer tout ce que la guerre avait anéanti.

Si comme homme, comme partie d'un tout où l'immatériel joue un rôle prépondérant, où le cœur accessible à la souffrance domine les voix égoïstes

et féroces, je donne mon approbation totale au secours de chômage, comme citoyen, comme rapporteur de la réforme de l'Etat qui doit viser, atteindre et réaliser un juste équilibre entre les gens et les choses, je suis obligé de lancer devant vous un cri de détresse.

Le chômage ne peut être payé que par un superimpôt sur le commerce et l'industrie et se traduit par la cherté de la vie.

Cette formule en des temps difficiles creuse le gouffre au lieu de le combler.

Au fond du gouffre, c'est la faillite de l'Etat, la famine et la révolte.

Il faut donc, au plus vite, avec l'aide de tous, en un élan comparable à celui du 4 août 1789 ou du 2 août 1914, supprimer cette menace pour le régime, pis encore, pour la nation toute entière.

Puisqu'on ne peut sans vandalisme détruire la machine qui fabrique plus en beaucoup moins de temps que le travail humain, il faut, au lieu d'entretenir la paresse par le secours de chômage, redonner du travail à tous, en multipliant les équipes c'est-à-dire en diminuant jusqu'à nouvel ordre et pour toujours peut-être, le nombre des heures de travail.

Je sais bien, ceux qui vivent pour eux seuls, au jour le jour, sans antennes, sans intuition, vont pousser des cris assourdissants.

On nous accusera de provoquer, de maintenir la vie chère en votant la loi de six heures.

Vous, Messieurs, qui savez réfléchir, étudier, comparer, et même calculer, dites-moi, je vous en prie, où est, dans le maintien du secours au chômage ou le vote de la loi de six heures, la vérité, la dignité, la prudence et la sagesse. (*Applaudissements.*)

Ma conclusion sera brève. Le Parti Radical et Radical-Socialiste, fidèle à sa doctrine, entend se tourner maintenant vers la rénovation de l'Etat.

Ayant à cœur de réaliser cette conception moderne

de la vie publique, il est plus qu'aucun autre désireux d'assurer au Gouvernement une force et une stabilité qui sont indispensables au maintien de la démocratie.

Il est plus qu'aucun autre désireux de voir simplifier les méthodes parlementaires, de voir alléger les débats de manière à gêner le moins possible le Gouvernement, tout en le contrôlant cependant avec efficacité, car, si je comprends bien, les députés sont élus pour cela.

Cependant, parlant avec toute l'autorité que me donne votre Commission de réforme de l'Etat, en montrant jusqu'à quel point nous poussons l'esprit de conciliation, je ne suis pas *a priori*, sur certains points qui pourraient sans doute être déterminés au préalable, hostile à entreprendre un voyage à Versailles. (*Non ! non* !)

Mais sur le point capital, sur le point crucial qui est de maintenir les droits de la Haute Assemblée qui compte ici des représentants éminents, il ne peut dans notre esprit, en aucun cas, être question de limiter ses prérogatives essentielles et de donner à un seul homme le droit de dissolution unilatéral. (*Applaudissements.*)

Ce que nous ne voulons pas, nous le disons avec respect mais aussi avec une fermeté inébranlable à ceux-là même qui doivent nous entendre, c'est ouvrir la porte aux aventures. On a pu écrire que « des abus, nés de la durée du régime républicain ont corrompu le principe et découronné l'idéal ». Dans le foyer purulent de ces abus, nous voulons porter le fer rouge et restaurer un minimum d'autorité de l'exécutif à tous les degrés de la hiérarchie, mais à toute entreprise de pouvoir personnel nous répondons nettement : *On ne passe pas.* (*Vifs applaudissements.*)

Sur ce point, quelque pression qui puisse s'exercer sur nous, pas d'abdication !

Je termine en disant à toute tentative de pouvoir

personnel : « On ne passe pas ! » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis certainement l'interprète de l'unanimité du Congrès en adressant nos félicitations bien sincères à notre ami M. Cornu pour ce discours à la fois éloquent, substantiel et courageux qui lui fait le plus grand honneur. (*Applaudissements.*)

Je déclare la discussion ouverte sur ce rapport, et je donne la parole au premier orateur inscrit, M. Guernut.

M. Henri Guernut (Aisne). — Je renonce à la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Henri Clerc.

***

M. Henri Clerc (Haute-Savoie). — Après le discours très complet de M. Cornu, mon intervention sera brève. Je vous demande de bien vouloir l'écouter attentivement, car j'apporterai ici un son de cloche différent peut-être de celui qui sera donné dans la suite du débat.

Lorsqu'au mois d'août dernier, portant sur le plan parlementaire une idée que des collègues plus éminents que moi avaient déjà émise, je proposais à mes collègues du groupe radical-socialiste l'élection d'une Assemblée constituante, je cherchais à éviter que mon Parti ne se laissât placer dans la situation où il est aujourd'hui. Nous nous trouvons en présence d'une initiative gouvernementale sur une réforme strictement parlementaire visant au renforcement de l'exécutif, et flattant ainsi l'opinion publique qui s'imagine que la renaissance de l'autorité suffira à guérir tous ses maux ! Et nous ne pouvons approuver cette initiative.

Devant une crise qui plonge dans la gêne, la misère ou l'angoisse, à des titres divers, presque tous

les Français, que nous propose le président du (
seil ? Instituer un premier ministre, priver la Ch
bre de quelques-unes de ses prérogatives financiè
la rendre complaisante par la menace perman
de dissolution, museler les fonctionnaires et éla
la compétence du Conseil national économique à
l'on offrirait quelques succursales en province.
A ces réformes, notre ami Cornu a suggéré d'
portantes modifications très judicieuses, auxque
je me suis rallié à la Commission ce matin, m
qui, j'en ai grand peur, ne suffiront pas à atté
de façon appréciable les malheurs présents. Pourq
Parce qu'il est impossible de construire un éd
politique solide sur une base économique en pl
désagrégation.
Citoyens, c'est un cri d'alarme que je jette ici. (
taines choses que j'ai prévues, il y a dix ans, i
a cinq ans, il y a trois ans, que j'ai dénoncées d
une campagne de presse et de conférences, qui m
fait taxer de pessimiste, se sont réalisées entièrem
Aujourd'hui, je n'hésite pas à vous le dire : v
êtes en présence d'un régime économique morib
Méditez cette parole de Jacques Duboin : « le p
grès technique crée la surproduction et la sur
duction crée le chômage. » Nous sommes dans
cercle infernal et nous n'en sortirons pas par
bons vieux remèdes traditionnels qu'on ressasse d
les écoles de droit et, hélas, trop souvent dans
colonnes de journaux.
On peut regretter que l'Etat se soit mêlé de ce
ne le regardait pas en intervenant trop souvent d
les relations entre producteurs et acheteurs, e
banquiers et clients. Mais il en est ainsi, et à ca
de la grande concentration industrielle et banca
cela ne pouvait être autrement. Le capitalisme lib
ne se concevait qu'avec la pleine responsabilité de l
dividu chef d'entreprise. Or, les immenses entrepr
modernes ne peuvent plus être possédées ni gé
par un homme. Elles prennent une telle importa
dans la vie du pays que l'Etat ne peut pas les l

ser sombrer. Mais, en intervenant, il fausse tout le jeu capitaliste.

Ceux qui nous gouvernent prétendent faire cesser la thésaurisation, fléau du régime. Ils nous disent que la « confiance » amenée par la sagesse politique — nous savons ce que cela veut dire — et par la résurrection de l'autorité gouvernementale provoquerait vite l'investissement des capitaux. Quelle plaisanterie !

Où voulez-vous qu'ils s'emploient chez nous, ces soixante milliards disponibles ? Dans quelle branche de l'activité ? Regardez autour de vous : vous ne voyez qu'entreprises suroutillées, qu'usines équipées pour produire deux ou trois fois plus qu'il n'était consommé au temps de la prospérité. Les rares affaires qui marchent, si elles ne sont pas d'alimentation, ce sont des monopoles qui, mieux gérées que les concurrentes, leur prennent leurs clients et provoquent ainsi de nouvelles faillites.

Vraiment, si quelques-uns d'entre vous s'imaginent encore qu'une telle situation peut se prolonger longtemps, je suis au regret de les détromper.

La tâche urgente qui s'impose, ce n'est pas d'instaurer un régime d'autorité plus ou moins arbitraire et pouvant fort bien s'exercer à contre-sens, c'est d'adapter l'Etat au rôle qu'il est immanquablement appelé à jouer dans la nouvelle organisation économique. Mais ce rôle, on ne le connaît pas. Cette organisation, on n'en a pas d'idée précise. Et, ni le Président du Conseil, ni vous, militants, ni les Parlementaires n'avons le droit de dire suivant quelles directives, le pays seul est qualifié pour les fournir.

Il faut que l'ensemble des électeurs disent si, oui ou non, ils veulent vraiment la justice fiscale. Mais, avant de dire oui, il faut qu'ils sachent que contre ces mesures d'équité se dresseront des puissances qui ne veulent pas abandonner leurs privilèges et que l'on ne matera pas de tels adversaires si l'on ne réforme en profondeur la Bourse et le système bancaire.

Il faut que l'électeur soit mis en présence de l'iné-

vitable choix entre les moyens propres à rendre su portables les charges de l'Etat et des particuliers déflation par revision des contrats d'emprunts publi et privés et des charges du capital, ou dévaluation la monnaie, dévaluation à laquelle on risque de laisser acculer dans les pires conditions.

Il faut que l'électeur sache que la pléthore, cons quence du machinisme, engendrera un chômage plus en plus redoutable, si l'on ne réduit pas très se siblement sans toucher au salaire, soit le nomb d'heures quotidiennes de travail, soit la durée de carrière, cette dernière solution entraînant pour collectivité l'obligation d'assurer la vie matérielle d travailleurs retraités. Il faut que l'électeur sache, e fin, que le problème de « la vie chère » ne se réso dra pas sans une modification profonde du régi douanier et de celui des intermédiaires (ce qui su pose une organisation stricte de la production et d échanges ; charbonnier, hélas, ne peut plus être m tre chez lui.)

Oui, je sais, on dira qu'il est absurde de porter pareilles questions devant le corps électoral absol ment incapable d'avoir sur elles une opini judicieuse. Mauvais argument. Les Français 1789, illettrés pour la plupart, se sont trouv dans une situation analogue quand il leur fallu choisir leurs délégués aux Etats Gén raux. Et un sûr instinct, à défaut de com pétences sur les programmes présentés, leur a fa malgré la pression de la noblesse et du clergé, port leur voix sur les candidats qui devaient transformer régime. Mais s'est-on tant préoccupé de la capac d'appréciation des électeurs quand, pendant quin ans, on leur a fait choisir des députés sur des pr grammes comportant des questions aussi techniqu que celles des monopoles, de la fiscalité directe ou directe, de la déflation, des dettes de guerre ou d réparations ? Considérait-on ces points de program électoraux comme des clauses de style sans impo tance ? Ils furent cependant les plus controversés

et les plus dangereux pour les ministères — au cours des diverses législatures. Est-ce seulement parce que maintenant, les problèmes économiques et financiers sont les seuls, oui, les seuls qui préoccupent vraiment les Français, qu'il ne convient plus de consulter le corps électoral sur les moyens de les résoudre, non sans l'avoir préalablement éclairé quelque peu sur certains faits qu'il ignore ou que la grande presse lui présente absolument déformés ? L'ignorance ou l'erreur n'ont jamais constitué une atmosphère favorable à la réalisation de grandes choses. Et si vraiment on devait considérer que l'électeur ne peut pas être valablement consulté sur les questions qui touchent au plus près de ses intérêts, alors le suffrage universel serait une duperie, une institution néfaste bonne à supprimer au plus tôt.

Mais cette consultation du pays, par quel moyen la faire ? Par une pure dissolution ? Imagine-t-on ce que seraient ces six semaines de campagne électorale ? Arrêt brutal des affaires, panique boursière, thésaurisation farouche, et, sans aucun doute, ruée des spéculateurs internationaux contre le franc. Et tout cela pour après six semaines de bagarres et de violences voir se reformer au second tour, dans la plupart des circonscriptions, les rouges contre les blancs. Oui, par la force des choses, il se reconstituerait ce bloc de gauche allant des communistes à certains radicaux modérés — oh ! pas des militants, bien sûr ! — foncièrement conservateurs au point de vue économique et financier et qui votent rouge seulement parce qu'ils n'aiment pas les curés, bloc à qui sa composition hétéroclite enlève, s'il obtient la majorité, toute force pour l'action gouvernementale.

Des élections nouvelles au scrutin d'arrondissement quel qu'en soit le résultat, c'est une impuissance succédant à une autre impuissance. C'est pour le pays une nouvelle et cette fois insupportable déception. Songeons à cela, citoyens, de toutes les forces de notre pensée, car cette dissolution, malgré tous ses inconvénients, elle peut dans quelques

jours être un pis-aller auquel on soit contra
de recourir.

Alors, que faire ? Aller à Versailles comme le
mande M. Doumergue ?

La plupart d'entre nous sont hostiles à ce voy
car ils redoutent ses conséquences de tout ordre.

Hélas, j'ai bien peur que sur ce point, n
n'ayons plus notre liberté d'appréciation. Que n
le voulions ou non, nous discutons en face d'
opinion publique sur pied de guerre.

Aller à Versailles, nous y sommes pour ainsi d
contraints (*Protestations et bruit.*)

Vous pouvez rire ! Profitez-en ! Vous ne pour
peut-être plus tenir l'an prochain de congrès com
celui-ci ! (*Bruits.*)

Alors, le parlement se rendra-t-il là bas au
lieu de la suspicion qui l'entoure et qui l'exp
aux coups de force ? Risquer de se faire casser
figure, nous, Parlementaires, devons y être pr
Encore faut-il que la cause en vaille la pe
Pour risquer Versailles, il faudrait que
pût attendre de ce voyage un véritable changem
de l'état d'esprit public.

Cela, ni le projet Doumergue, ni même le pr
Cornu ne peuvent le produire.

J'avais pensé, et je pense toujours, qu'un rec
à une procédure exceptionnelle, bousculant les u
ges en cours, était de nature à produire très vite
effet salutaire sur l'esprit public. Cette procédu
vous la connaissez, c'est l'élection d'une Cons
tuante.

J'aurais voulu que nous disions au Présid
Doumergue : « Nous ne voulons pas voter des
formes inefficaces, mal équilibrées. Nous ne v
lons pas donner au pays la fausse satisfac
d'une parodie de réforme de l'Etat. Nous voul
nous attaquer à la racine du mal dont souff
presque sans exception tous ceux qui nous ont
Nous voulons que le pays dise lui-même ce qu'il

prêt à faire, à endurer pour guérir ce mal. Nous voulons que, par une élection sur un mode spécial à caractère de referendum sur des programmes économiques et politiques précis, une Assemblée soit désignée pour décider les réformes nécessaires. Nous voulons une Constituante. Cette Assemblée aura un délai de 6, 8, 10 mois pour accomplir sa tâche. Et, pendant ce temps, la Chambre et le Sénat continueront d'assumer la législation courante et le contrôle de l'Exécutif. »

J'estime qu'il n'y aurait pas là dessaisissement du Parlement, car nous n'avons pas été élus pour accomplir la tâche dont je parlais tout à l'heure. Et si dessaisissement il y a, il vaut mieux que ce soit entre les mains du pays qu'entre les mains d'un homme, fût-il aussi éminent que M. Doumergue. (*Bruit.*)

J'ai été — et je l'ai dit bien avant le 6 février — pénétré de la nécessité d'un accord par-dessus les limites de la majorité de mai 1932, mais d'un accord pour une action audacieuse, novatrice, agressive même contre certaines forteresses de routine ou de réaction, pas pour un regroupement autour de formules illusoires, pas pour une coalition d'impuissances, pas pour un recours à de pauvres moyens bons tout au plus à étayer une poutre fléchissante alors qu'on entend les craquements d'un univers qui s'effondre.

Laisser subsister un tel état de choses, dans l'attente d'une sorte de miracle qui ramènerait tout à l'état normal, c'est, pour notre grand Parti, encourir une terrible responsabilité, c'est nous exposer, lorsque les yeux se dessilleront, à d'amers reproches des véritables démocrates. Mais il sera trop tard pour agir ! J'avais pensé que l'initiative de l'élection d'une Constituante prise par la Chambre serait de nature à rasséréner, au moins momentanément, l'opinion publique, à la réconcilier avec des députés qu'une campagne acharnée de dénigre-

ments a rendus impopulaires, sinon individuel-
ment — un peu partout, en France, on estime qu
si la masse des députés ne vaut rien, celui de la c
conscription est supportable — du moins dans le
ensemble. Le pays se dirait qu'enfin on se décide
tenter quelque chose de nouveau, à sortir du tra
tionnel et du ronronnement des discours. Son mo
s'améliorerait, les fauteurs de trouble perdrai
pied et les élections, débarrassées des irritantes
valités de personnes habituées à se combattre, se
raient dans une atmosphère de calme au moi
relatif.

J'avais déposé une motion sur la Constituante
la Commission de réforme de l'Etat. Un débat
thétique s'est engagé sur cette motion. Je me s
résigné à la retirer parce que j'ai reconnu q
l'heure où nous sommes, tout ce qui peut avoir l'
d'une diversion doit être écarté de nos débats.
projet gouvernemental, Cornu répond par un pro
inspiré des mêmes soucis de stabilité ministérie
et de restauration de l'autorité, mais qui respe
tous les principes que nous croyons intangibl
Nous devons tous faire bloc autour de ses propo
tions que la Commission a adoptées.

Mais je vous le déclare, citoyens, cela ne suff
pas. Cette idée de Constituante qui heurte aujo
d'hui tant d'entre vous, il faut vous y accoutum
vous efforcer d'en comprendre la signification.
faut y intéresser votre entourage. Car bientôt, da
très peu de temps, la Constituante sera le s
moyen de salut de la République. Elle se fera a
nous, partis démocratiques, ou contre nous. Dé
un autre parti, dont les membres, ne l'oublions p
ont rompu leurs amitiés et parfois compromis le
situation politique pour soutenir nos ministres,
mis la Constituante dans leur programme.

J'adjure nos chefs, j'adjure les militants de s
monter toutes les préventions qu'ils peuvent av
contre la Constituante. Elle sera peut-être bientôt

seule idée-force que le Parlement ait encore à son service. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Valabrègue.

M. Valabrègue (Bases-Alpes). — Après le rapport si précis de M. Cornu, je serai extrêmement bref.

Si une discussion sur la réforme électorale a été inscrite à l'ordre du jour de notre Congrès, ce n'est pas, vous l'entendez bien, par simple référence académique à des congrès antérieurs. C'est que les circonstances matérielles, d'une part, le sentiment que nous avons tous, à quelque nuance politique que nous nous rattachions, des défaillances et de l'impuissance allant jusqu'à la carence du Gouverne ment et du Parlement, d'autre part, ont mis ce problème à l'ordre du jour de nos préoccupations quotidiennes.

Une seconde raison également pressante est que depuis deux jours le Gouvernement, ou du moins, je l'espère, son chef et quelques-uns de ses ministres, veulent faire aboutir un projet de revision constitutionnelle.

Placés en face de ce problème, au moment où nous sommes tenus de prendre des décisions engageant l'avenir et l'existence même de la République, j'ai le droit de vous demander de dégager devant vous les éléments essentiels, les facteurs substantiels de cette carence de l'Etat. D'où vient-elle ?

Nous apercevons, nous autres militants, qu'elle vient d'une part de la complexité du jeu parlementaire, des difficultés que rencontre le Parlement dans l'existence de groupes trop nombreux, de la surenchère des partis, d'aucuns disent même — simple militant, je n'ai pas d'avis sur ce point — des discordes des chefs. En tous cas, le heurt des divers groupes et la surenchère des partis aboutissent à créer l'impuissance. Voilà le premier facteur.

Il en est un second, également grave, dont nous apercevons aussi l'existence menaçante, c'est que le Gouvernement et le Parlement, quels que soient leur bonne volonté et leur désir d'agir et de réaliser, se heurtent à des forces plus puissantes qui leur dictent leurs volontés. (*Applaudissements.*)

Il me suffit de vous rappeler les événements de 1926, le chantage sur le franc dont M. le Président Herriot se souvient bien, l'exploitation éhontée du scandale Stavisky, et cette campagne d'excitation à l'émeute qui a précédé le 6 février, pour que vous compreniez la réalité menaçante de ces forces.

Tels sont les deux facteurs du problème.

Envisageons maintenant, pour tenter d'en dégager une solution constructive, le remède qui nous est proposé par M. Doumergue.

Ce remède a un tort essentiel, c'est qu'il ne s'applique qu'à un seul des facteurs du mal. Il ne s'applique qu'à l'impuissance parlementaire. Il ne tend qu'à corriger le mal qui vient de là. Quant à la pression des congrégations économiques, à la pression des grandes puissances féodales, motus !

Nous avons donc le droit de redouter que le remède de M. Doumergue renforce encore ces puissances, au détriment de la démocratie. Nous pouvons craindre qu'il donne davantage de pouvoir non pas à des hommes libres au service de cette démocratie, mais à des hommes qui, malgré leur bonne volonté et leur désir de servir le peuple, se font les complices ou sont les esclaves du gouvernement, bien qu'ils soient de bonne foi, ce qui est le cas pour la plupart d'entre eux, ce qui est certainement le cas pour tous nos chefs, car je suis certain, je l'affirme, qu'ils sont prisonniers de ces forces malgré eux.

Voilà pourquoi nous nous opposons au renforcement du pouvoir de l'exécutif, puisqu'il est prisonnier de ces forces et que, par ailleurs, il ne peut pas recevoir des ordres d'une majorité populaire dont après tout il ne devrait être que l'outil.

Dans ces conditions, je vous le dis, et le rapport Cornu s'est longuement étendu sur ce point, il y a péril mortel pour la République à donner, à l'heure actuelle, au chef du Gouvernement de tels pouvoirs.

Et maintenant, ayant examiné d'un point de vue général le remède qu'on nous propose, je veux d'un point de vue particulier, au nom de quelques amis que, d'un terme dont je ne sais s'il est pour nous malveillant ou bienveillant, on a qualifiés « les jeunes Turcs », et qui ne sont que de jeunes hommes désirant ardemment se joindre à l'unanimité du Parti, je veux, dis-je, vous apporter les solutions réalistes qu'ils proposent et qu'ils espèrent voir un jour adopter par vous tous.

Ils viennent vous dire : Ce n'est pas par simple conservatisme, par simple horreur du neuf, ce n'est pas parce qu'il est plus facile de critiquer les réformateurs que d'agir soi-même, que nous nous dressons contre les projets de M. Doumergue.

Nous estimons qu'il ne faut pas opérer un malade quand il a 40 degrés de fièvre. Nous pensons qu'il faut d'abord lui mettre de la glace sur le ventre et que ce n'est pas le moment où la République est contestée dans nombre d'esprits qu'il faut vouloir porter atteinte à ses institutions, parce qu'on s'expose à faire un saut dans l'inconnu.

Cependant, si certains de vous pensent, et quelques-uns d'entre nous aussi, que le mal ira en s'aggravant si l'on n'y porte pas remède, alors, nous disons : *Réforme de l'Etat*, oui ! mais réforme complète ; réforme du pouvoir exécutif, oui ! mais pour qu'il soit l'outil qui servira la majorité républicaine et non pas qui asservira cette majorité.

Nous disons : Il faut porter le fer à la fois dans l'abcès parlementaire si les parlementaires ne peuvent pas se réformer eux-mêmes et dans l'abcès des congrégations économiques. Ces deux opérations sont nécessairement liées dans le temps, elles doivent être faites simultanément, au besoin par une

intervention brutale de l'Etat contre ces congrégations.

Je réponds tout de suite à un argument qu'on pourra nous opposer. On nous dira : il faut pousser jusqu'au bout la logique de votre système. Si vous abattez définitivement les congrégations économiques, c'est le communisme.

On nous dira encore : Voyez à quels résultats ont abouti les lois d'économie dirigée, les lois sur les blés, les lois sur les vins ! Elles ont abouti au chaos. Vous êtes oligés de tout réformer, ou de ne rien faire.

Nous répondons que c'est au point de vue politique d'abord que nous nous dressons contre les puissances économiques. Nous répondons que c'est au nom de la liberté que Robespierre envoyait à l'échafaud les liberticides. Nous répondons que c'est au nom de la liberté que nous vous demandons de prendre tout de suite quelques mesures, qu'on peut prendre sans aller à Versailles.

Ne peut-on pas immédiatement dissoudre, non pas en droit, nous savons qu'elles se reconstitueraient le lendemain juridiquement, mais en fait, en les désarmant par simple mesure gouvernementale, ces ligues fascistes sous la menace desquelles délibère le Parlement, et qui permettaient au rapporteur de dire : il n'y a plus de Parlement ? (*Applaudissements.*)

Nous vous demandons de prendre tout de suite au nom de la liberté des mesures de contrainte contre la presse liberticide. (*Applaudissements.*) Vous avez tous présents à la mémoire les méfaits de la presse. Vous savez que tous les grands journaux appartiennent aux marchands de canons et aux congrégations économiques. Vous savez que ce sont les journaux qui ont appelé Paris à l'émeute le 6 février. Serait-il si difficile de les museler ?

Permettez-moi de vous montrer que nous ne sommes pas des abstracteurs de quintessence dont l'es-

prit voyage dans la quatrième dimension. Ce sont des choses réalisables que nous demandons.

Serait-il difficile — première mesure, dont je ne méconnaisse pas d'ailleurs que le résultat serait précaire — de modifier la loi sur la presse de 1881, et au lieu que cette loi ait uniquement en vue la sauvegarde de l'honneur et de la considération des individus, de décréter que la presse doit avoir pour objectif la vérité et qu'il doit y avoir une définition de la presse tendant à réprimer la publication des fausses nouvelles ? Serait-il impossible d'imposer aux journaux de se vendre tous à un prix minimum qui correspondrait aux dépenses de rédaction, de papier et d'impression ?

Croyez-vous qu'il serait plus difficile, et ce serait plus efficace, de créer une agence d'Etat — qui ne supprimerait pas pour cela les Messageries Hachette ou l'Agence Havas — agence d'information qui serait chargée de ne fournir aux journaux que des nouvelles véridiques (*Mouvements.*)

Croyez-vous enfin — mesure plus particulièrement objective — qu'il serait difficile de créer, aux frais du budget, un grand journal, qu'on appellerait *Le National* par exemple, dans lequel tous les partis organisés, toutes les grandes tendances de ce pays auraient gratuitement, sous leur seule responsabilité, une certaine place à leur disposition, dans lequel on verrait voisiner les articles de Léon Blum, de Tardieu, du président Caillaux, de Millerand ?

Si ces trois mesures étaient prises, croyez-vous qu'on n'aurait pas évité dans une certaine mesure la pression terrible que la presse fait peser sur la liberté ?

J'en ai terminé, je me résume.

Il y a deux facteurs essentiels de la crise de l'Etat, un facteur purement politique et un facteur économique.

Il y a la pression des puissances d'argent sur le Parlement, sur le Gouvernement, sur l'opinion publique elle-même.

Si l'on ne veut pas porter remède à l'ensemble d
ces facteurs, à la totalité du mal, on échouera dan
l'œuvre entreprise.

Enfin, il est inadmissible qu'on veuille renforce
les pouvoirs d'un homme pour lui donner plus d
force contre la liberté et la démocratie. Pour nous
nous nous y refusons. (*Applaudissements.*)

***

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dubois.

M. DUBOIS (Somme). — Le rapport Cornu me donn
entière satisfaction. Tout au plus serais-je en désac
cord avec lui sur un seul point, je veux dire sur l
question de pouvoirs spéciaux donnés à un Gouver
nement. Je dis qu'il ne faut actuellement accorde
aucun pouvoir spécial au Gouvernement. Les Gou
vernements doivent délibérer sous le contrôle de
Chambres. J'en ai terminé. (*Très bien! Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lacourt, dé
puté du Nord.

***

M. ALFRED LACOURT (Nord). — Mesdames, citoyens
mon intervention sera précise. Elle s'adresse plutô
à nos ministres, auxquels je voudrais me permettr
d'apporter quelques reproches, oh ! très affectueu
et très mesurés. Je n'ai pour le moment que cett
tribune à ma disposition pour le leur dire.

J'ai écouté, non sans attention, les prudentes pa
roles prononcées par notre Président Edouard Her
riot ; j'y applaudis parce qu'il semble vouloir obser
ver avant de livrer sa pensée ; il sent, dans son
amour du pays, la France inquiète et son langag
réservé découle du bon sens et de la raison.

Après les paroles de reconnaissance du Présiden
Chautemps, après les applaudissements qui ont ac

cuelli notre ami le Président Daladier, après l'exposé de notre camarade Cornu qui est le résultat de laborieux travaux, ce dont je le félicite affectueusement, après les explications d'Henri Clerc et des délégués des Basses-Alpes et de la Somme, je viens vous dire à mon tour que la tâche à accomplir est ardue et difficile. Elle consiste à rendre à notre pays son activité en desarroi sa sécurité dans la paix, dans la laïcité, dans la légalité. Elle consiste à panser les plaies douloureuses dont souffre notre génération.

La plus grave, la plus dangereuse de ces plaies, celle qui nous inquiète le plus, c'est celle du chômage, et c'est — vous l'avez déjà compris — du Nord que je vous en apporte les échos les plus sensibles et les plus troublants.

C'est un avertissement, c'est surtout une prière que je viens renouveler auprès de nos ministres radicaux, afin qu'ils tiennent compte de cette situation lorsqu'ils participent aux conseils du Gouvernement d'où sont, hélas, écartés depuis plusieurs lustres les parlementaires du Nord et de l'Est. Et cependant nos régions ne sont point oubliées lorsqu'il s'agit de payer.

Actuellement, dans le seul département du Nord, 60.000 chômeurs complets grondent et demandent du travail ou du pain. Leur marche sur Lille est un avertissement qu'il serait imprudent de négliger, parce qu'à côté d'eux il y a quelque 500.000 mécontents qui pourraient bien avec eux se préparer aussi à manifester.

Jusqu'ici, nos populations ont fait preuve de sagesse. Mais, quand la détresse augmente dans de telles proportions, on peut redouter le pire et, pour l'éviter, il faut agir autrement que par des discours, il faut agir par des actes.

Les classes laborieuses du Nord, comme tous les Français, du reste, aiment le travail pour ce qu'il procure et aussi pour lui-même, ce travail si rude à leurs mains, ce travail si souvent dangereux et quel-

quefois meurtrier, mais qui, tout de même, apport
à ceux qui œuvrent de leurs bras ou de leur cer
veau, l'aisance et la liberté.

Hélas ! les industries, les entreprises périclitent
elles cherchent du travail à donner, elles n'en trou
vent point. Le plan dit Marquet n'a asbolument rie
donné au Nord.

Les travailleurs cherchent du travail, ils n'en trou
vent pas davantage. Ils voient grandir de jour e
jour devant eux le monstre chômage.

Ce qu'on leur donne ? Des secours, qu'ils sont dan
l'obligation de mendier ou des discours radiodiffusé
qu'ils apprécieraient s'ils leur annonçaient du travail

Rien de toutes ces espérances ne vient leur réchau
fer le cœur. Ils se tournent alors vers l'appui natu
rel de leurs représentants qui s'emploient auprès d
Gouvernement, mais qui n'obtiennent, comme en
couragements, que des promesses à échéance décou
rageante.

M. le président du Conseil ne les entretient, au pré
mier chef, que de la réforme de l'Etat, sous la me
nace de la dissolution.

Mais croyez-vous, messieurs les Ministres, que d
nouvelles élections se feraient en toute sérénité ? J
ne le crois pas. Elles troubleraient la tranquillité e
l'ordre public, si, toutefois, elles ne se faisaient pa
dans le sang.

Est-ce que vous avez observé les élections cantona
les dans le Nord ? Est-ce que vous avez remarqu
l'âpreté de la lutte électorale, les injures, les gros
sièretés adressées aux candidats de l'ordre et du bon
sens, la boue remuée par le front socialo-commu
niste contre les radicaux ?

Avez-vous constaté les résultats qui apportent quel
que dix sièges de plus au front rouge ?

Ne laissez pas commettre cette erreur à M. le pré
sident du Conseil de demander la dissolution de l
Chambre avant d'avoir procuré du travail aux mas
ses travailleuses de ce pays.

Il ne manque pas de travail, et de rémunérateu

encore : adductions d'eau, canalisations de gaz, amélioration de notre réseau routier, plus particulièrement celui de nos frontières, amélioration du matériel des chemins de fer, construction des habitations à bon marché, constructions scolaires, travaux de navigation — canal du Nord, aménagement du Rhône — tous travaux rentables.

D'autre part, le plan d'équipement national et social du Gouvernement Daladier d'octobre 1933 n'existe-t-il pas toujours ? Ne peut-on s'en inspirer ?

J'invite ceux qui ne l'ont point lu à le consulter, à prendre connaissance de la carte du chômage qu'il contient. Ils comprendront mieux mon intervention et ils s'apercevront que, parmi les membres du Gouverneent, très peu représentent des régions éprouvées plus douloureusement que le Nord par le chômage.

De là à penser que l'indifférence des pouvoirs publics provient de cet état de choses, il n'y a qu'un pas. Je ne le franchis pas.

Au contraire, je prie, je supplie nos Ministres, M. le président Herriot en particulier, qui connaît chez lui le chômage, d'intervenir énergiquement afin que soit modifiée cette politique de protection qui ne profite qu'aux congrégations de toute sorte et qui ruine l'Etat, que soit modifiée cette politique de contingentement désordonnée qui ruine le commerce et l'industrie de nos provinces laborieuses et qui engendre la misère.

Il faut qu'enfin soit entreprise une politique courageuse et loyale qui combatte l'usure par la réduction du loyer de l'argent et des sanctions, qui organise le repos des vieux en procurant de l'occupation aux jeunes.

Ceux qui chôment et qui souffrent attendent du travail pour pouvoir nourrir leur famille.

En donnant du travail, le Gouvernement soulagera la misère du peuple, ramènera la prospérité dans ce pays. Vous verrez alors reculer le spectre de l'émeute et de la révolution où les régimes s'engloutissent sans

qu'il en reste rien de bien, rien de beau, rien d'utile.

Le travail ainsi réorganisé, la prospérité s'annonçant, lentement peut-être, mais sûrement, le Gouvernement pourrait réunir les Chambres à Versailles avec la certitude d'un préjugé favorable, pour le maintien de la trêve, d'abord, pour la réalisation, en accord avec les Chambres, de ses projets de réforme de l'Etat.

S'il agit autrement, qu'il prenne ses responsabilités, mais je vois poindre, qu'il le veuille ou non, une révolution peut-être sanglante.

Je souhaite de tout cœur qu'il ne nous conduise point à cette horrible catastrophe et, pour l'éviter, qu'il médite l'avertissement que je lui adresse, qu'il en tienne compte et il pourra espérer tous les concours. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Gaston-Martin, député du Lot-et-Garonne.

* * *

M. Gaston-Martin (Lot-et-Garonne). — Mesdames, citoyens, j'imagine que si vous montrez quelque nervosité, c'est parce que le discours de notre ami Cornu vous paraissait représenter l'essentiel de ce que vous vouliez entendre.

Il reste cependant aux parlementaires, qui sentent parfaitement que, dans un Congrès comme celui-ci, ils sont, et à juste titre, des accusés devant les militants que vous êtes, à venir vous dire, comme Valabrègue le demandait il y a un instant, les déficiences qu'eux-mêmes constatent dans leur système de travail et dans l'organisation même de la vie parlementaire. Ils ont, en revanche, le droit d'être écoutés en silence pour qu'ensuite vous formuliez votre verdict et que vous leur disiez quelle est votre pensée, qui est la seule chose qui compte, pour qu'ils en soient ensuite les interprètes, résolus à aller jusqu'au bout à votre service.

Si la réforme de l'Etat prend aujourd'hui une si grande place dans notre Congrès, c'est parce que vous sentez, comme nous-mêmes, que notre grand parti a été fléchissant depuis deux années, qu'une victoire remportée en commun s'est transformée en défaite, en quelque chose de plus humiliant peut-être, en capitulation, que nous ne pouvions pas éviter devant l'émeute.

Dans ces conditions, quels sont les coupables et quelles sont les fautes ?

Les coupables ? Les parlementaires d'abord, apportant, devant des problèmes nouveaux, des habitudes peut-être surannées, n'allant pas au fond des problèmes, parce que ligottés dans tout un système de commissions, de discussion qui leur faisait parfois entendre dix fois la même chose et les faisait piétiner sur place sans pouvoir en sortir.

Nous avons ratiociné au lieu d'agir et nous avons trébuché sur les obstacles faute d'avoir le courage de les franchir. (*Applaudissements.*)

Nous sommes les premiers à savoir qu'il faut nous réformer. La question qui se pose est de savoir si, à l'heure actuelle, il y a, dans ce pays et dans notre parti même une confiance suffisante encore, non pas dans l'institution parlementaire, qui est la raison d'être de la démocratie, mais dans les parlementaires en place pour que cette opération puisse se faire avec une chance de succès.

Si vous pensez que c'est oui, vous répondrez que vous n'acceptez pas qu'on aille à Versailles pour modifier une constitution qui vous paraît suffisante. Si vous pensez que c'est non, vous le direz de la même manière.

Mais, reprenant la pensée d'Henri Clerc, si vous estimez qu'il faut aller à Versailles, ce n'est pas nous qui pourrons y aller, car, par votre verdict même vous aurez indiqué que vous n'avez plus, en ceux que vous avez choisis, une confiance suffisante et qu'il faut de nouveaux membres pour aller faire cette opération.

Je suis de ceux qui demanderont alors, à ce moment-là, que, dans l'assemblée nouvelle, il ne soit pas permis à un parlementaire, ancien ou actuel, de siéger, je ne crois pas qu'il soit possible de donner à un exécutif qui a eu entre les mains des moyens d'action tels que, depuis six mois, le temps que nous n'avons pas passé en vacances, nous l'avons passé à entériner ses décisions, des droits supérieurs à ceux qu'il possède.

Que veut-on que nous allions faire à Versailles? Que demande le président Doumergue qui ne représente cependant ni un collège électoral, qui ne fait partie d'aucune assemlée délibérante, qui n'a été mis en place que par l'émeute parisienne ? (*Applaudissements.*)

Il demande aux sénateurs d'abandonner leurs deux prérogatives essentielles; d'abord celle de contrôler les imprudences de la Chambre, de rogner sur les dépenses budgétaires que nous aurions pu voter. Pour ce faire, il demande le droit de reconduire par décret, le budget, même si c'est le Gouvernement qui a fait traîner les délibérations ou si, par un jeu que nous connaissons trop, ses amis montant à la tribune, on atteint le 31 décembre sans avoir pu voter de textes constitutionnels.

Il demande ensuite au Sénat d'abandonner entre ses mains le droit de dissolution, dont la haute assemblée n'a jamais usé qu'avec une circonspection extrême, pour ne pas dire pas du tout.

Allez-vous dire qu'il faut lui acorder ce qu'il demande ? Il y a un intérêt majeur à ce que ce Congrès ne se sépare pas sans, qu'unanime, il ait signifié à ceux qui, à côté de nos amis, représentent encore la forme gouvernementale, qu'il est des capitulations que vous n'êtes pas disposés à leur laisser faire.

M. le Président du Conseil, dans une de ces homélies radiophoniques dont il a le secret, déclare que rien n'est plus insupportable que de renverser un ministère pour un oui ou pour un non et il donne en exemple la constitution britannique.

Il faudrait, cependant ne pas confondre les constitutions ni les pays. Si un Gouvernement pose la question de confiance pour un oui ou pour un non, qui est responsable ? Les parlementaires qui le renversent ou celui qui a engagé sa vie sur une question qu'il estimait n'en pas valoir la peine ?

S'il s'agit d'un grand problème qui, vraiment, met en cause la majorité ou son renversement, est-ce trop demander que d'exiger le maintien de ce droit aux deux Assemblées également représentatives de la volonté nationale ?

Si vous acceptiez que nous donnions, même sous la menace de la rue, ce droit de dissolution unilatéral, en moins de deux ou trois ans, le Parlement français ne compterait plus un seul représentant démocrate. Chaque élection, quoi qu'on le veuille, représente une dépense de 25.000 à 30.000 francs et, en pénalisant ceux qui défendent la liberté de pensée devant un Gouvernement d'autorité, ce sont les petits et les humbles qu'on empêchera de se présenter.

Est-ce qu'on veut ? C'est probable ! Mais qu'on ait alors le courage de le dire.

Donc pas de droit de dissolution unilatéral. Sur ce point je vous supplie que votre texte soit si pressant et si ferme que pas un de ceux qui ont l'honneur de nous représenter dans les Conseils du Gouvernement puisse douter de notre pensée, car nous connaissons trop leur loyalisme et leur grand cœur pour ne pas être sûrs qu'ils suivront vos désirs, parce que ce sont ceux de notre parti tout entier. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que le refus d'aller à Versailles en posture d'humiliés n'ira pas sans difficultés et sans dangers. Je sais bien que, chaque jour, une presse soldée nous fait savoir que les mêmes émeutiers du 6 février sont prêts à revenir dans la rue et à nous faire faire, sous la menace, ce que nous ne ferions pas par raison.

Ceux-là, en vérité, seraient singulièrement indignes de représenter le grand parti que vous êtes qui, pour

leur sécurité personnelle, trembleraient devant des menaces personnelles pour hésiter à faire prévaloir votre décision. (*Applaudissements.*)

J'entends bien que, dans les Conseils même du Gouvernement, des excellences toutes neuves portent, sur le suffrage universel et sur le droit des assemblés, des opinions qui valent que nous méditions un instant sur elles.

Le garde des sceaux — qui ne compte que quelques semaines de pouvoir et autour duquel s'élèvent tant de rumeurs suspectes — pour défendre les sociétés anonymes qui lui tiennent tant au cœur, déclare que le Parlement vient de montrer qu'il y a de sérieuses réserves à faire sur l'aptitude éminente à légiférer qui lui est communément reconnue.

On nous demande ainsi de ne continuer à délibérer que dans la mesure où nous aurons consenti à nous agenouiller devant les puissances d'argent.

Le problème est posé avec une netteté sans ambages. On nous dit : la dissolution ou l'émeute et la guerre civile.

Si l'on avait écouté ce que vous demandez et que nous demandions à Clermont-Ferrand (*applaudissements*), si le Gouvernement avait, non pas détruit, mais au moins désarmé les ligues fascistes, cette menace aurait cessé de peser sur la République.

Mais, depuis six mois, qu'a-t-on fait ? On a vu se dresser des gens qui proclamaient, sur tous les murs que leur désir était de préparer des mobilisations plus larges. A propos d'affaires de police, sur lesquelles la vérité n'est pas faite et qui, peut-être, éclaboussera un jour ceux mêmes qui ont voulu éclabousser, on les a vus essayer d'entraîner des braves gens pour les conduire à l'émeute, alors que les chefs restaient derrière.

On a vu des membres du Gouvernement, où nous comptons des amis, réserver tous leurs sourires à ces émeutiers et j'ai encore dans l'oreille ce mot, si douloureux à nos consciences, que ceux qui essayaient d'enlever le Palais-Bourbon le soir du 6 février,

étaient, au dire de M. le Président du Conseil actuel, les bons citoyens exaspérés. (*Applaudisseents.*)

Demain, sans doute, on reprendra la proposition que le journal officieux de la République, *Gringoire*, publiait vendredi dernier et l'on nous demandera de faire des pensions aux veuves et aux orphelins des victimes du 6 février.

Nous aurons ainsi atteint ce degré où, suivant la morale évangélique, frappés sur une joue, nous tendrons l'autre.

Non ! Vous direz donc avec la même netteté que vous répudiez toute dissolution unilatérale, que la trêve que vous voulez, que l'apaisement que nous voulons tous, ne peut exister que si le Gouvernement. d'abord, donne des preuves de son loyalisme à la nation et que si les ligues désarmées rentrent vraiment dans le devoir et dans la saine doctrine républicaine.

Et ces paroles que je vous demande de prononcer sans véhémence ni colère, avec la ferme gravité d'un parti qui sait qu'il est le soutien de la République, ce sont nos amis, nos chefs, nos ministres qui, demain, les feront entendre dans les Conseils du Gouvernement. Nous n'avons pas à dire ce qui arriverait si on ne les écoutait pas. Ils savent mieux que nous leur devoir et ils nous ont donné les preuves qu'ils sauront le faire.

Voilà les quelques mots que je voulais vous faire entendre.

Parlementaire, je sais que nous avons les premiers torts et je vous demande, dans un ordre du jour de militants, de nous dire si vous nous faites encore confiance. Nous suivrons votre verdict. Mais, vous retournant ensuite vers un Gouvernement qui, ayant tous les pouvoirs, ne s'en est servi que pour opprimer les classes prolétariennes et faire triompher les intérêts économiques, je vous demande de lui refuser toute aggravation de pouvoirs qui ne serait plus bientôt qu'une tyrannie.

Je vous demande de dire que la trêve n'est possi-

ble que si elle est loyale pour tout le monde et que le désarmement des ligues en est la condition *sine qua non.* (*Vifs applaudissements.*)

***

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. André Voirin, délégué du 1er arrondissement de Paris, ancien candidat du parti.

M. André VOIRIN (Seine). — Citoyen, je désire seulement, sur deux points, vous donner quelques aperçus et dégager quelques conséquences des intentions de M. Doumergue, si elles étaient mises à exécution.

Nous sommes dans une situation véritablement sérieuse. A la veille du Congrès radical, en effet, M. Gaston Doumergue a déclaré qu'il remettait à plus tard son projet.

Dans ces conditions, nous ne pouvons nous demander qu'une chose : ou M. Doumergue s'est souvenu qu'il était un ancien radical, qu'il avait assisté à nos Congrès et il désire attendre nos délibérations ou bien — et cette hypothèse me semble beaucoup plus vraisemblable — il veut nous mettre en présence d'un fait accompli.

Dernièrement, un journal en donnait une preuve par un symbole : à des obsèques récentes, le président Doumergue avait déjà pu se détacher de ses collègues du ministère en les laissant à six pas derrière lui.

Nous pensons donc que le fait accompli doit être envisagé. Or, nous ne voulons pas être devant un fait accompli.

Je dois vous indiquer les appréhensions de l'arrondissement que je représente, qui a connu dans ses rues les émeutes tragiques du 6 février. Il pense que les conséquences du droit de dissolution, s'il était accordé à un seul homme, seraient beaucoup plus grave que ne l'estime M. Gaston-Martin,

Vous savez combien les chutes successives de ministères ont mis à l'épreuve les nerfs du pays. Que se passerait-il sous un Gouvernement ayant la ferme volonté de créer dans le pays de ces inquiétudes grâce auxquelles une dictature peut surgir et mettre la main sur toutes nos libertés ? En accordant à un seul homme le droit de dissolution, vous prépareriez, de dissolution en dissolution, et en appelant plusieurs fois le pays à voter, une Chambre de députés de droite. De plus, grâce au trouble qui serait de nouveau dans les esprits, vous ouvririez la voie au dictateur de demain qui, profitant de tous ces écœurements et réunissant autour de lui tous ceux qui souffrent d'une situation économique infiniment grave, imposerait sa loi.

Sur un second point, j'ai reçu les confidences et les inquiétudes de certains petits commerçants du premier arrondissement qui ont écouté le discours de M. Gaston Doumergue où celui-ci traitait des questions économiques.

Je crois, en effet, qu'il est dans les intentions du président du Conseil d'inclure dans son projet de réforme de la Constitution une disposition relative au Conseil national économique.

Or, M. Doumergue a déclaré : je nommerai moi-même, dans chaque corporation, des délégués qui me donneront des conseils.

Eh bien ! citoyens, un tel langage présente une curieuse analogie avec les actes de M. Hitler qui a nommé les présidents des syndicats ouvriers en Allemagne. (*Mouvements divers.*)

Je m'adresse à des citoyens suffisamment avertis pour qu'ils ne puissent pas se tromper sur le sens et sur la portée de mes paroles.

Je vous assure que les commerçants qui ont entendu un tel discours ont été inquiets et qu'ils se sont dit : c'est une dictature camouflée.

C'est là quelque chose d'extrêmement dangereux.

J'ai terminé. Les dernières élections cantonales ont montré que, malgré toutes les insultes que nous avons

pu recevoir, malgré les ignominies les- plus invra
semblables dont nos chefs ont été couverts, le pays
répondu présent au parti radical. (*Applaudissement*

Ce n'est pas le moment de suivre celui qui, se disant pour le bien du pays, veut nous entraîne par des chemins détournés, peut-être involontair sur le chemin de la dictature.

C'est pourquoi, sur ce point, j'ai estimé qu'il éta de mon devoir de vous indiquer quelles pouvaient êt les appréhensions de l'arrondissement que je repr sente ici comme délégué.

Je vous demande de réfléchir et de dire que nous n pouvons pas demander à nos chefs de suivre les i tentions de M. Gaston Doumergue, car, ce faisa nous serions les ouvriers involontaires de la mort d Parti radical et de la République. (*Applaudiss ments.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bigot, secr taire général de la Fédération des Deux-Sèvres.

***

M. BIGOT (Deux-Sèvres). — M. le Président du Co seil est un homme qui, en matière de radiophon a parfaitement choisi son heure. Je représen une fédération dont on peut dire qu'elle e presque complètement rurale. C'est donc un mon où les bouleversements politiques parisiens n'arrive que par la voie de la presse ou que par cette commu renommée que des propagandistes soldés peuvent l apporter. (*Applaudissements.*)

M. le Président du Conseil parle, en général, à u heure où le monde repose, à celle du repas du soi Ses paroles n'en ont, auprès du Français moye que davantage de poids malheureusement, ca lorsqu'on les écoute, c'est à une heure où l'on tendance à réfléchir.

Lorsque j'ai écouté le dernier discours de M. Gasto

Doumergue au cours duquel il nous a conseillé de donner le pouvoir de dissoudre la Chambre à un seul homme, j'ai fait en moi-même un retour sur le passé et je me suis dit : comment ? après une expérience comme celle que vous venez de tenter, le cas qui nous intéresse est donc si désespéré ? vous avez donc tout tenté ? vous n'avez donc rien réussi pour venir nous proposer le soir, au moment où nous dînons, ce palliatif illusoire contre lequel je me révolte. (*Applaudissements.*)

Je parle en homme de trente ans, c'est-à-dire en homme d'une génération qui, aujourd'hui, alimente les soupes populaires de la région parisienne. Je parle au nom d'une fédération qui délibère devant le spectre de l'émeute et le fantôme menaçant de la faim. Je parle en même temps en homme ayant un enfant à élever et qui a le droit de savoir où, demain, on va le mener.

M. le Président du Conseil était partisan et avec lui tous les hommes qui l'ont suivi, de tenter une expérience : celle de la confiance. Lorsque le Gouvernement Doumergue a pris le pouvoir, je me disais, avec un scepticisme profond : nous allons voir revenir la confiance avec tous ses effets.

Les exemples de la vie courante valent mieux que n'importe quoi. J'ai un ami qui joue à la Bourse et chaque jour davantage ses valeurs se sont effondrées. Chaque jour davantage, le nombre des chômeurs a augmenté.

Ce qui compte dans la vie — et je tiens cette logique mathématique de mon propre percepteur — c'est la logique des chiffres.

En 1930, le nombre des chômeurs, en France, était, d'après la revue internationale du travail, de 13.859. Aujourd'hui, il est de 350.428. Si vous multipliez par trois ou quatre le nombre des chômeurs, vous arrivez à avoir dans une nation une diminution telle du pouvoir d'achat, que c'est là qu'il faut porter le remède. (*Applaudissements.*)

Je me tourne vers M. le Président du Conseil et je lui dis : Monsieur le Président, autrefois, on m'a appris, à l'école laïque, qu'il y avait eu dans le monde des crises de disette, on mourait parce qu'on n'avait pas de blé, on mourait parce qu'on n'avait pas de pain.

Aujourd'hui, suivant l'expression du chansonnier Colline, on meurt à côté des stocks. (*Applaudissements.*)

Et alors, il faut tout de même conclure que si la confiance n'est pas revenue dans ce pays, si, le chômage ne se résorbe pas malgré les grands travaux que M. Marquet entreprend et qui ne donneront pas de résultats, parce que l'expérience l'a prouvé (*applaudissements*), ils ne peuvent pas en donner, c'est que, contrairement à ce que vous disiez, monsieur le rapporteur, je vous le fais respectueusement remarquer, le problème du chômage dépasse le cadre de la nation, c'est un problème international (*Applaudissements*).

Monsieur le président Herriot, vous venez de faire avec M. André Tardieu, un rapport sur la vie chère. Vous avez émis des hypothèses, vous avez fait des constatations. Elles sont douloureuses, pour la plupart. Mais, dans la pratique, que faites-vous pour que demain, la vie diminue ? Rien. (*Applaudisements.*) Et vous ne faites rien parce que vous ne pouvez rien faire. (*Applaudissements.*)

Nous vivons — et je parle, non seulement, comme Henri Clerc, mais encore comme Jacques Duboin, ce sont peut-être des références même pour ceux qui les discutent — nous vivons, dis-je, en un moment de notre siècle où les gens n'ont pas de pouvoir d'achat, ils n'ont rien. Le machinisme s'est tellement développé que — pour ne vous citer qu'un exemple — un seul homme fait 9.000 ampoules électriques alors qu'en 1898 il n'en pouvait faire qu'une par jour.

Voici — et c'est encore un exemple de la vie pratique — une marque d'automobiles qui vient de sortir récemment une voiture à traction avant. On vous fera la démonstration magistrale qu'en 57 minutes

on change les cylindres de la voiture alors qu'il fallait à un ouvrier spécialisé, exactement cinq jours avant cette innovation pour effectuer le même travail.

Que fera, pendant le reste du temps, en enlevant ces 57 minutes, l'ouvrier qui n'aura pas de moteur à reviser ?

Voilà le problème, tel qu'il se pose.

Un referendum populaire ? Jamais ! Tant que vous n'aurez pas pris des précautions telles que la presse, qui sera au mains du Gouvernement, ne pourra pas influencer le scrutin, vous ne pourrez que très difficilement y recourir, n'en déplaise à Valabrègue, dont l'innovation est pourtant caractéristique.

Ce que je voudrais savoir, ce qui m'inquiète, c'est la réponse que feront les ministres qui nous représentent dans le Gouvernement de trêve à cette question. Devant le problème du chômage qui enlève au monde 90 millions d'acheteurs, qu'est-ce que le parti radical, dans le cadre de la nation, vient nous proposer ?

Nous vivons dans le paradoxe. Je n'admets pas, lorsqu'une administration est en déficit, que ce soit l'Etat qui subventionne et que, lorsqu'il y a des bénéfices, ce soient les actionnaires qui touchent (*Applaudissements.*)

Je ne l'admets pas, non en vertu d'un sentiment collectiviste quelconque, mais tout simplement au nom du bon sens et de la logique.

Une société en déficit demande le concours de l'Etat; je suis d'accord pour que l'Etat la subventionne mais si ses administrateurs sont incapables, que l'Etat prenne l'affaire en main !

Que vous le vouliez ou non, c'est vers des solutions économiques internationales qu'il faut aller. Le reste, n'est que la littérature, pas autre chose.

Le problème est donc de savoir comment nous réussirons à vivre, alors que nous avons trop à manger, trop à consommer de toutes parts.

C'est à cela que je voudrais que les hommes d
mon parti qui font partie du ministère de trêve r
pondissent. Je suis de ceux qui croient que le ca
talisme, sous sa forme actuelle, est désormais p
rimé. Si le radicalisme n'est pas à la base des so
tions nouvelles, ce sera sa fin.

Mais j'ose espérer que nous serons demain à l'ava
du progrès et que, dans des solutions qui sortiro
le monde de la crise, le parti radical aura l'honne
d'être le premier. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rousse
(Morbihan).

***

M. Rousseau (Morbihan). — Permettez à un vie
radical de vous donner son avis au sujet des pro
sitions de notre rapporteur, M. Cornu.

J'approuve entièrement ce qu'il appelle les résol
tions adoptées par la Commission.

Je fais quelques réserves sur ses suggestions p
sonnelles. Connaissant l'esprit méthodique de no
cher président, je suis persuadé qu'il mettra sép
rément aux voix les résolutions proprement di
et qu'il nous demandera simplement de prendre
considération les suggestions de M. Cornu, qui
vront être étudiées ultérieurement.

Ce matin, à la Fédération de l'Ouest, j'exprimais
désir de prier les parlementaires de s'opposer ré
lument à la revision de la Constitution, surtout
l'octroi au Président du Conseil, quel qu'il soit,
droit de dissoudre la Chambre des députés, lorsq
la majorité ne serait pas de son avis.

Ce serait la négation complète du régime dém
cratique. L'unanimité doit se faire sur ce point.

Nous ne sommes pas partisans d'une Constitua
dans les circonstances actuelles, bien que les pro
me économiques nous préoccupent beaucoup. Ma
quelle que soit sa composition, une Constituante

rait en opposition probablement avec la majorité des élus : sénateurs, députés, conseillers généraux et municipaux qui représentent tout de même l'armature légale de la France.

En ce qui concerne les améliorations sociales, le parti radical, il y a très longtemps, en a délibéré et a trouvé des formules qu'il pourrait peut-être compléter. Mais, à certains points de vue, il n'est pas en retard.

Ce sont des militants radicaux qui, il y a très longtemps, ont recommandé les coopératives de production. Ce sont des radicaux modérés, comme Waldeck-Rousseau, qui ont préconisé les coopératives de consommation. Il y en a, en France, qui sont très fortes et très bien administrées, mais beaucoup de Français les ignorent.

En un mot, par la coopération et l'association, par le crédit municipal, sans violence, on peut réaliser des améliorations.

Mais c'est sur le plan international que la transformation économique doit s'opérer. Il faut y travailler.

Le libéralisme économique a fait son temps, il a certes, amené le progrès, l'émulation, mais il pose de grands problèmes, il a favorisé la spéculation et permis un trop grand développement du machinisme au détriment des bras de l'homme.

Le programme du parti radical doit comprendre l'élaboration progressive du statut économique de la démocratie, par l'association, toujours plus étroite, dans toutes les branches de la production, des producteurs et des consommateurs, des individus et de l'Etat, de l'agriculture et de l'industrie, par le développement du crédit, des assurances.

Si nous admettons la diminution de la durée légale de la semaine de travail dans l'industrie, je dis tout de suite que ce n'est pas possible dans l'agriculture.

Malgré qu'il ait résisté aux calmonies et aux mensonges, le parti radical est encore très attaqué, à gauche et à droite, par les oligarchies financières.

Mais, si nous collaborons avec les élus, si ceux-c agissent, notre parti sera le parti de révolution qu obtiendra les meilleurs résultats dans le sens de l solidarité et de la vraie fraternité. (*Applaudisse-ments.*)

M. le Président. — La parole est à M. Cherbon-neau.

***

M. Cherbonneau (Deux-Sèvres). — J'ai été ému tou à l'heure, lorsque notre rapporteur a parlé des an-ciens combattants.

Je ne suis pas, au fond, tellement étonné qu'o ait quelques doutes, tout à fait normaux et tout fait admissibles, sur le républicanisme de certai d'entre eux

Le malheur a voulu qu'à 19 ans, je sois devenu u de ceux qu'on appelle les glorieux mutilés. C'est di que, depuis quinze ans, je connais le sentiment vér table et intime des anciens combattants et j'ai devoir de faire connaître ici ce sentiment.

Très souvent, les anciens combattants ont peut-êt déconcerté les républicains.

En 1919, nous avons eu la Chambre du Bloc Nati nal qui n'a pas fait grand chose et dont le par radical a recueilli la lourde succession.

En 1924, lorsque le président Herriot, comme disait un de mes compatriotes dont je salue la m moire, François Albert, a essayé de faire la pa lorsque son premier acte fut d'aller en Anglete pour réparer certaines fautes du Bloc National, lo qu'il a fait, à la Société des Nations la confian qu'elle mérite, nous avons vu la majorité des anci combattants défendre l'organisme de Genève.

En 1925, nous avons vu s'amorcer cette campag contre le parlementarisme qui a l'air, aujourd'h de porter ses fruits. Je dois dire que certaines mas

d'anciens combattants étaient déjà atteintes. J'appartiens moi-même à une association que je ne veux pas nommer, parce que je ne veux pas la mettre en cause. On a essayé de nous embrigader dans cette capagne anti-parlementaire. Nous avons résisté et servi la République.

En 1926, au moment où le mur d'argent se dressait, nous avons également défendu le franc contre ces patriotes qui portaient vaillamment leurs devises à l'étranger et combattaient ainsi la monnaie nationale.

Plus tard, en 1927, nous avons fondé la confédération nationale et ce, envers et contre ceux qui sont descendus dans la rue à côté des masses factieuses du 6 février.

La Confédération Nationale n'a peut-être pas fait grand chose. Je ne veux pas dire qu'elle a sauvé la République, mais elle a permis de constater que la majorité des anciens combattants est loin d'être anti-républicaine et anti-parlementaire, elle est surtout républicaine.

Très souvent, on nous a parlé de certains hommes, comme du capitaine André Tardieu qui a l'air de personnifier les hommes politiques, tout au moins les politiciens anciens combattants. Mais, s'agissant des hommes au pouvoir qui ont fait la guerre, il s'est trouvé aussi des anciens combattants pour rappeler qu'il y avait un homme qui s'appelle Daladier, et qui, lui aussi, était un ancien combattant. (*Applaudissements.*)

Quand, en 1932, la majorité républicaine du pays a envoyé à la Chambre une majorité républicaine que les difficultés n'ont pas épargnée, nous avons vu, avec une certaine amertume, qu'on pensait à demander certains sacrifices aux anciens combattants.

Les anciens combattants, quels qu'ils soient, sont des patriotes et ils auraient consenti le sacrifice. Le jour où Daladier a appelé notre ami Cassin et d'autres — ce Cassin qu'Herriot a fait déléguer à la

on cherche la solution dans la Réforme de l'Etat.

Toutefois, ce n'est pas ainsi que le Gouvernement a posé la question de la réforme de l'Etat. Pour lui, la réforme de l'Etat consiste dans une revision de la Constitution.

Ce matin, les délégués des Fédérations des cinq départements bretons se sont réunis, ont discuté de la constitution et ont voté un ordre du jour dont, à la fin de mes explications, je vous donnerai lecture.

Si nous sommes bien informés des projets de M. le Président du Conseil, que veut-il ?

Il veut d'abord organiser la présidence du Conseil.

Que sera cette Présidence, d'après les projets de M. Doumergue ?

Tout d'abord, il y aurait un premier ministre, nommé en tant que premier ministre et il aurait à côté de lui un représentant de chaque ministère.

Ah ! s'il s'agissait simplement d'organes d'information, permettant au premier ministre d'avoir près de lui un représentant des divers ministères chargé de le documenter sur le travail accompli dans chaque département et sur les projets de chaque ministre, nous n'aurions rien à dire, car il est évident que le président du Conseil doit être informé.

Mais vous apercevez que ce fonctionnaire, ce haut fonctionnaire, ce super-fonctionnaire envoyé près du président du Conseil et siégeant près de lui en permanence, deviendra en réalité par la force des choses le personnage le plus considérable de son administration, il sera le véritable ministre. Et je me demande ce que deviendront à ce moment les ministres en titre, qu'on aura peut-être soin probablement de choisir parmi les hommes de second plan.

Ainsi j'aperçois un premier ministre, un président du Conseil, qui concentre entre ses mains la direction de tous les ministères. Son autorité est déjà considérable. Et comme on propose en même temps de lui aaccorder le droit de dissolution, et aussi de lui donner s'il ne veut pas aller jusqu'à la dissolution, la possibilité de mettre le Parlement en sommeil en dé-

cidant la reconduction du budget, je me demande quelles prérogatives on pourrait bien encore ajouter à tant de pouvoir.

Si j'ajoute qu'on veut mettre aussi auprès de lui et dépendant de lui le Conseil national économique, qui en réalité aura la haute main sur l'économie dirigée, j'ai le droit de dire que M. le Président du Conseil concentrera entre ses mains la totalité des pouvoirs.

C'est la dictature instaurée par la loi. L'occupant de cette place n'aura pas besoin d'employer la force pour conquérir la dictature. Il la possédera par la seule force des textes qu'on demande de voter à Versailles. (*Applaudissements.*)

Si l'on veut vraiment organiser la présidence du Conseil, y a-t-il besoin de réformer la Constitution ? La présidence du Conseil s'est déjà organisée ; elle continue à se développer sous nos yeux. Car il faut le remarquer : à côté des constitutions écrites, il y a les constitutions telles qu'on les vit, il se fera une jurisprudence constitutionnelle, laquelle est parfois plus forte et plus impérative que la lettre même de la loi.

C'est si vrai, qu'aucun texte n'ayant prévu le poste de Président du Conseil, nous avons vu quand même la présidence du Conseil naître, prendre une autorité certaine et accrue sur les autres ministres. Dès aujourd'hui le Président du Conseil est le véritable chef du pouvoir. Qu'on laisse donc la coutume faire son œuvre, et achever l'organisation de cette institution.

Il n'y a donc pas lieu, à mon sens, pour créer un Président du Conseil, d'aller à Versailles. Il se fait lui-même ; il est fait par les événements ; il se crée par les diverses circonstances de la vie politique. Cette institution peut se développer je le répète, sans qu'il soit besoin de l'intervention du pouvoir constituant.

D'autre part, le droit de dissolution existe déjà dans la Constitution. J'entends bien que pour l'exercer il faut préalablement demander l'avis du Sénat.

Mais quand donc cet avis ayant été demandé, le Sénat a-t-il refusé de donner confiance à la demande du Gouvernement ? (*Applaudissements.*)

On ne lui a jamais demandé rien de pareil. Pour légitimer la prétention de M. le Président du Conseil d'exiger le droit de dissoudre tout seul la Chambre, sans avoir besoin de consulter le Sénat, il faudrait qu'il pût prétexter, être sûr par avance de ne jamais avoir l'assentiment de la Haute Assemblée. Or, je le demande, comme vous l'avez demandé vous-même : Quand le Sénat le lui a-t-il refusé ?

Si ! le Gouvernement a demandé une fois au Sénat de dissoudre la Chambre, et le Sénat a répondu affirmativement. Malheureusement, ce fut l'expérience du 16 mai ! Et cette expérience est devenue tellement impopulaire, elle constituait tellement un coup de force, qu'aucun gouvernement n'a voulu depuis recourir à cette mesure. Mais celle-ci n'en est pas moins inscrite dans la Constitution et à mon sens, elle est parfaitement suffisante. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, je n'aperçois pas du tout l'utilité d'aller à Versailles, même si l'on veut apporter quelques modifications à la Constitution.

J'aperçois par contre le danger d'un pareil voyage. Ce danger a été proclamé par M. Poincaré lui-même qui, après avoir provoqué la réunion de l'Assemblée Nationale, a déclaré qu'il n'était pas disposé à recommencer une pareille expérience, et cependant la discussion ne s'était instaurée que sur un point limité d'avance.

Comment ! Vous allez réunir dans une seule assemblée et dans une seule et même salle la Chambre et le Sénat, c'est-à-dire en chiffre rond un millier de personnes qui vont être agitées par toutes les passions politiques de l'heure, et vous vous imaginez que vous allez gouverner cette assemblée avec facilité et précision, que vous lui tracerez des limites déterminées au delà desquelles elle ne portera pas son examen ? Mais elle se considérera comme possédant une compétence absolue, comme une assemblée souve-

raine. Je ne sais pas d'ailleurs jusqu'à quel point vous auriez juridiquement le droit de limiter le programme de ses discussions.

En vérité, nous allons vers la plus grande aventure que la République puisse courir. (*Applaudissements.*)

En réalité ce qu'on veut, c'est diminuer le Parlement.

Le Parlement, actuellement, est mis en sommeil. Le Parlement ne fait plus les ministres, nous l'avons vu le 6 février. Non seulement il ne fait plus les ministres mais, plusieurs mois après le 6 février, ce n'est même pas lui qui les démissionne, puisqu'on a vu disparaître des ministres qui conservaient, paraît-il, avec la confiance du Parlement celle même du Président du Conseil et qui cependant ont été renvoyés parce qu'on a dressé contre eux, en conseil des ministres, le spectre de l'émeute. C'est en agitant cet épouvantail que certains de leurs collègues ont exigé leur départ. C'est la rue qui commande. (*Applaudissements.*)

On veut ravaler le Parlement. Aussi vous comprenez bien pourquoi le Sénat, gardien des institutions républicaines, a voulu ces jours derniers, par l'organe de ses membres les plus éminents, dresser un barrage en déclarant au Gouvernement qu'il n'avait pas à compter sur lui pour accomplir la besogne projetée. (*Applaudissements.*)

Cela a été une consolation, un réconfort pour tout le monde républicain.

Si l'on veut se passer du Parlement, si l'on estime que la République parlementaire a fait son temps, qu'on le dise. Ou bien que le Parlement soit chassé par la force, si la force est aujourd'hui supérieure à la loi. Mais que le Parlement signe lui-même son abdication, c'est trop lui demander. Il n'y consentira pas. Il ne voudra pas s'en aller dans le mépris et sous la risée publics. (*Applaudissements.*)

Citoyens, l'Union des Fédérations de l'Ouest a fait siennes les thèses que j'ai eu l'honneur de vous ex-

poser. Cependant, il peut se faire que nous soyons, par la carence gouvernementale, dans une telle situation révolutionnaire que les événements commandent une prudence extrême. Sur ce point, nous espérons que notre éminent Président, M. le ministre Herriot, voudra bien nous éclairer dans la suite. C'est pourquoi, avant de décider d'une façon définitive de s'opposer absolument au voyage à Versailles, l'Union des Départements de l'Ouest veut entendre les explications de M. le président Herriot. Car nous avons le souci de la paix civile et de la paix extérieure, nous avons la prétention d'être un Parti de Gouvernement.

Voilà pourquoi l'Union fédérale de nos cinq départements dit dans son ordre du jour que tout en réservant son avis sur le voyage à Versailles et la revision de la Constitution jusqu'au moment où elle aura entendu les explications que M. le président Herriot fournira au Congrès, elle est en tout cas dès maintenant d'avis que l'on ne procède à aucune réforme de la Constitution qui soit susceptible de conduire au pouvoir personnel. (*Applaudissements.*)

Notre Union fédérale a également demandé que soient dissoutes et désarmées les ligues, qui constituent un péril pour la paix publique, pour le régime et pour les institutions libres. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La liste des orateurs inscrits est épuisée. La discussion générale est donc close.

Le Bureau a été saisi d'un certain nombre d'ordres du jour. En vertu du nouveau règlement du Congrès, ces divers ordres du jour sont renvoyés à la Commission de 25 membres désignée par le Congrès lui-même ce matin pour étudier la question de la réforme de l'Etat. Ils ne peuvent être ni discutés, ni votés maintenant.

Voix nombreuses. — Herriot !

M. LE PRÉSIDENT. — La Commission n'a pas achevé ses travaux, ses membres ayant dû assister à la pré-

sente séance publique. M. Herriot devant se présenter d'abord devant elle, il me semble qu'il ne pourra développer ses explications devant le Congrès que lorsque la Commission aura terminé ses travaux, c'est-à-dire sans doute samedi à l'ouverture du débat de politique générale.

INTERVENTION DE M. LE PRÉSIDENT HERRIOT

M. EDOUARD HERRIOT. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président Herriot.

M. EDOUARD HERRIOT. — Je croyais, citoyens, avoir fait au début de cette réunion une déclaration donnant satisfaction par avance au désir qui vient d'être exprimé. Je répète et je confirme ce que j'ai dit.

Je déclare tout d'abord que je n'ai dessein d'entraver ici la liberté de personne, d'aucun groupement en particulier. Profondément républicain que je suis, j'entends respecter la souveraineté du Congrès et son absolue liberté. Je n'exercerai donc de pression sur personne.

Mais j'ai demandé et je demande que les débats se passent avec ordre.

J'ai dit que je me présenterai demain matin devant la Commission de la réforme de l'Etat. Elle m'a fait l'honneur de me convoquer, et je répondrai bien entendu à sa convocation.

Je répondrai de même à toutes autres convocations de groupements. Je ne me prêterai à aucun procédé qui puisse apparaître comme dilatoire, ce n'est pas mon genre.

Et puis, quand cette procédure réglementaire aura été observée, samedi en séance publique, quand il s'agira pour vous de voter sur les textes, sur des ordres du jour décisifs, après que nous aurons tous bien travaillé et bien réfléchi, je viendrai à cette tri-

bune prendre mes responsabilités. Je les prendrai toutes.

Mais vous trouverez naturel, et même nécessaire, étant donné la gravité des circonstances, que je veuille observer toutes les règles, et n'intervenir ici, d'une façon qui sera forcément importante, qu'en me conformant au règlement même de nos Congrès. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

J'informe le Congrès que la séance de demain matin aura lieu à 9 h. 30.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 h. 45.)

———

TROISIEME SEANCE.

VENDREDI 26 OCTOBRE 1934

(Matinée)

Présidence de M. Jean HERARD

La séance est ouverte à 9 h. 45, sous la présidence de M. Jean HÉRARD, député de Maine-et-Loire, ancien ministre, assisté de MM. Jean BOSC, sénateur du Gard; BRIQUET, député de l'Eure; LEDUC (Aisne) et BOURRIETTE (Hautes-Alpes), *comme vice-présidents*, et de MM. DECROZE, sénateur de l'Oise; LIAUTEY, député de la Haute-Saône ; GUIEU (Basses-Alpes) ; GASTON RIOU (Ardèche); André JOSEPH (Ardennes); DOUZET (Seine) ; BAUZIN (Seine) ; RAPHAËL (Calvados) et ANQUETIN, (Seine), *comme secrétaires*.

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers amis laissez-moi vous épargner un discours superflu. La meilleure démonstration que nous puissions donner de notre vitalité est d'aborder immédiatement des débats que je souhaite avec vous voir marquer d'un caractère d'ordre, de sérieux, de clarté et de discipline

Je donne donc tout de suite la parole à M. Jammy Schmidt, secrétaire général du groupe parlementaire. M. Jammy Schmidt est chargé de deux rap-

ports; l'un sur la propagande, l'autre sur l'activité du groupe parlementaire.

Nous commençons par la propagande

LA PROPAGANDE GENERALE

Rapport de M. Jammy-Schmidt député, ancien ministre

Le rapport que je vous présente devrait traiter de la Tactique et de la propagande du Parti. Il aurait donc d'abord un caractère de politique générale mais j'aborderais alors un sujet que doit développer notre éminent ami Georges Bonnet, rapporteur de la Commission de la politique générale.

La tâche est différente. Les membres de la Commission l'ont tout au moins compris ainsi. Si le Congrès doit délibérer sur nos alliances et sur notre attitude devant les problèmes du jour, il est évident que nos services de propagande ont, eux, à suivre avec soin, pour y faire correspondre leurs efforts, les mouvements de position du Parti commandés par les décisions de ces Congrès, les responsabilités prises au cours de l'évolution des événements par nos chefs et nos groupes parlementaires et même nos Fédérations. Nos Commissions permanentes ont encore une obligation qui s'impose particulièrement à celle de Tactique et de Propagande : c'est de veiller, dans l'action, au maintien du respect de notre doctrine fondamentale. Nos propagandistes, ceux que recrute ou encourage la Commission, sous le patronage du Bureau du Parti, seraient fort empêchés de faire une œuvre utile et féconde si, dans leurs conférences, ils étaient amenés à se trouver en contradiction avec des collègues défendant des thèses qui ne sont absolument point celles du Parti et de ses Congrès.

Pour la propagande, dont l'organisation et l'intensification relèvent de la Commission, nous avons surtout à traiter de questions intérieures, et s'il convient ici de donner à nos militants les indications générales et même certaines précisions

auxquelles ils ont droit, de leur soumettre des plans et de leur demander des suggestions, il n'échappera à personne qu'une certaine discrétion s'impose en ce qui concerne l'administration du Parti qui s'exerce sous l'autorité du Président et du Bureau.

Aussi bien avons-nous pensé qu'il fallait surtout insister dans ce rapport sur ce qui a trait à la propagande, et à présenter les propositions tendant à mieux mettre en œuvre les moyens dont notre parti dispose ou à rénover, selon les progrès modernes, nos efforts de publicité légitime.

Il a en effet paru à tous les membres de la Commission que la vieille organisation politique, — la plus vieille de France puisqu'elle s'est formée en 1901 et que le parti S.F.I.O. n'a pris sa forme unitaire, rompue depuis, qu'en 1904 — demandait des transformations et des perfectionnements.

Il serait injuste, je le dis immédiatement, — avant d'examiner les réformes et les créations qui seront demandées dans ce Congrès, — de ne point reconnaître la valeur des rouages qui ont permis à notre Parti, de traverser tant d'époques difficiles en progressant constamment. Notre organisation doit, certes, se pénétrer des idées modernes en matière de formations de Partis. Mais il faut proclamer que la maison, pour vieille qu'elle soit, est encore solide, et que grâce à des hommes dévoués dont tous les noms sont sur vos lèvres, elle a gardé de fortes et saines traditions, de simples et souples aménagements qu'il faut apprécier avec sagesse et ne modifier qu'avec discernement, et seulement quand on s'aperçoit qu'ils sont un obstacle au futur développement du Parti.

L'examen attentif auquel s'est livré la Commission de Propagande que préside si judicieusement notre ami *Robert-Louis*, vice-président du Parti, a souvent relevé que dans les propositions nouvelles faites par les bons réformateurs dont je vais analyser le travail, on demandait la création de services existant déjà et une action qui pour ne pas être toujours sensible à ceux qui n'y prenaient

point part se traduisait en résultats tangibles souvent trop méconnus.

A ce moment de la vie politique, et pour la clarté du Rapport, une brève vue rétrospective s'impose également des travaux accomplis depuis le début de cette législature.

***

Les militants de ce Congrès doivent d'abord se rappeler le rapport présenté par le Président de la Commission de Propagande du Parti, notre ami *Robert-Louis*, en 1931 au Congrès de Paris. Il est au point de départ des premières réalisations de la réorganisation qui se poursuit sans cesse. Ce remarquable rapport ne saurait être oublié.

Pour la Tactique, le rapporteur en rappelait simplement les principes pour les chefs, les élus et les militants : respect de la doctrine intégrale du Parti, et pratique traditionnelle de l'Union des Gauches pour la défense des réformes acquises et la sauvegarde des progrès démocratiques futurs.

Pour la Propagande, notre ami insistait sur la nécessité d'une modernisation avisée des méthodes jusqu'à présent employées. Il en résumait les résultats importants et cependant insuffisants, comparés à ceux de partis plus hardis ou plus riches. Il montrait ce qui avait été fait par la parole, le tract, l'affiche, les journaux, le son et l'image.

Le bilan n'apparaissait point vide et il s'en faut, mais les déficiences nombreuses étaient notées, notamment au sujet de l'utilisation du phono, de la T. S. F. et du cinéma.

Déjà, on s'y préoccupait des jeunesses dont le dynamisme est encore si incomplètement utilisé dans le Parti. Mais on y signalait les formations intéressantes des *Jeunesses Radicales*, des *Cadets du Radicalisme*.

Robert-Louis, en bon journaliste, qui fait ses preuves dans la *France Radicale et* l'*Ere Nouvelle*, s'attachait à mettre en évidence le rôle joué en province par la puissante presse radicale et à Paris,

dans des feuilles courageuses au tirage malheureusement souvent trop restreint.

Il indiquait ce que pourrait présenter d'avantages la création d'une *Maison du Parti* et d'un *Office radical d'archives* et de *documentation*

Il montrait la nécessité d'unifier la direction de la propagande et cette idée a depuis fait un chemin que nous espérons décisif. Il serait intéressant de joindre maintenant les efforts de la Commission de Propagande à ceux de la Politique générale, et de laisser au Comité central de Propagande le soin de la technique et de l'action.

Mais *Robert-Louis* restait président de la Commission de Propagande du Parti et, en 1932, il était chargé à nouveau du rapport général au Congrès de Toulouse.

Les temps étaient changés. De l'opposition aux Ministères d'Union nationale où ils figuraient en 1931, les radicaux constituant à la Chambre un groupe fort de 160 députés, étaient entrés au Gouvernement et leur chef, Edouard Herriot était devenu Président du Conseil.

Tous les espoirs étaient permis. *Robert-Louis*, passant en revue les résultats obtenus et les efforts qui les avaient amenés se montrait plein d'optimisme et il définissait la tâche à accomplir en signalant le rapport technique de notre collègue Guy Aroud, dont les projets si étudiés sont maintenant à la base de toute la réorganisation de la propagande.

L'année suivante, à Vichy, notre collègue M. Jean Laffay présentait un rapport où il signalait l'amélioration apportée par Albert Milhaud en installant le Parti dans l'immeuble de la place Valois, — l'activité des Jeunesses Radicales, la création d'un Office municipal dont le rôle se développera sans doute pour les élections de 1935, — les œuvres sociales réalisées et il recommandait à nouveau, comme nous le faisons à notre tour, la mise en pratique du plan si détaillé et si complet de Guy Aroud.

Depuis, au Congrès de Clermont-Ferrand, sur la présentation d'un projet résumant ce plan, il a été décidé qu'un *Bureau Central de Propagande*, tra-

vaillant sous le contrôle direct du Comité exécutif, serait, conformément aux décisions formelles du Congrès de Vichy, désigné pour l'appliquer. Voici la composition du nouvel organisme :

Président : le Président du Parti ou son délégué, le Secrétaire général, M. Raoul Aubaud.

Délégués élus :

Bureau du Parti : MM. Perney (Seine), Alfred Dominique (B.-du-R.), Vice-Président sortant et Marcel Bloch (Isère), démissionnaire. (Deux sièges à pourvoir, ceux de MM. Dominique et Marcel Bloch.)

Conférence des Présidents et Secrétaires généraux des Fédérations : MM. Chaligne (Seine), Chalamon (S.-et-M.), Riou (Ardèche).

Commission de politique générale de Tactique et de Propagande : MM. Henry Lévy (Seine), Guy-Aroud (Rhône) et Michel (Nord).

Commission des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre : MM. Emile Coreil (Seine-et-Oise), Fonteny (S.-et-O.), le Général Sauvage (Aube).

Groupe Parlementaire de la Chambre : MM. Gaston Martin (Lot-et-Garonne), Jean Zay (Loiret), Chauvin (Eure).

Groupe Parlementaire du Sénat : MM. Delthil (Tarn-et-Garonne), Mounié (Seine) et Bender (Rh.).

Jeunesses Radicales et Radicales-Socialistes : MM. Sableau, président (Ariège); Roland Manescau, secrétaire général (Ariège); Lichtenberg, trésorier (Seine).

Secrétaire général : M. Robert-Louis, vice-président du Parti.

Délégués de Droit : MM. le Secrétaire général du Parti, le Trésorier général, le Secrétaire général adjoint, les présidents des grandes commissions et MM. les délégués généraux à la Propagande.

Ce Bureau central possède, à l'heure actuelle, un plan complet, détaillé dont je vous ai parlé plus

haut et qui, fourni par notre collègue Guy-Aroud, ne comporte pas de publicité particulière devant le congrès.

Réuni sous la présidence de Raoul Aubaud il a donné lieu à d'intéressantes études et déjà quelques-unes des résolutions adoptées ont été mises en application.

Sur son initiative, le Comité exécutif a commencé la publication d'une série de *Tracts Verts*, dont cinq sont déjà parus.

N° 1. — *Edouard Herriot, député, ancien président du Conseil, président du parti républicain radical et radical-socialiste :* Les négociations de mai-juin 1932 entre socialistes et radicaux, 0 fr. 50.

Comité exécutif : 1, place de Valois, Paris (1er).

N° 2. — *Georges Bonnet, député, ancien ministre des Finances :* Le redressement financier réalisé par les gouvernements radicaux-socialistes (juin 1932-février 1934). Comité exécutif, 1, place de Valois, Paris (1er arrondissement), 0 fr. 50.

N° 3. — *Alexis Jaubert, député, ancien ministre :* Le programme des grands travaux et les collectivités locales, 2 francs.

N° 4. — *Chichery, député :* Les problèmes agricoles et le parti républicain radical et radical-socialiste, 1 fr. 50.

N° 5. — *Rigollet :* La radiodiffusion, 0 fr. 50.

D'autres sont en préparation.

Signalons encore l'excellente brochure intitulée : *L'Evolution de la Situation financière de la France*, qui reproduit le discours prononcé par Georges Bonnet, le 2 janvier 1934 à Périgueux, alors qu'il était ministre des Finances.

Deux conférences du Président Herriot ont également été édictées en tracts.

Les deux Sous-Commissions de la *Radio* et des *Affaires municipales* qui dépendent de la Commission de

Tactique et de Propagande, ont fonctionné avec activité. D'importantes communications y ont été fait pour la *Radio*, par MM. Rigollet, Michel et Varenn pour les *Affaires municipales*, par le Dr Rosenthal.

Des travaux s'élaborent qu'il faudra classer dans cadre de Guy-Aroud, et nos conférenciers et nos r dacteurs trouvent dans les deux livres : *Les grand thèses radicales* et *Idées et Images radicales*, préf cées par Herriot, des documents historiques et d matériaux, mis très souvent en œuvre dans le sens d l'Actualité par la *France Radicale*, dont chaque nu méro touche plus de 10.000 de nos militants.

En feuilletant le livre des Procès-verbaux de l Commission, on aperçoit mieux l'activité de nos amis Douze séances ont été tenues et toutes ont présenté meilleur intérêt, le Président *Robert-Louis* ayant s obtenir pour la plupart d'entre elles le concours d personnalités qualifiées du Parti.

Cette indication de l'action passée nous conduit ces conclusions très simples résumant les vœux re cueillis par la Commission permanente :

1° *Prendre pour base de la réorganisation du Par les résolutions votées dans les précédents Congrès ;*

2° *Donner à la formation des jeunesses républica nes radicales et radicales-socialistes une attention un soin que l'agitation fasciste des « Camelots d Roi », des « J. P. » et de la « Solidarité » à base d recrutement étranger, et des autres formations dict toriales, commande impérieusement ;*

3° *Se préoccuper de la diffusion de la Presse et a besoin de la création d'un organe parisien quotidie à grand tirage ;*

4° *Pénétrer dans toutes les organisations sociali tes pour y maintenir l'esprit républicain et le respe du régime démocratique;*

5° *Fusionner la Commission de Politique général avec la Commission de Propagande et de Tactique suivant la proposition commune des Présidents de c Commissions ;*

6° *Veiller à ce que la foi dans l'idéal républicain qui arme les militants soit à la base de toute l'action et donne à nos Comités cantonaux l'élément essentiel de notre propagande, la flamme d'un prosélytisme qui doit se manifester, non seulement en temps de périodes électorales, mais en tous temps et en toute occasion.*

S'il est un vœu plus pressant encore qui n'est pas inscrit dans ces conclusions imprimées, *c'est celui de voir les ressources du Parti augmenter.*

Pour faire de bonne propagande, il y a deux facteurs essentiels : *un trésor de guerre* sans cesse alimenté davantage par des organisations sachant recueillir les fonds de propagande dont le Parti a besoin, et aussi, ce que rien ne peut remplacer, *un nouvel élan de foi républicaine* et une activité que, seules, peuvent donner des convictions profondément démocratiques et sociales. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — J'ouvre la discussion sur ce rapport.

***

La parole est à M. Rousseau (Morbihan).

M. Rousseau (Morbihan). — On ne fait pas assez de propagande sur les résultats obtenus par le Parti radical-socialiste dans certains journaux, notamment dans les journaux de province dont les colonnes nous sont ouvertes.

Le grand public qui ne lit qu'un seul journal est très mal renseigné.

On peut même dire que les citoyens de ce pays qui veulent savoir ce qui a été dit ici ne sont pas encore bien renseignés, même s'ils lisent dix ou quinze journaux, car chacun des journalistes qui assistent à ce Congrès se place à son point de vue et ne rend pas compte des débats avec une exactitude et une impartialité absolues.

Il ne peut d'ailleurs en être autrement, étant donné la manière dont la presse est organisée en France.

Ce n'est point que je veuille de nouveaux journaux. Il y en a assez. De grands journaux radicaux ont été créés ces temps derniers. Ce qu'il faut, c'est que tout ce qui peut nous intéresser particulièrement soit communiqué à la presse qui consent à recueillir nos informations. Il faut pour cela un service de presse permanent.

On a raison de faire de la propagande en toutes occasions et en tous temps. C'est dans toutes les communes, dans toutes les réunions, c'est même dans les conversations particulières qu'on doit faire le nécessaire.

Le Parti radical est méconnu. Si l'on veut examiner tout le bien qu'il a fait depuis longtemps, on se rendra compte que c'est un grand Parti qui s'est signalé par nombre de réalisations heureuses. Le Parti socialiste unifié, je l'admets, a eu également d'excellents projets, procédant souvent, il est vrai, d'un intérêt opportuniste ; mais nous ne pouvons pas oublier qu'ils émanent de partisans du communisme intégral et du collectivisme dont nous sommes les adversaires. Le Parti radical est un parti de réalisation.

J'insiste pour que les tracts d'ordre économique soient plus nombreux, qu'ils soient bien rédigés, qu'on les envoie dans tous les comités. Sans doute, on n'y trouvera pas de solution définitive aux maux dont nous souffrons ; il n'y a d'ailleurs pas qu'une solution de la question sociale. Mais ils feront comprendre au moins que le grand mal du monde actuel, c'est que le bénéfice des entreprises ne profite qu'à quelques individus coalisés, tandis qu'une société bien organisée doit poursuivre la recherche d'un bénéfice normal dans lequel travailleurs, employés, contremaîtres ou simples ouvriers, et même agriculteurs, doivent avoir leur part légitime qui récompense leurs efforts et leur assure de meilleures conditions d'existence.

Cette transformation graduelle de la société, sans

révolution violente, le Parti radical doit s'attacher à la faire comprendre à tous. C'est ainsi qu'il sera suivi par des millions de Français. (*Très bien ! très bien !*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Archimbaud, député de la Drôme.

M. Archimbaud (Drôme). — Je rappelle que nous avons entendu, à Paris, au Congrès de Wagram, et à Toulouse, deux remarquables rapports de M. Robert-Louis. Ces rapports parlaient surtout de *l'organisation et de la force de la presse pour la propagande radicale*. Je demande que le *Bureau Central de propagande* qui existe maintenant au sein du Parti veuille bien essayer de réaliser quelques-unes des conceptions du rapporteur.

Je suis persuadé, comme M. Rousseau, que la presse est une grande force. Nous avons à Paris des journaux quotidiens qui défendent notre doctrine et nos idées. Sous avons la *République* et l'*Ere Nouvelle*, deux journaux qui sont admirablement bien faits et un périodique, *la France radicale*. En province, nous avons dans presque tous les arrondissements de petits journaux de propagande et d'information.

Pour coordonner tous ces efforts, nous avons demandé depuis longtemps déjà qu'il soit créé au sein du Parti un *Bureau de la presse radicale*. Il serait nécessaire que cette conception, approuvée aux congrès de Wagram et de Toulouse et confirmée au Congrès de Vichy, fût enfin réalisée.

Ce bureau aurait pour mission de donner des directives à notre presse départementale ou d'arrondissement, mais il aurait aussi à s'occuper d'une autre question fort importante, car nos petits journaux de département ou d'arrondissement ne peuvent pas vivre s'ils n'ont pas des ressources suffisante. Le jour où aura été organisé, place de Valois, le *Bureau de la presse radicale*, je voudrais qu'il s'occupât non pas uniquement d'envoyer à nos journaux *des articles* ou

des *informations* de doctrine, mais aussi *de la publ- cité.*

Nous avons en France près de 150 journaux q- sont nettement radicaux-socialistes. Ils ont les pl- grandes difficultés à vivre. Si on les réunissait grâ- à un organisme central, on pourrait leur donner ass- de publicité pour qu'ils puissent vivre.

C'est tout ce que j'avais à dire. (*Applaudissement-*

***

M. le Président. — La parole est à M. Bigot.

M. Bigot (Deux-Sèvres). — La question de la pr- pagande est une de celles qui me tiennent personne- lement le plus à cœur. C'est que j'ai rencontré a- cours de campagnes électorales et de multiples con- férences contradictoires des orateurs merveilleuse- ment organisés, quoi qu'en pensent certains de no- amis, M. de Kerillis, par exemple.

J'ai une excellente habitude : je ne ris jamais de- initiatives de mes adversaires, surtout quand elle- peuvent profiter à ma thèse. J'estime, alors, que j- dois les suivre avec intérêt.

Il nous manque au Parti radical deux choses.

D'abord une organisation d'archives.

Une réunion contradictoire, cela se faisait assez fa- cilement autrefois. Il suffisait de monter sur une es- trade et de sortir quelques périodes ronflantes pou- entraîner le corps électoral.

La politique, c'est maintenant un dossier qu'o- plaide, avec une jurisprudence. Vous devez venir ave- des faits et des dates. On se bat avec le *Journal off- ciel* en mains.

Je demande au Parti radical de nous donner à Pa- ris un organisme, qu'il faudra décentraliser en créan- des organismes régionaux de propagande, et je dira- pourquoi tout à l'heure, un organisme central qu- préparera une documentation non pas en opuscules comme ceux qu'on nous distribue, mais sous form- de fiches.

Je n'ai personnellement pas le temps, dans une réunion publique, au moment où je dois suivre un de mes contradicteurs, de dépouiller un ouvrage relié. Je demande des fiches. Je m'excuse de ces observations, qui vous paraîtront peut-être un peu simples et prosaïques, mais je les crois nécessaires. (*Très bien! très bien!*)

Il serait bon que ces fiches soient tenues à jour par l'organisme central de Paris, qui les enverrait à tous les centres de propagande installés en province. Des conférenciers ne peuvent pas toujours venir de Paris. Un voyage de Paris coûte cher. Mais, entre quatre ou cinq départements, on peut trouver, comme on dit chez moi, un certain nombre de « gars dévoués » qui, moyennant le prix du voyage, iront porter la bonne parole.

Il faut donc décentraliser la propagande. Entre Paris et la ville où j'habite, il y a 370 kilomètres. J'ai le temps de rencontrer bien des contradicteurs avant que vous arriviez de Paris !

Il faut organiser la région de propagande, dans laquelle vous enverrez un système de documentation, qui nous permettra de rencontrer utilement nos adversaires et de savoir quoi leur répondre.

L'autre jour, un orateur de grand talent, Philippe Henriot, est venu près de chez moi. Que vouliez-vous que je lui réponde ! Il me faut de la documentation pour cela.

A l'issue du Congrès de Clermont-Ferrand, sur une question que je lui avais posée, M. le président Herriot m'a promis de faire imprimer des opuscules ; il a tenu sa parole et je lui en suis reconnaissant. Mais la documentation par fiches est encore préférable.

Ce qui manque ensuite au Parti radical, c'est une organisation de presse. J'ai sur ce point encore une idée personnelle.

Le cultivateur — je ne veux pas faire de peine à mes collègues de la presse parisienne qui impriment des quotidiens — le cultivateur adore son hebdomadaire. Le cultivateur est un homme qui met de côté ses journaux l'été pour les lire l'hiver. Vous n'y pou-

vez rien. L'affaire Nozière, ou le compte rendu de théâtres, ne l'intéressent pas. C'est l'hiver, alors qu'i n'y a rien à faire dehors, qu'il lit ses journaux e retard.

Je suis de ceux qui pensent que si François Coty avait eu l'idée de créer non pas l'*Ami du Peuple* mais l'*Ami des Campagnes*, il aurait fait une bonn affaire.

Le cultivateur reçoit les hebdomaires le samedi ma tin. Il les met de côté, car il a de l'ouvrage à faire Mais le dimanche matin, pendant que sa femme es à la messe, ce qui arrive quelquefois chez d'excellents radicaux, il les lit. C'est alors que se fait le travail d propagande.

Ce qu'il faut surveiller, c'est la presse hebdoma daire. Tout est là.

Mais, question capitale, comment faire vivre cette presse hebdomadaire ?

La presse hebdomadaire est faite généralement par un imprimeur qui est radical dans son journal, mais qui est imprimeur avant tout. On arrive ainsi à c résultat magnifique que, lorsque vous voulez fair passer des articles de propagande dans un journa local, l'imprimeur y consent, mais il vous fait de l réclame à la troisième page. Tous ceux qui font de l politique dans les mêmes conditions que moi trou vent des imprimeurs qui veulent bien faire de la pro pagande dans leurs journaux, mais qui ne veulent à aucun prix de polémique.

Or, en politique, il faut toujours faire un peu d polémique. (*Très bien! très bien!*)

Si vous voulez rendre la presse hebdomadaire ra dicale-socialiste un peu indépendante, il y a deux fa çons d'opérer.

D'abord, la subvention. Je l'écarte. Je n'ai jamais entendu dire que le Parti radical avait de l'argent à mettre dans les journaux et, personnellement, je n'en ai jamais vu arriver dans les journaux qui paraissent chez moi.

Ensuite, il y a la création d'un bureau de presse à Paris.

L'imprimeur qui fait paraître son petit hebdomadaire, savez-vous comment il fait son journal ? Il va généralement trouver un bon radical qui fait de la propagande militante et lui dit : « Faites-moi de petits articles à l'eau de rose autant que possible, car je en veux pas mécontenter ma clientèle. » Et, muni d'une paire de ciseaux, il utilise des coupures de journaux différents, si bien que les colonnes de son hebdomadaire se contredisent les unes les autres.

Ce qu'il faut pour dégager les imprimeurs, c'est la création à Paris d'un organisme de presse qui leur permette de dire à leur clientèle : « La partie politique de mon journal est rédigée par la Place de Valois. »

Si vous nous donnez un bureau de presse, ayez la bonté de le faire tout de suite, afin qu'au plus tôt nos journaux de province disposent de la documentation qui s'impose.

Le bureau de presse, je vous demande de le concevoir de façon telle que l'imprimeur qui sort un journal dans nos campagnes voit dégager sa responsabilité commerciale de la partie journalistique.

Voici donc en résumé ce que je désire :

1° Organisation de la propagande, organisation d'un centre à Paris, création de régions de propagande auxquelles se feront inscrire les gens dévoués pour la bonne cause. Ce seront généralement ceux qui n'auront pas peur de se faire « enguirlander », qui auront du temps à consacrer à la cause, et aussi qui disposeront d'une automobile, car tout compte dans ce domaine. Ce qui fait la force de nos adversaires, c'est qu'ils connaissent la capacité du réservoir d'essence de leurs amis. Il vous faut des amis qui mettent à votre disposition un potentiel de kilomètres intéressant. (*Applaudissements.*)

Et puis, création d'une documentation complète. Ne nous envoyez pas de petits opuscules qu'on reçoit comme un catalogue d'une maison de produits de beauté. Non ! Donnez-nous des fiches, qu'on numérote, qui ne tiennent pas de place, qu'on peut classer, dont on peut mettre une quantité dans une serviette,

et qui permettent de répondre à un contradicteur. J'ai rencontré une fois dans une réunion publique un orateur de la rue Amelot ; on parlait de Jules Ferry ; il m'a dit : « Voilà la liste des radicaux qui ont voté contre Jules Ferry ! » (*Mouvement.*)

Donnez-nous donc des fiches pour nous mettre en état de nous défendre. Quand cette organisation sera faite, nous pourrons utiliser dans nos centres régionaux de propagande les gens dévoués à notre cause.

2° Installation à Paris d'un bureau de presse du Parti radical-socialiste, envoyant un bulletin rédigé sous le contrôle de la Place de Valois, et dégageant l'imprimeur de la partie commerciale de son journal.

Voilà les deux points principaux. J'y insiste. Encore une fois, mon intervention peut sembler très prosaïque, mais il faut se dire qu'en politique comme dans la vie ce ne sont pas toujours les choses les plus amusantes qui sont les plus intéressantes.

Quand je fais de la politique, je la fais carrément, avec toute ma conscience et tout mon cœur. Je suis « amertumé », permettez-moi ce néologisme, de voir que dans les réunions publiques nous ne pouvons pas discuter pied à pied, parce que nos journaux ne peuvent pas nous soutenir utilement, et que nous manquons de cette organisation pratique sans laquelle les grands partis, comme les grandes affaires, ne peuvent pas se défendre. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Vannière.

M. Henri Vannière (Doubs). — J'ai quelques observations à faire à la suite du rapport général de notre ami M. Jammy-Schmidt.

Je regrette que la question de tactique soit remise à demain après-midi. Mais vous permettrez au propangandiste que je suis de parler de la propagande.

Depuis deux ans, j'ai créé dans mon département 45 Comités de base et j'ai fait passer les effectifs de

ma Fédération de 850 à 2.500 membres. (*Applaudissements.*)

Je veux dire brièvement ce qui pèse sur nos efforts actuels. Ainsi, la suppression d'écoles laïques nous gêne énormément. Cette école primaire, qui reste la pierre angulaire de la République a reçu une atteinte telle que nous passons actuellement pour des défenseurs quelque peu retardataires. (*Applaudissements.*)

D'autre part, les retraités, les vieux fonctionnaires de l'Etat ont été touchés dans des conditions telles que le Républicains, qui pensent à eux, avaient espéré que le Gouvernement de M. Doumergue reviendrait sur des mesures un peu trop brutales. On nous a laissé entendre qu'elles allaient être réformées. Depuis trois mois bientôt, on n'a encore rien vu venir. (*Applaudissements.*) C'est regrettable.

La troisième chose que je veux vous signaler est beaucoup plus grave. Actuellement, le parti radical — il faut avoir le courage de le proclamer — vit sur une équivoque. Je suis secrétaire d'une Fédération qui a pris position contre le front commun. Mais, ce qui nous tue, c'est que des Fédérations voisines marchent avec le front commun. Nos adversaires disent alors : où sont les vrais radicaux ? Est-ce vous ou les autres ? (*Applaudissements.*)

Je termine en formulant le vœu que, du débat sur la politique générale, sorte une solution claire que les Républicains pourront remporter chez eux. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

La parole est à M. Jammy-Schmidt, pour répondre aux divers orateurs.

M. Jammy-Schmidt, *rapporteur*. — J'ai indiqué tout à l'heure qu'un organisme nouveau, *Le Bureau Central de Propagande*, avait été créé dans le parti et je me fais un devoir de lui transmettre les vœux qui ont été si éloquemment exprimés par nos camarades

et auxquels, pour ma part, je donne ma complète adhésion.

En ce qui concerne les fiches dont il a été question, je rappelle aux militants qu'à la veille des élections de 1932, *un jeu complet de fiches* a été fourni par le groupe parlementaire du Parti.

Vous pensez bien que, dans les mois qui viennent de s'écouler, à travers des difficultés dont l'historique vous fera toucher la réalité profonde, nous avons eu des préoccupations qui ne nous ont pas permis de compléter ce travail qui doit être fait dans un certain calme.

Dès la rentrée, vous pouvez compter que le groupe parlementaire aura terminé ce jeu de fiches aussi complet que possible. Cependant, ne comptez pas que nous pourrons vous fournir un historique permettant à un orateur qui n'aura pas une culture générale suffisante de répondre sur des questions relatives à des sujets très anciens. Il nous est impossible de relater toute l'histoire, déjà si longue et si riche du parti avec de détails tels que, si l'on posait une question sur un débat auquel Jules Ferry a été mêlé, vous puissiez y trouver tous ces renseignements.

Le rôle du rapporteur, actuellement, est de transmettre au *Bureau Central de Propagande* qui vient d'être créé, les vœux qui ont été exprimés. Il faudra aussi que vous fassiez un effort, car pour faire vivre une organisation aussi délicate, *il faut de l'argent.* Sans doute, il serait intéressant de prévoir, maintenant que nous avons des Fédérations réunissant plusieurs départements, des centres de propagande en province. Là encore, la grande difficulté sera de trouver assez d'argent pour les faire vivre. C'est donc à votre dévouement que nous faisons appel pour permettre la création de ces organismes de demain. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport général de M. Jammy-Schmidt sur la propagande.

(*Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.*)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport de M. Jammy-Schmidt sur l'activité du groupe parlementaire du parti. Je lui donne la parole.

***

L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

M. Jammy-Schmidt, *raporteur*. — J'aurais scrupule à développer un rapport écrit qui est à votre disposition.

Cependant, ce rapport n'est pas complet. Il comporte un complément très important qui pourra servir à la propagande. Votre groupe parlementaire a, en effet, relevé toutes les propositions de loi, toutes les proposition de résolutions qui ont été présentées par les députés et sénateurs pendant cette législature. Ce document est à l'impression, il parviendra aux Fédérations ainsi que celui qui a trait aux interventions des membres du parti pendant cette année qui a été si particulièrement troublée et difficile à vivre.

Vous connaissez notre situation à la Chambre. Aux dernières élections de 1932, nous étions 160 députés radicaux. Ce nombre s'est augmenté et a atteint 165 quand sont survenus les événements qui nous ont conduits à Clermont-Ferrand où nous avons été obligés de nous séparer d'hommes dont la conduite avait pu paraître répréhensible.

Quelle est, à la Chambre, la situation du Parti? Nous sommes, ai-je dit, 160. Depuis les derniers événements, les groupes de la Chambre sont au nombre de 22. Parmi eux, certains, dont les étiquettes sont très colorées, comme vous le savez, se rapprochent vraiment de la politique de gauche. Dans les scrutins nous n'avons pas toujours trouvé autour de nous les concours que nous attendions.

Les 160 députés radicaux pouvaient compter, à la rigueur, sur la collaboration fidèle d'une dizaine de députés sur 49 membres, siégeant au groupe de la Gauche radicale, une dizaine de la Gauche indépen-

dante sur 15 membres, cinq ou six sur 22 membres du groupe des Indépendants de gauche, deux ou trois sur 29 membres du groupe des Républicains de gauche, un ou deux sur 9 membres du groupe d'Unité ouvrière, vingt membres sur 30 du groupe des Partis socialistes français et républicains-socialistes, ce qui faisait un total de 210 membres, que certains de nos amis appellent aujourd'hui, en quelque sorte, le tiers Parti.

Avec les 130 voix socialistes du début, une majorité de gauche de 340 voix pouvait aisément se former contre les 250 voix de droite à peu près irréductibles grossies des 10 voix communistes qui sont toujours dans l'opposition.

Mais si les socialistes S.F.I.O. votaient contre les propositions radicales, comme cela est arrivé lors du ministère Herriot, pour le paiement de l'intérêt des dettes purement commerciales à l'Amérique, lors du premier ministère Daladier, au sujet du mode des prélèvements sur les salaires de l'Etat, lors du ministère Paul-Boncour pour le même motif, la stabilité gouvernementale ne pouvait pas être assurée.

Vous savez dans quelles conditions les socialistes portent une lourde responsabilité dans cette instabilité ministérielle. (*Applaudissements.*)

Voulez-vous que nous reprenions la vie du Parti depuis le dernier Congrès de Vichy ?

Les 160 députés radicaux ont toujours conservé entre eux cette union cordiale qui les caractérise. Si, dans certains votes, il y a eu des divergences tantôt à droite, tantôt à gauche, il y a toujours eu entre les députés radicaux une profonde estime et une profonde amitié et c'est le seul groupe qui, à travers des événements aussi difficiles, est resté intact, c'est le seul qui ait conservé entre tous ses membres une solidarité beaucoup plus grande qu'il n'a semblé à certains moments.

Le 23 octore 1933, au lendemain du Congrès de Vichy, le ministère Daladier qui était alors au pouvoir, demandait aux Chambres de voter un projet financier de caractère infiniment démocratique, dans lequel il envisageait le rachat de monopoles,

la semaine de 40 heures, le salaire minimum. Il prévoyait une diminution des traitements des fonctionnaires qui n'allait pas au delà de 2 %. L'amendement Lassalle, qui réduisait le sacrifice demandé aux fonctionnaires fut repoussé par les socialistes unis aux droites et le Gouvernement Daladier tomba sur un programme purement démocratique.

Il y eut, ce jour-là, 329 voix contre 241, 157 députés du groupe sur 160 ayant voté pour le Gouvernement.

Et voyez combien la démagogie des socialistes qui firent tomber le ministère Daladier fut préjudiciable aux fonctionnaires qui, depuis, ont connu des prélèvements de 7 à 10 %, qui auraient été évités si l'on avait voté le projet du ministère Daladier. (*Applaudissements.*)

Le Cabinet Albert Sarraut qui succédait au ministère Daladier, obtenait le 3 novembre 1933, lors de sa présentation, sur l'ordre du jour Yvon Delbos, 307 voix contre 34 et 258 abstentions.

Le 23 novembre suivant, le Cabinet Albert Sarraut est renversé sur un amendement de M. Gounin relatif au prélèvement fait sur le traitement des fonctionnaires. Or, ce prélèvement était léger et vous savez combien il est devenu considérable par la suite.

Le ministère Camille Chautemps se présentait devant les Chambres le 2 décembre 1933. Il réussissait à rassembler les forces de gauche et obtenait 395 voix contre 30 et 195 abstentions. Tous les radicaux, tous les socialistes votaient pour lui. Sur ses projets financiers, qui étaient conciliateurs, il ne recueillait que 280 voix contre 175, 94 socialistes s'étant abstenus.

Mais voici le scandale Stavisky. Camille Chautemps s'oppose à la proposition Ybarnégaray sur la Commission d'enquête parlementaire. Il demande une Commission spéciale, qui est d'ailleurs également réclamée par la plupart des hommes de droite et qui est votée à la Chambre par 372 voix contre 209. Il y a, dans le scrutin favorable, tous les radicaux-socialistes et tous les socialistes.

Lors de la discussion du budget de la Justice, le 23 janvier 1934, Ph. Henriot demande à titre indi-

catif le renvoi à la Commision des Finances du chapitre premier. Le Gouvernement repousse cette proposition. Là encore, la majorité républicaine est intacte. Par 367 voix contre 201, le ministère est maintenu.

Arrive la démission de M. Dalimier suivie bientôt de celle de M. Raynaldy. Et le ministère Chautemps se retire sans qu'il y ait un vote de la Chambre.

Voici le second ministère Daladier. Constitué le 30 janvier 1934, il se présente devant les Chambres le 6 février. Pendant la séance et dès cinq heures du soir, se développent des manifestations à caractère d'émeute où dominent les éléments fascistes. La séance est également agitée par la minorité des droites. Deux scrutins ont lieu à la tribune pendant que l'émeute se déroule dans la rue. Le dernier scrutin sur le renvoi des interpellations donne 34 voix au Cabinet contre 238.

Mais vous savez que, le lendemain, le Cabinet donne sa démission.

Le Cabinet Doumergue, dit de trêve. est constitué. Il se présente devant les Chambres le 15 février. Il obtient 402 voix contre 125, 71 abstentions et 11 absences par congé. 126 radicaux et radicaux-socialistes votent pour, 28 s'abstiennent et 5 sont en congé. 95 socialistes S.F.I.O. votent contre ainsi que 2 socialistes de France. Toutes les droites votent pour à l'unanimité. La Commission d'enquête parlementaire est votée après que la Chambre eût repoussé un amendement de M. Fié donnant à cette Commission des pouvoirs judiciaires.

Dans le vote « en bloc » du budget des dépenses le Gouvernement obtient 444 voix contre 110, tous les députés radicaux votant pour, comme ils en ont l'habitude.

Pour les décrets-lois formant l'article 30 *bis* de la loi de finances, le ministère eut 368 voix contre 185. 117 radicaux votèrent pour, 13 contre, 24 s'abstinrent et 5 étaient absents par congé. En dix jours, le budget fut bouclé. 486 députés le votèrent contre 120. Tous les radicaux le votèrent.

Dans les annexes que j'ai publiées à côté de ce

rapport un peu rapide, j'ai indiqué que le groupe parlementaire s'était réuni et avait travaillé même pendant ces temps de troubles, de difficultés et d'émeute. Jamais, peut-être, il n'a étudié avec autant de soin les questions économiques et les questions sociales. Ce sera véritablement un instrument de propagande puissant entre vos mains qui vous permettra de montrer combien, dans la question du blé. dans toutes les questions financières nos orateurs ont pris une part prépondérante et ont pu réellement obtenir des satisfactions considérables.

Songez que c'est grâce aux radicaux qu'on a pu revenir sur la question des petits retraités; c'est grâce aux initiatives, aux démarches réitérées dans les ministères, en groupes, en délégations, que nous avons pu faire revenir sur certaines dispositions intéressant des gens particulièrement atteints dans leurs moyens de vivre dans l'époque difficile que nous traversons.

Dans la question du blé, c'est encore l'initiative radicale qui a empêché un effondrement vertical du prix du blé.

On peut critiquer et vous discuterez les solutions apportées par les radicaux. Il n'en est pas moins vrai que si nos amis Jaubert, Dupuis et d'autres n'avaient pas proposé ce taux minimum c'était le blé à 30 francs. Malheureusement, nous n'avons pas été suivis quand nous avons demandé qu'on prenne des mesures énergiques contre les fraudeurs.

J'espère que notre action continuera et que nos amis pourront, à la Chambre, recueillir bientôt le fruit de leurs efforts.

Vous serez frappés par le nombre des interventions radicales, par la façon dont elles sont étudiées avec véritablement une passion qui était d'autant plus difficile à soutenir qu'à chaque instant des incidents politiques venaient troubler ce travail. Toutes les questions relatives au chômage, aux difficultés de l'économie présente ont fait l'objet de nos soins.

C'est pourquoi je vous demande de rendre hommage à l'activité parlementaire des groupes de la Chambre et du Sénat et de les engager, dans les circonstances

difficiles actuelles à maintenir leur union antérieure vraiment cordiale et fraternelle, leur activité dans le domaine économique et social et leur volonté de défense résolue des libertés républicaines et ouvrières. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Picard.

M. Picard (Seine). — J'avoue que je ne partage pas absolument toutes les félicitations qu'adresse le citoyen Jammy-Schmidt au groupe parlementaire.

Nous autres, commerçants, sommes profondément navrés de constater qu'on n'a rien fait en notre faveur. Lorsque nous demandons que la patente soit abolie, on nous répond : on vous a donné satisfaction. Or, il n'en est rien. Et s'il y a un impôt contre lequel nous protestons, c'est bien contre celui-là, parce que les commerçants anciennement établis, ayant un loyer plus considérable, arrivent à payer des impôts moins élevés que ceux qui sont installés dans des locaux neufs.

Nous attendons toujours la revision des baux.

En ce qui concerne les billets de fonds, vous n'avez pas trouvé le moyen de réduire le taux de l'intérêt. C'est d'une grande importance. Si l'on paie des intérêts de 6 %, au bout de quatre ou cinq ans, cela fait 30 % qui viennent s'ajouter au capital.

Je vous assure que l'encens que vous prodiguez au groupe parlementaire ne chatouille pas nos narines agréablement.

Demain l'on traitera des questions économiques. Il est peut-être temps qu'on s'en occupe.

Vous dites que vous ne pouvez vous entendre avec le groupe socialiste. Cependant, il y a des formules commerciales qui font que, lorsqu'on s'associe avec quelqu'un, on prend ses dispositions en conséquence. Il ne viendra pas à l'idée de quelqu'un de dire à un autre : Nous allons associer nos deux maisons, vous en prendrez la direction et c'est moi qui ferai la place.

Nous admettons qu'une telle erreur ait pu se produire une fois, mais qu'elle se soit produite deux fois, messieurs les parlementaires, permettez-moi de vous dire que nous ne sommes pas satisfaits.

Et lorsqu'il nous faudra rendre compte du mandat qui nous a été confié, nous serons obligés de dire : J'ai suivi la formule, pas d'ennemi à gauche.

Quelle sera cette nouvelle formule ? J'ai toujours dit qu'il était possible de dégager une majorité nouvelle sur le terrain économique. Or, vous voulez l'obtenir sur le terrain politique. Je me demande jusqu'où vous allez nous entraîner. Ce n'est déjà pas conforme au mandat qu'on vous avait donné. Maintenant, vous voulez agir à votre tête et nous faire encore entériner vos décisions.

En ce moment, d'une façon détournée, vous voulez obtenir notre adhésion au ministère de trêve. Vous nous dites : Si l'on nous met dans l'obligation d'aller à Versailles, donnez-nous la faculté d'y aller.

Nous voudrions savoir quelles en seront les suites. Nous ne voulons pas que vous veniez nous dire plus tard : Vous nous avez mis, par votre vote, dans l'obligation d'aller à Versailles.

C'est dans les classes moyennes, dans nos milieux commerciaux, que vous trouvez votre appui le plus sûr. Croyez-vous que nos pères, qui avaient placé leurs économies dans les rentes d'Etat, si dépréciées aujourd'hui, soient contents ? Croyez-vous que lorsque nous donnons nos quelques économies en échange de valeurs qui s'écroulent toujours et que vous ne trouvez rien à dire, nous soyons satisfaits ?

Il paraît que c'est le petit commerçant qui est la cause de tous les maux, en particulier de la vie chère. Mais qu'avez-vous fait en sa faveur ?

Je vous serais reconnaissant de nous donner quelques explications rassurantes. Quand des membres de notre Parti nous demandent : Que pensez-vous de la situation ? Que devons-nous faire ? Nous sommes embarrassés pour leur répondre.

Actuellement, bien des petits commerçants connaissent la faillite ou l'approchent de très près. Certains ne mangent pas toujours à leur faim. Ils ne sont plus

effrayés du communisme, soyez-en certains. Ils se disent : Nos pères travaillaient, car ils pensaient se reposer sur leurs vieux jours. Maintenant, nous travaillons pour rien, tous les impôts retombent sur nous. Le petit fonctionnaire, lui, a sa retraite assurée. (*Applaudissements.*)

Il faut que le groupe parlementaire se rende compte que, parfois, nous ne parlons plus le même langage, il y a des moments où nous ne comprenons plus. Les classes moyennes se détachent peu à peu de vous, nous ne pouvons plus les retenir. Les gens se disent : Un régime ou un autre, peu nous importe ! nous voulons que nos vieux jours soient assurés. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Raphaël.

M. Raphaël (Calvados). — J'ai deux questions à poser à notre ami Jammy-Schmidt qui parle au nom du groupe parlementaire. L'une a trait à ce que ce groupe a fait au sujet de la résolution prise à Clermont-Ferrand sur la moralisation de la politique.

Vous vous souvenez qu'à Clermont-Ferrand le Congrès a indiqué une série de mesures très précises, mesures qui étaient complétées par l'indication suivante : il invitait le groupe parlementaire à refuser sa confiance au gouvernement qui ne prendrait pas ces mesures pour base. Quelque temps après, au Comité exécutif, Albert Bayet demandait au groupe parlementaire ce qu'il avait fait au sujet de cette résolution.

Jammy-Schmidt indiquait que cette résolution avait fait l'objet d'une proposition de résolution déposée par le groupe parlementaire et, par conséquent, soumise au Gouvernement.

Je demande alors à nos amis de nous dire ce qu'est devenue cette proposition de résolution, d'autant plus que plus de trois mois se sont écoulés depuis cette décision de notre Congrès de Clermont-Ferrand.

Le second point a été esquissé hier. Il s'agit du

désarmement des ligues. Le Congrès de Clermont-Ferrand avait également émis un vœu à ce sujet. Plus tard, en juin, sur ma proposition, le Comité exécutif a indiqué que ce désarmement des ligues, réclamé à Clermont-Ferrand, sans limite de temps, devait avoir lieu d'urgence. Cela a été inséré dans un ordre du jour, les ministres radicaux étant présents.

Je demande donc à notre ami Jammy-Schmidt de vouloir bien nous indiquer ce que le groupe parlementaire a fait au sujet du désarmement des ligues, quelles mesures il compte prendre au cas où ces résolutions de Clermont-Ferrand et du Comité exécutif n'auraient pas été suivies d'effet.

Evidemment, ces deux questions ont une répercussion sur la situation gouvernementale, mais je crois qu'il est bon au moment de la discussion du rapport sur l'activité parlementaire, qu'elles soient posées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Jammy-Schmidt, rapporteur.

M. Jammy-Schmidt, *rapporteur.* — Je réponds d'abord à M. Picard.

J'ai dit tout à l'heure dans quelles difficultés le groupe parlementaire s'était débattu pendant cette législature. Il ne faut pas oublier qu'il ne compte que 160 membres, c'est-à-dire même pas le tiers de la Chambre ; par conséquent, pour faire aboutir tous les projets qui lui sont soumis, que nous discutons et que nous étudions il faut être assuré de trouver une majorité. Ce serait donc une véritable injustice que de reprocher à l'unique groupe radical de n'avoir pas fait aboutir tous les projets qui peuvent vous intéresser.

Il a fait son possible, il a été l'animateur de la Chambre dans bien des cas où ses thèses ont pu triompher, mais encore a-t-il fallu qu'il déplace, dans les partis voisins, un certain nombre de voix pour avoir la majorité.

Je n'entre pas dans le détail de la discussion qui a suivi, elle se rapporte plus directement au débat qui

s'ouvrira demain. Mais je tiens à répondre d'une façon plus précise aux deux questions fort importantes de notre ami Raphaël.

Conformément au vœu émis à Clermont-Ferrand, le groupe a déposé comme je le disais tout à l'heure et comme je l'annonçais au citoyen Albert Bayet, un projet sur les incompatibilités parlementaires et sur la moralisation des milieux parlementaires. Ce projet est soumis à la Commission. Pour qu'il soit discuté à la Chambre, il faudra probablement que nous déposions une proposition de résolution suivie de cinquante signatures — ce qui sera fait à la rentrée — ou une demande d'interpellation.

Là encore, ce sont les décisions mêmes du Congrès qui pourront hâter notre action, car il faudra, pour obtenir satisfaction, que d'autres groupes viennent grossir nos rangs.

Là se posera alors tout le problème politique. Allons-nous mettre le Gouvernement en demeure, d'une façon précise, de faire voter le projet sur les incompatibilités parlementaires ? Posera-t-il la question de confiance ? Nous aurons à en délibérer.

Pour désarmer les ligues fascistes, il faut que votre Congrès se prononce.

Voix nombreuses. — Il s'est prononcé.

M. Jammy-Schmidt, *rapporteur.* — Vous aurez demain à en discuter.

Voix nombreuses. — Nous l'avons demandé.

M. Jammy-Schmidt, *rapporteur.* — Cela ne suffit pas. Nous avons demandé ce désarmement des ligues fascistes. Nous avons fait des démarches, comme vous avez pu le lire dans les journaux. Le groupe tout entier a été trouver nos ministres qui font partie du Gouvernement.

Je ne pensais pas que les travaux du groupe parlementaire pouvaient faire peser sur lui des responsabilités qu'il n'a pas prises.

Nous attendons vos délibérations pour exercer une action plus directe. Vous en déciderez. Vous avez

aussi vos responsabilités nous avons les nôtres devant les électeurs. Nous ne pourrons prendre de décision qu'au moment où le Congrès aura indiqué d'une façon très nette la ligne politique qu'il entend suivre dès la rentrée de la Chambre. (*Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous aurez l'occasion de faire valoir toutes vos critiques lors du débat sur la politique générale. Nous discutons en ce moment le rapport sur l'activité du groupe parlementaire. Si nous voulons de l'ordre dans les débats, il faut nous limiter à l'objet précis de la discussion.

J'ai reçu, comme conclusion de ce débat, deux ordres du jour de M. Robert Bigot, de la Fédération des Deux-Sèvres. Conformément aux statuts, ils seront remis à la Commission des vœux qui les rapportera et fera connaître son opinion à leur sujet.

***

La parole est à M. Claverie, du Lot-et-Garonne.

M. CLAVERIE (Lot-et-Garonne). — On s'est étonné avec juste raison que nos candidats radicaux n'aient pas été élus dans toutes leurs circonscriptions. Cela s'est produit parce que le Parti Radical n'a peut-être pas fait tout ce qu'il devait faire.

Par contre, il y a beaucoup de choses qu'il ne faudrait pas qu'il fît. Ainsi, après les inondations de 1930 dans la région d'Agen, la Chambre a voté des fonds de secours s'élevant à la somme de un milliard. Ces fonds ont été distribués par des gens qui n'étaient pas tous radicaux-socialistes, c'est dire qu'ils les ont attribués à qui bon leur semlait.

Par exemple, le propriétaire de la « Maison du Soldat », qui n'est pas de nos amis, a touché 90.000 fr. pour un immeuble qui en valait tout juste 20.000.

Grâce à la libéralité de notre ami Albert Sarraut, ministre de l'époque, M. l'abbé X..., qui n'est pas un républicain radical, mais qui est un ami personnel de M. Sarraut, a touché 50.000 fr. pour un immeuble d'une valeur de 9.000 fr. alors que des inondés n'ont pas touché l'indemnité à laquelle ils avaient droit.

Ce n'est pas ainsi qu'on fait de la propagande pour le Parti radical-socialiste.

Je veux citer un autre exemple. Il y a eu une nomination de juge à Beyrouth. Savez-vous qui a été nommé ? C'est le chef des Jeunesses Patriotes et des Camelots du Roi, un avoué à Agen.

Les militants se demandent tous où ils vont.

Il me semble que la Chambre avait voté ce qu'on a appelé le « carnet de coupons » pour les porteurs de valeurs mobilières. Cette mesure devait être appliquée à partir de juillet. Or, on n'en a plus parlé.

Le résultat est que certains possesseurs de grosses fortunes ne paient pas un sou d'impôts sur le revenu, à l'encontre des petits fonctionnaires ou petits retraités qui touchent 10.000 francs et auxquels on retient 10 %.

Je voudrais qu'enfin nos dirigeants prissent des mesures pour que de tels scandales ne se renouvellent plus.

LA RADIODIFFUSION

M. LE PRÉSIDENT. — Nous arrivons à une communication sur la radiodiffusion.

La parole est à M. Michel, Président de la Commission.

M. MICHEL, *Président de la Commission*. — Je veux d'abord présenter les excuses de notre ami Varenne qui devait vous présenter ce rapport, mais que son état de santé a empêché d'être parmi nous.

Je veux également, comme Président de la Commission de la radiodiffusion remercier le Comité exécutif du Parti d'avoir bien voulu porter cette importante question à l'ordre du jour de notre Congrès. Je regrette simplement que l'importance des matières ne permette pas de donner à ce sujet toute l'ampleur qu'il mérite. Peut-être aurons-nous plus tard l'occasion de discuter plus amplement de cette question.

Dans le domaine de la radiodiffusion, comme dans bien d'autres, le Parti radical et radical-socialiste aura été, du point de vue politique, un précurseur.

Il y a été aussi, comme dans tous les autres domaines de la politique sociale, un réalisateur, plus soucieux de l'intérêt de la République que du sien propre, ce qui est encore le plus sûr moyen d'étendre son influence tutélaire sur une nation dont les qualités maîtresses sont le bon sens et le goût de la mesure.

Le Président Herriot, avec sa pénétration coutumière, son souci constant des intérêts de la démocratie, synthétisa en l'heureuse et claire formule suivante ce que devait être la doctrine de notre Parti de libération politique économique et sociale :

« La radiodiffusion sera démocratique, affranchie de toute vue mercantile, de toute influence financière, politique, religieuse ou autre. Elle sera sociale et à ce titre, chose de la Nation ou elle ne sera pas. »

Ces paroles de 1925, rappelées avec raison par notre ami Raoul Aubaud, lors du Congrès de Grenoble en 1930, au cours de la présentation de son rapport sur le statut de la radiodiffusion, sont à rappeler aux contempteurs de notre Parti. Elles ont inspiré toute l'action du Président Herriot et de ses collaborateurs au Gouvernement, ainsi que l'action parlementaire elle-même et orienté l'activité du Comité exécutif et de sa Commission de la radiodiffusion et du cinéma.

Qu'il nous soit permis de rappeler aux militants l'action féconde de nos amis Raoul Aubaud, Borrel, Mistler, Pierre Robert et Sclafer sans oublier Amat, Fribourg et Gaston-Martin.

D'importantes créations allaient être faites lorsque le Gouvernement Daladier dut se retirer. Nous avons craint le pire, mais la présence d'Herriot et de nos amis au sein du nouveau Gouvernement a permis, grâce aussi à l'action soutenue de votre Commission, de développer l'œuvre si bien commencée dans le sens même de notre doctrine.

Et, si bien des soins sont encore à y apporter, surtout quant au respect de la laïcité, il nous est cependant agréable, en cette période de réaction politique et sociale, de souligner que, dans le domaine de la radio tout au moins l'action radicale-socialiste a pu se manifester en progression au sein du Parti.

Mais cette action heureuse n'a pu se produire que parce que, à l'intérieur du Parti, Raoul Aubaud avait su polariser l'activité des militants en leur faisant entrevoir que le développement de cette diffusion radiophonique et radiovisuelle bouleverserait bientôt l'ensemble des conditions d'existence des sociétés modernes.

De cette activité de Raoul Aubaud, sont dérivées de nombreuses études dont j'ai fait mention dans mon rapport au Congrès de Vichy, notamment celles de Ricou, Cerf, commandant Ollivier, Rigollet, Veinstein, Mlle Maurice, Mme et M. Varenne.

Cette année même, le travail de la Commission se trouve en quelque sorte synthétisé dans le remarquable rapport documenté de notre ami Rigollet que les militants liront avec fruit ainsi que dans le rapport particulier de Varenne sur la radiodiffusion éducative.

L'impression de ces travaux, par les soins du Bureau du Parti et dont nous le remercions, me permet de vous présenter, sans de plus longs développements, les conclusions que voici :

« *Le Parti républicain radical et radical-socialiste, réuni en Congrès à Nantes, rappelant la doctrine établie par le Président Herriot en 1925, confirmée par le Congrès de Grenoble, donne mandat à ses membres, tant au Parlement qu'au Gouvernement :*

« 1° *De hâter la réalisation intégrale du réseau d'Etat de la radiodiffusion, en favorisant d'abord les régions les plus défavorisées ;*

« 2° *D'affranchir la radiodiffusion de toute influence politique ou confessionnelle ;*

« 3° *De la dégager de toute influence financière et mercantile par la suppression, dans les postes d'Etat seulement, des annonces publicitaires qu'il serait préférable d'abandonner entièrement aux postes privés, auxquels elle apporterait indirectement des ressources supplémentaires ;*

« 4° *De soustraire la radiodiffusion à toute emprise résultant d'un monopole d'informations;*

« 5° *De défendre l'application intégrale de la formule d'exploitation artistique des stations d'Etat par les associations tripartites instituées depuis dix ans, conformément à la doctrine du Parti sur l'initiative du Président Herriot et M. Pierre Robert, sénateur, ancien ministre des P.T.T. et consacrées par les travaux parlementaires à l'occasion de chaque loi budgétaire, associations visées au document vert* n° 5) ;

« 6° *de s'attacher au maintien de l'organisme central, créé par le décret-loi du* 28 *décembre* 1926 *pour assurer la direction des services de radiodiffusion, la direction effective et la responsabilité générale de l'ensemble des services techniques administratifs, financiers et d'exploitation, telles qu'elles résultent de ces textes, afin qu'à l'intérieur aussi bien que vis-à-vis de l'étranger, la radiodiffusion française constitue un ensemble cohérent, puissamment organisé;*

« 7° *D'établir et de réaliser un plan de radiodiffusion éducative, nationale et laïque;*

« 8° *De doter toutes les écoles de France et des colonies d'appareils récepteurs de T.S.F. et de projections lumineuses;*

« 9° *De demander la création à la S. D. N. d'un Institut international de la radio éducative et d'une station d'émission fonctionnant sous la haute surveillance de l'Institut de coopération intellectuelle ;*

« 10° *D'obenir que la radiodiffusion soit nationalement et internationalement, mise au service du mouvement des auberges de la jeunesse dont l'action est précieuse pour l'éducation des jeunes ;*

Le Congrès approuve, en outre, l'initiative prise par M. Lucien Lamoureux, ministre du Commerce et de l'Industrie, instituant une commission chargée d'élaborer un statut du cinéma réalisant ainsi un des désirs de la Commission, qui souhaite voir le cinéma, comme la radio, régi par un statut nettement défini permettant à cette grande industrie nationale de prendre un essor nouveau.

Le Congrès charge enfin la Commission de radio-

diffusion et du cinéma de poursuivre, en collaboration avec le bureau du parti et sous son contrôle, la réalisation des vœux adoptés. (Applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour proposé par M. Michel, président de la Commission de radiodiffusion.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

M. le Président. — A l'ordre du jour de notre séance de ce matin, figurait la discussion des modifications aux statuts et règlement.

La conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédération, qui a abordé hier matin l'étude de cette question, a nommé une Commission qui doit se réunir cet après-midi. Ses conclusions vous seront soumises à une prochaine séance.

(La séance est levée à 11 heures et demie.)

QUATRIEME SEANCE

VENDREDI 26 OCTOBRE

(Après-midi)

Présidence de M. Paul BASTID

député du Cantal

Président de la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des députés

La séance est ouverte à 14 h. 45 minutes, sous la présidence de M. Paul BASTID, député du Cantal, président de la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, assisté de MM. CUMINAU, sénateur ; Léon MEYER, ancien ministre ; COMMARAND (Basses-Alpes) ; BOUNETTI (Hautes-Alpes), vice-présidents ; TURBAT, sénateur du Loiret ; CATALAN, député du Gers ; LIEUTIER (Bouches-du-Rhône) ; PANÇU (Deux-Sèvres) ; MÉRIGNANT Dordogne) ; SIFFERT (Doubs) PÉCHEROT (Doubs) ; ODE (Gard), etc., etc.

LA POLITIQUE EXTERIEURE

Rapport général de M. Pierre Cot, député ancien ministre

M. LE PRÉSIDENT. — Mesdames, citoyens, nos préoccupations d'ordre intérieur, si graves qu'elles puissent être, ne sauraient nous faire perdre de vue la primauté, surtout dans les jours difficiles que nous vivons, de la politique étrangère.

Ce primat de la paix au surplus, comment pourrions-nous l'oublier dans la cité même d'Aristide Briand? (*Applaudissements.*)

Jamais la clairvoyance et le sang-froid du Parti radical n'auront été mis dans ce domaine à si rude épreuve.

Vous n'aurez pas seulement à affirmer votre fidélité à vos doctrines traditionnelles, c'est-à-dire à la collaboration organisée de tous les peuples en vue de la concorde internationale et du progrès matériel et moral de l'humanité. Cet idéal doit toujours sans doute nous servir de guide, même si sa réalisation nous apparaît à l'heure actuelle un peu lointaine. Mais, dans le désarroi présent, des problèmes plus concrets et plus précis se posent. Des rapprochements se consolident ou se dessinent avec certaines puissances. Il est des amitiés anciennes et éprouvées à maintenir ou à fortifier. Il en est d'autres, inattendues parfois, à accueillir et à favoriser lorsqu'elles se présentent pour concourir à la stabilité de l'Europe et du monde.

Vous aurez sans doute à cœur de dire qu'au milieu de ces agencements diplomatiques malaisés, l'intérêt du pays et l'intérêt de la paix, que vous ne séparez pas, n'est-il pas vrai, l'un de l'autre, constituent votre seul élément d'orientation. Notre chef respecté, Edouard Herriot, en maintes circonstances, nous a enseigné, par l'exemple aussi bien que par la parole, que nous ne pouvions avoir d'autre souci.

D'ailleurs, les rapprochements auxquels la France a procédé, ceux auxquels elle pourra procéder encore, n'excluent personne. Nous ne cherchons à encercler aucun peuple. Nous espérons même, parce que nous le désirons ardemment, nous réconcilier avec tous.

Mais, dans cette voie, nous avançons par étapes.

A l'une de ces étapes, nous venons d'être frappés par un deuil national particulièrement cruel. Deux victimes illustres sont tombées, le roi Alexandre de Yougoslavie et le Président Louis Barthou, que nous ne séparons pas dans nos regrets.

Nulle destinée plus haute, nulle destinée plus

belle que la leur, parce qu'ils ont succombé l'un et l'autre dans les tranchées de la paix.

Avant d'ouvrir le débat de politique étrangère et de donner la parole à nos deux rapporteurs, je vous propose d'observer, debout, en l'honneur de ces deux grands morts, une minute de silence.

(Les congressistes se lèvent, se recueillent pendant une minute, puis applaudissent le président de la séance.)

M. le Président. — Le Bureau prie notre ami François de Tessan, ancien rapporteur des questions de politique étrangère du Parti, et qui a fait partie des conseils du Gouvernement, de prendre place à nos côtés.

(M. François de Tessan prend place au Bureau.)

M. le Président. — Je donne la parole à M. Pierre Cot, député, ancien ministre, rapporteur général des questions de politique extérieure.

M. Pierre Cot, *rapporteur général.* — Au début d'un rapport sur la politique extérieure, le Congrès ne me pardonnerait certainement pas de ne pas m'associer à l'hommage que vient de rendre notre ami Bastid à la mémoire des victimes de l'attentat de Marseille.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, est tombé dans l'exercice de ses fonctions. A côté de lui, le roi de Yougoslavie, qui demeure à nos yeux, moins le souverain de son pays que l'héroïque soldat de la grande guerre, a été assassiné.

A l'heure même de l'attentat, votre Commission de politique générale était par hasard rassemblée pour entendre les conclusions du rapport sur la politique extérieure. Nous avons appris la nouvelle en séance. Nous avons immédiatement pris un ordre du jour disant notre stupeur et notre indignation.

C'est le risque des dictatures, même royales, que d'engendrer la violence. Mais nous avons le droit d'exiger que ce ne soit point sur notre terre de li-

berté, accueillante, et qui restera accueillante à tous les émigrés politiques, que se règlent des comptes auxquels nous ne devons pas participer. (*Applaudissements.*)

De Louis Barthou, je veux retenir seulement la dernière orientation de sa politique extérieure. Il venait de réaliser ce rapprochement franco-soviétique, auquel nous sommes fermement attachés. C'est de cela que je veux me souvenir afin de pouvoir rendre un hommage sans réserve à l'homme tombé sous des balles qui ne lui étaient pas destinées et qu'il n'avait pas méritées. (*Applaudissements.*)

Ayant ainsi salué Louis Barthou, pensant comme vous tous que l'attentat de Marseille fait, hélas ! plus honneur à l'habileté des nationalistes croates qu'à celle des services de la Sûreté (*très bien !*), et ne voulant pas laisser dévier le débat, même par voie d'incidente, sur le plan de la politique intérieure, j'en arrive immédiatement, avant de laisser la parole à mon ami Ferrand, à ce qui fait l'objet essentiel de notre réunion.

D'aucuns pourront penser que ce débat de politique étrangère ne cadre pas très bien avec les préoccupations actuelles de notre Parti. Un grand problème nous inquiète tous : celui de la réforme de l'Etat et de la défense du régime républicain. Cependant, citoyens, permettez-moi de vous rendre attentifs au fait que la paix, à bien y réfléchir, est pour nous plus encore essentielle que tout le reste (*Bravo ! bravo !*), parce qu'elle conditionne tout le reste. (*Cris de : « Vive la paix ! »*)

Oui, c'est pour nous le problème essentiel, et comme on a raison de crier « Vive la paix ! ». Ce cri, jailli sans doute de la poitrine d'un combattant, devrait commander toute l'orientation de notre politique, et même nos alliances électorales.

A l'heure actuelle, vous le savez, la paix apparaît comme plus précaire.

Nous devons tout d'abord affirmer qu'en présence des difficultés de l'heure nous demeurons fidèles à

notre doctrine de politique extérieure ; nous devons affirmer que le moyen efficace de sauvegarder la paix, ce n'est pas le renforcement des armements, mais bien l'organisation propensive de la société internationale. (*Applaudissements.*)

Cette doctrine s'impose à notre esprit comme une conséquence de notre philosophie politique, comme une suite nécessaire de cet individualisme philosophique, qui fut traduit, dans le cadre de la politique extérieure par Léon Bourgeois, et qui tend à proclamer en politique intérieure, l'égalité, dans la dignité et l'indépendance, de tous les individus.

Ce que nous poursuivons, c'est l'organisation d'une société des Nations, pourvue des moyens de faire respecter ses décisions. Voilà ce sur quoi nous devons être d'accord, ce sur quoi, je l'espère, aucun de vous n'apportera ici de contradictions.

Mais, jetons un coup d'œil sur la situation du monde. Cette situation est grave. Elle est marquée par le développement, j'allais dire le débordement, des nationalismes et des dictatures. A Vienne c'est l'assassinat du chancelier Dollfuss. Sur notre territoire, c'est l'assassinat de Louis Barthou et du roi de Yougoslavie. En Pologne, en Hongrie, ce sont les mêmes manifestations des reprises de force. nous pouvons constater que tout gain du nationalisme est une menace pour la paix.

Aussi devons-nous être les champions de la collaboration internationale, même si nous pensons que cette thèse à peu de chances de rassembler autour d'elle — et vous verrez dans un instant que tel n'est pas mon sentiment — une majorité. Si notre doctrine ne prévaut pas dans le monde, tout s'effondrera ; nos efforts pour la défense de la République seront vains, de même qu'auront été vains les sacrifices douloureux consentis par les anciens combattants, pendant quatre ans consacrés à la recherche d'une paix définitive et cette paix serait, à leur endroit, une gigantesque escroquerie, puisqu'on nous avait dit qu'on nous envoyait là-bas non pour faire une

guerre de plus, mais pour abolir enfin la guerre. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas la prétention de passer devant vous tous les problèmes de l'heure présente. Je me réserve, ainsi qu'il est de tradition, de donner des explications à ceux d'entre vous qui désireraient en avoir sur tel ou tel point particulier. Mais je voudrais que nous prenions aujourd'hui parti sur les trois points que voici :

En premier lieu, nous avons un devoir à remplir envers nos chefs et envers les ministres radicaux des affaires étrangères qui ont été au pouvoir de 1932 à 1934; c'est d'affirmer qu'ils ont fait du bon travail et pour la cause de la paix et pour la cause de la France.

Le président Barthou, vous le savez, aimait à répéter que rien n'était changé dans la politique de la France. Cependant la presse de droite proclamait au contraire qu'un changement avait eu lieu. Et il y a trois semaines, dans un de ses discours radiodiffusés, le président du Conseil, M. Doumergue s'est félicité de ce qu'il a nommé « l'heureux redressement de la politique extérieure française », qui, d'après lui, a rendu à la France l'autorité et le prestige qu'elle devait avoir. (*Mouvement.*)

J'ai beaucoup de respect pour la personne de M. Doumergue. J'ai beaucoup de respect pour un septuagénaire et j'attache à ses paroles l'intérêt qu'elles doivent présenter. Si M. Doumergue s'est ainsi exprimé, c'est évidemment qu'il s'associe aux attaques de la presse de droite et qu'il blâme l'action internationale d'Herriot, de Boncour et de Daladier. (*Très bien!*)

Je vous demande donc la permission de faire entendre en votre nom une protestation courtoise, mais formelle. (*Très bien! et applaudissements.*)

Il est un point sur lequel je suis d'accord avec M. Doumergue : c'est qu'il y a eu, en effet, un redressement de la politique extérieure. Seulement, je crois qu'il commet une erreur de date. Ce n'est pas en 1934, au lendemain du 6 février, qu'a eu lieu ce

redressement : c'est en 1932. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y a, sur cette tribune, des hommes qui sont venus après la victoire électorale des gauches, aux conférences internationales, à Lausanne ou à Genève. Je m'adresse à eux au besoin, je leur demande leur témoignage, et je leur dis : quelle était donc la situation internationale en France en ces temps-là ?

La situation, vous le savez, n'était guère brillante pour nous. On nous accusait de ne pas compatir suffisamment à la détresse économique de l'Europe. On nous accusait quand nous parlions de notre sûreté, de ne poser le problème de la sécurité que pour éviter celui du désarmement. Dans maints votes, nous trouvions soit ligués contre nous, soit réfugiés dans une abstention dépourvue — je vous l'assure — de toute sympathie, et certains grands Etats dont le concours nous était tout de même indispensable, et ce groupe de petits Etats démocratiques qui joue à Genève un si grand rôle. Si cette situation se fût prolongée, elle eut abouti à l'isolement de la France. Là était le danger. (*Applaudissements.*)

Lorsque d'autres nous ont succédé, lorsque le Gouvernement de la France n'a plus été aux mains des gauches, la situation avait été renversée et ce n'est plus la France qui se trouvait menacée d'isolement moral.

Il y a actuellement un Etat qui connaît les incertitudes de l'isolement, un Etat qui s'est attaché à défendre de par le monde les théories racistes, un Etat qui a proscrit de son sol et les Juifs et les démocrates et les socialistes, un Etat qui a érigé en méthode politique jusqu'à l'assassinat par les mains mêmes du chef de l'Etat. (*Applaudissements.*). A cause de tout cela cet Etat a suscité autour de lui une sorte de suspicion légitime de la part du monde entier.

Or, cet Etat, qui en est réduit à battre le rappel des peuples amoureux de la force ou de la dictature, ce n'est pas la France. Et c'est notre œuvre que ce renversement s'est produit et que la France n'est

plus menacée d'isolement. (*Applaudissements.*)

Qu'avons-nous fait pour cela ? Deux choses.

La première c'est notre action à Genève. C'est l'action non seulement de nos chefs, mais encore d'un homme auquel je veux rendre hommage, en présence d'ailleurs de celui qui dans notre Parti fut son collaborateur et doit être associé à cet hommage, mon ami de Tessan : j'ai nommé Paul-Boncour. (*Applaudissements.*)

A Genève, en face non pas de l'Allemagne — car je suis de ceux qui jamais ne se dresseront contre l'Allemagne, convaincu qu'il ne peut y avoir de paix que dans le rapprochement du peuple français et du peuple allemand (*très bien !*), — mais en face de ce qui est à l'heure actuelle la doctrine officielle de l'Allemagne, en face du racisme, nous avons dressé notre théorie traditionnelle, celle de la collaboration internationale. On s'est alors aperçu que nous étions les véritables partisans de l'égalité des droits, parce que nous étions en même temps partisans de l'égalité des devoirs ; on s'est aperçu que nuos réclamions la sécurité non pas pour nous seuls, mais pour l'ensemble de la communauté internationale ; on s'est aperçu que nous étions les véritables champions du désarmement, parce que, le voulant sincère et efficace, nous le voulions contrôlé et garanti.

C'est ainsi que la situation s'est retournée, qu'autour de nous nous avons vu peu à peu se grouper les sympathies, les concours, les adhésions. Voilà pourquoi j'ai le droit de dire, n'en déplaise à M. Doumergue, que c'est de 1932 à 1934, grâce à notre action internationale, que le redressement s'est opéré. (*Applaudissements.*)

Mais il est un autre point sur lequel nous avons le droit de revendiquer également le redressement de notre politique extérieure : c'est le rapprochement franco-soviétique. Ce rapprochement, lui aussi, c'est notre affaire, et c'est notre œuvre. Et si j'avais besoin d'en fournir une preuve au Congrès, il me suffirait d'évoquer les calomnies dont les artisans

de cette œuvre ont été abreuvés par la presse de droite. *Le président Herriot a été de nous tous le moins épargné, parce que, de nous tous, ce fut le meilleur artisan de ce rapprochement.* (Applaudissements).

Jamais des Gouvernements de droite n'auraient osé entreprendre cette politique franco-soviétique. Je ne veux point, car le débat nunupu pnnu ,.û(tr. da veux point, car ce n'est pas le débat, porter un jugement sur les méthodes de politique intérieure du communisme ou des Soviets. Ce n'est pas de cela que nous avons à discuter. Mais il est bien certain, pour tout esprit libre et suffisamment informé, que le rapprochement franco-soviétique demeure l'élément le plus essentiel de notre sécurité et peut-être le facteur le plus important de la politique la politique mondiale. (*Applaudissements.*)

Pourquoi cela ? Tout simplement à cause de la force immense que représentent les Soviets dans le monde.

Tandis qu'avant 1932 dans la période où nos adversaires de droite détenaient les leviers de commande, nous pouvions redouter que cette force fût tournée contre la paix et contre la France en cas de conflit. Croyez-vous qu'il soit négligeable d'avoir acquis l'assurance qu'elle est à nos côtés et qu'elle est intégrée dans le cadre de la Société des Nations ?

Si j'en voulais une preuve, je n'aurais qu'à vous citer les opinions de deux hommes qui n'appartiennent certes ni à notre Parti, ni à nos tendances politiques.

Je vais en prendre un. C'est un technicien que j'avais emmené l'année dernière dans le voyage que je fis à Moscou, M. Caquot, un très grand savant, spécialisé dans les questions d'organisation industrielle et dans les problèmes économiques.

Au retour de ce voyage à Moscou, il a donné une interview, non pas à un journal communiste, mais à l'*Echo de Paris*. Dans cette interview, M. Caquot s'explique sur le potentiel de guerre et sur le poten-

tiel industriel de la Russie Soviétique. Quels chiffres donne-t-il ?

Il dit : d'ores et déjà, le potentiel industriel des Soviets représente le double du potentiel de la France ou de l'Angleterre ; il est égal au potentiel de guerre de l'Allemagne. Et, ce qui est plus important, il affirme que si le rythme du plan quinquennal actuel se poursuit, dans deux ou trois ans le potentiel industriel de la Russie soviétique sera égal à quatre fois celui de la France ou de l'Angleterre et au double de celui de l'Allemagne.

Je vous demande de méditer ces chiffres et de vous souvenir aussi que de 1914 à 1918 le potentiel de guerre de la France et de ses alliés était rigoureusement égal au potentiel de guerre de l'Allemagne et de ses alliés. Ce n'est que lorsque les Etats-Unis sont venus dans notre camp que l'équilibre a été rompu. A partir de ce jour la défaite allemande a été inscrite dans le livre de son destin.

Méditez donc ces chiffres. Et dites-vous bien que si l'on n'avait pas fait le rapprochement franco-soviétique, le potentiel de guerre de l'Allemagne s'ajoutant au potentiel de guerre des Soviets, c'était la défaite certaine pour nous, c'était l'écrasement certain, tandis que, si la France et les Soviets sont d'accord pour maintenir la paix, il n'y a pas un groupe d'Etats au monde qui puisse équilibrer leur potentiel. (*Applaudissements.*)

La seconde précision que je veux vous apporter est relative à l'aviation soviétique.

L'an dernier, à mon retour de Moscou, j'ai fait un certain nombre de communications à la Commission des affaires étrangères, à la Commission de l'air, et même, par voie d'interview, à certains journaux.

Ces communications ont été accueillies avec la courtoisie que toute la grande presse manifestait aux hommes de notre Parti, du moins — pour certains journaux à tendance fasciste — jusqu'à la veille du 6 février, mais avec le scepticisme qu'on accorde

généralement à un homme de gauche quand il est au Pouvoir.

Or, aujourd'hui, j'ai un répondant, j'ai un garant excellent, c'est M. de Kerillis.

M. de Kerillis est journaliste à l'*Echo de Paris*. Mais il est aussi un ancien aviateur. C'est un homme fort compétent en matière aéronautique. Il est allé en Russie. Il a observé l'aviation soviétique, et il a rapporté dans l'*Echo de Paris* du 18 octobre — veuillez croire que cette réclame n'est pas payée (*Sourires*) — des appréciations sur la force de l'aviation soviétique qui sont exactement celles que j'avais dites l'an dernier.

Il signale que l'aviation lourde soviétique est en avance sur la nôtre de plusieurs années, qu'elle représente aujourd'hui, notamment pour l'aviation de bombardement, la plus grande force de l'Europe. Il ajoute, ce sur quoi je prie de réfléchir les membres de notre commission de défense nationale et tous ceux d'entre vous qui ont médité sur ces problèmes, que la Russie des Soviets est le seul pays dont les centres aéronautiques, aussi bien les centres militaires que les centres de fabrication aéronautique, soient à l'abri de tout bombardement aérien. Si demain la guerre éclatait en Europe, il y aurait bien peu d'usines de France, d'Angleterre ou d'Allemagne qui ne seraient pas susceptibles d'être détruites par un bombardement aérien,. tandis que les grandes usines de la Russie soviétique sont situées dans un périmètre tel que pas une d'entre elles ne risquerait d'être atteinte efficacement.

Voilà des renseignements qu'il fallait apporter au Congrès, pour justifier, s'il en était besoin, par ces cautions qui ne sont point de notre Parti, l'œuvre de rapprocement franco-soviétique. Nous avons le droit, je le répète, de revendiquer cette œuvre comme entièrement nôtre ; nous avons le droit de déclarer qu'elle constitue une des meilleures garanties de notre sécurité.

Nous avons aussi le droit et le devoir d'ajouter qu'elle constitue un des éléments importants de la

paix mondiale. Vous savez que les Soviets sont entrés à Genève. Ils font partie de la Société des Nations. Ce n'est pas, là non plus, un des plus minces résultats de notre diplomatie et de notre politique.

Permettez-moi d'évoquer ce qui s'est passé lors du conflit sino-japonais. La Société des Nations a condamné le Japon en termes exprès, déclaré que la Chine avait été l'objet d'une agression, que le Manchouko n'était en réalité qu'une comédie et qu'une façade. Mais après avoir pris cette décision de principe, la Société des Nations a dû laisser faire, sans pouvoir empêcher la violation du droit qu'elle avait elle-même reconnu, sans pouvoir s'opposer au crime international commis par le Japon.

Croyez-vous que, si la Russie des Soviets avait été à Genève le destin n'eût pas été changé ? Nous aurions ainsi évité ce qui fut, du moins à mes yeux, une des causes principales de l'affaiblissement de l'autorité morale de la Société des Nations dans la conscience universelle : la plus haute autorité morale reconnaissant que le Japon avait commis une agression, et restant incapable de faire sanctionner sa décision ? (*Applaudissements.*)

Je conclus en revenant à ma formule première. Nous, qui dans l'ordre extérieur, avons apporté ces éléments essentiels de sécurité internationale, nous qui nous sommes dressés contre les théories de la force, nous n'avons pas le droit de laisser dire par M. Doumergue qu'en 1934 s'est opéré un heureux redressement de la politique extérieure de la France et qu'on a rendu à la France son prestige et son autorité. Laissez-moi affirmer, au contraire, sûr d'être votre interprète, que, pour rendre à la France le prestige et l'autorité compromis pas nos adversaires, il n'y a pas eu de meilleurs ouvriers qu'Herriot et Paul-Boncour. (*Vifs applaudissements.*)

D'autre part, nous demanderons au nouveau ministre des affaires étrangères (*mouvements*) de s'inspirer dans toute la mesure du possible de cette nécessité de permanence.

Une voix. — Et son passé ?

M. PIERRE COT, *rapporteur.* — Je n'aime pas juger les gens quand ils n'ont pas encore agi. C'est vers les tâches qui attendent M. Pierre Laval que je veux me tourner. Et tenez, il y aura dans les semaines qui viennent, pour notre nouveau ministre, une sorte de pierre de touche. C'est l'affaire de la Sarre. M. Barthou avait été saisi de certains projets qui servaient les intérêts industriels, mais desservaient les intérêts de la liberté. Il s'y est opposé. Je ne veux dire qu'une chose : je souhaite que son successeur soit aussi ferme dans son opposition à ces grands intérêts industriels, qui ne valent pas les intérêts de la paix. (*Applaudissements.*)

L'affaire de la Sarre sera réglée par un plébiscite. La Sarre n'appartient pas aux Français. Elle n'appartient pas aux Allemands. Elle appartient aux Sarrois. (*Applaudissements.*) Ce sont les Sarrois qui seuls, ont le droit de disposer d'eux-mêmes.

Nous avons, dit-on, des droits à défendre. Ceux des industriels, je m'en soucie moins que de nos devoirs. (*Bravo ! bravo !*) Nous avons surtout des devoirs. Ces devoirs, c'est de veiller à ce que les hommes courageux, socialistes, communistes et catholiques réunis, qui là-bas ont maintenu en face du racisme l'affirmation du droit, la liberté de penser et la liberté de conscience, ne soient pas molestés; c'est de veiller également à ce que l'on ne vienne pas inscrire sur les listes électorales à la dernière minute des hommes dont le vote fausserait les résultats du plébiscite sarrois. Je le répète, il appartient aux Sarrois de se prononcer librement. Le devoir de la France est d'assurer au sein de la Société des Nations, par une procédure internationale, la liberté et la dignité du plébiscite, et la sauvegarde des hommes qui ont lutté pour cette liberté. C'est à cela que se bornent nos intérêts (*Applaudissements.*)

Et maintenant, je veux aborder un autre sujet. C'est la question que beaucoup d'entre nous se posent, celle de savoir si, dans les perspectives d'avenir

immédiat se trouvent des possibilités de guerre Je vais vous dire ce que je pense.

La guerre sous sa forme classique, avec déclaration et mobilisation, la guerre selon ce que vous me permettrez d'appeler les rites chers aux états-majors, je n'y crois pas, tout au moins sur notre territoire et dans le temps actuel. D'abord, en raison de cet équilibre nouveau de forces dont je parlais il y a un instant en vous faisant toucher du doigt les avantages du rapprochement franco-soviétique, et ensuite à cause de la détresse économique et financière dans laquelle se trouvent tous les Etats européens.

Cependant, si je ne crois pas à la guerre classique, je pense que reste possible l'acte d'un fou, le geste du dictateur aux abois qui veut essayer, ayant perdu la partie dans l'ordre intérieur, de trouver une diversion sur le terrain extérieur. Et je pense que ce qui peut donner à ce fou la possibilité de mettre le monde en face du fait accompli, c'est la guerre aérienne.

Voilà le danger de demain. C'est pourquoi je veux m'expliquer sur ce risque effroyable que court notre civilisation et notre pays, et vous indiquer quel est à mon sens le seul moyen efficace de nous en libérer.

Le risque aérien, permettez à un homme qui pendant plus d'un an s'est penché tous les jours sur ces problèmes, de vous dire qu'il est plus effroyable encore que vous ne l'imaginez.

A cet égard, je désire vous donner quelques chiffres. Je les emprunterai à l'ouvrage d'un expert anglais, le général Growes.

Dans un livre récent, le général Growes indique que, pendant toute la durée de la guerre de 1914-1918, il est tombé sur Londres 30 tonnes de bombes, qui ont fait 1.800 victimes. Il indique encore qu'une flotte aérienne de puissance moyenne, analogue aux flottes qu'on trouve sur le continent, pourrait, en une seule nuit et en deux raids, déverser sur Londres 600 tonnes de bombes. Faites une simple règle de

trois et vous en arriverez à cette conclusion effroyable qu'en une nuit, sans avertissements, deux raids effectués sur une grande capitale feraient 37.000 victimes.

Et encore ce calcul a pour base les résultats de la dernière guerre. Pour qu'il soit juste, il faut supposer que, depuis 1919, aucun progrès n'a été fait dans l'ordre de la chimie et dans l'art de tuer. Mais joignez à ces conclusions celles de ce grand savant, de ce grand honnête homme, qu'est le professeur Langevin, dont les conclusions n'ont jamais été contredites ou infirmées par aucun expert, pas plus en France qu'à l'étranger. Joignez-y aussi celles qu'a publiées l'*Œuvre* dans un article récent signé du Général Pouderoux, l'ancien commandant du corps des Sapeurs-pompiers de Paris, qui déclare qu'un seul avion de bombardement peut jeter sur Paris des bombes incendiaires en assez grand nombre, pour qu'il soit impossible de combattre leurs destructions et qu'il n'y aurait plus qu'à chercher le salut dans la fuite. Vous vous rendrez compte alors de l'effroyable danger que la guerre aérienne peut faire courir à tous les pays.

Le bombardement aérien de Paris, de Berlin, de Londres ou de Rome, c'est la destruction des centres vitaux de notre civilisation. Il n'y a, je le répète, qu'une grande ville qui échapperait, parce qu'elle est hors d'état d'être atteinte, c'est Moscou. Mais toutes les autres capitales sont susceptibles d'être détruites. Tous les trésors, artistiques ou culturels, toutes les raisons de notre civilisation peuvent être anéantis.

Quant aux moyens de défense contre une pareille catastrophe, il n'y faut pas beaucoup compter.

Des expériences ont été faites. J'ai le devoir de vous en parler, car on n'a pas le droit de masquer la vérité. (*Applaudissements.*)

Toutes ces expériences, qu'elles aient été faites en France, en Angleterre, en Belgique, dans n'importe quel lieu du monde, ont démontré que l'on ne

pouvait pas empêcher une flotte de bombardement d'atteindre ses objectifs. Peut-être pourra-t-on abattre quelques avions au passage. Mais actuellement les vitesses des avions sont telles, leur plafond est si élevé, le progrès de la navigation aérienne par temps de brume, la nuit ou dans les nuages, sont si grands que l'agresseur est sûr de pouvoir atteindre son but. Contre lui, nous ne pouvons rien, sinon ce qu'on appelle d'un mot un peu illusoire « des représailles ».

Réfléchissez à ce que représentent ces représailles. Si Paris est détruit un jour, Berlin sera détruit le lendemain. Laissez-moi vous dire que si c'est à cette double catastrophe que doit aboutir notre civilisation, les promesses qu'on a faites aux combattants pour les décider à se battre pendant quatre ans, étaient singulièrement dérisoires, puisqu'à la guerre que nous avons connue, succéderait une guerre pire encore, un véritable massacre, une destruction générale. (*Applaudissements.*)

Quel est donc le remède ? Il n'y en a qu'un : c'est l'adoption du plan qu'au nom des gouvernements radicaux j'ai déposé à Genève, en plein accord avec Paul-Boncour et de Tessan, ce plan que vous aviez par avance adopté dans vos Congrès, car modestement j'ai pensé qu'un ministre radical arrivant au pouvoir ne devait pas avoir d'autre ambition que de traduire dans ses actes gouvernementaux la doctrine approuvée par les militants. (*Applaudissements.*)

Ce plan, vous le connaissez. Il comporte trois points : *la création d'une force de police aérienne internationale, la suppression des aviations militaires nationales, contrôle international des aviations civiles.* Ces trois points forment un tout, car il serait vain de créer une police internationale si ce n'était que pour aboutir à créer une armée de plus.

Il serait vain également de se dissimuler qu'à l'heure actuelle entre les gros avions de transport commerciaux et les avions de bombardement, il n'existe pas de différence sensible puisque la meilleure défense de l'avion est en réalité sa vitesse, et que l'avion le plus rapide est à la fois le mieux

défendu et le plus adapté aux nécessités commerciales.

Ce plan, qu'est-il devenu ? Je voudrais pouvoir le demander aux membres radicaux du Gouvernement actuel.

Cependant, je suis bien obligé de constater que jamais M. Herriot n'a été délégué par le Gouvernement de M. Doumergue à la Société des Nations, que jamais aucun des membres radicaux du Gouvernement ne s'est rendu dans les Conférences internationales. M. Herriot, car il faut tout dire, y est allé un jour ; mais il y est allé comme président de la Commission de coopération intellectuelle, et non comme membre du Gouvernement.

Alors, j'ai le droit de poser la question publiquement, puisque je n'ai pas pu la poser dans le privé. En tous cas, ce plan sur la constitution *d'une force aérienne de police internationale* et sur *l'internationalisation de l'aviation civile*, nous devons en exiger le maintien intégral puisque c'est le seul moyen qu'ont les démocraties de se préserver contre les risques d'une agression.

J'ajoute que ce plan, bien que nous ayons fait autour de lui, avant de le déposer, la propagande indispensable, n'a pas été accueilli sans réserve, par l'ensemble de l'opinion publique mondiale. Mais à l'heure actuelle, et c'est la raison pour laquelle il ne faut pas l'abandonner, nos idées ont fait du progrès. L'opinion britannique ouvre les yeux sur le péril qui la menace. Je pourrais encore faire appel, sur ce point, au livre du général Growes, dont j'ai parlé tout à l'heure. Bien des Anglais comprennent que le seul moyen de se libérer des menaces aériennes réside dans l'institution d'une force aérienne internationale. Le parti travailliste anglais, qui aux prochaines consultations électorales aura probablement la victoire, l'inscrit dans son programme.

Ce n'est pas au moment où ce plan va être accepté par tous ceux qui prennent conscience du péril international que représente l'agression aérienne, que nous pouvons l'abandonner, nous, radicaux-socialis-

tes. Nous devons exiger qu'il ne reste pas en sommeil dans les cartons de Genève ou dans les dossiers des ministères français.

Citoyens, je vous demanderai tout à l'heure, dans l'ordre du jour qui vous sera présenté, d'être très nets sur ce point.

Je vais vous demander également d'être très nets sur une autre question : c'est la nécessité de lutter contre les risques de guerre que représente l'organisation scandaleuse des fabricants d'armes et de ceux que l'opinion publique appelle les marchands de canons. (*Vifs applaudissements.*)

Là encore, vous avez pris des résolutions dans vos anciens Congrès. Je vous demande non seulement, de les maintenir, mais de leur donner une force nouvelle.

Voyez-vous, pour les hommes qui ont fait la guerre, la question des marchands d'armes, c'est un vieux compte à régler. Nous nous souvenons que si notre calvaire s'est prolongé pendant si longtemps c'est parce que des accords immoraux ont empêché qu'on bombardât Briey. (*Applaudissements.*)

Nous savons que si le pourcentage de nos morts a été si grand, c'est parce que chaque fois que l'un d'eux tombait, il y avait un dividende de plus dans la caisse des fabricants d'armes. (*Vifs applaudissements.*)

Ceux qui, pendant quatre années, nous ont fait tant de mal, ceux que nous détestons plus que les Allemands contre qui nous nous battions, ceux-là, vous le savez, rien ne fut fait contre eux. Ils vivent chargés d'honneurs.

Permettez-moi de vous faire la confidence d'un modeste député. J'éprouve souvent un sentiment que, certainement, tous mes collègues du Parlement partageront. Il nous arrive qu'on signale, dans nos circriptions des anciens combattants qui sont candidats à la Légion d'honneur. Pour avoir la croix, on leur demande trois ou quatre titres de guerre. Il faut qu'ils aient versé leur sang, qu'ils aient souffert et qu'ils aient été cités parmi leurs

camarades. Chaque fois que je reçois une de ces demandes, je me fais une bien triste réflexion. Je me dis : tout de même ! n'est-il pas scandaleux de songer que cet ordre national, c'est celui dans lequel figure Sir Basil Zaharoff, métèque et millionaire, qui fut le plus grand profiteur de la guerre et reste le plus important des marchands de canons. (*Vifs applaudisements répétés.*)

Pour ma part, je n'attache pas grande importance aux signes extérieurs de la puissance. J'aime mieux m'en prendre à la source de la puissance et m'efforcer de la combattre.

Croyez-vous que depuis la guerre ces marchands de canons soient restés inactifs ? Croyez-vous qu'ils n'aient rien fait ? Ce n'est pas que la guerre qui enrichit, c'est aussi sa préparation. Dans un rapport voté par la Société des Nations en 1921, je trouve ceci que vous me permettrez de placer sous vos yeux :

« Les sociétés privées qui fabriquent et vendent armes et munitions de guerre ont cherché à soudoyer des fonctionnaires, répandu de faux rapports sur les programmes militaire et naval des différents pays, afin de provoquer des augmentations de dépenses d'armements, organisé de véritables combinaisons internationales, grâce auxquelles la course aux armements a été précipitée en jouant d'un pays contre un autre, organisé de véritables trusts internationaux d'industries de guerre qui ont contribué à l'augmentation du prix des armements vendus aux différents gouvernements. »

Vous vous préoccupez de la réforme de l'Etat, vous vous préoccupez de la défense de la République de la défense de la paix. Au moment où nous nous élevons tous au-dessus des mesquines combinaisons et de la question de savoir si tel gouvernement durera ou ne durera pas, allons-nous continuer à tolérer que, dans notre pays, sur notre territoire, ce scandale, qui est à la fois un scandale d'ordre international et national subsiste ?

Voilà la question que je pose devant le Congrès.

Dans l'ordre international, nous avons pris une position. C'était en 1924, lors du premier cabinet Herriot. Pour la première fois, Jouhaux fut mandaté par nous à Genève, et pour la première fois également, notre gouvernement a demandé, sur le plan international, la suppression des fabrications privées et du commerce privé et le contrôle de toutes les armes de guerre. (*Applaudissements.*)

Je vous demande, non seulement de rester fidèles à ces principes, mais encore d'aller plus loin. Lorsque des ministres radicaux-socialistes ou amis des radicaux-socialistes — je fais allusion à Paul-Boncour — étaient au Quai d'Orsay, nous avons étudié la question de savoir ce qui pouvait être fait sur le plan international. A la Commission de politique générale notre ami Georges Bonnet indiquait que, sans mettre en péril les finances de la France, il était possible, d'ores et déjà, par un système de bons semblables à ceux qui furent délivrés aux sinistrés de la guerre, d'aboutir à la nationalisation des fabrications d'armes.

Je ne vais même pas vous demander cela. Je vais vous demander simplement de décider qu'immédiatement, sans attendre de décision sur le plan international, sera organisé le contrôle des fabrications privées d'armes et du commerce des armes.

Et quand je parle de contrôle, je tiens à préciser, pour que vous sachiez sur quoi vous allez voter, que je n'entends pas simplement ce contrôle illusoire et lointain qui pouvait, par exemple s'exercer ou non sur telle ou telle caisse de Crédit municipal. Non. J'entends le mot contrôle dans son sens industriel et commercial, j'entends le pouvoir d'assister aux délibérations des Conseils d'administration, j'entends surtout le pouvoir de connaître le mécanisme de tous les budgets des fabricants d'armes, y compris ces budgets de publicité qui ont permis à des marchands de mort de prendre des participations dans certains journaux.

Je suis prêt, demain, à voter tous les crédits de la défense nationale nécessaires, mais je voudrais qu'on

fût disposé également à prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Parlement ne soit pas, un jour, entraîné à des votes de crédits qui seraient suscités par des campagnes de presse intéressées et qui serviraient, non pas à la défense nationale, mais à l'intérêt de ceux qui, après avoir pendant quatre années augmenté nos souffrances, se réjouissent de découvrir ou de provoquer dans le monde ces possibilités de guerre qui sont pour eux des sources de dividendes et de profits. (*Applaudissements.*)

Ce contrôle est possible sans qu'il en coûte rien à l'Etat. Il suffit d'appliquer aux fabricants d'armes le régime que j'ai pu appliquer à l'aviation commerciale, c'est-à-dire d'accorder à l'Etat, en échange de ses commandes des actions d'apport lui permettant d'être au courant de tout.

L'Etat est le client et même le seul client officiel, parce que les autres clients ne sont jamais que ces contrebandiers qui, au temps d'Abd el Krim, ont vendu au Maroc des canons fabriqués dans des ateliers français. L'Etat est le seul client officiel de nos fabricants d'armes ; il a le droit, en échange, d'être informé, il a le droit d'exiger que la presse — je dis la Presse et non ces journalistes que nous connaissons bien, qui sont des hommes honnêtes et sensibles, mais qui souffrent précisément de recevoir certaines instructions impératives des grands patrons qu'on ne connaît pas (*Applaudissements*) — il a le droit, dis-je, de demander que la presse soit libérée de toutes ces influences mauvaises. Il a aussi le devoir d'exiger que ces influences ne s'exercent pas à l'étranger. La République française doit empêcher des fabricants et des trafiquants français d'aller empoisonner telle ou telle contrée de Chine ou de l'Amérique centrale pour y provoquer des conflits.

Telles sont les conclusions de mon rapport. On vous en donnera lecture dans un moment. Vous me permettrez d'en faire un bref résumé.

D'abord, affirmation que nous sommes fidèles à notre doctrine d'organisation internationale de la

paix sur le plan économique et sur le plan politique ; ensuite, affirmation que, de 1932 à 1934 un heureux redressement de la politique extérieure de la France a été réalisé grâce à vous, président Herriot, grâce à Paul-Boncour et grâce à Daladier. (*Applaudissements.*)

Ce redressement a permis à la France de dresser, en face du racisme qui soulève la conscience des peuples, cette théorie de la société internationale munie de pouvoirs suffisants pour faire respecter ses décisions, qui est la théorie en quelque manière classique du Parti radical-socialiste.

Et puis, affirmation que, conscients du danger que fait courir la guerre aérienne non pas seulement à notre pays, mais à la civilisation tout entière, nous voulons qu'on maintienne le plan déposé par les gouvernements radicaux et qui tend à l'organisation de la force de police aérienne internationale ; enfin, affirmation de notre Parti, en plein accord avec les anciens combattants qui luttaient tout à la fois pour les principes républicains et pour la paix, ne veut pas que le scandale des marchands de canons se prolonge. Nous ne voulons pas que soient confondus, comme je le disais tout à l'heure, dans un même ordre de la Légion d'Honneur les Basil Zaharoff et le pauvre poilu qui pendant quatre années a risqué sa vie. Nous exigeons sur le plan international la suppression de la fabrication privée des armes ; sur le de moralité auxquelles un grand Parti comme le nôtre doit, en toute occasion, donner la primauté (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — La parole est à M. Camille Ferrand, député, pour une communication.

M. Camille Ferrand. — Citoyens, j'ai l'honneur, mais aussi la lourde tâche, de traiter ce problème complexe de l'Europe centrale qui est bien d'actualité. Je vais essayer de le faire en utilisant les observations que j'ai recueillies au cours de voyages répétés dans cette Europe Centrale.

Messieurs, avant 1914, l'Autriche-Hongrie formait un vaste Empire où existaient, certes, des antagonismes de races, mais il n'en formait pas moins un tout qui présentait une certaine cohérence dans son fonctionnement.

Après 1918, la chute de cet Empire a créé trois États : l'Autriche, la Hongrie, la Tchécoslovaquie ; quatre États ont participé à la succession : la Serbie, qui est devenue la Yougoslavie, la Roumanie, la Pologne et l'Italie.

Ces peuples balkaniques nouveaux ont été abandonnés à eux-mêmes trop tôt par ceux qui les avaient appelés à l'existence ; ils avaient besoin, dans les premières années, d'une politique plus clairvoyante de leurs vrais intérêts.

Cette Europe danubienne s'est donc trouvée bouleversée ; les États vaincus, comme la Hongrie, ont gardé une haine profonde aux États vainqueurs, rendant impossible, dès l'abord, une entente économique entre ces divers États, entente qui, pourtant, était indispensable. Au courant d'échanges établis, a succédé le plus grand désordre.

Le morcellement de l'Empire austro-hongrois a eu, en effet, pour conséquence, la multiplication des frontières et qui dit frontière dit « droit de douane ».

Un désir « d'autarchie économique » s'est emparé des États successeurs, désir intense, excusable chez des nations jeunes qui voyaient là un signe tangible de leur indépendance.

Mais « l'autarchie économique » est dangereuse, je l'ai dit. C'est l'arrêt du commerce international et la chute du commerce international est, pour une bonne part, responsable de la crise mondiale que nous subissons.

Pour cette Europe Centrale qui nous intéresse, certains États successeurs comme la Tchécoslovaquie ont pu, à la rigueur s'accommoder d'une indépendance économique et rechercher d'autres débouchés. Mais d'autres, comme l'Autriche, ont été dans l'impossibilité de s'accommoder de cette indépendance économique.

Les traités de Saint-Germain (article 122) et de

Trianon (article 205) avaient bien prévu les difficultés économiques ultérieures, puisqu'ils autorisaient même les Etats successeurs les plus intéressés (Tchécoslovaquie, Autriche, Hongrie) à se regrouper économiquement dans un régime spécial, mais les intéressés n'ont pas cherché à profiter de cette possibilité. Les motifs ?

D'abord volonté, pour certains Etats, dans l'engouement de la victoire et, il faut le dire de la liberté, d'acquérir une indépendance économique complète.

Jalousie entre les nouveaux Etats qui craignaient que l'un d'eux ne visât à une hégémonie.

Crainte de voir se reformer l'empire détruit.

Antagonismes des races qui se sont accrues, les Pays vaincus comme la Hongrie n'acceptent pas le *statu quo*. Les Pays vainqueurs ne veulent pas entendre parler de revision des traités.

« Jamais nous ne renoncerons à nos revendications, disent les Hongrois. »

Et ces revendications portent sur plus de trois millions de Hongrois qui seraient répartis ainsi : un million en Tchécoslovaquie, deux millions en Roumanie et 500.000 en Yougoslavie.

« Les traités, disent les Hongrois, ont été faits sur des bases militaires, pour assurer la sécurité des Etats vainqueurs. »

A cela, les Etats bénéficiaires répondent que ces bases militaires assurent, en effet, leur sécurité et qu'ils ne peuvent y toucher et ils ajoutent que, quelles que soient les éventualités, ils n'accepteront jamais une revision des traités, ni la restauration des Habsbourg, ni l'union de l'Autriche et de la Hongrie. Questions qui se tiennent et se confondent pour eux et qui synthétisent la restauration de l'ancien régime avec tous ses privilèges

Et, à l'appui de leur thèse, les Tchécoslovaques évoquent leur ancien régime d'oppression, régime féodal. Les Tchèques, cantonnés en des lieux assignés, vivaient en serfs. Les Slovaques, pour profiter de l'enseignement secondaire, étaient obligés de se maynariser et mille autres vexations complétées par un ré-

gime policier abominable. Si bien qu'à l'heure actuelle, le sentiment populaire en Tchécosovaquie est si fort contre l'ancien régime qu'il ne supporterait pas une défaillance chez les dirigeants de la République tchécoslovaque. En 1921, lorsque l'empereur Charles a voulu remonter sur le trône, la Tchécoslovaquie a mobilisé avec enthousiasme. D'où il résulte que les relations entre la Tchécoslovaquie et la Hongrie ne sont pas bonnes.

Ceci dit, mes chers amis, pour vous montrer combien la situation dans cette Europe Centrale est délicate. Qu'ont fait, que font les grandes puissances ?

Ces grandes puissances, de leur côté, en proie, elles aussi, à des difficultés multiples n'ont pu apporter que des remèdes partiels. Elles s'épient, se surveillent.

Evidemment, la situation est trouble et ne peut se continuer ainsi. Trois Etats se sont alliés, formant la Petite Entente : la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, sous la présidence actuelle d'un éminent homme d'Etat, Edouard Benès.

Ce bloc de trois puissances s'est constitué pour se protéger, mais aussi s'est constitué pour une entente économique. Mais si ce bloc représente une force militaire, au point de vue économique, il est nettement insuffisant.

Il faudrait arriver à grouper tous ces Etats danubiens dans une entente économique qui même ne serait pas suffisante, sans l'aide des grandes puissances.

Pour atteindre ce but, il faut d'abord apaiser les antagonismes, ce qui n'est pas facile, pour les raisons que je vous ai données. Pour y arriver, il faut montrer à tous ces Etats que leurs intérêts les plus immédiats sont solidaires et leur commandent de s'entendre.

Problème qui n'est pas facile à résoudre, mais qui n'est pas impossible.

Le point le plus névralgique est l'Autriche, cette Autriche dès l'abord désemparée d'être livrée à ses seules forces. Aux prises, dès le début, avec des difficultés économiques sévères et des dissensions inté-

rieures, elle ne pouvait manquer d'attirer la convoitise. C'est ainsi qu'est née l'idée de l'Anschluss.

Notre président Herriot fut, chez nous, un des premiers, sinon le premier, à en comprendre la gravité à une heure où prendre parti n'était pas sans courage. Et vous me permettrez d'indiquer que ce n'est pas la seule fois que les événements donnent raison à sa clairvoyance. Je vous rappelle les paroles que notre chef prononçait à Toulouse à l'égard de l'Italie. Là encore, n'avait-il pas raison ?

Et combien d'injures n'a-t-il pas recueillies lorsqu'il a parlé, le premier, là encore, de rapprochement franco-russe.

C'est le propre de cet homme de se faire injurier lorsque, pourtant, son seul but est de travailler sans répit, utilement, pour ne pas dire magnifiquement pour son pays et par là même pour la paix humaine. *(Vifs applaudissements.)*

Mon cher Président, vous avez, pour vous, le peuple de France, le vrai peuple, celui qui peine et c'est bien là votre plus puissant réconfort.

Pour en revenir à l'Anschluss, ce projet de rattachement de l'Autriche à l'Allemagne était le premier pas vers le vaste programme d'assimilation « Drang nach Mittel Europa » qui n'aurait pas manqué de déchaîner une conflagration générale. Edouard Benès n'a-t-il pas déclaré textuellement : « l'Anschluss, c'est la guerre » ?

Notre Président, en prenant courageusement position contre ce projet, avait vu juste. L'Italie, plus tard, comprenant, elle aussi, les dangers de l'Anschluss, n'hésitait pas à prendre position, à se rapprocher de nous.

Et n'avons-nous pas le droit de nous réjouir pleinement de l'accord intervenu sous l'égide de la Société des Nations, entre l'Angleterre, l'Italie, la France, concernant l'indépendance de l'Autriche ?

Si heureux que soient ces résultats, ils ne sauraient suffire pour faire disparaître le grave malaise qui plane sur cette Europe Centrale. Le temps presse. Il est urgent d'aboutir à une entente économique entre

tous ces peuples et, pour cela, je l'ai dit, il faut faire disparaître les antagonismes.

Et j'en arrive au rôle de la France.

Ce qui m'a le plus frappé, au cours de mes voyages dans ces pays danubiens, c'est cet espoir que l'on met en notre pays pour atténuer, pour conjurer même cette misère qui monte.

Que ce soit dans les Pays de la Petite Entente, que ce soit en Autriche, que ce soit en Hongrie, mêmes espoirs, mêmes pensées : la France peut tout, si elle le veut.

C'est évidemment flatteur pour notre Pays, mais cela présente aussi quelques dangers.

Flatteur, car, somme toute, ces Nations sont unanimes à reconnaître que l'idéal de la République française est de travailler à l'entente des peuples ; elles savent que nous ne sommes pas directement intéressés à ce problème de l'Europe Centrale et que, si nous nous en occupons, c'est par pur idéalisme, par amour de la paix universelle.

Et puis, il faut bien le dire, là encore plus qu'ailleurs, on a confiance dans le génie de notre race.

J'ai dit tout à l'heure que cet espoir que l'on mettait en nous pour résoudre la crise présentait quelques dangers pour notre Pays.

En effet, là-bas, la France est le symbole de l'idéalisme, elle est aussi le symbole de la richesse, j'allais dire de l'opulence ; on m'a parlé, à maintes reprises, des lingots d'or entassés dans les caves de la Banque de France et je vous prie de penser à l'envie, j'allais dire la jalousie que cette image, d'ailleurs fausse, de notre richesse peut faire naître. Le Français là-bas, c'est l'Américain d'après-guerre chez nous.

Et de là à conclure que la France pourrait soulager, si elle le voulait, tous ces peuples qui souffrent, il n'y a qu'un pas vite franchi.

On est loin de penser que notre peuple, lui aussi, est aux prises avec cette crise qui désole l'univers, on s'imagine une France où tout le monde est heureux quand le reste du monde souffre.

La France est riche surtout du travail et des vertus

de ses habitants. Il n'en est pas moins vrai que cet état d'esprit porte ces pays de l'Europe Centrale à nous considérer de ce côté-là « comme des oncles d'Amérique » dont il faut chercher à tirer tout ce que l'on peut.

Laissez-moi ouvrir une parenthèse qui est utile. On m'a demandé souvent pourquoi, dans notre beau Pays, on se plaisait à donner de l'envergure à des choses qui nous salissent et l'on me citait l'affaire Nozière, en me montrant les journaux dont les colonnes étaient pleines de ces répugnants récits. On m'a parlé de l'affaire Stavisky et des basses vengeances politiques auxquelles elle a donné lieu. Que ceux qui se complaisent à cette sale besogne et dont la plupart se prétendent des superpatriotes aillent un peu à l'étranger se rendre compte des ravages accomplis par leur prose.

Quand donc, dans ce pays, ferons-nous, par une meilleure discipline de l'esprit, un meilleur usage de cette liberté qui nous est chère ! Ce jour-là, combien rayonnera plus radieux notre pays à l'étranger !

Un autre travers, qui n'est pas d'ailleurs propre à ces seuls pays de l'Europe Centrale, est celui qui consiste à spéculer sur notre idéalisme, notre amour de la paix. Petites misères, sans doute, mais misères tout de même. Je répondais à un personnage de Hongrie qui reprochait à la France de ne pas insister auprès de la Petite Entente pour la revision des traités :

« Pensez-vous que s'il vous était rendu quelques kilomètres carrés, cela atténuerait en quoi que ce soit la crise économique de l'Europe Centrale ? »

Le vrai problème consiste à réconcilier, à grouper ces peuples pour la grande lutte, la grande lutte contre la misère.

L'œuvre est belle, elle doit s'accomplir, elle est digne de la France. Si elle peut se traduire par la conclusion d'un pacte de l'Europe Centrale, ce sera là un précieux complément et une des pièces principales de cette organisation de la paix en Europe dont les traités de Locarno, vieux de dix ans, le pacte

balkanique conclu au début de cette année et le Pacte de l'Est que nous espérons voir aboutir prochainement, constitueraient déjà les éléments successifs de cette organisation.

Nous devons nous réjouir, en attendant, du rapprochement yougoslave-bulgare, deux pays qui se sont combattus longtemps, deux pays qui se détestèrent. On se souvient encore des attentats répétés des comitadjis qui opéraient en bandes ou par troïka (gare de Nich, cercle des officiers de Belgrade) et qui constituaient un danger sérieux pour la paix.

Enfin, messieurs, le rapprochement italo-yougoslave s'ébauche. Et laissez-moi évoquer ici la mémoire de l'artisan de ce rapprochement, la mémoire de Louis Barthou.

En esprit avisé, il avait vu juste, mais il est tombé au champ d'honneur, au moment où un nouveau nuage, qui obscurcissait le ciel de la Paix, disparaissait à l'horizon.

Au lendemain des morts tragiques de Louis Barthou et du roi Alexandre, la situation se complique ; il faut continuer, compléter l'œuvre ébauchée, mais, pour y parvenir, la tâche devient plus délicate. Les plans préparés par les Chancelleries, acceptés par les opinions publiques subsistent, mais les hommes qui étaient prêts à les appliquer ont disparu. En outre, le pouvoir central en Yougoslavie ne va-t-il pas être affaibli, est-ce que des craquements inquiétants ne vont pas se faire entendre dans l'unité de ce royaume yougoslave ? Est-ce que des nations ne vont pas chercher à en tirer parti ?

Je me plais à ne pas y croire, je me plais à penser que l'œuvre ébauchée sera poursuivie avec succès. Etre bon diplomate, c'est posséder le sens de la mesure, de l'observation, de la discrétion, de la perspicacité, de la finesse, le tout complété par de la culture. Les hommes qui possèdent l'ensemble de ces qualités ne doivent pas manquer chez nous.

Espérons, Messieurs, que dans cette humanité enfiévrée, espérons en particulier que le bon sens et la raison deviendront la loi, que le bon sens et la raison qui semblaient enfin vouloir cheminer dans

ces pays de l'Europe Centrale donneront à ces pays danubiens et à leurs voisins, une meilleure compréhension de leurs véritables intérêts, qui est l'entente.

Livrés à eux-mêmes, ces Etats continueront de souffrir ; or, la misère et le désespoir sont mauvais conseillers et infiniment dangereux pour la paix.

Au contraire, groupés dans une entente économique, la crise s'atténuera pour disparaître sans doute, avec l'aide des grandes puissances.

C'est ainsi que les pays agricoles comme la Hongrie, la Yougoslavie, la Roumanie, etc. vendront leurs produits aux pays comme la Tchécoslovaquie, la Suisse, l'Autriche, l'Italie, etc. Les pays industriels, en retour pourront écouler leurs marchandises.

Et ne serait-ce pas là l'ébauche de cette Fédération européenne dont rêvait Briand, Fédération tout au moins du point de vue économique, qui est le seul remède à cette misère qui monte.

Car n'oublions pas que les facultés d'absorption de l'Europe dépassent ses facultés de production. Cette constatation dicte le devoir, le devoir de travailler plus que jamais pour que tous les peuples s'unissent enfin pour lutter contre la crise qui les étreint.

La France convie à coopérer à cette œuvre tous les peuples de bonne volonté, tous les peuples, même l'Allemagne, où la raison, le bon sens pénétreront bien un jour.

La République française, toujours loyale, doit poursuivre son noble destin qui est

De construire !

Travailler inlassablement pour la Paix !

En cet instant, il me vient à l'esprit une phrase de Bergson :

« Notre corps agrandi attend un supplément d'âme ».

Cette image ne peut-elle pas s'appliquer à l'humanité ?

L'humanité attend un supplément d'âme. Eh bien, mes chers amis, j'estime, vous estimez, que c'est la

République française qui doit le lui donner. (*Vifs applaudissements.*)

*
* *

L'ordre du jour

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je prie M. le Secrétaire général de donner lecture des conclusions du rapport sur la politique extérieure.

M. Aubaud, *secrétaire général.* — Voici l'ordre du jour proposé au nom de la Commission de politique extérieure :

« *Le Parti républicain radical et radical-socialiste,*

« *Constatant la légitime émotion provoquée dans l'opinion publique dans tous les pays par les progrès de certains nationalismes et par les attentats qui ont menacé la paix du monde au cours des derniers mois, s'incline devant les victimes de l'odieux attentat de Marseille ;*

« *Fidèle à sa doctrine de paix par la collaboration internationale, maintes fois affirmée au cours des Congrès antérieurs ;*

« I. — *Rappelle l'œuvre accomplie par les gouvernements radicaux de* 1932 *à* 1934 ; *constate que les efforts de MM. Herriot, Paul-Boncour et Daladier ont eu pour résultat :*

« *De rendre à la France la sympathie de tous les peuples sincèrement attachés à la Société des Nations ;*

« *De réaliser le rapprochement franco-soviétique, élément important de la paix mondiale;*

« *D'avoir ainsi préparé d'autres rapprochements avec tous les peuples attachés à la paix.*

« II. — *Demande le maintien de la politique traditionnelle du Parti, tendant notamment à réaliser :*

« *Une meilleure organisation internationale, en matière politique et économique ;*

« *Un désarmement simultané, contrôlé et garanti*

par la création d'une sécurité assurant à tous les peuples l'égalité des droits et des devoirs internationaux et par l'organisation d'une justice internationale aussi large que possible ;

« *La création d'une Force de police aérienne internationale, se substituant aux aviations nationales avec contrôle de l'aviation commerciale.*

« III. — *Réclame, sur le plan international, la suppression de la fabrication privée et du commerce suivi des armes de guerre, condition nécessaire à tout contrôle des armements et, sur le plan national, l'organisation immédiate d'un contrôle effectif des fabrications et du commerce de toutes les armes et engins de guerre.* »

M. le Président. — Personne ne demande la parole sur l'ordre du jour ?... Je le mets aux voix.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

***

LA DEFENSE NATIONALE

Communication du Général Brissaud-Desmaillet

M. le Président. — La parole est au général Brissaud-Desmaillet, pour faire une communication au nom de la Commission de Défense nationale.

M. Brissaud-Desmaillet. — Citoyens, votre Commission de Défense nationale, comme les années précédentes, a suivi attentivement les travaux de la Commission du Désarmement, ainsi que ceux des Commissions parlementaires. Sans aller prendre des inspirations dans les divers ministères, elle a examiné, en toute indépendance, les grands problèmes de défense nationale actuellement à l'ordre du jour.

Ses quatre rapporteurs et son rapporteur général ont retourné ces problèmes sous toutes leurs faces et le rapport copieux qui vous a été distribué ne constitue qu'une faible partie de leur besogne.

Nous vous demandons d'avoir la patience de lire ce

rapport et, pour vous inciter à le faire, j'ai été chargé d'en mettre en lumière les principaux points, vous laissant le soin de les compléter à l'aide de la documentation mise sous vos yeux.

La question du désarmement ayant été traitée par le citoyen Pierre Cot, je me bornerai à constater avec vous qu'elle n'a pas avancé d'un pas durant l'année 1933-1934. Les experts délibèrent encore sur la convention d'assistance mutuelle, sur l'internationalisation de l'aviation civile, sur l'interdiction de la fabrication et du commerce des armes par des organismes privés, sur la création de cette force aérienne internationale dont vous parlait Cot et qui devait être mise à la disposition de la Société des Nations pour faire exécuter ses sentences contre les agresseurs.

Au lieu de désarmer, on a réarmé et l'on se dispose à accentuer le réarmement. Dans certains pays militarisés, les chefs d'Etat ont même exalté et glorifié l'esprit guerrier. Jamais les chantiers et les usines de guerre n'ont si bien travaillé qu'aujourd'hui. On ne parle plus que de la guerre, on la sent venir avec son cortège d'horreurs scientifiques. En Allemagne et en Italie, on enseigne que la guerre est moralisatrice.

Tous les budgets de défense nationale des différents pays se sont enflés et, à l'heure actuelle, leur total dépasse 125 milliards de francs par an. Demain, ce chiffre sera de 150 milliards.

Décidée à se défendre contre toute attaque par surprise, d'où qu'elle vienne, la France n'a pu persévérer dans la voie des économies sur ses budgets militaires. Vous savez que cette voie a été inaugurée par les ministères radicaux.

A notre avis, la seule façon de ne pas être entraînés à enfler de nouveau ces budgets, est de réaliser une organisation nouvelle et, à ce sujet, il est profondément regrettable de constater que la loi fondamentale d'une nouvelle organisation, la loi sur la « nation armée » est encore pendante, depuis sept années, devant le Parlement et n'est pas encore sur le point de voir le jour.

Cependant, cette loi constitue la base de notre défense nationale et il serait illogique d'envisager tout remaniement de nos lois militaires actuelles avant d'être fixés, une fois pour toutes, sur les principes généraux d'après lesquels nous entendons défendre notre empire de 100 millions d'habitants, avec 63.000 kilomètres de communications maritimes et 4.500 kilomètres de côtes.

C'est en particulier dans cette loi-base que doit être définie la direction de la guerre. A ce sujet, votre commission a esquissé, dans son rapport, sa conception du haut commandement. Elle est heureuse de se trouver en parfait accord avec le Président de la Commission sénatoriale de l'armée, le sénateur radical-socialiste Messimy.

C'est également dans la loi-base que doit être posé le principe de la préparation militaire de la jeunesse, préparation qui doit être du ressort exclusif de l'Etat.

Sur ce point, votre Commission, hostile tout d'abord à cette préparation, a dû changer d'avis. Devant la militarisation à outrance de l'Allemagne et de l'Italie, il serait prudent de soumettre toute notre jeunesse à un entraînement physique et sportif afin de la mieux préparer au service militaire. Mais nous ne voulons pas que, dès l'âge de huit ans, comme en Italie, les enfants apprennent à tuer leurs semblables. (*Applaudissements.*)

C'est aussi la loi-base qui doit fixer le principe de la répartition de notre sacrifice financier annuel en vue de la sécurité nationale, entre les trois départements intéressés de la guerre, de la marine et de l'air.

A ce sujet, nous continuons de croire, comme nous le disions en 1932 à Toulouse, en raison de l'importance croissante de l'armée de l'air, à la nécessité de grouper sous l'autorité du Ministre de l'Air, tout ce qui a trait à la défense aérienne, c'est-à-dire armée aérienne, défense des populations contre le péril aérien et ce qu'on appelle la D. C. A., c'est-à-dire la défense contre avions. Cette défense ne sera vraiment bien assurée que si elle agit au contact immédiat de l'armée de l'air.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'armée de terre, et tout d'abord sur la question de la durée du service militaire, qui intéresse également les deux autres armes. Une offensive de grand style est déjà engagée contre le service d'un an et en faveur, soit du service de deux ans, soit de l'armée de métier.

Votre Commission estime qu'il n'est pas démontré que le service d'un an ne permet pas d'assurer notre sécurité nationale, même pendant la période critique des années creuses. (*Applaudissements.*) Si l'on avait fait jouer plus tôt les prudentes dispositions de la loi de recrutement de 1928, rédigées encore par des radicaux, en particulier l'échelonnement de l'incorporation, demandé depuis deux ans par le député Bernier — encore un radical — le problème de l'augmentation de la durée du service ne se serait pas posé avec tant d'acuité.

Votre Commission est d'avis qu'il convient de s'en tenir à la loi actuelle, solution moyenne entre la milice et l'armée de métier et qui permet, en jouant des engagements et des rengagements, d'augmenter les effectifs, si c'est nécessaire.

Soulignons toutefois la nécessité d'un appât pécuniaire convenable pour déterminer nos jeunes gens à rester plus longtemps sous les drapeaux.

Il paraît qu'on éprouve de sérieuses difficultés pour recruter le corps des 15.000 spécialistes de forteresse, — dont la création est à l'honneur du Président Daladier — faute de leur acorder des avantages suffisants.

Passons à la défense des frontières. Cette défense est en très bonne voie et il convient ici de louer encore le Président Daladier d'avoir fait tout le nécessaire pour compléter le programme primitif et de l'avoir fait exécuter à un rythme plus accéléré. (*Applaudissements.*)

C'est, en effet, le Ministre de la Guerre Daladier qui a fait décider l'extension de nos défenses fixes de Longwy à la mer, mesure dont votre Commission vous signalait déjà l'urgence en 1931.

La convocation, pour la première fois depuis la

guerre, d'une grande unité de réserve, doit être également mise à l'actif du Président Daladier.

L'expérience faite tout récemment a permis de constater qu'il était nécessaire de prendre toutes mesures spéciales urgentes pour réduire au minimum la durée de la période d'inutilisation des divisions de réserve.

Vous savez qu'on a reproché à l'institution des divisions de réserve de donner au commencement de la mobilisation des grandes unités hors d'état de rendre service réellement, même dans la défensive, pendant trois ou quatre semaines après le jour de la mobilisation.

L'expérience faite en septembre dernier a révélé, dans l'instruction des cadres de réserve, officiers et sous-officiers, des lacunes auxquelles il conviendra de remédier.

En présence du réarmement et de la fabrication intensive d'un nouveau matériel de guerre, déjà en service dans l'armée allemande, nous allons être obligés, à contre-cœur, d'entreprendre la réfection du nôtre. Il faut nous résigner à cette triste mais inéluctable nécessité.

En ce qui concerne les troupes coloniales et la défense de nos colonies, votre Commission maintient toutes ses propositions de 1931 et 1932 et se range tout à fait à l'avis récemment formulé par la Commission des Colonies du Comité exécutif au sujet de la défense de notre domaine d'outre-mer qui laisse encore fortement à désirer à l'heure actuelle.

Elle vous signale que sa proposition relative au renforcement de notre réserve générale métropolitaine en troupes de l'Afrique du Nord a reçu satisfaction, mais qu'il reste encore à envoyer dans cette dernière région une des deux divisions noires stationnées dans la métropole.

Si le Congrès désire que nous mettions les points sur les *i* pour justifier cette mesure d'extrême urgence, nous sommes prêts à le faire en réunion secrète. (*Mouvements divers.*) Je dis : réunion secrète, parce que nous serons obligés de faire allusion à cer-

tains événements qui se sont déroulés en Afrique du Nord et qui ont été particulièrement inquiétants.

J'arrive à l'armée de mer. Je vous recommande également la lecture de la partie de notre rapport consacrée à cette armée. Les raisons pour lesquelles nous allons être obligés de faire de nouveaux efforts y sont précisées. Je répondrai à vos questions, si vous jugez nécessaire d'en poser, mais je passe, car je ne veux pas abuser de votre patience.

Quant à l'armée de l'air, il convient de retenir, dans le passage consacré à cette question :

1° Qu'elle est en excellentes mains ;

2° Que l'œuvre de Pierre Cot, louée l'an dernier, a été continuée et perfectionnée par son ancien chef d'état-major général ;

3° Que son organisation est simple et rationnelle, que le ministre est bien le chef réel de son administration centrale dans laquelle ont été supprimées les cloisons étanches. Il serait à souhaiter qu'il en fût de même au Ministère de la Guerre et au Ministère de la Marine.

Jamais notre armée de l'air n'a été aussi active. C'est vous, Pierre Cot, qui avez fait la mise en train. Cela tient incontestablement au rajeunissement de ses cadres et à la valeur professionnelle de son chef.

En ce qui concerne la politique industrielle de ce département — et j'appelle particulièrement votre attention sur ce point — il y a lieu de modifier, sous la pression de faits nouveaux, l'opinion que nous avons émise dans notre rapport.

Nous avons écrit, en effet, que l'Etat devait traiter, non avec une poussière de sociétés, mais avec des usines puissantes et en mesure, avec la collaboration des experts du département de l'Air, de construire des avions présentant des qualités au moins équivalentes à celles des productions étrangères.

Nous préconisons aujourd'hui la liberté totale de construction.

M. Pierre Cot. — Je ne suis pas du tout de cet avis.

M. Brissaud-Desmaillet. — Je vais donner la justification de notre opinion.

La récente course Londres-Melbourne vient de nous révéler des appareils inconnus ayant un rayon d'action de 4.000 kilomètres et une vitesse de croisière proche de 300 kilomètres à l'heure alors que nos avions de chasse actuels ne font que 220 kilomètres ; prochainement, paraît-il, ils atteigneront 320 kilomètres.

Or, ces avions de la course Londres-Melbourne ont été étudiés et vérifiés. Ils peuvent être construits en série dès à présent alors que les appareils qui sont à l'étude en France sont prévus pour atteindre, dans les meilleures conditions et sans que cela soit vérifié par l'expérience, les performances qui viennent d'être déjà réalisées. Donc, nous sommes en retard. L'esprit créateur de nos grandes firmes d'aviation est véritablement trop lent et il convient de revenir au principe de la concurrence élargie qui éveille l'esprit d'invention.

Il est vraiment triste de constater que l'aviation française n'est plus ni la première, ni la deuxième, ni même la troisième du monde. Il faut que cela change et que les centaines de millions que nous avons dépensés pour notre aviation soient désormais mieux utilisés.

A côté de cette question si importante du matériel, votre Commission tient à vous faire constater encore une fois l'illogisme de la répartition, entre trois ministères, de trois organismes étroitement solidaires les uns des autres. Je rappelle ces trois éléments : les forces aériennes, le matériel de tir contre avions, dépendant du ministère de la guerre et la protection passive des populations, confiée au département de l'intérieur.

Votre Commission vous présentera à ce sujet un vœu tendant à la suppression de cette absurdité.

Je terminerai cet exposé par un examen rapide de la protection passive des populations. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'imprimer et de distribuer dans vos fédérations un rapport saisissant

présenté sur cette question par le citoyen V..., président de la sous-Commission de la protection des populations.

Nous n'avons pas encore de matériel individuel efficace nécessaire au personnel technique de ce grand service, qui doit être principalement composé de volontaires. Le matériel existant actuellement dans nos magasins est ridiculement insuffisant, j'ajoute même criminellement insuffisant. Cependant, nous disposons depuis deux ans du tissu imperméable aux gaz, aux poussières et aux liquides pulvérisés.

Des manœuvres spéciales de protection ont été faites récemment sur une grande échelle. Elles ont montré que sans une puissante aviation de chasse toujours prête à l'envol au premier appel, sans un guet permanent et vigilant, sans un matériel de bombardement capable d'exercer aussitôt des représailles chez l'agresseur, un bombardement massif de nos grands centres et de nos points vitaux pourrait s'effectuer impunément par surprise au moment le plus favorable.

J'ai terminé, m'excusant d'avoir été à la fois aussi long et aussi bref sur des sujets aussi importants que ceux de la sécurité nationale. (*Applaudissements.*)

On prétend que les radicaux se désintéressent des questions de sécurité nationale et qu'ils se rient des techniciens qui viennent leur faire des exposés à ce sujet. Vous me permettrez d'affirmer qu'il n'en est absolument rien, car vous m'avez accueilli avec patience et bienveillance.

Un dernier mot. Il ne faut pas croire qu'une agression subite de nos frontières réussirait facilement, et il n'y a pas lieu de s'en affoler à l'avance. Nos frontières sont organisées aujourd'hui en une série de champs de bataille dont l'équipement se perfectionne de mois en mois, et nous devons noter avec satisfaction que le grand soldat qui préside en ce moment à la défense nationale a la sagesse de continuer l'œuvre entreprise par des ministres radicaux,

en particulier par le Président Daladier. (*Applaudissements.*)

Nous reconnaissons les lacunes de notre organisation auxquelles il aurait été facile de remédier déjà si le Parlement avait su adopter rapidement le projet magistralement rapporté par un radical, le citoyen Sénac. Il est d'ailleurs partiellement appliqué, ainsi que la fameuse proposition Bernier — encore un radical — relative au moyen de parer au déficit des années creuses.

Le vœu qui figure à notre rapport a été approuvé ce matin par la Commission de défense nationale, et a été communiqué à M. Pierre Cot, qui y a trouvé d'ailleurs des similitudes, non concertées d'avance, avec ses considérants relatifs à la nécessité de continuer une politique extérieure qui tende à dissiper tous les nuages pouvant s'élever entre les nations civilisées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous serons tous d'accord pour donner acte à M. le général Brissaud-Desmaillet de sa substantielle et suggestive communication, et pour l'en remercier.

J'ai été saisi de deux vœux : l'un émanant de M. Midlarsky, l'autre de la Section d'Indre-et-Loire des Jeunesses radicales-socialistes. Conformément au règlement du Congrès, ces deux vœux seront transmis aux Commission compétentes.

Nous touchons à la fin de ce débat. Il me sera permis d'en saluer la haute tenue. Les orateurs qui se sont succédé à la tribune nous ont, il est vrai, puissamment aidés à dégager l'union profonde qui s'est manifestée parmi nous.

Cette union dans le domaine de la politique étrangère, je suis heureux de la constater devant nous, en présence de notre chef, le président Herriot, qui, au cours de ces dernières années, a si heureusement orienté l'activité diplomatique de notre pays.

Cette journée signifie que les grandes causes de la paix et de la défense nationale seront toujours défendues avec une fermeté tranquille par le Parti radical et radical-socialistl. Nous en prenons acte.

M. Heuillard (Seine-Inférieure). — Je demande la parole.

*
* *

M. le Président. — La parole est à M. Heuillard, qui demande une modification de l'ordre du jour.

M. Heuillard (Seine-Inférieure). — Je suis, avec beaucoup de militants, surpris de l'ordre dn jour qui nous est proposé, surtout au lendemain de la bataille des élections cantonales qui vient de nous mettre aux prises avec ceux que vous savez.

J'ai donc constaté avec surprise sur le programme de nos débats que l'élection du Bureau du Comité du Parti doit avoir lieu demain matin.

S'il doit en être ainsi, comment voulez-vous que nous puissions nommer nos délégués à ce Bureau, puisque l'élection aura lieu avant la fin du débat de politique générale que tous ici nous attendons ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il faut d'abord que ce débat sur la politique générale soit liquidé, que le Président Herriot nous apporte les apaisements nécessaires. Ensuite, c'est-à-dire seulement demain soir, ou dimanche matin, nous pourrons nommer les délégués de notre choix.

Une voix. — Et le règlement ?

M. Heuillard (Seine-Inférieure). — Le règlement propose, mais le Congrès dispose. Tout de même, nous sommes souverains ici. Nous, chez qui l'on se bat, nous n'avons pas à recevoir d'ordres. Nous savons bien, nous militants ce que cela nous coûte. Nous connaissons cette presse ruée à nos trousses. Nous connaissons certains prônes du dimanche où l'on parle contre nous. Nous connaissons, nous commerçants, la désertion de nos magasins par la clientèle réactionnaire. Nous connaissons les angoisses des échéances, quand les banques nous menacent sur notre découvert.

On félicite le Congrès de son admirable esprit.

Mais ce n'est pas seulement aujourd'hui qu'il faut discuter comme nous l'avons fait. C'est demain qu'il faudra que le Bureau soit composé de gens qui aient toute notre confiance, et qui gardent l'empreinte de la belle réunion d'aujourd'hui.

C'est pourquoi je vous demande d'adopter la modification d'ordre du jour que je préconise, afin que nous ayons le temps de juger les candidats, et qu'ils fassent d'ailleurs acte de candidature. Car, je m'en excuse, il y a même dans le Bureau actuel des gens que je ne connais point, ou tout au moins dont j'ignore les idées.

Il faut que chaque candidat dise s'il est pour, ou s'il est contre la continuation de la trêve ; il faut qu'il dise s'il est pour, ou s'il est contre le voyage à Versailles. (*Applaudissements.*)

La profession de foi que vous demandez au moins aux candidats dans les élections municipales, nous avons le devoir de la demander aux candidats au Bureau du Parti, dans l'intérêt même de la sauvegarde de la démocratie qui a fondé ce Parti. (*Applaudissements.*)

J'ai terminé, et je vais rejoindre ma place, humble et effacé. Je crois que vous avez compris et que l'unanimité doit se faire sur ma proposition. Nous demandons de connaître l'opinion des candidats. Nous ne voulons pas leur photographie, nous leur demandons un simple bout de papier. Nous voulons savoir ce qu'ils sont, pour pouvoir rentrer chez nous tranquilles, confiants dans le travail que nous aurons fait à Nantes. (*Applaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est au président Herriot.

M. Edouard Herriot. — J'ignore quelle est la portée exacte de l'observation faite par le délégué de la Seine-Inférieure.

Une voix. — Elle est nette ! (*Bruits.*)

M. EDOUARD HERRIOT. — Cela vous paraît de trop, ce que je dis ? Je ne vois cependant aucun inconvénient à ce qu'on s'explique ici. (*Très bien !*)

Ce délégué a demandé que le Bureau, par conséquent le président, n'est-ce pas...

Sur divers bancs. — Non !

M. EDOUARD HERRIOT. — Mais si !

M. HEUILLARD (Seine-Inférieure). — Je ne vous ai pas nommé. (*Exclamations et bruits.*)

M. EDOUARD HERRIOT. — Eh bien, je vais vous donner le renseignement que voici.

Nous avons voulu dans ce Congrès procéder en toute régularité.

Vous savez qu'hier matin s'est réunie la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations. Nous étions saisis depuis longtemps d'un certain nombre de demandes de modifications aux statuts et règlement, en particulier en ce qui concerne la composition du Comité exécutif.

Une Commission a été nommée. Elle a déjà travaillé. Elle va encore se réunir tout à l'heure et j'irai assister à ses débats.

Voilà une observation dont vous voudrez bien au moins reconnaître la loyauté.

Une opinion s'est répandue dans le Congrès, à savoir que le Président a été élu par un Congrès précédent pour deux ans. Ce n'est pas exact.

L'année dernière, pour des raisons que vous savez, j'avais le regret de ne pas être présent à votre Congrès de Vichy. C'était la première fois que je ne prenais pas part à vos assises, car nous en sommes aujourd'hui à notre 31ᵉ Congrès, et, sauf le Congrès de l'année dernière, j'ai assisté à tous.

Vous m'avez réélu président. Mais je me suis aperçu que cette pratique n'était pas du tout conforme au règlement. Ce n'est pas le Congrès qui doit réélire le président, c'est le Bureau. Par conséquent,

il faut que vous sachiez bien que, à l'issue du Congrès de Nantes, vous n'avez plus de président, c'est moi qui vous le dis. (*Marques de dénégation.*)

C'est mon avis, nous en discuterons. Il faut bien que vous sachiez que, selon mon avis du moins, selon mon interprétation du règlement, à l'issue de ce Congrès vous n'aurez plus de président, et, selon mon avis toujours, c'est au Comité exécutif et au Bureau qu'il appartient de nommer un nouveau président.

Moi aussi, je tenais à le dire, parce qu'il faudra qu'on ne s'étonne pas si, voulant appliquer le règlement aux autres, mais voulant me l'appliquer d'abord à moi-même, je donne l'exemple. Je considère que je suis tenu par la lettre du règlement.

Par conséquent, je vous dis : ne vous pressez pas ! Ne vous préoccupez pas ! N'ayez pas d'inquiétude ! Lorsque la Commission qui est en ce moment nommée et qui travaille aura statué et qu'elle vous rapportera ses conclusions, vous aurez à décider non pas seulement sur la nomination du Bureau, mais sur celle du président.

Ainsi, toutes les situations sont intactes, toutes libertés sont réservées, la vôtre, bien entendu et la mienne aussi. (*Mouvement.*)

M. le Président. — La parole est à M. Heuillard.

M. Heuillard (Seine-Inférieure). — Je ne sais pas si j'ai, ou non, posé la question assez nettement.

Il n'a pas été et il n'a jamais été question — le Congrès tout entier le reconnaîtra — du président Herriot. Il est question du Bureau, et il est question pour demain des candidats à ce Bureau.

Je demande que nous ne soyons pas mis en présence du fait acquis, comme cela a été le cas jusqu'ici.

On dit du Parti radical qu'il s'y passe des compromissions et de la petite cuisine. (*Applaudissements.*) C'est pour éviter ces faits que je propose que les élections du Bureau, dont il importe que nous connaissions dès maintenant les candidats, aient lieu samedi soir ou dimanche matin.

Voilà ce que j'ai dit et ce que je répète. Je ne veux et ne tiens à mettre personne en cause. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. le Secrétaire Général.

M. Raoul Aubaud, *Secrétaire Général.* — Je m'excuse auprès de M. Heuillard de ne pas être d'accord avec lui (*exclamations*), et j'ajoute que la plupart de ceux qui élèvent en ce moment une protestation, s'ils étaient à ma place gardiens du règlement, seraient obligés de tenir le même langage. (*Très bien! très bien!*)

Nous avons voté, dans trois assemblées différentes, après des débats minutieux dans la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, au Bureau du Comité Exécutif, et au Comité Exécutif lui-même un règlement qui, par certains aspects, est tout à fait nouveau pour nos Congrès; et je ne pense pas qu'on puisse accuser le secrétaire général qui occupe cette place d'avoir « cuisiné » le Congrès. (*Très bien! très bien!*)

La proposition de M. Heuillard...

M. Heuillard (Seine-Inférieure.) — Je demande simplement qu'on la mette aux voix.

M. Raoul Aubaud, *Secrétaire Général.* — ... aura certainement son intérêt quand la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations aura rapporté son travail, c'est-à-dire demain ou après-demain matin au plus. Mais, pour cette année... (*Exclamations.*)

Voix diverses. — Pourquoi pas cette année ?

M. Raoul Aubaud, *Secrétaire Général.* — Je m'in-

clinerai, bien entendu, devant la décision du Congrès. Mais il y a des statuts et un règlement qu'il importe d'observer. Un débat de politique générale s'est toujours institué le samedi après-midi dans nos Congrès. Les élections au Bureau ont toujours eu lieu le samedi matin. Tant que le règlement n'aura pas été modifié, nous ne pouvons que nous en tenir à cette pratique.

Je me permets d'ailleurs d'insister dans ce sens au point de vue matériel. Il est très difficile d'organiser des élections au Bureau le dimanche matin. (*Exclamations.*)

Je n'ignore pas, comme on l'a dit, que le Congrès est souverain. Je souligne simplement qu'il s'agit d'instituer une nouvelle procédure qui, logiquement, ne peut dépendre que des conclusions que présenteront demain les membres de la Conférence des Présidents et Secrétaires Généraux de Fédérations.

Pour ma part, je supplie le Congrès de ne rien changer pour cette année à ses méthodes. Il est maître de ses décisions, mais je le mets en garde contre des improvisations qui peuvent être dangereuses. (*Mouvements divers. Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Secqueville.

M. Secqueville (Seine). — L'ordre du jour de ce matin portait que le Congrès examinerait la réforme des statuts du Parti. On a bien voulu nous faire savoir que les Présidents et Secrétaires Généraux de Fédérations allaient se réunir à nouveau pour discuter de la question, ce qui démontre surabondamment qu'ils ne sont pas encore arrivés à se mettre d'accord sur les propositions de modification au règlement du Parti.

Devant cette Assemblée se pose, il faut le dire, une question qui doit être tranchée dès cette année, que nous ne pouvons pas remettre encore au prochain Congrès, c'est celle des délégués de droit. Il s'agit de savoir si, une fois par an, les militants au-

ront le droit de faire connaître leur pensée sans qu'ils se trouvent mis en minorité vis-à-vis des délégués de droit, lesquels, comme on le sait — n'ayant reçu aucune délégation — n'ont aucun compte à rendre à leur Comité de base. (*Applaudissements.*)

Je suis à peu près persuadé que les propositions de modifications que nous soumettra la Commission des Présidents et Secrétaires Généraux de Fédérations ne donneront pas satisfaction à un grand nombre d'entre nous. Je crois savoir, d'autre part, qu'une élections du Bureau et son mode de travail.

Je demande que le Congrès puisse se prononcer d'une façon efficace. Après avoir entendu les divers rapporteurs sur ces questions, c'est dans sa souveraineté que le Congrès aura à décider s'il entend continuer à procéder à l'élection du Bureau suivant le mode ancien ou suivant le mode nouveau. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Avisse.

M. Avisse (Seine). — Certains de nos collègues sont choqués par le mode d'élection qui a été demandé tout à l'heure. Il ne faut cependant pas oublier que nous traversons des heures graves, et le président Herriot lui-même ne me démentira pas si je dis que nous avons besoin d'être éclairés sur les hommes qui auront demain à tenir le flambeau. Nous voulons avoir tout apaisement sur le travail qu'ils fourniront par la suite.

INTERVENTION DE M. LE PRÉSIDENT HERRIOT

M. le Président. — La parole est à M. le Président Herriot.

M. Edouard Herriot. — Voulez-vous que j'emploie une formule très simple, qui vous donnera tout de suite satisfaction ? Je vous remets mon mandat de Président. (*Non, non ! Mouvement prolongé.*)

Ecoutez-moi !

On vient de dire quelque chose que je trouve très juste comme républicain, comme radical : c'est qu'en effet vous ne pouvez pas confier la direction de votre Parti, à un degré quelconque, à un homme sans avoir reçu de lui des explications. Je trouve cela très légitime.

M. Heuillard (Seine-Inférieure). — C'est ce que j'ai dit.

M. Edouard Herriot. — Par conséquent, je ne vous contredis pas. Vous avez en effet soulevé la question. Je n'ai aucune intention de m'insurger contre une demande que je trouve tout à fait républicaine.

Mais, inversement, le Président et le Bureau qui auront, le cas échéant, à diriger les affaires du Parti dans des circonstances qui peuvent être extrêmement difficiles ont eux-mêmes, disons-le en toute amitié, besoin de savoir s'ils sont d'accord avec le Congrès.

Une voix. — Alors, c'est de tout le Bureau qu'il s'agit ?

M. Edouard Herriot. — C'est pour cela que je vous dis... (*Bruit.*)

Etes-vous capables d'écouter deux minutes ?

C'est pour cela que je vous dis qu'en ce qui me concerne je n'ai aucune hésitation.

J'ai demandé au Congrès l'autorisation de m'expliquer samedi. Entre temps, j'ai assisté aujourd'hui aux délibérations de la Commission de réforme de l'Etat. Je crois que nous y avons fait de bon travail et qu'au lieu de venir demain devant vous avec des improvisations qui pourraient donner lieu à des débats passionnés, nous vous présenterons des textes longuement étudiés et mûris.

Demain donc, je m'expliquerai. Mais je ne vois aucun inconvénient, en ce qui me concerne, à ce que

la nomination du Bureau et la nomination du Président soient réservées jusqu'à ce que j'ai donné mes explications. Comme les meilleurs contrats sont les plus loyalement appliqués, j'entends m'appliquer le règlement à moi-même, et je ne veux pas éluder la question. C'est vous dire que je trouve légitime l'intervention qui a eu lieu. En ce qui me concerne, j'accepte parfaitement que la question de la présidence demeure en suspens jusqu'au moment où je vous aurai donné mes explications.

Après, on verra si cela vous convient, et si cela me convient. (*Mouvement. Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Secqueville.

M. Secqueville (Seine). — Je serais désolé, pour mon compte personnel, et je suis persuadé d'interpréter ici l'opinion du Congrès, que le président Herriot ait pu voir dans une seule de mes paroles une atteinte à sa personne.

Je le dis encore une fois, monsieur le Président, nous avons trop d'admiration pour ce que vous avez fait (*vifs applaudissements*) et nous avons trop confiance en ce que vous pouvez encore faire dans l'intérêt même du Parti et du pays (*nouveaux applaudissements*) pour que nous puissions, d'une façon plus ou moins douteuse, essayer de diminuer en quoi que ce soit votre autorité.

Ce que certains de nos amis ont voulu, c'est, au contraire, donner à ce Bureau une autorité qu'il n'a pas et c'est pourquoi nous demandons...

Voix dans le fond de la salle. — C'est du boniment ! C'est du chiqué !

M. Edouard Herriot. — J'entends dire que c'est du boniment, du chiqué ! Vous osez dire cela ! Eh bien,

je demande à ceux qui tiennent ce langage de ne pas le dire au fond de la salle. Il faut le dire à la tribune. (*Vifs applaudissements. Bruit prolongé.*)

(*A ce moment, plusieurs délégués prennent à partie M. André Marie.*)

M. ANDRÉ MARIE (Seine-Inférieure). — Est-ce moi qui ai dirigé cette attaque contre M. Herriot ? Y suis-je pour quelque chose ? Je demande la parole.

M. SECQUEVILLE (Seine). — Un débat s'est institué sur la réforme des statuts du Parti devant la réunion des Présidents et Secrétaires Généraux de Fédérations. Je demande à cet organisme de hâter ses travaux pour en terminer enfin avec cette question et nous saisir de ses propositions.

***

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Perney.

M. PERNEY, *Président de la Fédération de la Seine.* — Il a surgi, au début de ce Congrès, un projet de révision des statuts, et les Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, pensaient faire œuvre utile, en adhérant à ce projet. J'ai été de ceux qui ont estimé que la transformation immédiate de nos statuts serait peut-être préjudiciable aux intérêts de tous les militants qui n'avaient pas été préalablement consultés ; mais je me suis rangé à l'avis de la majorité de mes collègues qui disaient que notre règlement a besoin d'être modifié.

Une Commission a été désignée. Il s'agit de savoir si, sans attendre d'être en présence de dispositions nouvelles qui ne touchent pas d'ailleurs à la réglementation du bureau, vous allez décider tout d'un coup d'adopter de nouvelles méthodes d'élection, ou

si, vous conformant au règlement sous le couvert duquel nous sommes aujourd'hui réunis, vous voterez demain statutairement pour le Bureau.

Quant à venir dire qu'il faudrait d'abord attendre les déclarations des candidats pour choisir les membres du Bureau, avez-vous la prétention de ne tenir aucun compte des désignations de candidatures faites, conformément au règlement qui nous régit, par les Fédérations elles-mêmes ? Allez-vous, suivant la demande d'un précédent orateur, faire comparaître devant vous chacun des candidats pour entendre sa profession de foi ? Il faudrait alors décider que le Congrès durera quatre jours de plus !

Nous avons un règlement qui dit que, trois jours avant la réunion du Congrès, les Fédérations doivent adresser au Parti les noms de leurs candidats. Nous avons un règlement qui dit que les élections du Bureau doivent avoir lieu le samedi. Et, avant que vous ayez en quoi que ce soit modifié ce règlement, vous voulez irrégulièrement, contrairement à toutes les règles qui ont présidé à la formation même de notre Parti, introduire dans ce Congrès des méthodes nouvelles d'élection qui demain ne seront pas reconnues par la plupart de nos Fédérations ?

Nos Fédérations, en effet, ont déjà désigné leurs candidats. Ceux qui les ont désignés n'assistent pas aux débats de ce Congrès et ne peuvent faire entendre leur voix. Ces candidats doivent être soumis demain à l'élection. Et vous voulez réduire à néant, par le moyen d'une modification subite de notre règlement, les décisions prises par nos militants de province en faveur de leurs candidats ? Vous ne pouvez pas commettre ce qui serait un délit, une forfaiture envers eux. (*Très bien ! très bien !*)

Je vous demande de vous conformer au règlement. Vous ne modifierez pas la mentalité de ceux qui se présentent devant vous. Ce sont des hommes corrects, loyaux, des radicaux-socialistes, des républicains. Vou n'avez pas le droit de les mettre en suspicion,

Si tel est le fond de votre pensée, dites-le. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Marie.

M. André Marie (Seine-Inférieure). — Je n'aurais certainement pas pris la parole dans ce débat si, alors que j'étais à ma place de militant, à côté de M. Heuillard, délégué de mon département, qui est intervenu tout à l'heure, je n'avais été mis en cause par deux ou trois délégués autour de moi. J'ai donc le devoir, vis-à-vis du Président Herriot et vis-à-vis de vous-mêmes, encore que je n'aie d'autre qualité que ma qualité de parlementaire, de venir m'expliquer à cette tribune.

Il est parfaitement exact que certains militants de la Seine-Inférieure m'ont avisé ce midi de leur désir de voir procéder aux élections du Bureau dimanche matin. Mais il est non moins exact, et je ferai ici appel à l'amitié et au désir de franchise bien connu de mon ami Raoul Aubaud, secrétaire général, qu'on ne peut voir dans un pareil désir, qui ne m'a été communiqué qu'au début même de cette séance, une attaque quelconque, avouée ou déguisée, contre le président Herriot, alors, que vous le savez, il ne pouvait pas être question du nom du président Herriot demain matin. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Par conséquent, je prie le président Herriot, du modeste poste parlementaire que j'occupe à ses côtés, et je crois pouvoir le dire au nom d'un passé parlementaire dans lequel il ne pourra trouver à son égard aucune défection quelle qu'elle soit, je le prie, sans abandonner mes amis, ce qui serait indigne de moi, de ne point prendre cette intervention comme une attaque oblique.

Permettez-moi de vous dire que dans notre Fédération, comme en d'autres Fédérations, il est logique, il est loyal que les diverses tendances puissent s'affirmer. Dans quelle Fédération pourrait-on revendiquer la tradition républicaine si chacun des militants n'avait pas le droit strict d'exprimer son idée devant les graves problèmes de l'heure présente ?

S'il faut demain intervenir sur les questions de politique générale, nos militants, qu'on le sache bien, et peut-être certains élus se feront un devoir de conscience de venir à cette tribune dire ce qu'ils croient être la vérité républicaine. Mais je vous en supplie, quoi que vous décidiez pour les élections du Bureau, que vous les fixiez à demain matin ou à dimanche ne faites pas l'injure aux militants qui viennent d'intervenir de voir dans leur démarche une manifestation, une manœuvre louche qui n'est ni dans nos goûts, ni dans nos traditions. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a une première chose, et je crois même qu'il n'y en a qu'une, qui ressort clairement des explications qui viennent d'être échangées à cette tribune, c'est que la personnalité du président Herriot est en dehors et au-dessus du débat. (*Vifs applaudissements.*)

M. EDOUARD HERRIOT. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président Herriot.

M. EDOUARD HERRIOT. — Dans les mots que je vais prononcer, je ne mets aucune espèce de mécontentement. J'y mets peut-être — c'est mon droit — une certaine fierté.

Je ne m'offense jamais d'une question, d'une interrogation, même d'une attaque directe et je donne acte au citoyen Marie, d'autre part, de la sincérité de ses paroles, à laquelle je crois.

Mais je trouve tout à fait légitime la préoccupation du Congrès. Il est préoccupé, moi aussi. Il est angoissé, moi aussi. Il s'interroge sur son devoir; moi aussi.

Dans ces conditions... (*Sourires sur divers bancs.*)

Il n'y a pas de quoi rire, je vous assure! Non, il n'y a pas de quoi rire pour l'homme qui envisage ce que peuvent être les batailles futures. (*Vifs applaudissements.*)

Alors, je vous dis ceci, en toute amitié, car je suis convaincu que mon caractère personnel n'est pas en cause dans ce débat, vous l'avez dit et je vous en donne acte : il ne serait pas fier de ma part d'accepter dans ces conditions, après les observations échangées et en raison même de leur confusion, une reconduction tacite du mandat que j'ai dû l'année dernière à votre bienveillance et à un élan de votre générosité.

Donc, c'est moi-même qui règle la question, question qui d'ailleurs à mon sens et jusqu'à preuve du contraire est résolue par nos statuts. Demain, c'est comme l'un d'entre vous seulement que je monterai à cette tribune. Je considère personnellement que mon mandat de président est terminé. (*Non, non !*)

J'ai le droit d'en juger ainsi.

Je parlerai donc demain devant vous; vous me jugerez ensuite.

Pour le reste, vous organiserez selon votre volonté le Bureau du Parti. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je ne suis saisi d'aucune proposition ferme, qui risquerait d'ailleurs d'être antiréglementaire. Je vous propose donc de vous en tenir au règlement qui nous régit actuellement. (*Oui, oui !*)

Je mets aux voix cette proposition.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à une immense majorité.)

M. le Président. — Le règlement est donc maintenu. (*Vifs applaudissements.*)

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 heures 35 minutes.)

(Une méprise s'étant produite au cours de la discussion ci-dessus, le communiqué suivant a été remis à la presse à l'issue de la séance :

« *Dans sa déclaration au Congrès, le président Herriot, croyant être arrivé à l'expiration de son mandat, avait remis celui-ci entre les mains du Congrès. Or, aux termes mêmes du règlement, le président Herriot a été élu à Vichy pour deux années, comme les autres membres du Bureau, et par conséquent la question de son élection ne se pose pas cette année.*

CINQUIÈME SÉANCE

SAMEDI 27 OCTOBRE 1934

(Matinée)

Présidence de M. Marcel PLAISANT

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Marcel PLAISANT, Sénateur du Cher, assisté de MM. CHAUVIN, DELLAC et NUZ, comme *vice-présidents*, et de MM. DUPUIS, *député de l'Oise*, Albert MILHAUD (Hérault), BELUEL (Haute-Garonne), CAZALIS (Landes), YVONNEAU (Loir-et-Cher) CHAMBON (Manche), LAGET (Lozère), PIGNET (Pyrénées-Orientales), Dr ROSENTHAL (Seine), comme secrétaire.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, nous sommes aujourd'hui à la troisième journée de notre Congrès. Tout de suite, une constatation s'impose à nous : c'est son admirable tenue.

Une fois de plus notre Parti aura donné le témoignage que si, parfois, les idées se heurtent avec force, du moins estce toujours pour évoluer dans le champ de l'esprit le plus généreux et pour la passion du bien public.

Ce matin, l'ordre du jour proposé à vos travaux a trait aux questions agricoles, à la rénovation économique et à la défense du travail français.

On peut dire que ces questions, des plus graves, sont dans la tradition du Parti radical et radical-socialiste.

Une simple réflexion nous venait à l'esprit tout à l'heure tandis que nous venions ici. Nous voyions sur les murs des affiches remplies d'injures et de calomnies, qui sont une plus grande souillure pour ceux qui les placent que pour ceux qu'elles prétendent frapper. (*Applaudissements.*)

En les lisant, je retrouvais les abominables insultes auxquelles nous sommes accoutumés, mais qui ne sont pas de nature à laisser faiblir notre courage.

Et ce matin, n'avez-vous pas le témoignage — tant d'hommes en sont ici les représentants les plus certains — que, dans ces questions agricoles, pour la défense de l'agriculteur, pour la protection de ses produits, pour l'organisation du travail agricole, c'est le Parti radical-socialiste qui, depuis trente ans, a été le meilleur ouvrier des lois les plus sûres et les plus protectrices ?

Si bien, mes chers amis, que vous pourrez répondre, dès ce matin, par votre labeur, par vos discussions ordonnées, que là encore, vous suivez les traditions du Parti pour défendre la démocratie rurale sur laquelle il n'a jamais cessé de fonder ses assises les plus solides. (*Vifs applaudissements.*)

RENOVATION ECONOMIQUE ET DEFENSE DU TRAVAIL FRANÇAIS

L'AGRICULTURE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Brachard, député, rapporteur des questions agricoles.

M. BRACHARD, *rapporteur.* — Mesdames, Messieurs, l'incertitude où s'est trouvé notre ami Jaubert, en raison de son état de santé, d'être présent au Con-

grès de Nantes, et de participer à nos travaux, me vaut l'honneur et la charge de vous présenter un rapport sur les questions économiques, dans le domaine plus spécialement agricole.

Pour les besoins de la démonstration que j'entends faire devant vous, il me paraît utile de faire quelques brèves constatations.

Nous sommes dans une période de révolution économique et — ne nous faisons pas d'illusions périmées — période de révolution économique qui pourrait être, si nous n'y prenions garde, le prélude plus ou moins immédiat d'une révolution politique.

Le Parti radical se doit de faire tous les efforts, qu'il a déjà produits dans le passé, pour permettre à la démocratie économique véritable de s'instaurer et, puisqu'aussi bien je suis chargé de vous parler des questions agricoles, nous allons examiner ensemble la situation agricole.

Cause de la crise

L'économie mondiale a été désorganisée par la guerre. Je rappelle, à titre d'information, que l'activité qu'ont dû déployer les neutres pour obtenir des produits qu'ils n'avaient pas l'habitude de récolter ou de fabriquer, d'autre part, l'organisation forcée à l'intérieur des frontières des pays belligérants, coupés de toutes les autres communications, ont eu pour résultat une surproduction qui n'a fait, par la suite, qu'augmenter dans des proportions importantes

Il fallait nécessairement, à ce moment, satisfaire aux besoins des armées. Mais il en est résulté qu'à la fin des hostilités, des situations ont été totalement inversées et que des pays qui, antérieurement, étaient importateurs, sont devenus surproducteurs, que les difficultés pour rétablir le courant normal des échanges se sont précisées et accusées, que les moyens de consommation étant diminués, du fait même de ce déséquilibre, la disproportion s'est accentuée, que la rupture a été certaine du jeu de la

loi de l'offre et de la demande et qu'en définitive, il a fallu que les Etats interviennent dans leur économie intérieure.

Nous sommes ici en présence du choc de deux systèmes : la vieille économie libérale qui, à nos yeux, a fait faillite puisqu'aussi bien elle n'a pas pu empêcher ce qui s'est passé, et les essais d'économie contrôlée, ordonnée et dirigée, qui ont été tentés dans divers domaines. Je vais vous parler de celui du blé.

Essai d'économie dirigée

Le premier essai d'économie dirigée en ce qui concerne le blé a d'abord donné un avantage immédiat incontestable : c'est que la loi du 10 juillet 1933 sur le prix minimum a arrêté d'une façon certaine la débâcle des cours, premier avantage qu'on a pu oublier dans les mois qui ont suivi, à raison de certaines discussions dont je parlerai tout à l'heure, mais qui permet d'affirmer avec force que, sans la loi du 10 juillet 1933, l'agriculture française était aux portes de la ruine.

Les chiffres d'ailleurs, sont suffisamment éloquents. En effet, lorsque la loi est intervenue et a arrêté la débâcle des cours, les prix du blé n'avaient pour ainsi dire plus d'expression commerciale, puisqu'on était sur le point de traiter, au moment de la promulgation de la loi, et l'on avait même traité des blés sur pied à moins de 60 francs.

Par conséquent, nul de bonne foi ne peut soutenir que, sans cette loi du 10 juillet 1933, l'agriculture française, avec du blé à 40 francs probablement et même moins, — sans en vendre davantage — se serait trouvée dans une situation qui la menait directement à la ruine.

Les résultats ainsi acquis ont, malheureusement, dans les mois qui ont suivi, été contestés à raison de difficultés d'application des dispositions dont je vais vous parler.

Le rôle du commerce

Deux grosses erreurs ont été commises, je les ai d'ailleurs signalées à la tribune de la Chambre au nom d'un certain nombre de mes collègues. On a d'abord, et d'une façon trop brutale, trop définitive, exclu avec une certaine violence même, le commerce du jeu des dispositions législatives que nous votions en faveur des cultivateurs, sans s'apercevoir que précisément, dans l'état d'inorganisation professionnelle des producteurs de blé, il était nécessaire, dans leur propre intérêt, de se servir des organismes de répartition et de distribution, c'est-à-dire du commerce.

Je regrette qu'à ce moment, malgré l'insistance que nous y avons mise, malgré l'aide que nous a apportée le ministre de l'Agriculture, nous n'ayons pas été suivis car, dans les dispositions législatives ultérieures on a retrouvé, jusqu'à la loi du 17 mars 1934 exclusivement, ce même état d'esprit. On a cru utile, expédient de brimer le commerce, qui n'est pas nécessairement entièrement malhonnête, sans s'apercevoir que ces brimades retombaient directement sur les cultivateurs que nous voulions protéger et qui, en définitive, en ont fait les frais.

Le financement de la récolte

La deuxième erreur, à mon sens, a été l'insuffisance notoire de crédits au départ de l'application des dispositions législatives. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Je rappelle la position de la question, parce qu'il est évident que si nous voulons imposer un certain nombre d'obligations, qui sont nécessaires dans leur intérêt même, aux producteurs de blé, il ne faut pas qu'ils puissent continuer à nous répéter qu'ils veulent bien faire ce qu'on leur demande à condition qu'on leur avance les sommes nécessaires à leur existence. C'est parfaitement logique et c'est vers

l'amélioration de ce système de crédit que de plus en plus, nous devons faire tendre nos efforts, car c'est une des conditions essentielles de la réussite des dispositions législatives sur le marché du blé.

Il est découlé des deux faits que j'ai signalés : l'éviction totale et brutale du commerce et l'insuffisance des crédits, une situation qui nous a permis de constater l'organisation de ventes clandestines, qui nous a fait assister au déploiement de moyens plus ou moins habiles de tourner les prix ; ces difficultés qui se sont multipliées, devant lesquelles nous nous trouvons encore aujourd'hui, appellent évidemment des remèdes.

Je rappelle que le texte qui nous a été envoyé par la Haute Assemblée est, pour une partie, responsable de cette situation, puisqu'il décide que, dans les cas de fraude, d'opération frauduleuse sur les prix ou de violations d'autres dispositions de la loi, mais surtout les prix, seul l'acheteur sera poursuivi et que le vendeur ne sera pas inquiété.

En présence d'un délit commis par deux personnes, la bonne justice exige — et d'ailleurs, les cultivateurs eux-mêmes commencent à le réclamer — que les deux délinquants soient inquiétés au cas où il y aurait lieu d'ouvrir une information.

Quoi qu'il en soit, ce texte a besoin d'être revu, étudié avec sagesse et prudence. Je répète que les cultivateurs eux-mêmes réclament maintenant des sanctions contre ceux qui manquent à leur devoir de solidarité professionnelle.

La répression des fraudes

Nous demandons, en tout cas et d'une façon extrêmement précise, au gouvernement, de donner les sanctions nécessaires aux informations qui ont été engagées contre les meuniers qui se sont rebellés ouvertement contre la loi (*Applaudissements*) et qui, par une lettre dont il est à peine besoin de souligner le caractère insolent, ont écrit au Président du Con-

seil M. Doumergue, qu'il considéraient qu'une espèce particulière de citoyens français pouvait se mettre en dehors et au-dessus des lois, ce qui, je le répète, a motivé immédiatement l'ouverture d'une information.

Or, je ne sache pas et vous ne savez pas, sans doute, qu'une suite ait été donnée à cette rébellion ouverte contre les lois de la République. Nous demandons ici avec insistance avec force, au gouvernement, d'apporter au geste de la meunerie française, qui s'est ainsi insurgée contre la loi, la sanction impitoyable et nécessaire qu'on apporte dans d'autres cas, lorsque les personnage en cause sont moins considérables. (*Applaudissements.*)

Puisque je suis sur ce chapitre de la répression, je signale que si vous ne voyez pas fréquemment des infractions à certaines dispositions législatives punies par les tribunaux, par contre, dans la situation actuelle et depuis que nous avons le contrôle des contributions indirectes dans chaque département, la surveillance est exercée d'une façon très sérieuse et très rigoureuse. Le Ministre de l'Agriculture est informé que chaque jour, plusieurs centaines de contraventions, avec amende fiscale, sont dressées. Ainsi, la répression par le service des contributions indirectes se fait d'une façon sérieuse et normale qui peut assurer la tranquillité à ceux qui veulent que les dispositions des lois sur le blé soient appliquées.

Stockage, exportation

Des lois antérieures ont essayé de corriger les défauts dont je viens de parler. On a organisé professionnellement, par les coopératives de stockage, la vente échelonnée et le report. Récemment encore, des licences d'exportation ont été attribuées par le Ministre en se basant sur un calcul qui a donné des garanties de justice et d'impartialité à tous les groupements.

Je vais vous donner un chiffre qui vous intéressera, puisqu'aussi bien nous sommes dans la période où fonctionne à plein le système des licences d'exportation et de l'emploi des blés de report.

A la date du 25 octobre, les deux tranches de licences d'exportation accordées aux coopératives de stockage et celles attribuées au reliquat des blés de 1933 non vendus sur les huitièmes de septembre et d'août donnent un total de 3 millions et demi de quintaux de blé français sortis par licences d'exportation.

L'emploi des blés de report a donné lieu à la mise en consommation de tranches successives et nous constatons que depuis le 13 octobre, date à laquelle la troisième tranche a été mise en mouvement, il a été employé, comme blés de report, 7.773.000 quintaux, plus les attestations qui sont en cours de délivrance, soit un chiffre voisin de 8 millions de quintaux.

Il reste, dans les coopératives, 10 millions de quintaux de blé de 1933 et l'on peut espérer avoir liquidé, dans un mois, la moitié du blé de report de 1933.

C'est vous dire que des efforts ont été accomplis qu'il ne faut pas méconnaître que, si des discussions se sont produites qui, hélas ! ont pu, dans certains endroits, tourner l'esprit des producteurs de blé, il faut tout de même se rendre compte que nous n'en sommes qu'à l'organisation préliminaire d'un système nouveau et qu'on ne peut pas prétendre atteindre, en deux ou trois ans, à la perfection dans ce nouveau système d'économie moderne.

La concurrence des prix s'est installée entre les coopératives elles-mêmes. Cela tient à ce que l'état d'esprit coopératif n'est pas encore suffisamment développé et j'en parlerai tout à l'heure.

Le prix du pain

On a assisté à une lutte égoïste de prix entre certains organismes qui auraient dû se soutenir. La répercussion a été que la lutte s'est continuée entre

les meuniers sur les prix de farine, entre les boulangers qui, actuellement, bénéficient d'une marge tout à fait intolérable, car nous avons le scandale du pain cher avec le blé bon marché. (*Applaudissements.*)

A ce sujet, il nous faut suggérer des remèdes dont je parlerai tout à l'heure dans les conclusions.

Il faut, notamment, et nous le demanderons d'une façon expresse, que les préfets recoivent des instructions précises pour comprimer le taux des primes de panification et de mouture.

Il faut également qu'on recherche le moyen d'augmenter la consommation du pain en supprimant ce « jour sans pain » qui existe dans certains départements et qui est une perte considérable pour la consommation.

Il faut qu'on envisage s'il ne serait pas expédient de renoncer purement et simplement à une taxation qui ne signifie plus rien, sinon à cristalliser un prix maximum. Nous en délibérerons et, tout à l'heure, je vous proposerai des conclusions à ce sujet.

J'en aurai terminé avec ces critiques lorsque j'aurai dit que les dispositions essentielles des mesures de défense du marché du blé qui sont : le financement, le respect du taux de blutage, la liquidation du report sont en danger parce que dans la loi du 9 juillet 1934, des exonérations trop importantes ont été introduites.

Le choix d'un système

Il faut choisir. Nous sommes en présence, en effet, d'intérêts particuliers qui exigent satisfaction avec une certaine vigueur ; mais il convient de se demander également s'il ne faut pas rester fermes pour l'application de dispositions générales de sauvegarde de tous les intérêts en cause, ainsi que la loi du 10 juillet l'a décidé d'une façon générale et que les autres lois l'ont confirmé.

Il est certain que si l'extension des échanges con-

tinue, la loi ne peut plus tenir et qu'il faut en revenir à une conception moins égoïste de défense des intérêts en présence.

En ce qui concerne les départements excédentaires, ceux de mes collègues qui sont ici et qui ont suivi la question reconnaissent que la situation est assez périlleuse et assez délicate en raison de la lenteur de l'écoulement des produits de ces départements.

Il conviendrait d'ajouter aux dispositions législatives en cours une autorisation pour les moulins à façon — et je sais qu'un certain nombre de représentants de départements où fonctionnent des moulins à façon sont inquiets sur l'avenir de ces petites organisations — de triturer des blés pour la consommation familiale, sous trois conditions : le paiement de la prime de 3 francs pour que ne soit pas affaibli le rendement financier des dispositions que nous avons votées, le respect du taux de blutage ; enfin, il faut que la délivrance des attestations qui constateront l'existence de ce travail des moulins à façon soit faite de la même façon qu'on distribue les attestations A. R aux moulins qui travaillent du blé de report pour vendre de la farine.

Il faudra, à partir du 1er novembre, établir un pourcentage assez élevé d'emploi obligatoire des blés de report et des blés de commerce, pour permettre à la culture de vendre à nouveau des blés au commerce.

Il faudra, enfin, accentuer l'exportation en avantageant sensiblement les départements excédentaires.

Avant de terminer sur la question du blé, je voudrais dire quelques mots de l'admission temporaire.

Cette question a soulevé des discussions passionnées. Le Parlement a, finalement, maintenu ce régime sous des conditions de contrôle extrêmement strictes. Et, puisqu'aussi bien la Chambre a nommé une Commission d'enquête chargée de se renseigner sur le fonctionnement de l'admission temporaire, il a été constaté que, depuis que la loi a modifié les

modalités de cette admission et de sortie des produits de la mouture, les fraudes qui avaient légitimement motivé les protestations des producteurs de blé français, ont presque complètement disparu — ce sont les termes dont s'est servie la Commission.

Ici, je voudrais faire une suggestion à M. le Ministre de l'Agriculture. Le dernier texte voté concernant l'admission temporaire, prévoit qu'elle fonctionne « retournée », c'est-à-dire que l'obligation qu'avaient autrefois les meuniers de faire sortir, dans un délai de deux mois, les produits de la mouture des grains exotiques qu'ils avaient entrés leur est imposée maintenant par avance et la sortie des produits de la mouture doit précéder l'entrée d'une quantité correspondante de blé étranger.

Dans ces conditions, précisément en raison de la quantité importante des reports de blé de 1934 auxquels on ne doit pas toucher avant le 15 janvier 1935, nous demandons que les produits de la mouture effectuée sous le régime de l'admission temporaire appliqueraient ainsi les dispositions législatitique soient prélevés sur le stock de 1934 à partir du 15 janvier 1935, ainsi en même temps que les meuniers qui travaillent pour l'admisison temporaire appiqueraient ainsi les dispositions législatives, il serait fait un prélèvement intéressant sur le stock de 1934, ce qui aiderait à passer la période difficile du début de l'année où, concurremment nous aurons à consommer le reliquat du report de 1933 et le début du stockage de 1934.

C'est une suggestion que nous soumettons au Ministre de l'Agriculture et qui rentre très exactement dans l'application des dispositions législatives qui ont été votées.

Les céréales secondaires

Je voudrais rapidement, maintenant, vous parler des autres branches de la production agricole fran-

çaise ; et d'abord des céréales secondaires dont la tenue du marché est si directement liée à celle du blé.

Un effort sérieux a été poursuivi en 1933 pour limiter les entrées de cérales secondaires et des produits fourragers.

Voici quelques chiffres. Alors qu'en 1932, il était entré 1.224.000 quintaux d'avoine, en 1933, la restriction par contingent a ramené les entrées à 96.000 quintaux. Alors qu'il était entré, en 1931, 3.500.000 quintaux d'orge, il n'en est entré que 790.000 quintaux en 1933. Les autres productions sont à l'avenant.

Malheureusement, les effets des contingentements sur les céréales secondaires ont été en quelque sorte annulés par les entrées massives de riz indochinois.

Vous connaissez la situation du marché du riz. Lorsque nous voulons contingenter d'une façon très rigoureuse, ou proscrire, l'entrée des riz, nous trouvons devant nous le Ministre des Colonies qui plaide pour les producteurs indochinois. Nous ne méconnaissons pas la justesse de ses observations, mais nous demandons que, dans le cadre d'une entente entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Colonies, on arrête ces entrées massives de riz coloniaux qui viennent avilir le prix des céréales secondaires et jettent la perturbation sur un marché déjà atteint et qui n'a pas besoin de cette intervention d'outre-mer.

Le bétail

Je vais dire maintenant quelques mots du marché du bétail. Là encore l'effondrement des cours à la production a été considérable et, malheureusement, à cet effondrement n'a pas correspondu une diminution des prix à la consommation.

L'augmentation du nombre de têtes de bétail produit en France comparativement aux années d'avant guerre, explique en partie cette chute des cours ainsi

que les mesures de restriction de la consommation qui tiennent à l'état de crise générale.

Mais, là encore, la discipline à la production serait nécessaire de façon à ce que cette production soit orientée vers l'élevage de sujets fournissant une viande qui corresponde au goût des consommateurs.

Cette question est infiniment complexe. Elle a été étudiée et un rapport a été publié au *Journal officiel* en août 1934, dont l'un des signataires est le président Herriot. Je ne puis que vous renvoyer aux conclusions de ce rapport en retenant tout de même, pour votre information, les principales suggestions qu'il contient.

La première concerne la réorganisation du marché régulateur de la Villette et la réorganisation du marché en gros de la viande abattue des Halles, parce qu'on a constaté que les opérations faites sur ces deux marchés présentaient une inter-pénétration qui était préjudiciable au bon équilibre des prix.

Le rapport suggère ensuite la compression des prix de revient des viandes à la consommation par l'abatage en province et un outillage moderne pour le transport et la conservation des viandes au moyen de wagons isothermes ; il prévoit la construction de frigorifiques.

Nous demandons surtout que les achats de l'armée, de la marine et de toutes les administrations soient réservés, ce qui est bien naturel, à la production nationale, et qu'on ne fasse pas venir à grands frais des viandes étrangères pendant que nos producteurs de bétail voient le fruit de leurs efforts anéanti et sont ruinés par la concurrence étrangère. (*Applaudissements.*)

Nous suggérons la mise en essai de boucheries coopératives comme témoins de prix et comme régulateurs pour une région donnée. Cela a déjà été fait dans certains endroits et à certaines époques et a donné des résultats.

Enfin, s'il faut sacrifier des bêtes mauvaises productrices ou productrices de viande dans de mau-

vaises conditions pour le producteur et le consommateur, nous suggérons que des prélèvements compensateurs soient faits sur le produit de la taxe d'abatage.

Vous savez qu'on paie une taxe d'abatage qui alimente une caisse laquelle possède actuellement une trentaine de millions. Elle est destinée à indemniser les propriétaires de vaches tuberculeuses. Cela a été fait au moment où l'on a parlé de la tuberculination. Lorsqu'il faudra éliminer du marché un certain nombre de bêtes qui ne répondent pas aux nécessités de la répartition et de la consommation on pourra indemniser les producteurs avec le produit de cette taxe à l'abatage.

En tout cas, le gouvernement doit continuer, par le jeu des droits de douane et du contingentement des entrées, à protéger le marché de la viande dans les conditions où le Ministère de l'Agriculture s'est heureusement tenu jusqu'alors.

Les produits laitiers

En ce qui concerne le lait et les produits laitiers, il faut d'abord souligner que, dans un grand nombre de régions productrices de lait, c'est la vente de ce lait qui fournit le fonds de roulement de la ferme et elle est ainsi absolument nécessaire à la vie quotidienne. Elle doit être protégée très efficacement car elle permet une rentrée de fonds indispensable à la tenue et à l'existence même de l'exploitation.

La production du lait a augmenté, par rapport à 1913 de 17 millions d'hectolitres. Là encore, nous retrouvons le déséquilibre dont j'ai parlé au début de ce rapport entre une production accrue dans des proportions considérables et des facultés d'absorption diminuées en raison de la crise.

Néanmoins, des calculs ont été faits qui ont amené à cette constatation que si la consommation de chaque individu augmentait de 10 centilitres seulement, par une propagande bien faite en faveur du

lait sain et pur, cela se traduirait par une plus-value de 12 millions d'hectolitres par an.

Là encore, un effort coopératif plus intense est nécessaire. La coopération doit lutter contre la fraude de qualité, elle doit s'attacher à produire du lait propre et contrôlé. Il faut compenser, par la réorganisation de la vente du lait et des dérivés du lait, les écarts saisonniers qui sont inévitables dans ce genre de production de façon à obtenir une certaine stabilité.

En ce qui concerne les accords commerciaux nous protestons énergiquement avec nos régions de l'Est contre le résultat d'une certaine politique du Ministère du Commerce qui a accordé à la Suisse un trop grand débouché sur notre marché français.

Nous insistons vigoureusement pour que ne soient pas sacrifiés ainsi certains intérêts vitaux des régions de production laitière et pour que, dans les accords commerciaux, on se préoccupe en même temps de l'écoulement normal de notre production nationale et des mesures spéciales qui doivent assurer la régularité, compte tenu des différences de production saisonnières.

D'une façon générale, et ces conclusions s'appliquent aussi bien aux beurres, aux fromages et aux fruits, nous demandons que le Ministre de l'Agriculture obtienne que les efforts qu'il poursuit de son côté ne soient pas contrebalancés d'un autre et que, par une étude très serrée des contingents trimestriels à attribuer à certains pays on puisse assurer, à la fois la régularité de notre ravitaillement intérieur et l'écoulement de la production nationale.

Avant de conclure, je n'ai plus que quelques observations à vous présenter sur les vins.

Les vins

En ce qui concerne le marché du vin qui subit, lui aussi, une crise très grave et très douloureuse comme le marché du blé, nous sommes en présence d'une récolte de 85 millions de quintaux contre 77

de consommation, plus les stocks à la propriété. Par conséquent, le problème que nous retrouvons est le même que pour le marché du blé.

Nous sommes d'accord avec les grandes lignes des conclusions des travaux de la Commission interministérielle de la viticulture et nous estimons qu'il y a lieu de poursuivre, par priorité, la politique de la qualité du vin, surveiller les vins de coupage, appliquer la réforme du degré minimum qui doit assainir le marché et mettre fin au danger des productions intenses dans les régions peu propices à la culture de la vigne, tenir compte cependant, car nous savons que l'application du degré minimum a soulevé un certain nombre de difficultés dans certains endroits, tenir le plus grand compte disons-nous des situations locales là où l'application du degré minimum conduirait évidemment à des injustices, pratiquer le blocage des quantités dont l'existence est de nature à jeter la panique sur le marché, pratiquer un contrôle serré par de nombreux coups de sonde, enfin, distillation obligatoire d'une partie de l'excédent et mesure complémentaire de super-blocage.

Mais, ici, nous retrouvons encore les mêmes objections de la part des producteurs à qui l'on veut imposer des obligations : donnez-nous de l'argent pour attendre le moment où nous pourrons vendre nos produits.

La Commission interministérielle de la viticulture a suggéré un système qui nous paraît de nature à donner satisfaction aux producteurs de vin : une avance par hectolitre serait faite aux vignerons soumis à ces obligations, avance gagée sur les quantités soumises au contrôle de l'administration des contributions indirectes.

Nous ajoutons qu'il est nécessaire de poursuivre d'une façon très sévère la répression des fraudes sur la qualité, qu'il faut continuer la propagande pour développer la consommation du vin, propagande qu'ont entreprise le Ministère de l'Agriculture et les grandes associations viticoles et qui a

déjà donné des résultats, puisqu'aussi bien et malgré la crise, la consommation du vin non seulement n'a pas fléchi, mais a même légèrement augmenté.

Enfin, il est utile de signaler que la bonne tenue du marché du vin a une répercussion directe sur le marché des cidres et des boissons hygiéniques. Il y a là un ensemble et nous devons faire les efforts nécessaires à l'équilibre de ce marché si bien français.

Quelques observations générales

Avant de vous donner lecture des conclusions qui vont vous être proposées, je vous rappelle que, l'an dernier, notre ami Jaubert, au Congrès de Vichy, vous disait :

« Pour mettre de l'ordre dans le chaos, pour combattre efficacement la crise économique, pour revaloriser les matières de base et leurs dérivés et redonner une puissance d'achat au consommateur, il ne suffit pas d'organiser la distribution ; il faut, en outre, organiser la production en ses formes quantitative et qualitative et l'adapter le mieux possible aux besoins de la consommation. Cette nécessité est plus grande encore pour les pays qui vivent en économie fermée ou à demi-fermée et sont, par conséquent, dans l'impossibilité de trouver à l'extérieur, un exutoire pour tout ou même pour partie de leur récolte excédentaire et c'est pourquoi nous allons à grands pas, et toutes les nations avec nous, vers une économie agricole de plus en plus ordonnée et dirigée. Cela n'est pas sans effrayer exagérément les derniers fidèles du libéralisme économique. »

En effet, il nous faut choisir : ou le laisser aller dans l'anarchie, qui, inévitablement, conduira à la ruine toute la production française ou la direction, donnée par les pouvoirs publics et sous leur contrôle.

Il nous faut noter l'insuffisance, en France, de l'esprit coopératif et rappeler, à titre d'exemple et

d'indication, celui du Danemark et de la Hollande où, depuis 70 ans, on a fait les premiers efforts pour organiser de la façon la plus mutualiste et la plus coopérative la production de ces pays, la répartition et la vente et où les résultats acquis ont été absolument merveilleux.

Il nous faut rappeler aussi que les tenants de l'ancien libéralisme économique perdent de plus en plus de terrain et que réunis dans leur Assemblée générale des Chambres d'agriculture, tout récemment, les délégués qualifiés de la production française ont constaté unanimement l'insuffisance de l'esprit coopératif et de la discipline des producteurs.

Par conséquent, nous pourrons légiférer, le Ministre de l'Agriculture pourra prendre des décrets. Si nous n'avons pas la confiance et l'appui constant de la profession agricole organisée, toutes les dispositions législatives resteront lettre morte ou à peu près. C'est à un grand effort d'organisation qu'il faut convier l'agriculture française.

Nous, Parti Radical, qui voulons conserver nos rapports confiants avec cette démocratie rurale si fidèle à la République, nous convions à cette besogne éducatrice tous les rouages de la profession nationale organisée.

La période de transition peut être encore longue, les efforts seront laborieux, à n'en pas douter. Il faut s'habituer, en effet. à produire et à vendre dans des conditions différentes de celles du passé, pour le mieux-être des ruraux et pour le bien des consommateurs.

Ce programme est conforme à la doctrine radicale, il nous invite à poursuivre la recherche du progrès social dans le cadre des lois républicaines. C'est de la démocratie en action.

Je suis bien certain qu'en vous conviant à cette grande tâche de rénovation de l'agriculture française vous répondrez avec empressement et enthousiasme, oui, et je vous en remercie. (*Applaudissements.*)

Voici les conclusions que nous vous présentons :

« Le Congrès invite le Parlement et le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures utiles pour :

« *a*) Dans le cadre des lois de protection du blé sur le prix minimum, développer le fonctionnement des coopératives de producteurs se réunissant pour stocker et écouler leurs produits ;

« *b*) Continuer sous des règles très strictes de contrôle à utiliser pour l'application des lois sur la défense du marché du blé, le commerce des céréales, auxiliaire nécessaire entre la production et la répartition des produits pour la consommation):

« *c*) Régler une fois pour toutes, au début de chaque campagne, le sort de l'excédent de récolte, ainsi qu'il avait été ordonné par la Chambre, en juin 1934. — Vote de l'ordre du jour Brachard (question de confiance posée) par 425 voix contre 104.

« Aucune mesure de protection ne pouvant jouer à plein sans la résorption rapide et totale de l'excédent.

« Obtenir notamment une partie essentielle de ce résultat au moyen de l'exportation financée par un emprunt d'Etat, et organisée sous la direction des pouvoirs publics par les groupements agricoles ou pour le compte de ceux-ci;

« *d*) Assurer le plein rendement des dispositions législatives sur la protection du marché des céréales par l'organisation vraiment pratique et commerciale du crédit, au moyen de la Banque des Céréales et, pour parer au plus pressé, de l'emprunt du Blé ;

« *e*) Parvenir à mettre en rapport logique le prix du pain et celui de la farine et du blé, en invitant les Préfets à abaisser les taux des primes de panification et de mouture ; organiser la concurrence du bon pain et abandonner la taxation du prix du pain (sauf dans le cas d'exagération notoire) ;

« *f*) Par une convention qui protège les intérêts des producteurs indochinois, taxer l'entrée des riz coloniaux pour qu'elle n'apporte aucune perturbation sur le marché intérieur des céréales secondaires ;

« *g*) Hâter la liquidation du report de 1933 en s'opposant à toute tentative d'extension des exonérations ; en décidant un pourcentage élevé à partir du 1er novembre, qui sera imposé aux moulins et qui comprendra, à la fois, l'obligation d'écraser les grains de report provenant des coopératives et ceux provenant du report-commerce (loi du 9 juillet 1934). »

J'ouvre ici une parenthèse. A la demande de M. Liautey et d'un certain nombre de collègues qui représentent des départements de petite culture, nous suggérons à M. le Ministre la solution suivante pour les isolés.

La Chambre a accepté, et le ministre de l'Agriculture a ratifié, que les producteurs du blé non adhérents aux anciennes coopératives ou aux coopératives de stockage nouvellement créées, fussent rassemblés par une organisation départementale afin de profiter des dispositions de garantie de prix. Or, dans certains départements notamment en Haute-Saône, un certain nombre de producteurs n'ont pas été touchés, sans doute faute d'une propagande suffisante, et sont restés positivement des isolés, c'est-à-dire qu'ils sont à la tête d'une partie de la récolte de 1933 sans aucune espèce de garantie de prix.

Comme il n'est pas question de pouvoir les comprendre dans une nouvelle mesure législative, puisque, aussi bien, les dispositions de la campagne de 1934 sont en mouvement, notre ami Lyautey et d'autres collègues demandent que, sous forme d'un contingent spécial de dénaturation, il soit venu en aide à ces isolés.

« *h*) Assurer la répression impitoyable de la fraude et donner des sanctions immédiates aux informations judiciaires engagées contre les meuniers qui se sont mis en rébellion ouverte contre la loi. (*Applaudissements.*)

« *i*) Obtenir des producteurs la discipline suffisante sur le marché de la vente et la limitation des emblavures, celles-ci ne devant être effectuées qu'avec des graines sélectionnées reconnues de bonne qualité boulangère ;

« *j*) Assurer la protection permanente et efficace du marché des céréales secondaires, de la viande, du lait et produits laitiers, et du vin par le jeu combiné des droits de douane et des contingentements, dans le cadre d'une politique générale, d'accords commerciaux offrant l'avantage évident d'une véritable réciprocité. »

En terminant, je demande que soit continuée la politique à laquelle s'est attaché avec vigueur, conscience et intelligence notre ministre de l'Agriculture et je suis très heureux, après la lecture du dernier paragraphe des conclusions soumises à votre approbation, de rendre au grand travailleur qu'est notre ami Queuille l'hommage qu'il mérite et que, de tout cœur, vous saurez lui rendre. (*Vifs applaudissements.*)

***

LES PETITS CULTIVATEURS

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Liautey, député de la Haute-Saône.

M. ANDRÉ LIAUTEY (Haute-Saône). — Je remercie mon collègue et ami Brachard d'avoir bien voulu, sur ma demande, ajouter à ses conclusions une disposition additionnelle que notre groupe parlementaire avait déjà adoptée en faveur des petits cultivateurs qui n'ont pas pu profiter des avantages de la loi.

Ces compensations me semblent conformes à la plus élémentaires justice. Nul n'ignore que, dans un grand nombre de départements, les petits cultivateurs ont été souvent déroutés par la complication des textes qui réglementent le régime des blés.

Dans les départements où l'organisation agricole est encore rudimentaire — ils sont encore trop nombreux — on peut dire que la plupart des petits cultivateurs soit par négligence, soit par une ignorance tout à fait excusable, n'ont pas mis à profit les dispositions de la loi. Seuls, les gros producteurs ont largement profité de la loi tandis que les petits cultivateurs ne l'ont pas utilisé suffisamment.

Par ailleurs, ces petits cultivateurs, pressés par

le besoin d'argent, ont été les plus exposés à subir la loi des acheteurs rebelles au cours légal, ils ont été les principales victimes de l'inapplication du prix minimum. Pour eux, la loi n'a abouti trop souvent qu'à leur faire payer le *pain cher*, alors qu'ils vendent leur *blé à vil prix*.

Pourtant, ne sont-ce pas précisément ces petits cultivateurs que la loi aurait dû protéger, puisqu'ils sont ceux qui ont le plus grand besoin de protection ?

Reconnaissons qu'en réservant un traitement de faveur à une seule branche de la production agricole, on a imprudemment, peut-être, incité tous les producteurs à se consacrer à cette culture privilégiée. On aura beau réduire les emblavures, on n'empêchera pas les producteurs les mieux outillés techniquement et financièrement de développer les rendements et ainsi, on aboutira tôt ou tard à une surproduction qui conduira à la faillite de ce système trop onéreux pour les finances publiques, et incapable de donner aux petits cultivateurs des satisfactions suffisantes.

Désirant appeler votre attention sur d'autres problèmes de la vie rurale et soucieux de ne point abuser de votre temps ni de votre bienveillance, je me garderai de développer les réformes profondes qui devraient, selon moi, être apportées à la réglementation actuelle des blés.

Qu'il me suffise de présenter quelques observations.

Première observation. — La politique de protection spéciale du blé ne se justifie que parce que cette céréale est répandue à peu près dans tout le pays et qu'en la protégeant, on arrive à protéger un très grand nombre de petits cultivateurs ;

Deuxième observation. — L'intervention du législateur doit avoir pour but, non de favoriser une branche spéciale et privilégiée de la production agricole, mais, avant tout, *de venir en aide aux petits cultivateurs qui, après la récolte, veulent trouver les ressources nécessaires à leur subsistance et à la récupération de leurs frais d'exploitation ;*

En troisième lieu, dans ces conditions il nous apparaît que le meilleur moyen de réaliser le but que nous avons en vue, est d'accorder à ces petits cultivateurs un droit de priorité de vente de leurs produits. Il suffit, par exemple, d'accorder à tout cultivateur français, un droit de priorité de vente de 100 ou 150 quintaux, le bénéfice du prix minimum étant appliqué à ces quantités de blé privilégié: on arrivera alors au résultat suivant : tout de suite après la récolte le cultivateur vend du blé en quantité suffisante pour que sa trésorerie soit alimentée. Par ailleurs, le prix moyen du blé et, par conséquent, le prix moyen du pain se trouvent abaissés puisqu'il n'y a que les blés de priorité qui auront la garantie du prix minimum et, ainsi, le consommateur, trop souvent qu'on oublie, pourra profiter à son tour de la réforme du régime du blé.

Enfin, gros avantage : ce système ne coûtera pas un sou aux finances publiques, de sorte que, pour les producteurs de blé plus importants, que nous ne devons pas non plus négliger, nous pourrons continuer la politique actuelle et leur maintenir les avantages auxquels ils ont droit comme tous les autres producteurs.

Réforme importante, sous réserve de l'exception faite en faveur des blés de priorité, on rendra au commerce la liberté. Et peut-être vais-je, ici, me séparer de certains de nos amis : je pense que la liberté doit être la règle et la contrainte l'exception. Je pense que nous sommes un parti de liberté et que nous ne devons pas renoncer d'un cœur léger aux avantages de la liberté qui, dans le domaine économique, s'appellent la responsabilité, l'esprit d'initiative, le stimulant du profit.

Il va de soi que ce principe de liberté doit céder devant des nécessités supérieures, — notamment comme dans le cas qui nous préoccupe — des nécessités d'ordre social comme la sauvegarde de l'existence d'une classe paysanne menacée de ruine et de disparition.

Je n'insisterai pas davantage sur ce sujet. Je

serais heureux que notre ami Brachard acceptât d'ajouter à ses conclusions l'institution d'un droit de priorité de vente, limité à un certain nombre de quintaux. Mais, si une discussion devait s'ouvrir sur ce sujet, j'accepterais plutôt le renvoi du débat à un prochain congrès, étant donné qu'un pareil bouleversement de la politique suivie jusqu'ici en matière de blé comporterait des discussions dépassant largement le cadre de cette séance matinale.

Qu'il me soit permis maintenant de rappeler au Congrès les résolutions que le Parti a adoptées à Clermont-Ferrand et qui s'inspirent aussi du souci de concilier les intérêts des petits producteurs et des consommateurs, principe qui devrait être un des axiomes directeurs de la politique économique du radicalisme.

Nos cultivateurs, en effet, se contenteraient volontiers de prix modérés mieux adaptés aux facultés des consommateurs, s'ils avaient la garantie d'augmenter la quantité de leurs ventes et d'écouler la totalité de leurs produits. C'est pourquoi vous aviez demandé, à Clermont-Ferrand, *que le marché national soit réservé, par priorité, aux produits nationaux et qu'en conséquence soit prohibée, de façon rigoureuse, l'importation des denrées agricoles qui peuvent être fournies par le sol de la France métropolitaine ou coloniale.*

Si nos résolutions n'ont pas reçu toute l'exécution que nous aurions souhaitée, la faute n'en est pas, certes, à notre ministre de l'Agriculture, aux efforts duquel nous rendons tous un hommage sincère et mérité. La faute en est aux difficultés qu'il a rencontrées, aux obstacles qu'il a dû vaincre et surtout à l'absence, dans tout notre pays, de cette volonté jacobine qui sera un jour nécessaire si, au lieu de côtoyer et d'ajourner sans cesse les difficultés, on veut enfin les résoudre.

Vous avez réclamé aussi, à Clermont-Ferrand, qu'une large part des crédits affectés à l'outillage national soit réservée à l'équipement des campagnes. Malheureusement, le grand plan d'outillage natio-

nal n'est toujours qu'une vague espérance et nous n'avons, pour en tenir lieu, que les travaux contre le chômage du plan Marquet, qui sacrifie complètement nos collectivités rurales.

Aujourd'hui, les subventions accordées aux départements et aux communes pour leurs travaux les plus indispensables, sont amputées à l'excès. Tandis qu'on gaspille des milliards dans des travaux superflus, tels que des constructions d'autostrades ou de gares-palaces, beaucoup de nos villages restent privés d'eau, de lumière électrique, de chemins et d'hygiène (*applaudissements*) et, sous le faux prétexte qu'ils n'ont pas assez de chômeurs un grand nombre de départements sont tenus à l'écart du programme de grands travaux.

Négligeant complètement notre jeunesse rurale, elle aussi durement frappée par la crise, on voit distribuer en abondance — et sans contrôle, parfois — dans les grandes agglomérations, des allocations de chômage qui n'existent pas dans nos petites communes rurales, parce que celles-ci sont trop pauvres pour avoir des fonds de chômage. Ainsi l'Etat, qui ne veut tenir compte que des chômeurs officiellement inscrits, ignore-t-il complètement nos chômeurs ruraux.

Et pendant ce temps-là — j'apporte ici une affirmation contre laquelle je ne crains pas de démenti — tandis qu'on nous annonce l'accroissement continu du nombre des chômeurs secourus, on laisse augmenter d'une façon considérable le nombre de cartes de travail délivrées aux étrangers dans la région parisienne. C'est un scandale qui doit finir. (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, la suppression d'un grand nombre d'écoles de hameaux et de villages désorganise l'école républicaine, pour une économie insignifiante. (*Applaudissements.*)

Le ministre des Finances, M. Germain-Martin, tente de se débarrasser de ses difficultés budgétaires en les transférant aux collectivités locales et en multipliant les mesures fiscales vexatoires pour nos

bouilleurs de cru et pour nos vignerons. (*Applaudissements.*)

Depuis que le fonctionnement normal du régime parlementaire a été interrompu, la nouvelle orientation de la politique économique et financière semble entièrement dirigée contre les travailleurs des campagnes. (*Applaudissements.*)

Le Parti radical, défenseur vigilant des paysans de France, laissera-t-il continuer cette longue suite d'iniquités ? Ce n'est ni son devoir, ni son intérêt. Est-ce que les masses populaires attendent de nous des discussions byzantines, des chicanes subtiles sur la réforme de nos institutions politiques ? Mais non ! Des emplois pour les jeunes qui exigent leur place dans la société et qui la prendront de force si on ne la leur donne pas de bon gré. *Du travail et du pain.* Voilà ce que réclament les millions d'êtres qui souffrent et qui, pour échapper à la grande misère qui vient cet hiver, sont peut-être prêts à se laisser aller aux aventures.

Donc, assez de palabres. Qu'on passe aux actes, qu'on prohibe les importations inutiles, qu'on remplace les travailleurs étrangers par des chômeurs français (*applaudissements*), qu'on donne à nos villages l'eau, l'hygiène, la lumière auxquelles ils ont droit.

Nous attendons avec impatience le moment où le Parti radical, regroupé autour des chefs qu'il aime, pourra cesser d'avaliser une politique anti-paysanne qui est contraire à sa doctrine et à ses aspirations les plus certaines.

C'est pour permettre au Congrès de manifester sur ce point son opinion que j'ai l'honneur de lui soumettre l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès,

« Fermement opposé à la déflation des prix agricoles à la production, mais favorable à toutes les mesures capables de concilier les intérêts des petits producteurs et des consommateurs, telles que la sup-

pression des intermédiaires inutiles et la réglementation des bourses et marchés,

« Confirmant les résolutions déjà adoptées à Clermont-Ferrand.

« Demande aux Pouvoirs publics de prendre d'urgence les dispositions nécessaires pour réserver par priorité le marché national aux cultivateurs français victimes de la mévente de leurs produits et réclame la prohibition de l'importation des denrées agricoles qui peuvent être produites dans des conditions normales de qualité, de quantité et de prix par le sol de la France métropolitaine ou coloniale;

« Le Congrès émet le vœu que soit repris, dans le plus bref délai, le plan d'équipement des campagnes, poursuivi par les ministères radicaux, et regrette que le programme de travaux contre le chômage ait indûment laissé à l'écart un grand nombre de départements durement frappés par la crise économique, il insiste pour que soit mis en œuvre, avant la fin de l'année, un grand programme d'outillage national équitablement réparti entre toutes les communes de France. » (*Applaudissements.*)

***

LA VITICULTURE

M. Le Président. — La parole est à M. Roy.

M. Roy, *député de la Gironde.* — J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intéressant exposé fait par mon collègue M. Brachard, et je veux lui dire tout de suite mon complet accord sur toutes les questions qu'il a étudiées.

J'estime que le Parti radical-socialiste, qui est un parti de gouvernement doit avoir un programme de défense agricole.

Dans ma courte intervention, je laisserai de côté la question du blé, sur laquelle d'autres orateurs se sont longuement expliqués et je parlerai du vin, sur laquelle on n'a rien dit malgré l'importance de la question.

Vous savez que la France est un grand pays de production viticole. Elle doit avoir l'orgueil de défendre ce produit national dont la qualité n'est égalée par aucune nation.

La France peut être divisée en deux grandes régions, celle qui produit des vins de consommation courante et celle qui produit nos grands vins, ceux ayant droit à une appellation d'origine. Les uns et les autres doivent être protégés.

Il y a entre eux, d'ailleurs, une solidarité étroite et si les premiers peuvent être sérieusement défendus par les lois de 1930, de 1931 déjà votées et par celles, en particulier, de 1933, les vins à appellation d'origine ont besoin d'une protection complémentaire que le Gouvernement devra étudier, dans un très bref délai.

L'abondance de la récolte de 1934 a fait naître bien des inquiétudes.

L'heure est venue d'appliquer les lois existantes, et en particulier celles de 1931 et de 1933.

Le découragement est grand chez les producteurs, et je dis tout de suite qu'il faut appliquer avec énergie les lois qui permettent de débarrasser le marché des excédents.

Il faut appliquer le degré minimum, et je serai ici peut-être plus ferme que ne l'a été mon collègue M. Brachard. Il faut éviter toute faiblesse et aller vers la qualité en empêchant de vendre au-dessous du degré fixé par décret.

Il faut aussi appliquer les dispositions visant le blocage, le super-blocage, la distillation obligatoire.

Je sais que certaines de ces mesures soulèvent des protestations chez les responsables de la crise, chez ceux qui ont planté sans penser à la qualité et à l'encombrement du marché. Mais il faut que le ministre de l'intérieur reste sourd à ces protestations.

Pas de demi-mesure. C'est l'ensemble de la viticulture qui doit être défendu.

Les lois actuelles sont peut-être insuffisantes. Lorsqu'au cours de la discussion de la loi de 1933 des

dispositions spéciales étaient envisagées on ne pensait pas que nous aurions un jour une récolte comme celle de 1934, et on n'a pas voulu donner au Gouvernement les moyens efficaces pour assurer l'équilibre entre la production et la consommation. Il faudra peut-être reprendre demain ces dispositions abandonnées en 1933 et faire que les excédents seront toujours distillés. Peut-être y aura-t-il lieu d'étudier aussi une meilleure utilisation des moûts concentrés.

La question du vinage a soulevé de grandes protestations. Elle présente des dangers, mais s'il était possible de trouver des mesures certaines contre la fraude, je reconnais que ce serait un moyen d'utiliser les excédents de récolte pour remonter le degré des vins de consommation courante. Vous le voyez, ces derniers peuvent trouver un écoulement normal sur notre marché, mais il reste les grands vins. Pour eux il faut une politique tendant à leur ouvrir des débouchés extérieurs. Il faut développer leur exportation, faire pour eux beaucoup de propagande, réduire les droits de douane qui les frappent, et réprimer la fraude.

J'ai vu à Nantes, aux étalages de marchands de vins, des bouteilles portant des appellations fantaisistes, et ne renfermant que des liquides imbuvables. Il faut améliorer le service de répression des fraudes, faire saisir ces bouteilles, traduire devant les tribunaux ceux qui les vendent et qui portent un préjudice considérable à la réputation des plus grands vins du monde.

Ce serait un des moyens de développer la consommation de ces vins qui jusqu'ici restent dans les chais des producteurs, parce que les marchés extérieurs leur sont fermés.

D'autres dispositions pourraient être prises pour sauver nos vins, celles tendant à réprimer les bénéfices illicites. Vous savez la différence qui existe entre les prix payés à la production et les prix payés à la consommation. Vous savez aussi combien sont lourds les droits de circulation et les prix de trans-

port. Toutes ces charges augmentent le prix du vin et arrêtent sa consommation.

Il y a aussi la question du crédit, qu'il faut développer dans l'intérêt du commerce et du producteur.

J'en ai terminé.

Pour assurer la défense réelle de nos vins, il importe d'éviter toute division entre le ministère de l'Agriculture, le ministre de l'Intérieur et le ministère du commerce. Il doit y avoir une politique viticole reconnue par tous les ministres intéressés, et cette politique doit être surveillée par le président du Conseil. Je demande donc au Congrès de se prononcer pour une politique de protection des vins.

En terminant, je veux dire combien les viticulteurs sont reconnaissants au ministre de l'Agriculture, à notre ami Queuille qui, depuis plus de deux ans essaie de sauver l'agriculture et la viticulture françaises, au milieu de difficultés que personne n'ignore. Faisons-lui confiance. Aidons-le. Il nous aidera, j'en suis convaincu, à préparer le retour des jours meilleurs pour la viticulture française. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Emile Pignet, de la Fédération des Pyrénées-Orientales, pour présenter au Congrès une communication au nom de la Commission de l'agriculture.

M. Emile Pignet (*Pyrénées-Orientales*). — Dans mon rapport de l'an dernier au Congrès de Vichy, j'ai exposé les avantages de la loi du 13 Juillet 1933 obtenue avec tant de difficultés grâce à la collaboration du gouvernement, des représentants de la métropole et de l'Algérie : cette loi fut qualifiée de loi du Salut Public pour la Viticulture, dans le cadre de l'Unité Nationale.

J'ajoutais qu'elle avait des avantages et aussi des

inconvénients, qu'il serait peut-être nécessaire à l'usage de la modifier par une nouvelle loi.

J'avais, hélas, trop bien prévu car la viticulture se trouve actuellement dans une situation des plus critiques :

Le prix de base de 6 francs et même 5 francs le degré pratiqué au départ de la nouvelle récolte est un prix inférieur au prix de revient, aussi tout le monde est mécontent. La crise viticole prend un caractère d'une gravité telle qu'elle menace nos populations de la ruine.

En présence de l'inquiétude de ces populations si laborieuses et si fidèles au régime républicain, nous apportons au pays *un appel angoissé qui serait demain un cri de détresse.*

Le chômage menace toutes les communes, les salaires diminuent et la vie baisse peu, l'hiver sera rude et demain ce ne sera plus un problème viticole, *mais un problème social.*

On annonce une récolte de 90 millions d'hectolitres : 70 millions pour la métropole et 20 millions pour l'Algérie, la consommation est de 70 millions environ : il y a donc, et c'est un fait brutal : 20 millions d'excédent.

Il faut appliquer la loi du 13 juillet 1932, distiller, bloquer, superbloquer ; augmenter la consommation par des prix de vente bon marché, pour cela diminuer les droits de circulation, et les tarifs de transport des centres producteurs aux centres de consommation.

Le marché du vin est le plus sensible qui soit, aussi une décision rapide s'impose dès que la récolte sera exactement connue, afin de donner aux producteurs la confiance en l'avenir et permettre de préparer l'aménagement indispensable au salut de la Viticulture.

Voilà pour aujourd'hui.

Si la production continue à s'accroître, toutes les mesures sont vouées à l'échec; la surproduction est la conséquence de l'augmentation croissante des plantations et des rendements excessifs.

L'Algérie passe en quelques années de 225.000 hectares en 1928, à près de 400.000 en 1934, cependant que la Métropole passe de 1.380.000 hectares en 1928 à 1.430.000 hectares en 1934.

La production pour l'Algérie qui était de 13.500.000 hectos en 1928 dépasse 20 millions d'hectos en 1934; la production, pour la Métropole, de 58 millions en 1928 sera d'environ 60 millions en 1934.

Par contre, la consommation reste stationnaire à 70 millions et n'augmente pas, les prix de détail étant maintenus trop chers par suite des frais excessifs des droits de circulation, des tarifs de transport des chemins de fer, et aussi des bénéfices déraisonnables du détail, de l'Hôtellerie, des Buffets de gares, etc...

Il faut donc envisager avec énergie un aménagement et une solution efficace en vue de la récolte prochaine. Je crois qu'on peut envisager la disparition des hybrides et des infâmes « noah » qui pèsent sur le marché des vins, car nous ne laisserons pas ruiner les vignerons des vieilles terres à vignes qui ont fait la réputation mondiale des vins de France.

Pour demain, les partisans de la justice économique doivent accepter les sacrifices dictés par la justice et la raison : la production petite, moyenne et grande est solidaire, elle s'entendra, se soutiendra se défendra ou elle périra.

Assez de démagogie : des actes et du courage, sinon tout le monde sera emporté, y compris ceux qui, trop souvent dans un but politique auront voulu flatter tout le monde en dépit de la vérité.

En conclusion de cette communication, voici l'ordre du jour que j'ai mandat de vous présenter, au nom de la commission de l'Agriculture, ordre du jour que mes collègues MM. Castel, Raynaud, Rameil, Roy, Bazile, Sanguinetti, Poittevin, Albert Milhaud ont bien voulu signer avec moi :

« Le Congrès

« Prie le Gouvernement de déposer dès la rentrée des Chambres et de faire voter d'urgence les modifi-

cations nécessaires aux articles 7 et 10 nouveaux et de 2 de la loi du 8 juillet 1933, afin de diminuer le plafond de stockage des vins et appliquer ainsi dans son esprit et dans la lettre les éléments de l'article 7 :

« Distillation,

« Production globale,

« Rendement à l'hectare,

« Superficie des vignes nouvelles plantées depuis 1928 et cela progressivement.

« Demande *à nouveau :*

« Au ministre des Finances, la réduction des droits de circulation,

« Au ministre des Travaux Publics, des tarifs dégressifs des pays de production aux grands centres de consommation : le Nord, Paris et l'Est.

« Au ministre du Commerce et au ministre de l'Agriculture, d'essayer de faciliter l'exportation de nos grands crûs et de nos Vins de Champagne et de réprimer énergiquement toutes les fraudes. » (*Applaudissements.*)

⁂

INTERVENTION DU Dr HENRI QUEUILLE
ministre de l'Agriculture

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Queuille, ministre de l'Agriculture. (*Applaudissements.*)

M. QUEUILLE, ministre de l'Agriculture. — Mesdames, Citoyens, je voudrais répondre à certaines des demandes qui ont été adressées au ministre de l'Agriculture et qui sont incluses dans les vœux qui vous sont à l'heure actuelle présentés.

Auparavant, permettez-moi très brièvement de revenir sur cette crise agricole dont M. Brachard vous a dit quelle était l'origine et quelles peuvent être les conséquences. Elle a créé un déséquilibre entre la production et la consommation et posé un certain nombre de problèmes particulièrement difficiles à résoudre, et qu'on ne résoudra complètement qu'avec le temps.

On dit parfois en matière politique qu'il faut savoir choisir le moindre des inconvénients. Cela est parti-

culièrement vrai pour les problèmes économiques. Prenons des exemples.

Pourquoi est-on en présence de difficultés pour l'écoulement des blés ? Pour la raison très simple que nous avons eu des récoltes excédentaires et que nos agriculteurs offrent plus de marchandises que la France ne peut en consommer. On aura beau prendre toutes les mesures qu'on voudra, il y aura à un certain moment sur notre marché des producteurs qui voudront vendre et qui ne trouveront pas en face d'eux autant d'acheteurs qu'il faudrait pour écouler toutes leurs marchandises.

Il en résulte que dans les départements producteurs éloignés des centres de consommation ou des centres d'écrasement, il y a fatalement un malaise qui vient du fait que les excédents invendus se trouvent rassemblés dans ces départements.

Nous avons connu le début de cette crise après la grosse récolte de 1932. Nous l'avons vue s'aggraver avec la grosse récolte de 1933, et la récolte dernière est plus que suffisante pour nos besoins.

Que voulez-vous faire en présence d'une situation comme celle-là?

Le Parlement a voté une loi exceptionnelle. J'ai le droit de rappeler dans quelles conditions nous l'avons fait voter et quelles avaient été alors les opinions émises par les représentants de tous les partis..

Ceux qui critiquent l'administration du ministère de l'Agriculture et qui prétendent qu'il n'a pas fait tout son devoir pour l'application de la loi, avaient déclaré, avant la loi de juillet 1933, que le prix minimum ne serait pas strictement observé si l'Etat n'était pas acheteur des quantités pour lesquelles les meuniers ne seraient pas parties prenantes. Je pourrais rappeler à cet égard l'opinion de M. Renaud Jean, communiste, celle des représentants du Parti socialiste unifié, celle même de certains de nos amis radicaux. Tous ceux-là, qui savaient qu'on votait une loi imparfaite, lui ont cependant apporté leur bulletin, parce qu'ils ont choisi le moindre mal, parce qu'ils n'ont pas voulu qu'en France le prix du blé tombât

au niveau de celui de certains pays du monde, n'a-t-on pas vu des blés du Danube, par exemple, être vendus 27 fr. le quintal dans certains ports européens ?

Nous avons voulu empêcher cela. Si nous n'avons pas obtenu tous les résultats que nous espérions, nous avons cependant épargné à nos agriculteurs de connaître la misère des paysans danubiens. Nous n'avons pas connu la crise grave des Etats-Unis, celle du Canada. Et à ceux qui critiquent notre action, qui prétendent que le mode actuel de défense du marché du blé est imparfait, nous pouvons répondre qu'il n'y a en vérité de bonne solution que celle qu'on n'appliquera pas. (*Sourires.*)

Prenez n'importe quel projet, de n'importe quel Parti. Si vous essayez de le traduire dans des textes précis, vous verrez à quelles difficultés d'application vous vous heurterez.

Prenons un exemple. Mon ami Liautey, pour lequel j'ai d'autant plus d'affection que c'est un ancien collaborateur, a soutenu tout à l'heure devant vous cette thèse qu'il fallait par priorité faire vendre le blé des petits cultivateurs et que, dans ce but, il était opportun d'instituer un régime dans lequel les petits producteurs français pourraient vendre par priorité, 10, 15, 50, 100 quintaux au prix fixé, le reste des blés se vendant librement.

Eh bien, je demande au Congrès et à M. Liautey de réfléchir et de décider si cette mesure est pratiquement réalisable. Est-il possible d'aller dans tous les greniers vérifier exactement les quantités de blé que possèdent les cultivateurs, et s'assurer que les 15, les 50, ou les 100 quintaux que Durand vendra auront bien été récoltés par lui, et non par Dupont qui les lui aura cédés ? (*Applaudissements.*)

La plupart des projets qui nous sont opposés rencontrent dans la pratique des difficultés de cette nature. Ils sont en réalité inapplicables.

Je dis à M. Liautey que déjà pour l'écoulement des blés reportés, et nous le ferons pour les blés stockés, nous donnons une priorité aux petits cultivateurs,

puisque nous permettons aux coopératives qui ont reporté des blés en quantités peu importantes, par conséquent des blés de petits cultivateurs, de liquider ces blés par anticipation.

Et pour prendre maintenant le problème tel que nous essayons de le résoudre, je répéterai ce que disait tout à l'heure M. Brachard, que notre organisation professionnelle est sans doute insuffisante pour que nous arrivions à réaliser une collaboration du monde agricole aussi complète que nous le désirons, mais elle se forme peu à peu à la faveur des règlements et des lois, et les coopératives qui avaient reporté, en blé de 1933, 22 millions de quintaux se trouvant dans leurs magasins le 15 juillet ont vendu à des prix voisins des cours normaux (l'on tient compte des commissions qui peuvent être accordées conformément à la loi, je puis dire dans des conditions légales) et ont liquidé à l'heure présente 7 millions 500.000 quintaux de blé. La moitié des quantités reportées par elles aura été vendue dans des conditions telles qui font que maintenant elles ne peuvent plus se faire entre elles concurrence, puisque la quantité de blé jetée sur le marché est déterminée et que la vente d'une tranche de ces blés reportés n'est autorisée qu'autant que la tranche précédente a été écoulée.

Nous allons faire la même opération pour les blés de 1934, et, au moment où je parle, on est en train de fixer les quantités de blé que les différentes coopératives pourront stocker en blés de 1934.

A partir du 15 janvier, elles seront autorisées à vendre une petite partie de ce blé stocké de 1934 dans les conditions où elles vendent actuellement les blés stockés de 1933, et, puisque nous enregistrons à ce sujet des résultats satisfaisants, j'espère que le stock de 1934 pourra s'écouler dans des conditions favorables.

Nous aurons évidemment à examiner si ce régime exceptionnel des blés doit être maintenu intégralement ou s'il doit être perfectionné. Ce sera l'objet

des discussions qui ne tarderont pas à s'instaurer devant le Parlement.

Mais je veux dire aussi que, lorsqu'on demande au ministre de l'Agriculture, pour sauvegarder les intérêts des producteurs de blés, de limiter l'importation des céréales secondaires, on ne tient pas compte que nous sommes liés à ce point de vue. Il n'y a plus d'importation de seigle, de sarrazin, d'avoine, sauf pour les semences. Et le maïs, qui avait été importé en 1932 dans des conditions vraiment excessives — il en était entré 12 millions de quintaux — entre en franchise maintenant uniquement dans la mesure où cela est indispensable pour certaines industries.

On nous a dit : Pour le reste, vous devez aussi faire une politique de protection.

Qu'on se reporte aux chiffres, qu'on regarde ce que sont devenus les droits de douane de 1914, surtout depuis un an et demi ! Qu'on ajoute à ces majorations de droits de douane édictées par décrets ou votées par le Parlement les taxes sur les licences perçues à l'entrée des produits étrangers ! Vous verrez que ce sont des coefficients considérables qui sont appliqués pour les majorations de droits, ou pour les taxes de licences assimilables aux droits de douane.

M. Liautey nous a dit : Cela ne suffit pas. Vous devez aller plus loin et interdire complètement l'entrée des produits agricoles étrangers.

Qu'on se reporte aux contingents fixés, et qu'on examine si pratiquement notre marché intérieur n'est pas à l'abri de la concurrence étrangère.

Permettez-moi de vous citer quelques chiffres, et faisons ensemble quelques comparaisons.

Entrées de bovins en France autorisées pour le quatrième trimestre de 1931 : 56.000 quintaux.

En 1932 nous tombons à 32.0000.

A l'heure actuelle, il entre 2.000 quintaux de bovins sur pied, qui sont à destination de la Sarre ! lorsque vous prenez les statistiques douanières, vous êtes tentés de conclure d'un examen rapide que, contrairement aux affirmations du ministre de l'Agricul-

ture, la frontière reste ouverte à l'entrée de certains produits agricoles étrangers. Mais ce qu'il faut savoir pour interpréter les statistiques, c'est que la frontière douanière française a été reportée de la limite de la France à la limite de la Sarre allemande. Il y a des produits étrangers qui entrent en Sarre. Or, la Sarre est un pays international que nous ne pouvons pas réserver pour l'écoulement de nos produits, et il faut par conséquent, si nous voulons éviter des complications internationales, que nous respections le droit de la Sarre de recevoir certains produits étrangers.

Les contingents sarrois ont été réduits de telle façon qu'à l'heure présente la Sarre est obligée d'acheter certains produits français. Mais les 2.000 bovins dont je parle sont à destination de la Sarre.

De même pour les porcs : 5.000 seulement sont entrés en France dans chaque trimestre, et ces 5.000 porcs étaient à destination de la Sarre.

M. Liautey dit : il faut aller plus loin. D'autres produits agricoles entrent en France, et vous devez empêcher tous les produits agricoles d'entrer sur notre sol. Nous avons protesté, dit M. Liautey, et dit également M. Brachard dans le très beau rapport qu'il a présenté, contre certains accords commerciaux qui ont permis l'entrée en France de produits laitiers.

Sur ce point, il faut s'expliquer.

Les contradictions qui apparaissent entre les demandes des orateurs qui ont pris la parole dans cette discussion ne vous ont pas échappé. Si M. Liautey dit : « Ne faites rien entrer en France », M. Roy, au nom des viticulteurs et des pays à appellation d'origine qui souffrent si durement de la crise, a dit : « Assurez-nous des débouchés à l'étranger. »

Or, comme nous nous trouvons en présence de pays comme la Suisse, le Canada la Hollande qui sont susceptibles de nous acheter certains vins et certains produits agricoles, si nous ne recevons rien d'eux, ils ne prendront rien chez nous. D'où la né-

cessité de discuter avec eux, en vue de passer des accords commerciaux avantageux.

En ce qui concerne la Suisse, je dis tout net, parce que cela a été dit ailleurs, que je n'étais pas d'accord avec mon collègue le ministre du commerce quand a été arrêté le contingent de fromages suisses. Mais voyez combien difficile était ma tâche ! Si l'on examine les échanges qui se font entre la Suisse et la France on s'aperçoit que, même avec le contingent de fromages qui a été fixé de façon excessive, nous sommes vendeurs en Suisse de produits agricoles en quantités supérieures à celles que la Suisse vend chez nous. Et si, revisant le contingent de fromages, nous avions obtenu ce résultat d'empêcher la vente en Suisse de produits agricoles pour une valeur supérieure, avouez que nous aurions été tout de même les mauvais marchands d'une pareille opération. (*Applaudissements.*)

C'est tous les jours que nous avons ainsi à discuter.

Quand nous discutons un accord avec le Canada, celui-ci nous dit : « Maintenez l'entrée en France des blés sous le régime de l'admission temporaire » ; et dans les milieux agricoles on déclare qu'il faut absolument supprimer l'admission temporaire, qui donne lieu à la fraude.

En réalité, une Commission constituée pour examiner le fonctionnement de l'admission temporaire a reconnu que les fraudes n'étaient pas possibles.

Mais certains représentants de pays producteurs de blé ajoutent immédiatement, quand on leur signale le résultat des travaux de la Commission ainsi instituée : « Qu'importe ! Il y a une telle mystique contre l'admission temporaire qu'il faut absolument la supprimer. »

Je laisse de côté les conséquences fâcheuses que cela pourrait avoir en France pour certaines industries.

Le Canada en particulier nous a fait connaître que, si nous supprimions l'admission temporaire, les avantages qu'il nous accordait pour l'exporta-

tion de nos vins, de nos cognacs et armagnacs seraient immédiatement supprimés.

Alors, faut-il sacrifier certaines productions agricoles pour donner satisfaction à une demande qui, par ailleurs, ne présente pas un très gros intérêt, ainsi que je l'ai indiqué ?

C'est au milieu de demandes contradictoires que le ministre de l'agriculture a à se débattre. Il fait pour le mieux en essayant de donner satisfaction à l'intérêt général agricole. Et si à certains moments telle production agricole paraît lésée, elle trouvera une compensation lorsqu'on réalisera d'autres accords. (*Applaudissements.*)

Pour le vin, nous avons, ainsi que l'a indiqué M. Brachard et répété M. Roy, une situation analogue à celle du blé. Il y a 85 à 90 millions d'hectolitres récoltés en 1934 et un stock d'environ 5 millions de quintaux. C'est beaucoup plus qu'il ne faut pour la consommation française, et les débouchés à l'extérieur ne semblent pas à l'heure actuelle faciles à ouvrir.

Que convient-il de faire ?

Je suis d'accord avec M. Roy pour tirer immédiatement des lois qui ont été votées ce qu'on peut en tirer pour la défense viticole, pour réprimer impitoyablement la fraude, pour faire jouer le blocage, le super-blocage.

Cela suffira-t-il ? Je dis tout net : je ne le crois pas, et je serai obligé de prendre des mesures nouvelles pour parer à la crise de la viticulture.

Mais là encore, il ne faut pas, pour alimenter certaines campagnes, qu'on affole l'opinion publique en propageant des légendes, et en disant que, lorsque le Gouvernement prend certain décret sur le degré minimum, il fait tomber les digues qui retenaient en Algérie des millions d'hectolitres. Ce n'est pas d'ailleurs M. Roy qui a dit cela.

Le décret sur le degré minimum avait pour résultat d'une part de laisser entrer en France 200.000 hectolitres de vins produits dans des régions d'Algérie qui ne pouvaient pas atteindre le degré d'abord fixé.

Mais il avait aussi cet autre résultat d'éviter des fraudes extrêmement dangereuses pour la viticulture française et qui, avec le régime ancien des vins de coupage, faisaient entrer en France les vins algériens de faible degré pour une quantité au moins égale à ces 200.000 hectolitres.

Actuellement, quand on prend des mesures d'ordre technique qui sont au point de vue de la production métropolitaine plutôt favorables, des hommes qui croient servir des intérêts se répandent en campagnes dans certains milieux et propagent des bruits comme ceux que j'indiquais tout à l'heure, à savoir que ce sont des millions d'hectolitres qui vont être déversés sur notre marché. Ils font ainsi beaucoup de mal à la viticulture, et je tiens à dire qu'en propageant de tels bruits, en faisant de telles campagnes, loin de servir les intérêts agricoles, on les dessert parce qu'on affole une opinion déjà suffisamment inquiète, celle de producteurs malheureux (*Applaudissements.*)

Je réponds enfin à des demandes d'explications formulées par plusieurs orateurs.

M. Liautey nous a dit : Le programme d'outillage national tel qu'il a été arrêté par le Gouvernement est vraiment insuffisant et il sacrifie les intérêts des campagnes.

Je demande au Congrès d'être juste à ce point de vue non pas à l'égard du Gouvernement mais du groupe parlementaire et de celui qui, en son nom, a défendu dans la discussion du projet Marquet les intérêts de l'agriculture, je veux parler de M. Jaubert.

Un plan avait été préparé. Le ministre de l'Agriculture était, si je puis dire, un peu en dehors du jeu. Malgré les protestations qui s'élevaient de partout, on voulait surtout faire des travaux dans les régions où il y a de très nombreux chômeurs.

Cette méthode avait pour conséquence de faire disparaître de la liste des bénéficiaires des subventions ces petites communes rurales auxquelles vous vous intéressez si justement.

A la suite de l'intervention du groupe radical et

de l'énergique démonstration faite à la tribune par M. Jaubert, les propositions du Gouvernement ont été modifiées sur ma demande, et c'est 1.500 millions de travaux qui vont être faits dans les campagnes avec les fonds des assurances sociales. Ces fonds seront employés jusqu'à concurrence de 350 millions pour les travaux l'adduction d'eau, de chemins ruraux et d'électrification des campagnes.

Que cela ne soit pas suffisant et qu'il faille souhaiter un programme d'équipement rural beaucoup plus important, j'en suis d'accord avec M. Liautey. Mais tenons compte des résultats obtenus qui, je le répète, doivent être portés à l'actif du groupe parlementaire du Parti radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Nous aurons évidemment, au cours de la session qui va s'ouvrir à nous pencher encore sur ces problèmes agricoles et à voir s'il ne convient pas de chercher des solutions plus rigides aux difficultés présentes, en diminuant la production et en essayant de faire qu'elle raccorde exactement la consommation probable du pays.

C'est le problème de la restriction des emblavures qui a été abordé par M. Brachard. C'est aussi celui qui était dans l'esprit de M. Pignet quand il parlait tout à l'heure de l'arrachage de vignes, peut-être avec octroi de subventions à ceux dont les efforts contribueraient à rétablir un équilibre si malheureusement perdu.

Toutes ces questions, nous les étudierons avec le désir que le Parti radical a toujours eu de servir les intérêts de la terre française et des producteurs français, de ces paysans qui sont les meilleurs points d'appui, disait M. Brachard, de notre Parti.

J'ai conscience, dans les mois que je viens de vivre et qui ont été, je vous assure, particulièrement difficile, ayant à résoudre des problèmes presque insolubles dans un espace de temps très court, d'avoir fait de mon mieux. Ma meilleure récompense a été l'appréciation que mes collègues et mes amis

ont bien voulu tout à l'heure porter de mes efforts. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Interprètes de cette Assemblée, nous remercions notre ami Queuille.

Par sa vigilance avertie dans les Conseils de Gouvernement, des agriculteurs il s'est montré véritablement le ministre, c'est-à-dire le serviteur. (*Applaudissements.*)

* * *

LES PETITS VITICULTEURS

La parole est à M. Albert Milhaud.

M. Albert Milhaud (Hérault). — Je ne veux pas abuser de la patience du Congrès.

Quelques-uns de mes amis m'avaient fait inscrire pour rappeler dans ce débat le vœu que vous avez accepté l'année dernière tendant au maintien de la limitation des plantations et du degré minimum.

Notre ministre de l'Agriculture vient de faire des déclarations qui, dans leur ensemble, donneront satisfaction, je l'espère à mes amis.

Nous ne venons pas ici pour apporter dans ce Congrès un esprit d'agitation régional ou corporatif. Nous désirons avoir votre appui en vue d'une action gouvernementale, et le seul appel que j'adresse au ministre de mon Parti, c'est de ne pas laisser tomber la protection légitime des petits viticulteurs français qui ont le droit de compter sur sa vigilance et d'être assurés qu'ils trouveront autour d'eux la démocratie radicale pour les défendre.

Telle est la seule prière que j'adresse à notre ministre de l'Agriculture, avec lequel, d'ailleurs, j'ai eu, sur la question, des entretiens personnels qui m'ont donné satisfaction. (*Applaudissements.*)

* * *

M. le Président. — La parole est à M. Lebel.

M. Lebel (Pas-de-Calais). — Je désire poser une simple question à M. le ministre de l'Agriculture. Je

voudrais savoir s'il envisage pour 1935 le retour à la liberté.

On voit à l'heure actuelle ériger à grands frais sur tout le territoire français, par des groupements et des particuliers, des silos qui leur coûtent énormément cher. De gros sacrifices deviendraient inutiles si l'on envisageait pour 1935 le retour à la liberté.

*
* *

M. le Président. — La parole est à M. Queuille.

M. Queuille. — Je réponds en disant que, de l'avis de tous les techniciens, de tous ceux qui se sont inquiétés du marché du blé, il n'est pas possible d'envisager le retour à la liberté tant que le marché intérieur ne sera pas assaini. (*Très bien! très bien!*)

Il faut d'abord résorber tous les excédents pour pouvoir discuter de ce problème et pour savoir, suivant qu'on est placé de tel ou tel côté au point de vue économique, s'il faut défendre la liberté ou maintenir la réglementation.

L'orateur précédent se demande ce que deviendraient les coopératives si l'on revenait demain au régime de la liberté et si l'on supprimait toute réglementation pour la vente des blés.

Je lui réponds qu'en tout état de cause les coopératives auront des moyens de vie, car je pense que, même si un Gouvernement et un Parlement décidaient de revenir au régime de la liberté, on maintiendra aux coopératives les primes de stockage qui permettront à la profession organisée des cultivateurs d'échelonner leurs ventes et de tenir un marché sur lequel la spéculation, dans le régime de la liberté, menacerait de s'exercer dans un sens défavorable aux agriculteurs.

Ainsi, que les coopératives se constituent, qu'elles s'organisent, qu'elles se disciplinent, car la discipline leur manque souvent et que, dans le régime actuel de contrainte et de réglementation, elles ne craignent pas pour leur avenir ! Même si le régime

de la liberté était un jour institué, les coopératives, qui prendront le blé de leurs adhérents, qui recevront du ministère de l'Agriculture des primes de stockage et d'entretien, qui échelonneront et régulariseront les ventes, en évitant, comme on l'a vu si souvent autrefois, les offres massives au début de la campagne, peuvent être certaines de l'avenir, car elles sont indispensables pour une meilleure organisation d'un marché particulièrement délicat. (*Applaudissements.*)

M. LEBEL (Pas-de-Calais). — Je remercie M. le ministre des précisions qu'il a bien voulu me donner.

***

LE CRÉDIT AGRICOLE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Réthoré.

M. RÉTHORÉ (Charente-Inférieure). — Je me fais auprès de M. le ministre l'écho de l'émotion légitime que nous ressentons dans nos campagnes devant la crise que nous traversons, et j'attire également l'attention des petits commerçants présents dans cette salle sur les répercussions de cette crise sur les agriculteurs.

La crise générale dont nous souffrons a commencé à se faire sentir avec acuité le jour où nous autres agriculteurs, qui étions les meilleurs clients des villes, n'ayant plus d'argent dans nos poches, nous avons cessé d'acheter.

A côté de cette crise, il y a un problème tragique qui se pose, c'est celui des petits paysans, qui, pour améliorer leur matériel, ont emprunté au Crédit agricole et qui ne peuvent aujourd'hui faire face au remboursement des capitaux empruntés, étant donné que leur cheptel et leurs terres ont baissé dans la proportion de moitié, quelquefois même davantage. (*Applaudissements.*)

Il faudrait que le Crédit agricole non seulement accorde de longs délais de remboursement, mais qu'on admette même des réductions des dettes qui

pèsent sur nos paysans, parce qu'elles sont pour eux une gêne cruelle dont ils finiront par mourir.

Tout à l'heure on a proposé divers remèdes à la mévente du blé. Nous autres, paysans, nous n'en connaissons qu'un; le reste nous semble de la littérature. Nous avons eu cette loi sur les blés; qui a rendu d'immenses services, mais qui a permis, à côté des misères, l'édification de fortunes scandaleuses. Nous voudrions que le Parti radical-socialiste, dont la tradition est de défense paysanne, prenne l'initiative d'une mesure qui, du jour au lendemain, rendrait la prospérité non seulement à l'agriculture, mais aussi au commerce des villes dont nous sommes les meilleurs clients: Nous voudrions que le Gouvernement fasse un emprunt de 2 milliards, en vue d'exporter l'excédent du blé et de rendre la liberté au commerce.

Où prendra-t-on l'argent, nous dira-t-on ?

Lorsqu'il y a quelques années des Gouvernements étrangers, en particulier le Gouvernement fasciste de Hongrie, ont eu besoin d'argent, il s'est trouvé quelqu'un chez nous pour leur donner 500 millions. Ces 500 millions, on nous en donnera les intérêts un jour ou l'autre sous forme de grenades ou de balles.

Est-ce que, nous autres agriculteurs, nous ne sommes pas aussi intéressants que les Hongrois ? Ne sommes-nous pas aussi intéressants que toutes ces puissances de l'Europe centrale auxquelles, par milliards, nous avons donné notre argent ? Peut-on nous refuser, à nous paysons, 2 milliards pour sortir nos excédents de blé et reprendre notre prospérité ?

Rappelez-vous qu'il y a quelques années, quand quelques grandes sociétés capitalistes se sont trouvées aux abois, on ne leur a pas répondu que les caisses de l'Etat étaient vides. On a trouvé les milliards nécessaires.

Aujourd'hui qu'est en jeu la cause de 20 millions de paysans qui ont confiance dans notre Parti, leur répondrez-vous « non ! », alors qu'hier on a répondu oui à tous les capitalistes qui demandaient secours ?

Le Parti radical-socialiste serait indigne de sa tradition s'il refusait aujourd'hui à la paysannerie française ce que Tardieu a donné au capitalisme étranger.

Tout à l'heure on vous a parlé également de la crise de l'élevage. Qu'il me soit permis, sans rompre pour cela la trêve, — nous avons le droit de nous défendre quand tous les jours les journaux traînent dans la boue, non seulement les chefs de notre Parti, mais tous les militants de province, — qu'il me soit permis de dire au point de vue de la crise que l'homme qui a été le plus néfaste à l'agriculture française a été Tardieu. Je me souviens d'un comice agricole qui s'est tenu dans mon canton de Villebois-la-Valette, il y a trois ans. A cette époque, Tardieu était ministre de l'Agriculture, et, à la suite d'une campagne menée parmi nos ruraux, on avait envoyé un télégramme de protestation à Tardieu contre les importations massives de bétail étranger. Si ce bétail étranger, en provenance de l'Europe centrale n'était pas venu chez nous, nous n'aurions pas en Charente la crise que nous connaissons aujourd'hui.

On vous a parlé aussi de l'importante question du vin. Nous avons trop de vin, nous ne pouvons pas le vendre. N'est-il pas paradoxal qu'étant à peu près les seuls dans le monde à produire du bon vin, nous ne puissions arriver à le vendre ?

Il y a deux ans, je suis allé en Europe centrale. N'est-il pas paradoxal que dans la Pologne, que nous avons sortie de la tombe, on frappe nos vins de 400 % de droits ? Nous avons donné des milliards à la Pologne. N'aurait-on pu imposer à ce pays, qui ne produit pas un litre de vin sur son territoire, d'accepter nos vins français ?

Ce qui est vrai pour la Pologne ne l'est-il pas pour d'autres pays ?

Je demande au Congrès de bien vouloir émettre les trois vœux suivants :

1° Que le Gouvernement accepte l'idée d'un emprunt de 2 milliards, destiné à acheter l'excédent de

blé pour le vendre sur le marché extérieur et à rendre la liberté du commerce. On nous dit d'attendre un an, deux ans, trois ans, que la situation s'améliore. D'ici là, avec quoi vivrons-nous, avec quoi paierons-nous nos impôts ?

2° Que le Crédit agricole donne des facilités de paiement aux petits propriétaires terriens;

3° Qu'à l'avenir on ne subordonne pas les questions économiques aux questions politiques, et que les nouveaux traités de commerce qui seront conclus avec la Pologne — je cite cet exemple parce qu'il est particulièrement net — ne nous soient pas à ce point défavorables.

* * *

M. le Président. — La parole est à M. Queuille.

M. Queuille. — Je veux assurer M. Réthoré et lui dire qu'un effort a été fait dans le sens qu'il désire.

Il ne faut pas croire que l'exportation, qui peut nous débarrasser d'une quantité assez importante de blé, n'a pas préoccupé le Gouvernement. Comme l'a indiqué M. Brachard, des exportations importantes, 3.500.000 quintaux à l'heure présente, ont été faites ou sont en cours. D'autres suivront.

Pour cela, évidemment, il faut des ressources, et ces ressources, nous les trouvons dans un emprunt, comme le voudrait M. Réthoré. La dernière loi sur les blés a donné au Gouvernement la possibilité de gager des emprunts et d'en assurer le service grâce aux ressources attribuées au compte spécial des blés. Ces ressources proviennent d'une taxe à la meunerie, d'une taxe de 3 francs par quintal de blé entrant moulin, payée par le producteur. Grâce à ces ressources, il a été emprunté plusieurs centaines de millions et il a été gagé des sommes qui approchent le milliard.

Vous voyez donc que la demande de M. Réthoré, loin de me gêner, me permet de lui répondre que nous sommes éjà entrés dans ses vues.

J'entends que dans les milieux agricoles on proclame parfois que l'exportation des blés devrait être faite avec un rythme beaucoup plus rapide et que c'est immédiatement qu'il faudra prendre 10 ou 15 millions de quintaux de blé pour les placer à tout prix sur le marché mondial.

Or, je vous demande de réfléchir que la situation du marché mondial est soumise aux mêmes exigences que celle de notre marché intérieur. Le marché mon-

Or, je vous demande de réfléchir et de considérer que la situation du marché mondial est soumise aux mêmes exigences que celle de notre marché intérieur. Le marché mondial, comme le marché français, a des besoins limités, précis et en quelque sorte constants. Si vous voulez, alors que d'autres pays ont déjà du mal à vendre sur le marché mondial, y jeter un excédent de marchandise considérable, vous ne l'écoulerez pas. Vous êtes obligés d'insinuer vos offres entre celles de l'Argentine, du Canada, des Etats-Unis (qui cette année ne seront peut-être guère exportateurs), de l'Australie et de certains pays danubiens, et vous ne pouvez pas les placer toutes, parce que ces autres pays sont là qui offrent comme vous. A le vouloir faire, on créerait une concurrence à la baisse des prix, les cours mondiaux tomberaient encore davantage et l'on ne placerait pas plus de blé.

Nous essayons de vendre dans les conditions où le marché mondial permet la vente des blés français. Je répète que 3.500.000 quintaux sont sortis ou vont sortir. D'autres licences d'exportations sont actuellement en circulation.

Vous voyez que sur ce point M. Réthoré a à peu près satisfaction, compte tenu des réserves d'ordre technique que j'ai dû lui opposer.

Pour les vins, il ne faut pas dire que, dans les accords commerciaux, on ne se préoccupe pas de leur trouver des débouchés, puisque je disais même tout à l'heure en réponse à certains orateurs que, si le ministre du Commerce avait accepté de donner satisfaction à la Suisse en ce qui concerne le con-

tingentement des fromages, c'était pour avoir satisfaction lui-même touchant des demandes d'exportation, en particulier de vins de Bourgogne et de Bordeaux.

Quand nous discutons avec le Danemark et la Hollande, nous avons la préoccupation de négociateurs qui tâchent de trouver dans ces pays l'écoulement de vins à appellation d'origine. A ce point de vue, nous avons obtenu du Danemark des avantages qui ne sont pas négligeables, sous réserve des difficultés que le Danemark rencontre dans la protection des devises, car il est obligé de défendre sa monnaie, et il n'est pas très généreux quand il s'agit d'acheter à l'extérieur. Je répète cependant que des avantages ont été acquis en faveur de la production viticole française.

Dans l'accord que nous venons de signer avec le Canada, nous avons également obtenu quelques avantages pour nos débouchés.

Nous ne savons pas encore ce que pourront donner ces avantages au Canada, parce que nous ignorons ce que peut être la consommation d'un produit de luxe dans ce pays par ce temps de crise. Mais l'exportation des vins de Bordeaux et des cognacs vers le Canada devient possible alors que jusqu'à présent les droits phohibitifs nous fermaient complètement l'accès de nos produits sur ce marché.

Nous avons eu aussi la préoccupation de trouver des débouchés aux Etats-Unis. Nous avons donné une compensation qui n'a pas gêné l'agriculture française, bien que ce soit un avantage agricole que nous ayons dû consentir. L'année dernière, il y avait eu une mauvaise récolte de pommes. En dehors de la période pendant laquelle les pommes françaises sont vendues, nous avons pu recevoir, sans inconvénient pour la production française, un contingent de pommes de Californie en échange duquel les Etats-Unis ont accepté un contingent de vins triple de ce qu'il était auparavant.

Ainsi, les préoccupations de M. Réthoré sont les nôtres. Je ne puis cependant pas lui donner l'assu-

rance que les demandes que nous présentons à des pays étrangers pour l'écoulement de nos vins sont toujours satisfaites. Contrairement à ce qu'affirmait M. Réthoré, la France a perdu le monopole de la production des vins. Autrefois, nous étions seuls les très gros producteurs. Il y avait bien, dans le bassin méditerranéen, la Grèce et l'Italie qui produisaient également certains vins. Mais on ne pouvait pas dire que ces deux pays étaient capables de concurrencer notre production sur le marché mondial, au moins en ce qui concerne les vins de haute qualité.

M. Réthoré, qui a fait un voyage dans les pays danubiens, est trop averti pour ne pas connaître la situation générale du marché. Il doit savoir que, même dans l'Europe centrale, on fait du vin, qu'on en fait en Australie, qu'on en fait en Nouvelle-Zélande, et que d'autre part notre production nord-africaine a augmenté dans des proportions considérables. C'est dire que la position de nos vins sur le marché mondial n'est plus ce qu'elle était avant 1914 et que nous éprouvons certaines résistances quand nous voulons placer cette marchandises sur le marché extérieur, car l'abondance d'une marchandise n'a pas habituellement pour conséquence d'en faciliter l'écoulement.

Retenez donc et les explications que je vous fournis et l'effort considérable fait par nous. Ils doivent donner, au moins je l'espère, très largement satisfaction à l'intervention de M. Réthoré. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Brachard.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'additif

présenté par M. Pignet et un certain nombre de collègues.

(Cet additif est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour présenté par M. Liautey.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

***

LA REORGANISATION DU COMITE EXECUTIF

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Delthil, sénateur.

M. DELTHIL (Tarn-et-Garonne). — Au nom de la conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations, je demande au congrès de discuter dès aujourd'hui la proposition de résolution acceptée à l'unanimité par la conférence des présidents et secrétaires généraux. Cette proposition a trait à une réorganisation que vos présidents et secrétaires généraux considèrent comme indispensable.

Je vous demande donc de nous donner, aujourd'hui même, les moyens de nous expliquer devant vous.

Voix diverses. — Tout de suite !

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander la discussion immédiate de cette proposition. La question de la défense du Travail français serait donc reportée à une autre séance.

M. GALIMAND (*Seine-Inférieure*). — Défendez le travail français d'abord vous parlerez de cela ensuite !

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle essentiellement la défense du travail français. D'autre

part, vous êtes saisis d'une demande exceptionnelle qui tend à inscrire à l'ordre du jour une question de règlement. Tant que l'assemblée n'en aura pas décidé autrement, je dois respecter l'ordre du jour primitif de cette séance et le débat doit se continuer sans désemparer sur la question du travail français.

Si l'on propose d'inscrire une nouvelle question à l'ordre du jour, il faut indiquer immédiatement une heure ultérieure.

M. Delthil. — Je me suis expliqué. Je demande que cette question soit réglée aujourd'hui, car, demain, elle serait enterrée. C'est ce qu'il faut éviter dans l'intérêt de notre parti.

***

M. le Président. — La parole est à M. Albert Milhaud.

M. Albert Milhaud (Hérault). — Je demande essentiellement que ce congrès fasse la preuve qu'il n'y a pas d'autre élément de la démocratie plus soucieux que lui de s'associer à l'œuvre de redressement économique et de lutte contre le chômage (*Applaudissements.*)

Mais je pense également que, puisque nous sommes réunis et que notre séance peut se prolonger aujourd'hui même, au delà de la séance captivante de cet après-midi, les hommes de labeur que vous êtes peuvent, cette année, comme l'an dernier à Vichy, prolonger leur effort dans une séance de nuit.

A cet égard, si j'insiste, c'est pour demander précisément au congrès de Nantes d'enchaîner son effort de réorganisation, de propagande, avec celui de l'année précédente.

A Vichy, nous avons dit : « Nous voulons nous réorganiser. » Un an a passé. L'heure est venue de s'exécuter, je vous le dis simplement : à une heure favorable à tout le monde, exécutons-nous.

Je propose que nous nous réunissions en séance de nuit. Nous aurons toute liberté de confronter nos thèses en pleine impartialité.

M. le Président. — M. Albert Milhaud demande que cette question soit discutée ce soir, au cours d'une séance de nuit.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

***

LA DEFENSE DU TRAVAIL FRANÇAIS

M. le Président. — La parole est à M. Maurice Rolland, député du Rhône, sur la question de la protection du travail français.

M. Maurice Rolland, *député du Rhône, Secrétaire parlementaire du parti.* — S'il est une question sur laquelle notre congrès se doit d'être unanime, c'est bien celle de la lutte contre la crise économique et, en particulier, contre le chômage.

L'an dernier, le problème a été étudié, non seulement d'un point critique, mais d'une façon à peu près complète dans l'excellent rapport de notre ami Roche. Mais il faut reconnaître que la réalisation du plan n'a pas été parfaite. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui le devoir d'envisager de nouveau le problème et de prendre les mesures qu'il comporte.

A la veille de l'hiver qui va être particulièrement rude et difficile le devoir d'un grand parti comme le nôtre est de se pencher avec attention sur ce problème et de l'examiner d'une façon précise.

Il faut agir et agir vite.

Insuffisance du plan Marquet

Je veux d'abord mettre le congrès en garde contre certains propos et certaines illusions. Deux cons-

tatations pessimistes sont d'abord à faire en ce qui concerne le chômage. D'une part, la crise s'aggrave d'une façon rapide, d'autre part, le plan Marquet est insuffisant par son volume et par sa portée.

J'ai dit que la crise s'aggrave. Je ne chargerai pas mon exposé de chiffres. Je vous en citerai cependant trois qui constitueront, en quelque sorte, les points de repère permettant de juger la situation.

Dans le courant du mois d'août dernier — et vous voudrez bien remarquer que c'est un de ces mois d'été où les sans-travail trouvent le plus de travaux auxiliaires — le nombre des chômeurs français a augmenté, dans la semaine du 17 août, de 4.200, dans la semaine du 24 3.200 et d'une façon plus générale, le nombre global des chômeurs au cours de la dernière année, a augmenté de 90.000.

Ce sont trois chiffres que je jette dans le débat uniquement pour indiquer que, malgré certains augures optimistes, la crise s'accroît dans des proportions considérables et qu'il est temps d'y mettre un terme et d'agir.

Je vous demande d'autre part, de mettre en garde nos amis et l'opinion publique contre certaines illusions qui ont cours.

Le plan Marquet est insuffisant par son volume, et nos collègues de la Chambre l'ont dit officiellement avant le vote.

En effet, ce plan suppose, pendant cinq ans une somme de grands travaux dont les crédits annuels seront à peu près de l'ordre de grandeur de 1.800 millions.

Or, dans la moyenne des exercices budgétaires précédents, figurait au budget soit au titre de l'exercice annuel soit au titre des divers plans d'outillage national, soit encore par le fait de l'initiative des collectivités, une somme de crédits égale à 3.500 millions. Or, comme ces crédits ont disparu, le plan Marquet, qui prévoit un crédit de 1.800 millions par an, est insuffisant, et c'est une somme de 2 milliards de travaux environ qui a disparu du mouvement économique.

Le plan Marquet est également insuffisant par sa portée, voici pourquoi. On dit qu'il va servir à utiliser 100.000 chômeurs. C'est exact, mais 100.000 chômeurs utilisés pendant les cinq ans d'application du plan, cela fait une moyenne annuelle de 20.000 travailleurs. Quand on pense que le nombre des chômeurs secourus en France est actuellement de 320.000, on peut juger de l'insuffisance de ce plan.

Je précise que, dans ce nombre de 320.000 ne figurent pas, d'une part, les chômeurs partiels et, d'autre part, les chômeurs complets qui ne sont pas secourus.

C'est pourquoi nous devons envisager des mesures plus précises et recourir à des remèdes nouveaux en dehors du plan Marquet.

Autres moyens de lutte contre le chômage

Les 40 heures. La retraite, etc.

Ces remèdes sont de deux ordres. D'une part, il faut redistribuer le travail, procéder à une nouvelle répartition de la somme de travail global qu'on peut effectuer chez nous, d'autre part, réorganiser rapidement le service d'assistance-chômage, car il y a de la misère et la misère n'attend pas.

Il faut, d'abord, redistribuer le travail. On a dit très souvent que le chômeur demandait du travail et non des secours. C'est vrai. Mais comment lui donner du travail ?

Je rappellerai la proposition de résolution due à l'initiative de notre ami Jaubert et qui a été approuvée par l'ensemble du groupe parlementaire. Cette proposition tend à la réalisation d'un plan quinquennal de grands travaux.

A un certain moment, cette idée était difficile à réaliser. Mais, aujourd'hui, le gouvernement qui a pu trouver 9 milliards au cours d'un emprunt de consolidation, pourrait aussi trouver un certain nom-

bre de milliards destinés à l'équipement économique de notre pays et à la résorption du chômage.

D'autre part, la question se pose de la réduction de la journée de travail. J'ajoute que la réduction du nombre des années de travail est je crois, une notion nouvelle dans cet ordre d'idées et dont il faut que notre parti prenne l'initiative.

La réduction des heures de travail, c'est le problème de la semaine de 40 heures.

On nous objecte que ce problème ne peut se résoudre que sur le terrain international. C'était peut-être vrai il y a quelques mois ou quelques années; ce l'est beaucoup moins aujourd'hui où des pays ont hardiment pris l'initiative — je ne citerai que les Etats-Unis — d'appliquer la semaine de 40 heures.

Attendrons-nous que notre démocratie aille prendre ses exemples dans les pays fascistes pour réduire la durée de la semaine de travail et faire bénéficier les travailleurs français du progrès technique et social ?

Il y a également la réduction du nombre des années de travail. On ne doit pas admettre qu'un homme, depuis l'adolescence première jusqu'à un âge assez avancé soit obligé de travailler pour vivre et ce, dans des conditions défectueuses pour lui et pour ses employeurs. (*Applaudissements.*)

La loi des assurances sociales intervenue trop tard après combien de batailles, pare à cet inconvénient par le jeu de la retraite obligatoire. Mais il y a un certain nombre de vieux travailleurs qui n'en bénéficieront pas, qui sont des chômeurs perpétuels et en faveur desquels une solution s'impose rapidement.

Il y a également les jeunes, car, lorsqu'on étudie le problème du chômage, on constate qu'il y a deux catégories particulièrement atteintes : les jeunes et les vieux.

Pour les jeunes, la solution n'est pas dans une retraite anticipée. Elle est tout autre. Elle est peut-être dans la vacance des emplois et aussi dans une

nouvelle orientation professionnelle. On ne s'occupe pas assez, dans nos organismes officiels d'orientation, des possibilités d'absorption du marché. Les jeunes chômeurs peuvent se réadapter, on peut les organiser autrement et les diriger vers les professions qui manquent de main-d'œuvre ou qui en manqueront dans quelques années. C'est un problème de prévision, un problème technique qu'on doit envisager dans les milieux gouvernementaux et, en particulier, au ministère du Travail.

Voilà donc sous quels aspects généraux le problème doit être étudié. Mais il y a une autre question : celle de la protection du travail français. Nous, qui sommes les représentants des centres urbains, nous avons eu l'occasion d'entendre les doléances des travailleurs français. Ils ne demandent pas que, brutalement, on expulse les travailleurs étrangers, mais, au contraire, qu'on procède par une sorte de discrimination entre le travailleur national et le travailleur importé.

Il faut accorder un droit de priorité à l'ouvrier français. On peut le faire en appliquant progressivement la loi du 10 août 1932 et en diminuant, chaque année, le pourcentage de main-d'œuvre étrangère tolérée, de telle sorte que les employeurs sachent, six mois ou un an à l'avance, qu'ils doivent éliminer de leur usine telle quantité de main-d'œuvre étrangère et préparer une main-d'œuvre étrangère de remplacement.

Ainsi, les bureaux et organismes de placement pourront faire les mêmes pronostics et orienter la main-d'œuvre française vers des débouchés nouveaux.

Il me souvient d'un discours prononcé récemment par le président Herriot lui-même qui, se faisant l'interprète d'un certain nombre de travailleurs français désolés et navrés de voir leur place prise par les travailleurs étrangers, disait textuellement ceci :

« Il faut que la France, tout en restant fidèle à ses traditions d'hospitalité, se ramène au volume

de main-d'œuvre qui est le seul dont elle ait besoin et qu'elle puisse employer sa main-d'œuvre nationale. »

Voilà donc les grandes lignes de la lutte contre le chômage par des moyens nouveaux.

La solidarité nationale. L'assistance chômage

Il y a aussi l'organisation de l'assistance et de la solidarité nationale. Il faut, sur ce point, faire quelque chose et le faire d'urgence. Je m'explique.

Il y aura toujours des vieux qui ne pourront pas être employés, même si l'on applique toutes les méthodes que j'ai préconisées. Il y aura, d'autre part, les travailleurs étrangers qu'il faudra conserver, en France, car on ne peut les expulser brutalement.

Pour ces travailleurs, il est indispensable que fonctionne un fonds de solidarité nationale. Actuellement, les fonds municipaux et départementaux de secours aux chômeurs constituent un poids qui pèse surtout sur les collectivités des centres industriels. Il faut que ce soit la nation française tout entière qui fasse l'effort et supporte la charge.

Sur ce point, je vous signale que des textes sont en voie d'élaboration. Un projet a été adopté par la Commission d'assurance et de prévoyance sociale de la Chambre, dont j'ai été le rapporteur. Il n'est pas encore à l'ordre du jour de l'assemblée.

Je demande au Congrès d'adopter une motion dans laquelle je vise ces différents points et qui est ainsi conçue :

« *Le Congrès,*

« *Demande la réalisation d'un plan quinquennal d'outillage national basé sur les principes de la résolution déposée par le groupe parlementaire le* 5 *juin* 1934 ;

« *Demande l'application stricte de la loi de* 8 *heu-*

res et d'envisager la possibilité, par la réduction des heures et des années de travail, de résorber le chômage par une répartition nouvelle du travail à l'ensemble des travailleurs.

« *Réclame un droit de priorité au travail pour les travailleurs français, les travailleurs étrangers prenant leur place au fonds de chômage pour les pays où la réciprocité existe ;*

« *Demande le vote immédiat d'un fonds national de chômage une législation unifiée du chômage et l'adoption sans délai de la proposition de loi Rolland, votée déjà par la Commission d'assurance et de prévoyance sociale de la Chambre.* »

J'ai terminé. Permettez-moi d'insister sur la gravité du problème et sur l'urgence des mesures à prendre. Nous sommes à un moment où il ne faut pas temporiser. Le problème du chômage est celui de la misère. La misère est mauvaise conseillère, c'est un ferment de révolte, de désordre social et politique. L'exemple de l'Allemagne nous prouve qu'il faut que nous ayons les yeux fixés sur ce qui se passe de l'autre côté du Rhin. Il ne faut pas que l'armée des chômeurs devienne celle du fascisme.

C'est pourquoi je vous demande d'adopter la résolution que je vous propose. Un parti comme le nôtre se doit de prendre cette attitude pour avoir une République meilleure et qui vive. (*Applaudissements.*)

* * *

La prolongation de la scolarité

M. le Président. — La parole est à M. Férin, député de la Marne.

M. Férin (*Marne*). — Je ne veux retenir votre attention que quelques minutes, pour vous parler d'une question qui intéresse particulièrement le chômage : la prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans.

Lorsque, après dix ans d'attente, la Chambre a

enfin voté le projet que j'ai eu l'honneur de défendre devant elle au nom de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, nous pensions que la question de la fréquentation scolaire et de la prolongation de la scolarité à 14 ans allait être résolue et que les efforts de tant d'amis de l'école, comme Herriot, Berthod, Jossot, Daladier et d'autres encore, seraient enfin couronnés de succès. Il ne s'agissait plus, en somme, que de faire accepter par le Sénat quelques petites mises au point pour mettre ce projet en harmonie avec les nécessités actuelles.

Or, depuis le vote de la Chambre, c'est-à-dire depuis dix-huit mois, ce projet dort sur le bureau de la haute assemblée et ni les rappels de la Commission de l'enseignement de la Chambre, ni le désir que vous avez formulé, dans votre dernier Congrès, sur la proposition de M. Abel Craissac, secrétaire général de la Fédération du Var, n'ont pu le faire sortir de sa torpeur.

Cependant, aucune des raisons impérieuses qui militent en faveur de ce projet n'a perdu de sa valeur. Sans revenir sur ces raisons, je rappellerai, notamment au point de vue pédagogique ce que disait Herriot en 1928 :

« L'enfant qui quitte l'école à 13 ans cesse d'apprendre au moment où il commence à comprendre les choses de la vie. »

D'autre part, à l'exception de la France, la plupart des Etats civilisés ont ratifié les conventions internationales du travail en ce qui concerne l'âge d'admission des enfants aux travaux agricoles, maritimes et industriels.

Qu'il me soit permis de dire que si la France ratifiait ces conventions, si les Chambres votaient enfin ce projet, nous apporterions peut-être le meilleur remède à la crise du chômage, car beaucoup d'enfants sont employés dans des entreprises où ils tiennent, au détriment de leur santé, la place de nombreux travailleurs qui sont frappés par le chômage.

D'ailleurs, la Commission du travail de la Chambre, dont je fais également partie, s'était émue de la question. Elle m'avait prié de déposer un rapport pour demander au Gouvernement d'intervenir au plus vite pour faire voter ce projet par le Sénat.

Comme conclusion, je vous demande de voter la résolution suivante :

« Le Congrès du Parti républicain-radical et radical socialiste confirmant ses décisions antérieures, insiste énergiquement auprès du Gouvernement pour hâter le vote définitif par le Sénat du projet de loi sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité à 14 ans. »

Naturellement, cette prolongation de la scolarité à 14 ans conduira fatalement à l'aménagement de nouveaux locaux scolaires et pour que toutes les régions de France puissent bénéficier des subventions qui sont accordées pour ces constructions scolaires, au nom de mes amis Jaubert, Liautey, Emile Seitz et en mon nom, je vous propose également cette autre résolution :

« Le Congrès demande que les crédits de subventions pour la construction des écoles primaires votés dans la loi de juillet 1934 (outillage national) ne soient pas réservés exclusivement à certaines régions et soient attribués en tenant compte seulement des besoins scolaires de tous les départements. »



M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Mme Eliane Brault.

Mme ELIANE BRAULT. — Citoyens, collaborant avec notre ami Férin et m'associant à la proposition de la fréquentation scolaire obligatoire, je viens vous demander de ne pas oublier, dans vos préoccupations les questions sociales, notamment celles des enfants malheureux, que vient de soulever le scandale de Belle-Isle.

Après avoir rendu hommage aux journalistes qui ont alerté l'opinion publique, je vous demande donc de faire votre devoir.

Je demande notamment que le Congrès, approuvant le vœu de son bureau, sur la proposition d'Edouard Pfeiffer et de moi-même, exige que soient appliquées immédiatement les mesures envisagées par le ministère de la Justice; exige également que par mesure préventive de la criminalité, le dépistage des pré-anormaux soit fait dès l'école par un service social dont le statut faciliterait la tâche; que la loi de huit heures et la loi de l'obligation scolaire soient respectées pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 14 ans, tant dans les écoles que dans les préventoriums et dans les maisons d'éducation surveillée ou établissements de correction.

Je demande également que le contrôle de la fréquentation scolaire ne soit pas un vain mot et que les lois soient appliquées.

Ces mesures ne nécessitent aucun crédit nouveau. Le Congrès peut donc les exiger immédiatement.

D'autres mesures demandent des crédits, mais le Congrès devra faire siennes les mesures suivantes :

Le tribunal pour mineurs doit devenir une juridiction spécialisée comportant l'avancement sur place des magistrats avec équivalence de traitement des autres juridictions.

Il convient d'ajouter l'application immédiate du décret du 16 février 1930 sur l'amélioration des maisons de détention et de la scolarité dans ces maisons. Il faut prévoir le remplacement du personnel pénitencier par un personnel médico-pédagogique spécialisé avec présence d'un médecin psychiâtre aux côtés du directeur de l'établissement.

Enfin, je demande que la circulaire du 15 février 1909 portant création facultative d'écoles départementales pour anormaux soit appliquées immédiatement.

Le Congrès demande également que soit prévu un centre d'accueil et de triage pour les enfants en danger moral. Selon le mot du président Herriot, le

Parti radical sera social ou ne sera pas. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La suite du débat sur la protection du travail français est reportée à la séance de ce soir, à 21 heures.

Avant de lever la séance, je vais mettre aux voix les deux ordres du jour qui vous ont été présentés par M. Férin.

(Ces deux ordres du jour sont adoptés.)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à midi 10 minutes.)

SIXIEME SEANCE

SAMEDI 27 OCTOBRE 1934

(Après-midi)

RESULTATS DES ELECTIONS AU BUREAU DU COMITE EXECUTIF

Présidence de M. ARCHIMBAUD.

La séance est ouverte à 14 heures et demie, sous la présidence de M. Archimbaud, député de la Drôme, assisté de MM. Julien Durand, Alexandre Israël, anciens ministres, Camille Picard, député, Emile Roche (Nord), Isore (P.-de-C.), comme *vice-présidents*, et de MM. Serlin, sénateur de l'Isère, Jouffrault, député des Deux-Sèvres, Caillot (Bas-Rhin), Miquel (Lot), Dr Julliand (Savoie), Pabon (Lot-et-Garonne), Valentin (Hte-Marne), Pinot (Mayenne), et Guillon (Vienne), comme *secrétaires* et des membres du bureau du Parti.

M. le Président. — J'ai l'honneur de faire connaître au Congrès le résultat des élections au Bureau du Comité exécutif :

Sont élus :

Vice-présidents parlementaires: MM. Julien (Rhône) 489 voix; Archimbaud (Drôme), 430; Ferin (Marne), 493; Herard, (Maine-et-Loire), 466.

Vice-présidents non parlementaires: MM. Gaston

Riou, 344 voix; Jacques Kayser, 267; Chevalier, 232; Garnier, 218. Elu pour un an: Emile Pignet, 209.

Secrétaires parlementaires: MM. Courson, 486 voix; Coudert, 483; Monnerville, 476; Ferrand, 460.

Secrétaires non parlementaires: MM. Sableau, 250 voix; Anxionnaz, 209; Robert Lange, 194; Rosenthal, 160.

(*Vifs applaudissements.*)

LA POLITIQUE INTERIEURE

Rapport général de M. Georges Bonnet député, ancien ministre

M. Le Président. — L'ordre du jour appelle le débat sur la politique intérieure.

La paroele est à M. Israël, rapporteur de la commission de réforme de l'Etat.

M. Israel, *rapporteur*. — Conformément à la décision que vous avez prise dans la première séance de votre Congrès, les deux commissions de politique générale et de réforme de l'Etat ont délibéré en commun.

C'est le résultat de leurs délibérations que je vous apporte sous la forme d'un ordre du jour dont je vais vous donner lecture et sur lequel vous aurez à délibérer :

Le Congrès du parti radical-socialiste, considérant que le malaise collectif de l'opinion publique est l'expression des souffrances individuelles nées de la crise économique, du chômage, de la mévente des produits agricoles, de la paralysie des échanges et de l'impossibilité pour la jeunesse de trouver l'emploi de son activité ;

Estime qu'il faut placer au premier plan de l'action des pouvoirs publics la restauration de notre économie par la réduction de l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation, la protection des travailleurs français contre l'invasion de la main-d'œuvre étrangère, l'allégement par la réduction du taux de l'intérêt, des charges qui pèsent sur la terre, l'usine et le magasin ;

Considère qu'il faut ranimer l'industrie et le commerce par la reprise des échanges extérieurs, le perfectionnement de l'outillage national et la défense des producteurs agricoles.

Le parti radical-socialiste, résolu à défendre les institutions républicaines et ce régime parlementaire, fidèle à ses traditions qui impliquent l'autorité de l'Etat et le respect des libertés individuelles, donne mandat à ses élus d'entreprendre, sans délai, la révision des méthodes de travail du Parlement et notamment la limitation de l'initiative en matière de dépenses dans les débats financiers, l'étude et le vote obligatoire dans les délais normaux d'un budget déposé à temps par le gouvernement, une stricte discipline des débats écartant les improvisations de séances.

Il estime que, dans le cas d'un conflit grave, soit entre les deux Chambres, soit entre le gouvernement et la Chambre issue directement du suffrage universel, il appartient au peuple seul d'imposer son arbitrage; demande à son comité exécutif et à ses élus au Parlement d'étudier et de présenter, dans le plus bref délai, un projet de référendum qui, s'exerçant non sur les personnes, mais sur les problèmes en cause, l'assure, dans l'ordre et dans la paix publique, la prédominance de l'intérêt national par l'expression de la souveraineté nationale;

Demande, en outre, que le Conseil national économique soit réorganisé et que, par des contrôles et des mesures appropriés, l'Etat soit totalement libéré des coalitions d'intérêts particuliers;

Insiste sur l'indispensable réforme de l'organisme judiciaire, notamment sur la nécessité de fortifier l'indépendance du juge contre toute pression et sur la réorganisation de la fonction publique et son adaptation à la vie de l'Etat moderne.

Le parti radical-socialiste est prêt à s'associer à toute réforme ayant pour objet d'assurer la stabilité ministérielle et d'obtenir un meilleur fonctionnement de l'Etat. Mais il ne saurait admettre des mesures qui risqueraient de favoriser des entrepri-

ses de pouvoir personnel contre les libertés républicaines.

Il fait confiance au président du parti et à ses élus des deux assemblées pour que, fors de leur patriotisme et de leur foi républicaine, ils poursuivent sans relâche la réalisation de ses idées.

Il leur donne mandat de faire triompher toute action qui assurera, en même temps que l'application de ce programme, le désarmement des factieux et la défense vigilante des libertés civiques et de la paix.

* * *

M. Le Président. — La parole est à M. Georges Bonnet, rapporteur.

M. Georges Bonnet, *rapporteur.* — Mesdames, citoyens, j'ai accepté comme un devoir innpérieux le rapport sur la politique générale que le Bureau du Comité exécutif du Parti radical a bien voulu me confier.

Aucune tâche pourtant ne m'a paru aussi difficile que celle dont votre confiance m'a aujourd'hui chargé. Jamais autant d'incertitude n'a régné dans les esprits. De toutes parts des inquiétudes naissent à l'horizon. Chaque jour apporte un projet, un plan, une réforme nouvelle. En même temps la souffrance a exaspéré les passions ; on pense, on parle, on agit avec violence et dans notre Parti même, l'an dernier si uni, on voit apparaître aujourd'hui les tendances diverses et parfois des oppositions redoutables.

Une voix. — A qui la faute !

M. Georges Bonnet, *rapporteur.* — En présence de cette situation, quel était le devoir de votre commission de politique générale ? Nous avons pensé que nous devions examiner le problème en nous mettant au dessus des passions, regarder les faits avec

objectivité et avec sang-froid, et essayer de préparer les solutions nécessaires sans qu'aucune hardiesse nous effraie. Ni optimisme, ni pessimisme, la vérité ! Voilà ce que le pays républicain attend de nous. (*Applaudissements.*)

Mais, parce que nous avons le devoir d'être justes même envers nos adversaires, nous avons le droit aussi de demander que l'on soit juste envers nous. Voilà pourquoi tout d'abord nous protestons contre la campagne de dénigrement systématique faite contre toute l'œuvre accomplie par les gouvernements radicaux.

A en croire certains, ni les chefs du gouvernement, ni les ministres qui se sont succédé au pouvoir de juin 1932 à 1934 n'auraient rien compris, n'auraient rien osé, n'auraïent rien tenté.

Puis, brusquement, serait survenue la date fatidique du 6 février 1934. Et tout d'un coup, à partir de ce moment, on aurait été illuminé, on aurait compris, on aurait osé, on aurait travaillé. « Amettons — disait l'autre jour un de ces bons apôtres qui comprennent la trêve à leur façon — que, depuis 1932 jusqu'à 1934, on a perdu deux ans ! »

Eh bien, c'est à la fois faux et juste. On n'a pas perdu deux ans, on n'a pas perdu une minute. (*Mouvements divers.*)

Mais oui, on n'a pas perdu une minute ! La situation léguée aux gouvernements radicaux, nous l'avons à maintes reprises décrite dans nos campagnes, au cours de notre propagande. Or, dès le mois de juin 1932, les gouvernements radicaux se sont mis au travail ; ils ont essayé de rétablir l'équilibre nécessaire du budget. Puis, lorsque le 1er février 1933, dans une crise redoutable, nous avons appelés au pouvoir, rappelez-vous quelle était la situation : « M. Chéron qui quittait le ministère des Finances écrivait alors dans une lettre aujourd'hui publique : « La crise de trésorerie n'est pas une question de semaines, elle est une question de jours, sinon d'heures ».

Voilà dans quelles conditions M. le Président Dala-

dier et moi-même avons été appelés au gouvernement. On attendait, à ce moment, la crise de trésorerie. Que dis-je ? On l'espérait ! (*Applaudissements.*)

Or, à toutes les échéances on a fait face régulièrement. Les projets nécessaires au redressement budgétaire ont été votés en temps utile. En même temps — je puis le rappeler avec honneur — à la Conférence de Londres nous avons non seulement sauvé notre monnaie, mais aussi empêché le désastre qui alait s'étendre sur toutes les monnaies d'Europe et qui eut été alors d'une exceptionnelle gravité. (*Applaudissements.*)

Et lorsque, le 1er octobre 1933, nous regardions l'effort accompli depuis six mois, nous pouvions éprouver quelque fierté. On parle souvent dans les communiqués de l'heure présente de la diminution du taux d'intérêt, du pourcentage de l'or qui couvre les billets de la Banque de France. Voyez les chiffres: la couverture le l'or par rapport aux billets avait passé de 77 à 80 % ; le taux d'intérêt des bons du Trésor à court terme avait diminué de 1 % ; les rentes étaient à un taux un peu plus élevé qu'elles ne sont aujourd'hui.

D'autre part, le projet que nous déposions le 1er octobre 1933 — je rappelle ce point qui est capital — comportait le monopole de la vente des armes et le contrôle de leur fabrication ; il comportait aussi un programme de grands travaux, la semaine de 40 heures, enfin un contrôle sévère empêchant l'évasion fiscale.

Aussi sommes-nous en droit de dire qu'en renversant un gouvernement qui présentait des projets comportant de telles mesures démocratiques, la partie de la majorité qui siège à l'extrême gauche a pris une responsabilité particulièrement lourde. (*Applaudissements.*)

Pourtant, nous n'avons pas alors perdu courage. Quelque temps plus tard le président Chautemps, avec sa belle autorité, faisait voter les mesures complémentaires nécessaires pour assurer l'équilibre du budget. Si bien que le 1er février 1934, lorsque les

ministres radicaux quittaient le pouvoir, ils pouvaient laisser un bilan qui se résume en définitive par quelques chiffres significatifs que voici :

En juin 1932, nous avions trouvé 15 milliards de déficit ; pour combler ce déficit, nous avions fait voter 15 milliards de ressources ou d'économies, dont douze étaient entrés dans les caisses de l'Etat.

Quant à la Trésorerie, alors qu'en juin 1932 le président Herriot avait trouvé les caisses vides, M. François Piétri, alors que je quittais le pouvoir en février 1934 et que je lui passais les services, reconnaissait dans un communiqué officiel que « la situation était parfaitement saine ». Il restait à ce moment en effet plus de 2 milliards en compte courant du Trésor à la Banque sans compter d'immenses facultés de l'émission d'emprunt.

En regardant le chemin parcouru, il faut reconnaître que cette œuvre a été accomplie par les gouvernements radicaux avec le concours du Parlement, sans révolte, sans opposition véritable, et je dirai même avec l'adhésion des masses démocratiques du pays. (*Applaudissements.*)

Mais vous savez la suite. On avait espéré la crise de trésorerie pour renverser les gouvernements de gauche, pour renverser et diminuer notre Parti. On pensait que, comme on nous y avait provoqués jadis, on pourrait nous amener à déclarer : « Nous n'avons plus d'argent dans les caisses. »

Eh bien, chargé du Ministère des Finances, j'ai tenu de mon mieux, dans des circonstances difficiles, et j'ai laissé une situation parfaitement nette.

Mais, quand on a vu que, par le moyen qu'on espérait, par la crise de trésorerie, on ne pouvait pas provoquer la crise politique qu'on cherchait depuis si longtemps, il a fallu trouver autre chose... et ce furent les événements du 6 février ! (*Applaudissements.*)

A ce moment, nous avons consenti la trêve. Nos amis sont entrés, avec le consentement de notre Parti, dans le Gouvernement ; et nous pouvons dire

aujourd'hui avec quelque fierté que cette trêve, nous l'avons rigoureusement respectée.

Plusieurs voix. — Mais pas les autres !

M. GEORGES BONNET, *rapporteur.* — Oui, pas les autres ! et j'y viens.

Pas un acte, pas un geste, pas une parole ne peuvent nous être reprochés qui auraient porté la moindre atteinte à la trêve. Et nous y avons d'autant plus de mérite — c'est peut-être une force pour nous, nous le verrons tout à l'heure — que pendant cette période nous avons vu nos amis les plus chers, ceux qui ont consacré le plus d'activité et de dévouement à notre Parti, attaqués avec la plus vive et la plus impitoyable férocité. (*Vifs applaudissements.*)

Pourquoi avions-nous consenti la trêve ? Nous l'avions consentie pour deux raisons : d'abord parce qu'on se battait dans la rue et que nous ne voulons pas de bataille entre Français, ensuite parce qu'il y avait « la crise » et que nous voulions qu'on pût chercher dans une période d'accalmie tous les moyens à adoucir cette crise. (*Applaudissements.*)

Là encore, à ce point de vue objectif, en dehors des passions, en toute vérité, puisque, vous ai-je dit, telle est la loi suivant laquelle se déroulera mon exposé, voyons les résultats qui ont été obtenus.

Il faut reconnaître que la bataille qui s'était déroulée s'est en partie apaisée. Pourtant, nous avons vu encore des combats se livrer dans les rues, et le sang français a coulé. Nous avons vu aussi exploiter avec cynisme tous les scandales, et souvent dans des buts politiques.

Je réfléchis souvent à ces faits et me demande : comment les hommes qui ont, à quelque titre que ce soit, la tâche de guider l'opinion publique peuvent-ils oublier à ce point les leçons de l'histoire, et comment ne pensent-ils pas qu'ils risquent d'être les premières victimes des mauvaises passions qu'ils auront déchaînées ? (*Applaudissements.*)

Il faut reconnaître aussi que, depuis huit mois, la crise ne s'est pas améliorée. Faisons un large tour

d'horizon : l'agriculteur ne vend pas ses produits et voit peu à peu, hélas ! la misère s'installer à son foyer ; l'ouvrier des villes cherche du travail. Il est souvent réduit au chômage, car il voit se fermer devant lui les portes des usines.

Au point de vue financier, la situation reste difficile. Sans parler du déficit des chemins de fer qui pèse lourdement sur le budget, je ne veux à cet égard citer que deux chiffres : il y a deux ans, le ministre des finances du gouvernemnt présidé par M. Herriot qui n'était autre que le même M. Germain Martin, pouvait émettre un emprunt 4 1/2 % au pair remboursable en 50 ans, alors qu'il a fallu, il y a quelques semaines, émettre un emprunt à 6 % remboursable en 30 ans. Le rapprochement de ces seuls chiffres vous montre la gravité du péril.

Mais, après avoir fait ces constatations, nous devons méditer sur elles et tâcher d'en tirer quelques leçons. Lesquelles ?

Celle-ci tout d'abord, qu'aujourd'hui ce n'est plus par une action psychologique, par un choc — comme l'on dit — sur l'opinion publique, un de ces chocs qui rétablissent la confiance, qu'on peut arriver à résoudre les problèmes si graves, les problèmes fondamentaux, qui inquiètent lourdement l'opinion du pays.

C'est toute la différence entre 1926 et 1934. Oui, il ne suffit plus à l'heure présente de créer un choc sur l'opinion, de mettre dans un même gouvernement des hommes qui s'étaient autrefois combattus ; il ne suffit plus de répéter, selon le conseil du médecin célèbre, que « tout va bien » ; il ne suffit plus d'affirmations optimistes. Il faut en vérité regarder le fond de ces problèmes nouveaux, les examiner, confronter les solutions, et il faut ensuite prendre hardiment ses décisions. (*Applaudissements.*)

Cette réflexion, je puis l'appliquer de la même manière au front commun, auquel je veux maintenant venir dans ce débat de politique générale.

Donc, un jour les socialistes et les communistes, qui s'étaient si fortement et si longtemps battus, qui avaient mené les uns contre les autres dans ce

pays une guerre sans merci, qui s'étaient si souvent couverts d'insultes et d'injures réciproques, ont entrepris de sceller une réconciliation solennelle sur l'autel des événements du 6 février.

Et pourquoi, en vue de quoi, cette réconciliation ? Pour combattre d'une part, ont-ils dit, le fascisme ; pour combattre la guerre, d'autre part.

Puis ils se sont tournés cordialement vers le Parti radical; et ils l'ont invité à prendre part à cette action unique. (*Cris : hou ! hou !*)

Quelle doit être sur ce point notre réponse ? Laissez-moi vous dire comment à mon sens se pose la question.

Si, demain, éclataient des émeutes dans la rue, contre le régime parlementaire, si demain nous apercevions des tentatives faites pour instaurer dans ce pays une dictature, ou une tentative de pouvoir personnel, nous ne laisserions à personne le droit de nous indiquer la place que nous irions volontairement occuper. (*Vifs applaudissements.*)

Nous serions, demain, en pareil cas, sans avoir à subir la moindre injonction ni la moindre sommation, à notre poste de combat pour défendre les libertés républicaines menacées. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais citoyens, écoutez-moi bien, ces événements de guerre civile et d'émeute, nous ne voulons pas qu'ils se produisent. S'il y a un gouvernement qui applique les mesures que vous allez tout à l'heure décider, nous espérons bien que ces événements ne se produiront pas.

Et puis, même s'ils se produisaient, si nous étions vainqueurs dans une lutte commune contre l'émeute, il faudrait, le lendemain de la victoire, gouverner ensemble. Tout est là, car c'est un problème de gouvernement, ce n'est pas le problème de la rue, qui se pose pour un parti comme le nôtre.

Or, comment le Parti communiste résout-il le problème ? Rappelez-vous son manifeste publié le 19 août, à la veille des élections cantonales. Que dit-il ? Il demande l'instauration des Soviets en

France ; il demande l'abolition de la défense nationale. Ne suffit-il pas d'indiquer ces principes mêmes, si contraires à votre doctrine, à tout ce que nos maîtres et nos chefs nous ont enseigné, pour penser qu'il est impossible de songer sur ce terrain à une action de gouvernement ? (*Vifs applaudissements.*)

Nous sommes alors conduits à cette idée, que tous ceux qui se rappellent la leçon de 1924 et celle de 1932 doivent méditer, à savoir que, si l'on veut faire une action utile, qui ne décourage pas les démocrates, il faut qu'à l'avance, je dirai même avant les batailles électorales, on examine les points essentiels d'un programme commun, et qu'on décide de se battre tous ensemble, en acceptant les responsabilités du pouvoir, en vue d'une action commune. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

Nous arrivons ainsi, par le raisonnement même, à ce qui est en quelque sorte la conclusion essentielle de cet exposé : ce que le Parti radical doit faire avant tout, surtout dans une époque aussi troublée et aussi inquiète que celle où nous vivons, c'est d'établir solidement et hardiment son programme.

Tout d'abord, quels caractères ce programme doit-il avoir ?

A notre sens, il doit présenter deux caractères essentiels.

Tout d'abord, ce programme doit être d'essence et d'inspiration démocratiques. Tous nos grands aînés ont toujours dit et répété que le Parti radical-socialiste devait rester en contact étroit avec les masses populaires ; et c'est surtout à l'heure où le Front commun, dissimulant sa doctrine communiste, essaie de se poser en défenseur des libertés, que le Parti radical, sans se laisser détourner de sa véritable voie, doit rester constamment en contact avec le peuple et avec la démocratie. (*Applaudissements.*)

En second lieu, ce programme doit être simple et clair. Ce ne doit pas être une longue nomenclature destinée à donner satisfaction à tous les appétits et à tous les intérêts au fur et à mesure qu'ils se pré-

sentent. Il ne doit comporter que quelques articles clairs, audacieux, susceptibles d'une réalisation immédiate. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, en me servant du travail des rapporteurs spéciaux, la lourde tâche m'échoit d'essayer de dégager les lignes essentielles de ce programme, qui doit être celui sur lequel on se battra demain, ou sur lequel demain on fera cette propagande électorale que vous, militants, poursuivez sans arrêt dans le pays.

Il y a d'abord un certain nombre d'articles, dont quelques-uns avaient été indiqués au Congrès de Clermont-Ferrand, qu'il faut reprendre. Je pense au projet, déposé d'ailleurs par le groupe parlementaire, définissant les droits et les devoirs des représentants du peuple et marquant les incompatibilités parlementaires. (*Très bien! très bien!*) Je pense aussi au projet de revision de certains décrets-lois particulièrement injustes en ce qui concerne le régime des retraites. (*Très bien! très bien!*) Je pense enfin à quelque chose de beaucoup plus important, qui est la préoccupation dominante de ce Congrès, je veux dire le désarmement de tous ceux qui s'arment en vue de la guerre civile. (*Vifs applaudissements.*)

Que des hommes aient, sur des sujets graves qui inquiètent l'opinion, des idées différentes, rien de plus naturel ? Qu'ils essaient de les faire trimpher par la force de la logique et de la raison, rien de plus juste ! c'est l'essence même du régime démocratique. Mais que, dans la vivacité de leur passion, ils aient la prétention de les imposer à coups de fusil ou à coups de revolver, voilà qui est nettement intolérable. Et lorsque par surcroît on peut voir sur certaines affiches adresser des menaces aux membres du Parlement, en déclarant que si telle mesure n'est pas votée, si tel homme ne disparait pas de la scène politique, on descendra dans la rue, je dis que, si nous cédions à de tels chantages, il n'y aurait plus ni régime parlementaire, ni République. (*Vifs applaudissements.*)

Nous le disons avec fermeté au Gouvernement : il

n'y a plus un instant à perdre ! Si l'on veut éviter à la France, qui a déjà tant souffert, la suprême épreuve de la guerre civile, avant le vote du budget, en quelques jours, je dirai plus, en quelques heures, les textes nécessaires doivent être votés pour désarmer les factieux. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Mais, citoyens, il y a aussi les souffrances nées de la crise, et c'est sur ces problèmes économiques que nous devons avant tout porter maintenant notre attention.

Oh, ces problèmes s'expriment bien simplement, et il n'est pas nécessaire d'être un grand économiste pour indiquer devant l'opinion publique comment ils se présentent. Pouvons-nous donner aux agriculteurs le moyen de vendre leurs récoltes ? Pouvons-nous donnner aux ouvriers qui veulent travailler plus de travail pour les occuper ? Pouvons-nous donner aux jeunes, impatients d'action, les débouchés qu'ils attendent ?

Voilà comment se posent ces questions essentielles. Et je déclare que si un gouvernement pouvait apporter, je ne dis pas une solution définitive, mais des atténuations à ces maux si douloureux, il aurait derrière lui la grande majorité de l'opinion publique éclairée.

En présence de ces problèmes, quelles solutions, même provisoires, peut-on concevoir ?

On a parlé de la réforme de l'Etat. Je n'ai pas besoin de vous dire, après les magistrales et lumineuses explications données par notre rapporteur et par tous les orateurs qui se sont succédé à la tribune de ce Congrès, que je suis entièrement d'accord avec eux sur les points qu'ils ont signalés.

On peut et on doit assurer la stabilité ministérielle. Mais nous ne voulons de rien qui puisse ressembler à une instauration d'un pouvoir personnel, et sur ce point M. Cornu a très nettement marqué l'opinion unanime, je le déclare, des commissions réunies de la réforme de l'Etat et de la politique générale.

Que l'on puisse aussi essayer d'empêcher certaines improvisations par voie d'amendements telles qu'on

en voit trop souvent dans les discussions parlementaires, qu'on puisse exiger que le budget soit voté en temps utile afin d'éviter le régime des douzièmes provisoires, nous en sommes pleinement d'accord.

Pour toute œuvre permettant d'améliorer le rendement des méthodes parlementaires, pour toute œuvre concourant à assurer la stabilité gouvernementale, le Parti radical répondra « Présent ».

Mais il serait injuste de considérer que seul le Parlement est responsable de tout ce qui s'est passé, que seul il est responsable de la crise, et que c'est seulement du côté du Parlement qu'il faut chercher les remèdes nécessaires.

J'ai eu le plaisir de retrouver une pensée qui est mienne depuis longtemps aussi bien dans les manifestes de la plupart des anciens combattants que dans celui de la Confédération générale du travail ou dans le manifeste des auteurs des plans du 9 juillet. Tous sont unanimes pour demander avec nous que les grandes forces qui ont pris peu à peu une telle importance dans notre pays acceptent, dans la période présente, le contrôle nécessaire de l'Etat et s'inclinent devant la souveraineté nationale. (*Applaudissements.*)

Mais, à côté de cela, il y a la crise elle-même, cette crise si rude ! Il faut prendre le problème corps à corps, sans chercher à esquiver aucune difficulté.

La politique de déflation ?

Elle doit avoir d'autres conséquences que celles qui ont pu être envisagées jusqu'ici. Elle doit comporter autre chose que des réductions de traitements et de salaires. Elle doit comporter aussi la baisse du prix de la vie ; elle doit comporter également un certain aménagement des obligations contractées en période de prospérité.

Si l'on ne fait pas cela, si l'on se borne à la première partie de l'œuvre, on provoque des mécontentements légitimes chez ceux auxquels on a demandé des sacrifices lourds, trop lourds parfois. Et si ces hommes s'aperçoivent que les sacrifices qu'ils ont consentis ne servent à rien, qu'ils ne peuvent em-

pêcher le lendemain de nouveaux désordres monétaires, imaginez leur déception et leur colère !

Or nous avons besoin plus que jamais, dans les circonstances dramatiques que nous traversons, d'une monnaie saine. Rappelez-vous que si, à Londres, dans cette Conférence que je rappelais tout à l'heure, nous avions commis la moindre imprudence nous aurions eu depuis un an non pas une monnaie dévaluée, mais, ce qui est pire, une monnaie flottante, soumise aux caprices des changes et de la spéculation. Vous auriez vu, le 6 février, quel taux auraient atteint les changes. Et vous verriez, aujourd'hui, de quel moyen de pression nouveau on disposerait pour contraindre vos votes et les diriger dans une direction déterminée ! (*Applaudissements.*)

Mais, là aussi, il y a des vérités élémentaires qu'il faut redire.

Que suppose la saine monnaie ? Elle suppose la libre circulation de l'or, qui, à son tour, comporte tout de même une certaine liberté de circulation des marchandises. Et, par conséquent, prétendre tout à la fois défendre la monnaie saine, et élever constamment dans le monde entier des murs douaniers, des contingentements, des prohibitions, c'est accumuler sur tous les pays, et sur le nôtre en particulier, des désastres incalculables, c'est engendrer la misère générale, et c'est peut-être, après la guerre économique, conduire à la guerre tout court.

Songez-y donc, car si une même pensée directrice n'anime pas les ministres de l'économie nationale et des finances de ce pays, s'ils pratiquent une politique différente, on vous aura demandé, à vous fonctionnaires, à vous retraités, de lourds sacrifices, et la monnaie qu'on avait voulu sauver restera très menacée. (*Applaudissements.*)

Voilà une première considération qui me semble capitale. Mais un autre problème se pose, celui du crédit, car le crédit agricole, le crédit commercial, le crédit industriel sont plus ou moins liés à la solution de la crise dont nous souffrons. Sans y insister longuement, j'indique que, tant que subsisteront des

règlements qui datent d'un siècle et qui ne correspondent pas aux exigences de la vie moderne, il n'y aura pas de véritable solution du problème du crédit. (*Applaudissements.*)

Passons à une autre question, celle des rapports des entreprises privées et de l'Etat.

Je pense que souvent l'Etat intervient à tort pour demander à certaines entreprises, de chemins de fer par exemple, d'accepter des règlements qui peuvent ls gêner. Mais je pense aussi qu'en sens inverse certaines entreprises, après avoir violemment reproché à l'Etat ses méthodes et son incapacité, ne se font pas faute de solliciter de lui un secours financier et de frapper à ses caisses pour faire leur fin de mois. Eh bien ! je dis qu'il faut choisir entre la liberté, qui ne comporte aucun engagement de l'Etat, et le contrôle que peut comporter une aide de l'Etat. (*Très bien ! très bien !*)

Et puis enfin il y a ce problème des jeunes, qui nous inquiètent tant ! Pensez à ces chômeurs de 23 ans, à ces hommes qui veulent travailler, à ces hommes pleins d'ardeur et d'espoir dans la vie, qui voient se fermer devant eux les portes des usines et qui ne peuvent plus exercer leur droit au travail, qui est aussi, ne l'oubliez pas, le droit à la vie ! Pensez à eux ! Ne répondez pas, je vous en prie, à des hommes qui subissent de telles souffrances, que leur situation est normale, qu'ainsi le veut l'orthodoxie financière et économique.

Non ! Et sans perdre un instant penchez-vous sur leurs souffrances, examinez-les, trouvez des remèdes. Vous n'avez pas le droit de ne pas en apporter. (*Applaudissements.*)

Alors, que faire ?

Oui, il y a des remèdes, tout provisoires qu'ils puissent être. C'est l'exécution d'un plan important d'outillage national, c'est la réduction de la journée de travail, c'est la limitation du contingent des travailleurs étrangers, c'est aussi dans une certaine mesure la limitation de l'âge du travailleur de ma-

nière que les jeunes gardent autant que possible leur place au travail.

Voilà des mesures qu'il faut prendre, et, je le répète, sans perdre un instant.

Une voix. — Et la mise à la retraite des cumulards !

M. Georges Bonnet, *rapporteur.* — Voilà, telles que je les conçois, les grandes lignes d'un programme qui pourrait apporter à nos maux non pas une solution définitive, mais une solution provisoire, car j'estime que la vraie solution du problème ne peut être atteinte que dans le cadre international. Ce que nous cherchons aujourd'hui, c'est un adoucissement à nos souffrances. C'est un programme, valable pour quelques mois peut-être, pour un an, pour deux ans au plus, et qu'il faudra sans doute réformer. Je vous en indique aujourd'hui les grandes lignes, estimant que nous devons nous efforcer d'urgence non seulement de le mettre sur le papier, mais de le réaliser comme un programme de gouvernement, car nous n'avons pas le droit, à l'heure actuelle, de rester dans l'inaction.

Vous me direz : pour réussir dans cette tâche, que faut-il ?

Alors, laissez-moi évoquer ici le point de vue moral. Pour réussir dans cette tâche, il faut montrer à la Nation l'étendue et la profondeur du problème à résoudre. Elle ne s'en rend pas compte encore, croyez-moi, et ce n'est peut-être pas tout à fait de sa faute. On l'a trop entretenue d'un côté, à notre droite, dans les illusions d'une confiance qui peut tout donner, et d'autre part, à notre gauche, dans les promesses d'une démagogie qui prétend tout réformer. (*Applaudissements.*)

Il faut lutter contre les égoïsmes individuels ou collectifs déchaînés. Il faut rendre à notre peuple le sens de l'intérêt collectif, lui donner un idéal qui l'anime, comme il anime — je l'ai vu — tant d'autres nations.

Il faut aussi, sans hésiter, ne rien lui cacher. Il faut tout lui dire.

Il faut lui dire, en particulier, que la crise dont nous souffrons n'est pas une de ces crises périodiques auxquelles succèdent, après des secousses diverses, des périodes de prospérité. Il faut lui dire que cette crise est le signe d'un bouleversement profond, tel que le monde n'en a jamais connu, provoqué par les abus du machinisme, par les désastres de la guerre et par les folies de l'après-guerre. (*Vifs applaudissements.*)

Je me rappelle le mot qu'Anatole France prononçait au lendemain de la guerre : « Il faudrait être insensé pour croire que les flots humains, soulevés par de si violentes tempêtes, rentreront dans leur lit et reprendront leur cours antique. »

Oui, il faudrait être insensé pour croire que nous pourrons vivre sans envisager l'avenir, en donnant satisfaction sans méthode et au jour le jour, au fur et à mesure qu'elles se présentent, aux revendications d'ailleurs contraires de groupements qui ne pensent qu'à leurs intérêts particuliers. Il faudrait être déraisonnables et, en vérité, aveugle pour ne pas voir que, dans les affaires économiques, c'est un ordre nouveau qu'il faut construire. (*Applaudissements.*)

Cet ordre nouveau, c'est à vous, citoyens, représentants des classes moyennes, à vous qui symbolisez dans ce pays la raison et la prudence, qu'il appartient de le concevoir et de l'établir.

J'évoque aujourd'hui des souvenirs vieux de vingt ans. C'était au début de la guerre. Les combattants étaient exaspérés, révoltés par tous les récits qu'ils lisaient, par toutes les conversations qu'ils entendaient. Un jour, quelques-uns d'entre eux — j'en étais — se sont élevés avec force contre les illusions dont on prétendait bercer le public. Ils ont dit, ils ont crié : « Vous rabaissez le rôle des soldats et vous troublez la confiance qu'ils ont en eux-mêmes en faisant croire que leur vie est facile, qu'ils ont en face d'eux des adversaires sans courage et sans valeur. Dites la vérité au pays ! »

Et je pense qu'en tenant ce jour-là ce langage, nous avons vraiment rendu service à la Nation.

Aujourd'hui, c'est au Parti radical, qui a toujours été dans les batailles difficiles, de tenir le même langage au peuple français. C'est à lui de dresser ce programme clair et hardi, qui frappera les intelligences et fera vibrer les cœurs. Pour une grande œuvre, vous verrez avec passion notre pays saura se battre et saura souffrir s'il le faut. (*Vifs applaudissements.*)

Réuni dans son Congrès de Nantes à une heure historique pour le pays, le Parti radical doit comprendre aujourd'hui le grand rôle qu'il est appelé à jouer. Jamais pareil enjeu ne fut jeté dans la bataille politique ! De votre clairvoyance, de votre courage, de votre audace dépendent l'avenir du régime et le sort de nos libertés. (*Applaudissements vifs et répétés.*)

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DALADIER

M. Le Président. — La parole est à M. le Président Daladier. (*Vifs applaudissements.*)

M. Edouard Daladier. — Citoyens, je veux répondre sans tarder à l'appel si émouvant que M. Georges Bonnet, interprète éloquent de la pensée de notre Parti, nous a adressé lorsqu'il nous a dit : regardons les vérités en face, posons les problèmes hardiment, ne nous dérobons pas devant eux.

Oui, c'est par cet effort de clarté, de précision et de sincérité, et à cette condition seulement, que le Parti radical non seulement conservera sa place dans le pays, mais deviendra, ou redeviendra, le grand rassembleur de toutes les forces démocratiques françaises, car c'est cela que le pays républicain attend. (*Applaudissements.*)

Nous parlons ce soir de la réforme de l'Etat, sur laquelle notre ami Israël nous a donné lecture d'un ordre du jour extrêmement intéressant, et de la politique générale qui englobe, bien entendu, ce problème de la réforme de l'Etat avec tous les autres.

Autrefois, dans nos Congrès, lorsque nos jeunes amis ont posé pour la première fois le problème de la réforme de l'Etat, de quoi s'agissait-il ? Il s'agis-

sait d'un effort constructif, destiné à intégrer dans l'Etat démocratique que nous ont légué nos anciens ces forces nouvelles extrêmement puissantes, les forces de l'économie.

Aujourd'hui, il semble que certains considèrent que la réforme de l'Etat consiste à réfléchir longuement devant le buste ou le portrait du Maréchal de Mac-Mahon (*Rires*) et l'on vient vous dire que le problème est, paraît-il, d'accroître l'autorité du pouvoir exécutif. On vous demande d'aller méditer sous les feuillages jaunissants de l'automne qui décorent en cette saison le vieux Palais de Versailles, d'aller méditer sur ces témoins mélancoliques d'une civilisation à jamais disparue (*Très bien! très bien!*), au lieu de vous demander de vous tourner vers les réalités de la vie moderne, ardente, désordonnée, passionnée, troublée, et qui attend en effet qu'un ordre nouveau lui soit donné par vous. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qui explique cette sorte de désarroi et d'inquiétude dont vous parlait tout à l'heure mon ami Georges Bonnet.

Regardons plus haut et regardons plus loin.

D'abord, dans le passé, qu'est-ce qui frappe le citoyen français, ce Français moyen dont Herriot a si souvent traduit les préoccupations et les idées ?

Quand il examine l'histoire politique de son pays depuis vingt ans, ce qui le frappe, c'est cette série d'échecs alternés de tous les partis et de tous les hommes :

1919, la Chambre de la guerre, la Chambre bleu-horizon ; elle s'effondre en 1924.

En 1924, c'est le cartel triomphant ; il s'effondre en 1926.

Les forces modérées reprennent le pouvoir de 1926 à 1932, elles le gardent plus longtemps parce qu'elles ont des moyens d'action plus importants que les autres ; mais, en 1932, effondrement de ces forces modérées.

De nouveau, les forces de démocratie sont au pouvoir ; effondrement en 1934,

Croyez-vous que ces échecs alternés, mais identiques, sont le résultat du hasard ?

En second lieu, ces équipes, qui sont combattues depuis 1919, pendant près de vingt ans, les voilà assises à la même table du Conseil des ministres. Voilà de nouveau, je ne dis pas la trêve, car la trêve n'a jamais existé... (*Vifs applaudissements répétés.*)

Je vous demande de ne pas m'applaudir. J'ai un chemin assez long à parcourir et je préférerais suivre ma propre pensée, sans en être distrait même par vos applaudissements.

Voilà aujourd'hui ces hommes qui se sont combattus, ces partis qui se sont dressés les uns contre les autres pendant vingt années, les voilà qui collaborent au gouvernement.

Il n'y a, dans ma pensée, que la constatation des faits. Quand j'aurai à attaquer, vous me connaissez assez pour savoir que j'attaquerai en face.

A ceux qui critiquent Herriot et les autres d'être là, je réponds que c'était leur devoir d'y être, car le parti leur en avait donné le mandat.

En 1934, après vingt années d'échecs alternés, répétés, des uns et des autres, une immense espérance flotte sur le pays. Au-dessus des usines désertées, au-dessus des multitudes frappées par le chômage et par la crise, au-dessus des masses paysannes qui voient leurs produits surabonder et le résultat de leur travail s'amincir, s'amenuiser et disparaître, il est passé — reconnaissons-le, soyons francs — une immense espérance.

Quel est le résultat ? Quel est le bilan ?

Je ne suis pas ici pour me livrer à des polémiques. Je vous proposerai, tout à l'heure, avec des chiffres arides et des raisonnements qui ne seront sans doute pas particulièrement agréables à suivre, l'effort constructif sans lequel le Parti radical est perdu. Mais je ne fais pas de polémique contre les hommes. J'examine leur bilan avec calme, comme si j'étais un homme de science muni de ses instruments traditionnels dans un laboratoire.

Je suis loin de contester les conséquences qui sont

heureuses : un effort sérieux vers l'équilibre budgétaire, un aménagement de la trésorerie qui libère l'Etat de ces inquiétudes mortelles que nous avons connues les uns et les autres, un effort appréciable pour aménager la dette à court terme dans des conditions qui paraissent satisfaisantes.

Vous voyez qu'avant de critiquer, il faut d'abord savoir et je crois que ces résultats sont heureux.

Mais, si vous regardez l'autre côté du dyptique, si, en face de la situation financière améliorée pour quelques jours ou quelques mois, vous examinez la situation économique du pays, qui commande la situation financière — car nous sommes dans une époque qui diffère de 1926 — en 1926, c'était la crise des finances publiques dans la prospérité des finances privées, aujourd'hui, c'est la crise des finances privées qui commande et qui explique l'autre — vous constaterez qu'il y a, cette année, 100,000 chômeurs de plus que l'année dernière.

Vous constaterez, en vous penchant sur les chiffres de l'impôt du chiffre d'affaires, considérablement en moins-value, qu'en réalité des échanges intérieurs entre Français ont subi une perte de 7 milliards de francs.

Si vous regardez les réseaux de chemin de fer, vous constaterez qu'alors qu'en juillet 1933, nous avions donné aux compagnies de chemin de fer, en échange d'un contrôle plus sérieux de l'Etat, presque tout ce qu'elles réclamaient : l'abolition de l'impôt de 400 millions qui les frappait, la possibilité de supprimer des trains, de fermer des gares, de comprimer les effectifs, le déficit est encore sensiblement égal à ce qu'il était l'année dernière.

Je pourrais multiplier les exemples. Mais il me suffira d'évoquer la vie de chacun d'entre vous. Petits commerçants, qui vous demandez, à chaque fin de mois, comment vous ferez honneur à votre signature; artisans, qui voyez les commandes déserter vos ateliers; paysans de notre pays, sur lesquels plane une anxiété mortelle, jeunesse intellectuelle à laquelle on décerne des diplômes sans lui assurer l'emploi normal

de son activité. J'ai le droit de dire que, par rapport aux années antérieures, l'effort d'union nationale s'est révélé vain sur le terrain économique et qu'en ce domaine la situation de la France est plus grave en 1934 qu'elle ne l'était dans les années qui ont précédé

Voici la question que je vous pose. Est-ce qu'il vous suffira, pour mettre un terme à ces désordres, pour ramener l'allégresse et la joie dans tous les foyers français, de vous dresser contre l'union nationale ? Est-ce qu'il vous suffira de changer de gouvernement?

Si nous ne sommes pas capables de comprendre les raisons profondes du mal, si nous ne sommes pas capables de le combattre par un programme de constructions, il vaut mieux abandonner les batailles politiques. Il vaut mieux ne pas nous dresser contre des gouvernements pour les jeter par terre, si nous-mêmes nous ne sommes pas capables de réformer, et de ramener la France à l'idéal qui était le sien. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse d'entrer maintenant dans des considérations un peu sévères et difficiles à suivre. Mais je vous parle, comme toujours, avec une entière liberté, me préoccupant beaucoup moins de vous plaire que de dire ce que je crois être la vérité.

Je vous dis : j'ai vécu ces choses-là. Je les ai vécues dans le plus grand trouble. J'ai eu à faire face, moi aussi, aux difficultés de trésorerie. J'ai pris la trésorerie avec 30 millions de dettes et rien dans la caisse et avec une Banque de France qui, pendant plus d'un mois, se refusait à escompter les Bons du Trésor.

Et le 7 février au matin, lorsque, après avoir recueilli l'avis des chefs autorisés des forces républicaines, lorsque, après avoir compris que, pour maintenir l'ordre, la République ayant été sauvée dans la nuit du 6, je ne pouvais le faire qu'en donnant l'ordre aux soldats de tirer sur les masses, il y a aussi une autre idée qui a fortement pesé sur ma décision.

Je disais : oui, nous résisterons, l'armée sera au service de la République, nous ne sommes pas le pays des « pronunciamentos », nous ne sommes pas le

pays des dictatures. Et demain après-demain, si, par, malheur, il n'y a pas plus d'aisance dans les finances publiques, si par malheur il n'y a pas plus de travail dans les ateliers, si la crise économique n'est pas guérie ou surmontée, est-ce que nous n'allons pas jouer le sort de la République elle-même ?

Je vous parle librement. Dans un congrès, à Clermont-Ferrand, je crois, notre ami Emile Roche disait: « Il faudrait que nos ministres ou anciens ministres allassent un peu à l'école du soir ».

Je suis allé à l'école du soir ; j'ai travaillé dans le silence, j'ai réfléchi dans le silence. J'ai laissé faire toutes les expériences qu'on a voulu.

Maintenant, je vous apporte, à vous, mon Parti, le résultat de mes réflexions.

Ce qui explique les difficultés dans lesquelles tous les gouvernements se débattent et se débattront, c'est que, depuis vingt années, il s'est produit une véritable révolution dont nous n'avons pas conscience, une révolution économique, une révolution financière qui s'est formée comme un de ces grands fleuves souterrains qui brusquement font irruption dans les campagnes, emportant les choses et les hommes.

Je voudrais l'analyser devant vous. Je voudrais, par des chiffres ingrats — mais on ne peut raisonner sur ces questions sans des chiffres sérieux — vous faire mesurer l'intensité, la gravité dramatique de cette révolution dont la plupart de nos contemporains n'ont pas eu conscience.

Je voudrais en second lieu vous démontrer que les révolutions économiques, que les révolutions monétaires elles-mêmes sont, comme les autres forces de la nature physique, et qu'il en est des révolutions de l'ordre économique ou financier comme de ces torrents dont je parle, qui se précipitent du sommet des montagnes, portant la dévastation dans les campagnes, mais qui peuvent, s'ils sont canalisés, y porter la force , le courant, la lumière, le bien-être et la joie pour tous les hommes.

Après avoir analysé cette révolution profonde, je voudrais, si je n'ai pas lassé votre attention et votre

bienveillance, montrer, dans une seconde partie peut-être plus malaisée parce que je devrai combattre des idées défendues par des hommes qui me sont chers, mais qui comprendront, je le crois, mon souci de vérité, je voudrais, dis-je, prendre corps à corps les doctrines économiques ou monétaires qui s'affrontent dans ce pays depuis des années, et, après en avoir montré les lacunes ou les insuffisances, construire à mon tour une doctrine économique et monétaire que je place tout de suite sous le signe de la Révolution française, car je pense que l'heure est venue de faire, dans l'ordre économique, la reprise du mouvement de 1789. (*Applaudissements.*)

Quelle est donc cette révolution dont on vous a si peu parlé ? Comment donc, avant 1914, se comportait le mécanisme traditionnel de la production et des échanges ?

Vous savez ce que disaient les hommes de la révolution, les hommes de 1789, et si vous relisiez leurs discours, les écrits de Turgot, le grand ancêtre, ce serait pour vous une vérité éclatante : « L'homme doit être un être libre ». Liberté de l'homme, dignité de la personne humaine ! Voilà la pensée de la Révolution française. Et son effort a consisté à libérer les hommes de la tyranie des oligarchies seigneuriales, de la tyrannie des choses, de la tyrannie aussi de ces coalitions d'intérêts qui commençaient à apparaître à la veille de la prise de la Bastille.

Il s'est trouvé, comme toujours, que, lorque l'homme politique est clairvoyant, le technicien lui apporte le moyen de traduire ses idées dans le réel, et vous avez eu, peu après la Révolution, et inspirée par elle, la création en 1808 de la Banque de France.

Je voudrais que, dans les livres qu'on met entre les mains de nos jeunes gens, on fît figurer, à côté de tant de morceaux oratoires, quelques-uns de ces mémoires sur la Banque par lesquels le comte Mollien, fondateur véritable de la Banque de France, mériterait l'immortalité. Que disait-il ?

Il disait : « A l'homme libre, nous allons donner

un instrument d'échange libéré qui n'aura pas d'autre limite que sa nature propre. Mais ces billets, que la Banque va émettre, qui les garantira ? Quels seront leurs titres réels ? Comment ces morceaux de papier colorié finiront-ils par avoir le pas, dans le commerce du pays, sur l'or lui-même ? C'est que ces billets seront imprimés pour le service de l'escompte ».

Et le comte Mollien ajoutait : « Quand la Banque aura dans ses caisses de l'or monnayé — pas des lingots qui dorment dans le coffre d'Harpagon — mais de l'or monnayé qui circule comme les billets — quand elle aura un portefeuille d'effets de commerce représentant le travail réel des artisans, des commerçants, des paysans, du pays enfin, nous aurons un billet d'une force telle qu'il finira par dominer toutes les autres formes de monnaie ».

C'est ainsi que les choses se sont passées pendant plus d'un siècle. Certes, il y a eu des crises. Comment n'y en aurait-il pas eu une époque qui a vu naître toutes ces inventions mécanique qui ont transformé la surface du monde ! Mais c'étaient des crises de faible amplitude, c'étaient des oscillations rythmiques, tantôt dans le sens d'une inflation, tantôt dans le sens d'une déflation, l'une et l'autre mesurées et modérées.

L'or était réduit à être l'auxiliaire du travail humain et non point le féodal qui l'opprime. L'or ne s'en allait pas par cargaison au-delà des Océans, il ne franchissait pas par masses puissantes les frontières de l'Europe, comme aujourd'hui. Il n'y avait pas ce capitalisme vagabond qui va, de rivage en rivage, emportant sa cassette d'un pays à l'autre. (*Applaudissements.*)

L'or n'était que le manomètre de cette machine bien réglée, les oscillations de l'aiguille traduisant sur le cadran les inégalités des échanges internationaux, des balances commerciales des différents pays. Et, lorsque l'aiguille s'en allait ainsi dans un sens, l'or sortait du pays dont la balance commerciale était déficitaire pour y revenir à mesure qu'il exportait des produits ou des services. Ainsi, peu à peu, l'aiguille

revenait à l'équilibre. L'or, dans ce mécanisme, avait pour but et pour fonction exclusive, d'assurer, par le déplacement de faibles quantités, l'équilibre des échanges internationaux.

Voilà le système qui a permis à la démocratie de se fonder, de s'affirmer, de se développer.

Et puis, il y a eu, par la guerre et l'après-guerre, une véritable transformation dans toute l'activité économique du monde : Laquelle ?

Lorsque l'Etat veut contraindre l'économie, il arrive toujours un moment où l'économie finit par triompher de toutes les mesures policières.

L'Etat s'était réservé le droit exclusif de battre monnaie, il s'était ensuite réservé le droit exclusif de fabriquer des billets de banque. Mais, pour rester ainsi maître de l'or et du billet, il aurait fallu que l'Etat ne déclarât pas la guerre.

Les économistes, dont on s'est tant moqué, avaient raison de nous dire, lorsque nous partions en 1914 : « Rassurez-vous ! la guerre durera quelques semaines et, pour la Noël, vous serez tous chez vous. » Et, comme les belligérants devaient se tirer les uns sur les autres à des distances incommensurables et sans se voir, chacun pensait que la veille de la Noël il se trouverait à son foyer en train de faire rôtir une belle dinde succulente. Cependant ils se sont trompés et les faits leur ont donné tort. Pourquoi ? Parce qu'ils n'avaient pas vu, parce que personne n'avait compris que cette guerre ne serait pas financée comme les guerres du passé, comme celles de l'ancien régime, comme celles de la Révolution même, qu'elle allait stimuler les échanges, que derrière le front de ceux qui allaient se jeter dans la production de tous les objets nécessaires aux millions des combattants, les obus, les canons, et aussi les moyens de vivre, et que cette production amplifiée, centuplée, créerait une monnaie nouvelle que personne n'avait cru appelée à un tel développement.

La guerre a été financée par des inflations d'Etat dans tous les pays, mais bien plus encore — car ces problèmes d'inflation et de déflation, comme ils

paraissent mesquins lorsqu'on les examine à la lueur des catastrophes mondiales — par une monnaie nouvelle, une monnaie curieuse, que vous connaissez tous, dont beaucoup d'entre vous fabriquent, chaque jour, une certaine quantité, une monnaie qui n'est pas de métal, une monnaie qui n'est pas représentée par les billets coloriés de la Banque de France, une monnaie qui est fabriquée émise, lancée dans la circulation, pourvu qu'elle porte une signature, celle de l'homme solvable, de l'homme à qui l'on fait crédit. Cette signature vaut de la monnaie et, si vous faites le compte de ce que représentent toutes ces signatures, toutes ces monnaies scripturales — pour emprunter un mot un peu pédant — vous vous apercevrez que cette monnaie fabriquée par chaque citoyen solvable a complètement submergé le métal, l'or, si cher à tous les gouvernements qui se succèdent au pouvoir et même les billets de banque, quelle que soit l'ampleur de l'inflation d'Etat.

Voulez-vous que nous la mesurions ? Je vais vous donner quelques chiffres. En 1933, la Banque de France a effectué 2.000 milliards de paiements sans employer une seule espèce. C'était la monnaie scripturale qui circulait d'individu à individu. Les chèques postaux ont représenté, dans cette même année, 400 milliards de francs et, si vous voulez une mesure encore plus exacte, reportez-vous à tous les effondrements boursiers qui se sont produits ; vous verrez que la loi de stabilisation de 1928 a détruit à elle seule, pour 500 milliards de l'épargne, c'est-à-dire 500 milliards de cette monnaie scripturale.

Je pourrais citer bien d'autres exemples. Mais qu'est-ce qui est à la base de cette monnaie nouvelle dont je crois que si les socialistes français, si les révolutionnaires français étaient plus sensibles à l'enseignement de Proudhon qu'à celui de Marx, ils auraient compris que, sans aucune révolution violente, elle était peut-être capable de nous conduire à une révolution sociale réelle ?

Cette monnaie repose uniquement sur le crédit,

Qu'est-ce que le crédit ? C'est une anticipation sur l'avenir, c'est une sorte de levier qui jette le présent dans l'avenir, ce qui est vers ce qui n'est pas encore. Vous vous expliquez maintenant, si j'ai été clair, que, de 1914 à 1929, vous avez vu naître, croître, s'amplifier, se développer suivant un rythme sans cesse plus ardent, une masse imprévisible de capitaux formés en dehors de toutes les règles traditionnelles de l'économie.

Quelles ont été les conséquences politiques et sociales ? L'Etat politique est toujours et sera toujours en retard sur les créations de l'économie libre. L'Etat politique n'a pas compris cette révolution profonde. Il a laissé faire, il a laissé passer et, comme cette monnaie, comme ce crédit s'incarne dans l'action et, surtout, dans l'action au porteur, vous avez vu naître ces immenses constructions vertigineuses, ces trusts, ces cartels, ces holdings, le jeu des participations, le jeu des filiales, le jeu des investissements et c'est ainsi que dans l'ignorance et la carence de l'Etat républicain, se sont constituées de vastes coalitions d'intérêts, de vastes concentrations qu'on a appelées quelquefois les « congrégations économiques », car leur procédé rappelle, en effet, ceux des congrégations religieuses qui ont été dispersées par Waldeck-Rousseau, et, dans un pays de démocratie individualiste, ce sont 200 familles qui, par l'interpénétration des Conseils d'administration, par l'autorité grandissante de la banque qui émettait les actions et apportait le crédit, sont devenues les maîtresses indiscutables, non seulement de l'économie française, mais de la politique française elle-même.

Comment cela s'est-il fait et à quoi cela a-t-il abouti ? Lorsque de tels organismes, que Richelieu n'aurait pas laissé se constituer dans le royaume de France (*applaudissements*), se constituent, il est inévitable qu'ils soit troublé.

Par le jeu des réserves, ils ont sacrifié l'actionnaire lui-même, parce que, jamais, dans le paiement d'une action, d'un dividende, n'est incorporée la valeur de l'actif social et j'évalue de ce chef à plusieurs dizaines

de milliards les pertes des actionnaires de ces vastes compagnies.

Ils ont également déterminé l'accroissement de la fiscalité qui pèse sur le plus grand nombre, car les réserves, les investissements, ont bénéficié de nombreuses exonérations fiscales, qui ne sont pas toujours apparentes et claires. On peut évaluer à plus d'un milliard par an l'évasion fiscale dont ces sociétés sont responsables.

Ajoutez qu'elles ont mis la mains sur les transports et qu'elles les ont rendus onéreux, qu'elles ont mis la main sur le crédit. Vous le savez, vous qui, depuis la disparition des petits banquiers des départements et des provinces, êtes obligés de compter avec le seigneur moderne, car le fait actuel, c'est que l'industriel est devenu le vassal du financier. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne voudrais pas ouvrir une controverse, mais, dans la vie de tous les jours, ces vastes coalitions d'intérêts interviennent sur les tarifs douaniers d'une façon ou d'une autre. Demandez à notre ami Elbel ce qu'il en pense, lui qui a été directeur des accords commerciaux au ministère du Commerce pendant tant d'années. Elles interviennent dans la vie politique. Souvent, au pouvoir, les hommes ne sont que leurs délégués.

Elles interviennent plus encore sur l'opinion publique et, dans de grandes villes où l'on n'a pas le temps de raisonner, comme dans nos campagnes, elles fabriquent, jour par jour, l'opinion, parce qu'elles sont les maîtresses de la presse française. (*Vifs applaudissements.*)

Comme toujours, lorsque l'orgueil s'empare des hommes, lorsqu'ils ne tiennent plus compte de la raison, les constructions les plus audacieuses et les plus vastes finissent par s'écrouler sur le sol.

La règle profonde, la règle inviolable de l'économie, c'est que les marchandises doivent toujours s'échanger contre des marchandises et qu'il n'est pas possible qu'il y ait une valeur au monde qui n'ait une contrepartie.

Or, du fait que le crédit se trouvait concentré en quelques mains, du fait que les destructions de la guerre étaient un appel sans cesse plus ardent vers la production, ces hommes se sont jetés vers la production de quantité au détriment de la production de qualité qui était la tradition de notre race. Ils ont produit sans souci de la contrepartie, sans souci des marcandises, des services ou des valeurs qui viendraient s'échanger contre la production nouvelle.

Dans les pays où le mécanisme que j'analyse devant vous était rapidement devenu puissant, aux Etats-Unis et en Allemagne, ces énormes pyramides, fruits de la science, de la technique et de l'orgueil humain, se sont effondrées sur des millions d'hommes ainsi réduits au chômagew, privés de leur pouvoir d'achat et ont précipité l'humanité vers l'abîme.

Si j'ai analysé correctement, sans passion, les faits eux-mêmes il faut bien que, parlant devant un parti dont c'est l'honneur d'avoir toujours, à travers l'histoire, pris hardiment ses responsabilités, je lui dise ce que je propose. Car si je ne définissais pas les principes d'une vie économique nouvelle — l'homme politique n'a qu'à fixer des principes, c'est aux techniciens à fournir les instruments — vous auriez le droit de me dire qu'il valait mieux ne pas parler. Je n'aurais pas parlé en effet, si je n'avais pas été en mesure d'opposer à cette analyse critique un programme constructif qui est la reprise, sur le terrain économique, du mouvement de 1789.

De quoi s'agit-il ? Tout à l'heure, Georges Bonnet passait en revue, dans son éloquent rapport, les plans, car la mode est aux plans.

Il est facile de rire, de se moquer de ces architectes improvisés. Même si je dois en combattre quelques-uns ici, je veux d'abord leur adresser un salut cordial, parce que, au moins, ce sont des hommes qui ont réfléchi et qui ont compris que ce n'est pas avec les méthodes de la bonne cuisinière, de la bonne ménagère d'autrefois, qu'on arrivera à résoudre les problèmes du temps présent.

Ces plans, vous les avez lus. Ils ont un succès considérable, qui s'explique par la carence de tous les partis politiques à l'heure présente.

Parmi eux, je réserve une place au travail d'un de nos jeunes amis du Parti radical que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu, M. André Boissarie. Ce travail, je l'ai lu ; c'est une œuvre remarquable. C'est la première fois que j'ai vu prendre corps à corps les réalités économiques.

Vous avez le plan de la C. G. T., celui de la C. G. T. U., le plan du 9 juillet, le plan du socialiste de Mann, bref toute une floraison d'architectures.

Pour ma part, je crois de moins en moins à ce qu'on appelle l'économie dirigée. Ce disant, je dois, heurter beaucoup d'entre vous. Je n'y crois pas, parce que l'économie qui meurt précisément est une économie dirigée, il est vrai, par quelques grandes forces capitalistes. Et, comme disait Proudhon dans son fameux avertissement aux ouvriers du Luxembourg en 1848, si au monopole vous substituez un autre monopole, si à la coalition vous substituez une autre coalition, vous aboutirez, quelles que soient vos intentions, aux mêmes dsastres et aux mêmes ruines.

Economie dirigée ? Qui arbitrera entre les forces respectives, lorsque les forces antagonistes seront en présence ? L'Etat ? L'Etat démocratique ?

L'Etat démocratique l'a essayé dans un pays qui s'appelle l'Allemagne. Le parti social-démocrate a fait un effort remarquable d'économie dirigée. L'économie dirigée s'est effondrée, emportant avec elle le gouvernement démocratique allemand qui voulait à la fois le progrès et la paix.

Qui arbitrera ? Où sont les hommes de génie ? Interrogez l'horizon, où les trouverez-vous ?

Mais si vous réalisez l'économie dirigée par la domination d'un parti ou d'une classe, vous serez emporté vers la dictature politique, vers le fascisme, vers la destruction de l'œuvre de la Révolution française.

Je voudrais que, comme les hommes de la Révolution, et je vous lirais, si je n'étais pas si pressé,

un admirable discours de Robespierre sur ce sujet, vous mettiez tous vos soins à la création d'un mécanisme tel que l'intérêt général soit sauvegardé, non par des interventions quotidiennes de l'État dans l'économie, ce qui ne peut engendrer que des désastres, mais par une série d'automatismes qui soient le gardien de l'intérêt général, et ils peuvent l'être — c'est ce qui me reste à vous démontrer.

Certes, je ne veux développer qu'un programme sur lequel nous aurons à réfléchir ensemble, car si vous me faites l'honneur d'approuver mes conclusions, je vous demanderai de créer, dans le Parti Radical, un groupement d'hommes, peu nombreux, qui recueillent, pendant le temps qu'il faudra, les doléances, les désirs, les revendications de toute cette France qui travaille et qui produit, et qui finit par être désespérée, parce qu'elle ne voit s'annoncer aucune aurore.

Mais, à ces techniciens, à ces hommes de métier que vous entendrez, il faut tracer des principes.

Semaine de 40 heures, limitée à certaines industries, en vertu de codes. Je l'ai proposée en octobre 1933. Je ne désavouerai pas aujourd'hui, bien au contraire, ma proposition.

Ajoutez à cela un programme d'outillage national que j'appelle réel, parce que, dans ma pensée, un programme d'outillage national ne doit pas se limiter à cinq eu six grandes villes et à dix départements.

Qu'est-ce qu'un programme d'outillage national ? Ce n'est pas un idéal en soi, c'est un des moyens de résoudre la crise actuelle.

La crise économique est surtout une crise de circulation. On ne peut pas dire que ce soit une crise de surproduction, alors qu'à côté des tas de blé et de marchandises que l'on jette ou que l'on brûle, il y a des millions d'hommes qui meurent de faim. C'est une crise de circulation qu'on surmontera dans la mesure où l'on aura rétabli et développé les pouvoirs d'achat. Cela ne veut pas dire qu'il faut renoncer à mettre de l'ordre dans les finances ; le rétablissement

de la circulation des produits et des capitaux est la véritable condition du rétablissement des finances publiques.

Un programme d'outillage national est fait pour mettre un terme à la thésaurisation. La monnaie, dans l'organisme économique, tient le rôle du sang dans le corps humain. Il faut que le sang circule pour que le corps accomplisse ses différentes fonctions. Il faut que la monnaie circule pour que l'activité soit réelle. Il y a, en France, 30 milliards d'argent thésaurisés. Il faut les faire circuler.

A quoi un homme que nous aimons bien, Jacques Duboin, dont je ne saurais trop dire le mérite et le talent, répond contre la thèse que je défends ici : mais ces milliards, quand vous les aurez jetés dans le circuit, où iront-ils ? Iront-ils produire du blé ? Nous en avons trop. Iront-ils produire du charbon ? Nous en avons trop.

Je réponds : ils iront, soyez-en sûrs, s'investir dans des entreprises nouvelles, parce que, comme je le répète, la règle fondamentale, c'est l'échange du produit contre le produit, de la marchandise contre la marchandise et toujours, quand vous déterminez la circulation de la monnaie, elle s'investit dans des créations nouvelles. Nous avons sous les yeux des exemples nombreux.

Voyez ce que représente le développement de l'industrie de la T.S.F., même au point de vue de la production industrielle, même au point de vue du labeur humain.

Mais, si vous voulez décourager la thésaurisation, n'allez pas proposer un programme d'outillage national consistant à mettre à la disposition de quelques grandes villes ou de quelques grands départements les sommes accumulées par les assurés sociaux ou par la caisse des dépôts et consignations. Il faut contruire un programme d'outillage national à base rurale, parce que, lorsque vous créez une école, lorsque vous reconstruisez une ferme — et il y a plus de 300.000 fermes qui devraient être reconstruites, car elles ne sont que des taudis, indignes de

la civilisation française — ce n'est pas seulement l'entrepreneur de travaux publics que vous faites travailler, comme lorsque vous ouvrez un canal ou construisez une voie ferrée, c'est trois quatre, cinq, dix corps d'Etat comme nous disions autrefois : c'est le plombier, le peintre, le menuisier, le maçon, le cimentier, que sais-je encore ! Et le sang circule dans l'économie.

Ajoutez à cela un certain nombre d'idées que nous avons toujours défendues, sur lesquelles je n'insiste pas, dont Georges Bonnet a parlé dans son rapport. Je répète que je n'ai aucun esprit d'exclusivisme. Nous devons étudier les moyens d'établir la vie économique, rechercher avec ardeur toutes les possibilités de mettre un terme à l'inertie béate qui nous conduit à la catastrophe.

Aussi bien, ce que je vous demande, ce n'est pas d'adopter, dans un mouvement d'enthousiasme de Congrès, telles ou telles propositions, c'est de bien vouloir les retenir pour les examiner, c'est de comprendre que la politique économique actuelle, si tant est qu'il y en ait une, ne peut que conduire le pays à l'abîme. N'ayez donc pas peur du non-conformisme ni de l'hérésie, puisque l'orthodoxie a fait faillite. Ce que je vous demande aujourd'hui, c'est un effort libre et loyal de compréhension. Mon seul but est de fixer quelques principes.

Regardez un bilan de la Banque de France à la veille de la guerre. Vous y trouverez : circulation du papier, 6 milliards ; portefeuille d'effets de commerce — ces effets de commerce dont le comte Mollien disait qu'ils étaient la valeur réelle du billet —, 4 milliards sur 6 milliards. Voilà une monnaie qui remplit son rôle d'assurer la circulation dans le corps social.

1934 : émission, impression de billets — car près de la moitié ne circulent plus —, émission totale des billets : 82 milliards de francs ; portefeuille d'effets de commerce : moins de 4 milliards de francs.

Voilà ce qui vous explique le mal dont nous souffrons. Comment allez-vous y remédier ?

J'ai lu, comme c'était mon devoir, des discours qui ont été prononcés par beaucoup des nôtres. Je me disais : cette économie est troublée et le vice profond, c'est que, pour la première fois depuis 1789, nous avons mis l'homme sous la domination des choses, sous la domination de l'argent, au lieu de mettre l'argent et les choses au service de l'homme.

Un article du Président Caillaux, paru, je crois, il y a au moins deux ans, que j'ai conservé, sur lequel je réfléchis toujours, disait :

Je viens de visiter les chutes électriques de Kembs. Je viens de voir ce travail admirable qui a coûté quelque 800 millions dont 400 millions donnés par l'Etat et le reste par l'épargne, par l'appel des banques au crédit.

C'est admirable, disait le Président Caillaux, quelle belle création !

Mais, comme il en l'habitude, le Président Caillaux a posé quelques questions à l'ingénieur de cette usine de Kembs.

Il lui a dit : c'est un travail admirable ; à quoi servira-t-il ?

L'ingénieur a répondu : nous allons porter le courant sur plusieurs départements, notamment sur la ville de Troyes, dans l'Aube.

Mais, dit le président Caillaux, ces pays n'ont-ils pas déjà l'électricité ?

— Si, ils l'ont déjà, mais cela ne fait rien.

— Alors, vous allez vendre le courant à un prix plus bas ?

— Jamais de la vie, répondit l'ingénieur. Le Conseil d'administration s'y oppose. (*Rires.*)

— Alors peut-être, dit le président Caillaux, vous avez voulu par ce travail garder votre main-d'œuvre et assurer sur les bords du Rhin du labeur à vos ouvriers ?

— Pas du tout. Nous avions, dans nos anciennes installations, 1.200 à 1.500 ouvriers, nous n'en avons gardé que 150. Les caisses de chômage s'occuperont des autres !

Voilà l'exemple le plus typique des erreurs où con-

duit, non pas l'usage de la machine — car ceux qui proposent de détruire les machines comme les gens des diligences proposaient de détruire les trains, font un rêve insensé, parce que toutes les forces du monde ne prévalent jamais contre l'esprit d'invention —, mais voilà un exemple qui montre bien cette dénomination des choses sur l'homme, de l'argent sur l'être humain.

Cet appel au crédit, cet appel à l'épargne, cet appel aux finances publiques, c'est-à-dire aux contribuables, pourquoi ? Pour améliorer ? Pour créer du nouveau ? Non, transformer les salaires en dividendes.

Si nous voulons revenir à un mécanisme comme celui que je définissais, il faut rendre à la monnaie sa véritable place.

Je ne prendrai pas parti entre les théoriciens qui discutent pour savoir quelles sont les causes de la crise. Mais j'attribue une importance considérable au désordre monétaire et, tant qu'on n'aura pas agi sur la monnaie, on n'aura pas remédié à la crise.

Agir comment ? Par la dévaluation de Paul Reynaud ? Elle ne résoudra rien. Quand vous aurez diminué de moitié la valeur du billet de banque, il viendra fatalement un jour où il faudra deux billets de banque nouveaux pour avoir ce que vous payez aujourd'hui avec un seul. J'ajoute que c'est une injustice, parce qu'elle fait toujours peser le sacrifice sur les mêmes et au profit des mêmes. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi je considère l'inflation et la déflation, lorsqu'elles sont faites sans mesure, comme deux fraudes qui ne valent pas mieux l'une que l'autre.

Il faut retrouver une monnaie saine, comment ? Il faut revenir sur la loi de 1928. Si, par hasard, on tient à aller à Versailles, voilà un beau sujet. Après tout, les voyages à Versailles ne seront pas néfastes s'il y a des aller et retour ! (*Sourires.*)

Il faut modifier la loi de 1928 qui a jeté par dessus bord le comte Mollieu en donnant à la Banque de

France le droit d'émission illimitée de billets en échange du dépôt de lingots d'or. C'est une absurdité économique, car le résultat de cela, c'est que, du manomètre dont je vous ai parlé, vous faites le moteur et un moteur sur lequel vous n'avez aucune action, parce que vos lingots d'or suivent la mode, ils suivent les mouvements politiques, ils viennent s'engouffrer dans des coffres d'où ils ne sortent plus, ils ne servent à rien, si ce n'est a multiplier l'émission de papier-monnaie, ce qui est toujours une chose désastreuse.

Enfin, quand vous aurez rétabli le maximum de l'émission, quand vous serez revenus à la règle tutélaire de l'économie, il faudra aller plus loin. Il faudra rejoindre la pensée de ce créateur de la Banque de France.

En ce sens, il semble qu'il ne devrait pas y avoir de limite à l'émission lorsqu'il s'agit des opérations d'escompte et de réescompte, parce que, en rétablissant l'escompte et le réescompte dans leur fonction, vous porterez remède à cette crise de circulation et vous viendrez en aide à cette petite industrie, à ce petit commerce français sur la ruine desquels le grand capitalisme voudrait bien faire peser les effets de la crise. (*Applaudissements.*)

Je voudrais aussi présenter à votre examen une expérience curieuse. J'avais lu dans l'*Illustration* (on n'y imprime rien de nature à effaroucher le bourgeois) de M. Bourdet qui s'était rendu dans un village de 4.000 habitants qui s'appelle Wergl, dans le Tyrol, où un maire, s'inspirant des théories monétaires de Sylvio Gesell et du mouvement suisse de l'économie libre, avait fait une expérience intéressante.

Je suis allé le voir, car nous sommes à une époque où il ne faut rien dédaigner et rien mépriser. J'ai longuement interrogé ce bourgmestre, cet ancien bourgmestre, les fascistes l'ayant chassé de sa mairie.

Le maire de Woergl administrait une commune où, depuis la guerre, personne ne payait plus les impôts communaux, où, depuis 1919, on n'avait pu faire

aucun travail de propreté, au point que les ruelles de Woergl étaient devenues le symbole du désordre. Il y a même un poète qui a dit :

« O Woergl, l'état de tes ruelles fera ta honte. »

Personne ne payait plus dimpôts, ne travaillait plus. Il y avait 1.000 chômeurs. Personne ne vendait plus ses produits Les boutiques des commerçants se fermaient les unes après les autres.

Le bougmestre a réuni le pasteur, le rabbin, le curé, le président des associations d'anciens combattants ; il a fait, en somme, une union nationale, mais au sens réel et sincère du mot et il leur a dit : « nous allons tous disparaître dans ce cataclysme, c'est la ruine pour tous. Voulez-vous appliquer, avec moi, le système que je vous propose ? »

Il le leur a expliqué, ils ont accepté. Pendant deux ans, Woergl a appliqué ce système monétaire nouveau et il ne l'a abandonné que parce que la Banque nationale d'Autriche a sommé le gouvernement autrichien de mettre un terme à cette expérience qui aurait amené, disait-elle, la ruine de son privilège.

Le maire de Woergl a donc créé des billets de banque qu'il appelait « bons de travail ». Ce sont des billets très curieux. C'est, si je puis dire, de « l'argent fondant ». Ce sont des billets de banque qui ont cette propriété de perdre, chaque année 12 % de leur valeur, soit 1 % par mois.

Cet argent est garanti par les billets de la Banque d'Autriche déposés à la Banque locale. La commune l'accepte en paiement des impôts communaux; les ouvriers l'acceptent en paiement de leurs salaires; les commerçants l'acceptent en paiement de leurs marchandises.

Avec 13.000 shillings de cet argent créé par lui, le maire de Woergl a pu faire exécuter plus de 130.000 schillings de travaux communaux. Il a bâti des écoles, refait toutes les routes de la commune, les canalisations d'eau potable, créé des établissements de douches, des magasins communaux. Le chômage a disparu. L'activité commerciale a été considérable. Toute la population de Woergl était satisfaite, et la

joie avait remplacé le désespoir. Les habitants ont déclaré qu'ils préféraient cette monnaie qui les avait fait vivre au dogme de l'or et à d'autres idoles périmées.

Ce qui est curieux, c'est que le maire de Woergl, sans le savoir, retrouvait la tradition des hommes d'autrefois. Relisez l'histoire de notre pays, surtout pour la période qui va de l'effondrement de l'Empire romain jusqu'aux constructions du XIIIe siècle. Vous y trouverez une période où le signe de la souveraineté est le droit de battre monnaie. A mesure qu'un seigneur féodal l'emporte sur un rival, il lui enlève d'abord le droit de battre monnaie pour lui imposer la sienne.

Mais, avec la monnaie scripturale dont j'ai parlé, le privilège régalien a été abattu. Le maire de Woergl le reconstitue puisqu'il crée cette monnaie dont, seul, il a le droit d'émettre une quantité déterminée.

Mais si l'on crée cette monnaie, il n'y aura plus d'épargne, puisque l'argent fondant perd par an 12 % de sa valeur. Il met un terme à la crise de circulation; les produits s'échangent, le chômage disparaît. Mais la disparition de l'épargne ne constitue-t-elle pas un grave danger ?

Il faut observer que la valeur des titres, créances, etc..., ne subit aucune diminution. Pour le reste, on dit à Woergl que l'épargne sous forme de billets, de monnaie, appartient à une période de civilisation qui est passée. (*Mouvement.*)

Si légitime que soit l'épargne, si utile qu'elle soit pour l'homme qui a besoin de s'assurer contre les risques de la vie, nous entrons, disent les partisans de ce système, dans une période où nous allons voir se succéder une série de phénomènes qui se dérouleront tous au détriment de la richesse acquise et au profit de la richesse en formation. (*Applaudissements.*)

Cet argent avait donc donné des résultats appréciales. De très nombreuses villes d'Autriche en avaient réclamé l'introduction. En Amérique même, plusieurs villes ont adopté ce régime. Je ne vous

demande pas de l'adopter, d'autant que son introduction dans un grand pays pose de nombreux problèmes. Cependant, dans ma propre ville, si elle devait connaître la crise effroyable de Woergl, j'essaierais, avec d'ailleurs des modifications importantes, d'y appliquer ce principe, plutôt que de me résigner à ce fatalisme qui est de mode dans notre pays.

Quoi qu'il en soit, et c'est la seule conclusion que je retiendrai aujourd'hui de l'expérience de la commune de Woergl, nous sommes dans une période où il faut chercher le remède à la crise dans l'accroissement de la circulation et des pouvoirs d'achat de la population laborieuse.

Je m'excuse auprès de vous d'avoir donné trop de développement à ce discours, mais j'ai pensé qu'il aurait peut-être quelque utilité.

La France n'est pas prête à se jeter dans les bras des chercheurs d'aventures ou des dictateurs, parce que la France a fait par deux fois l'expérience de la dictature, et par deux fois la dictature l'a conduite à la ruine, à la défaite, et au démembrement de ses frontières. (*Applaudissements.*)

Non ! La France attend, avec une sorte d'inquiétude et d'impatience. J'entends bien que si demain, à la suite de tels ou tels événements politiques, certains veulent abattre la République, ils n'auront pas plus de chances que le 6 février au soir, et ils en auront moins que le lendemain 7, parce que la classe ouvrière qui, le 6, n'avait pas compris tout entière, a compris maintenant; et soyez sûs que, si c'est nécessaire, elle sera à nos côtés pour défendre par tous les moyens les libertés de la démocratie. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? Elle sera à ceux qui viendront devant elle non pas avec des déclamations, mais avec des faits, avec des chiffres. Elle sera avec les hommes qui apporteront le moyen de dissiper cette angoisse qui s'est assise comme un spectre au foyer de tous les Français. Et je voudrais que ceux qui sonneront le ré-

veil, qui seront les rassembleurs, ce soient les radicaux, parce qu'ils ont construit la République du peuple, parce qu'ils l'ont défendue contre toutes les forces de réaction et parce qu'ils sont à la fois le parti de l'audace et de la raison. (*Vifs applaudissements répétés. Un grand nombre de congressistes se lèvent et acclament l'orateur. Cris nombreux : Vive Daladier !*)

*
* *

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Guernut.

M. HENRI GUERNUT (Aisne). — Après le discours si élevé de M. le président Daladier, je voudrais vous ramener à des sujets beaucoup plus humbles et vous dire en moins de cinq minutes sans équivoque, dans quel esprit je voterai la motion qui vous est proposée.

Vous êtes, mes chers amis, trop soucieux de tolérance pour ne pas admettre l'expression franche de mon sentiment. Au risque de heurter celui de quelques-uns d'entre vous, j'ose déclarer que je ne suis pas, par système, hostile à toute idée de trêve.

Dans les temps normaux, la règle politique c'est la lutte des partis, chacun exposant son programme, s'efforçant par la persuasion de lui gagner des multitudes et, quand il a conquis une majorité, cherchant à le traduire en institutions et en lois. Je pense, messieurs, que nous sommes d'accord sur ce premier point.

Nous le serons encore pour penser et pour dire que dans la vie des démocraties il y a des circonstances, heureusement assez rares, dans lesquelles la lutte des partis doit faire place à la trêve entre les partis : c'est quand un bien commun entre ces partis est en péril; dès lors, le devoir de tous est de s'unir pour le préserver.

De ces circonstances exceptionnelles, j'en connais trois : la banqueroute, la guerre et l'émeute; la ban-

queroute, parce qu'il s'agit de préserver ce bien commun qu'on appelle le franc; la guerre, parce qu'il s'agit de préserver ce bien commun qu'on appelle le pays; l'émeute, parce qu'il s'agit de préserver ce bien commun qu'on appelle la République. (*Applaudissements.*)

Au lendemain du 6 février, devant l'émeute, nous nous sommes mis à la chaîne avec d'autres pour circonscrire le désastre qui menaçait le régime. Je crois, messieurs, que nous avons bien fait. Du reste, au Congrès de Clermont, vous nous avez approuvés.

Mais la trêve suppose un certain nombre de conditions sans lesquelles il n'y a pas de trêve véritable.

La trêve suppose en premier lieu une suspension d'hostilités entre les partis, entre les journaux des partis, entre les chefs des partis. (*Applaudissements.*) Si donc il arrive qu'un Parti s'évertue à en déconsidérer un autre, s'il arrive que les journaux d'un parti s'acharnent à calomnier les militants d'un autre, s'il arrive quel le chef d'un parti au pouvoir, durant des mois, poursuivant impunément ce jeu de massacre, entreprend dans des manifestations de déshonorer le chef parlementaire d'un autre parti associé au sien dans le gouvernement, alors, messieurs, ce n'est plus la trêve, c'en est une caricature. (*Nouveaux applaudissements.*)

La trêve suppose en second lieu l'absence ou le silence des factieux. Me pardonnerez-vous de vous citer l'article 18 de la Déclaration du 5 Fructidor ? « Nul individu, nulle réunion partielle de citoyens, ne peut s'attribuer la souveraineté. » Si donc il arrive qu'une catégorie partielle de citoyens, armés ou possédant des armes, défilant dans la rue ou menaçant d'y défiler, prétend s'arroger les pouvoirs de l'Etat, changer les ministres, le haut personnel administratif, et la Constitution elle-même, si cette catégorie partielle de citoyens prétend imposer le chantage de sa force dans un pays où le Gouvernement seul doit détenir la force et où la seule souveraineté appartient au suffrage universel, si cela arrive et si un Gouvernement pusillanime le seconde

ou le tolère, ce n'est plus la trêve, c'en est une caricature. (*Applaudissements.*)

La trêve suppose, en troisième lieu, le maintien du régime établi. Si la République était à l'origine du pacte de trêve, elle doit jusqu'au terme demeurer intacte. Si donc il arrive qu'un Gouvernement s'ingénie doucereusement à diminuer les prérogatives de l'une ou de l'autre Assemblée, à réduire notablement leurs pouvoirs d'initiative et de contrôle, diminuant, grignotant, entamant les institutions républicaines, alors ce n'est plus la trêve, c'en une caricature. (*Vifs applaudissements.*)

Telles sont, messieurs, les trois conditions sans lesquelles, à mon sens, il n'y a point de trêve loyale.

Etre pour la trêve, c'est être avec qui la veut contre qui la brise. C'est donc être avec ceux qui acceptent ces conditions contre ceux qui les répudient. Si donc il arrivait un jour qu'un Gouvernement refuse d'accepter ces conditions, ou, les acceptant, refuse de les appliquer, je dis que ce serait un Gouvernement de combat, et celui qui le dirigerait serait non un arbitre, mais un partisan. (*Vifs applaudissements.*)

Et nous, qui la voulons vraiment, la trêve, nous qui l'avons loyalement acceptée, fidèlement observée, nous aurions le droit alors de nous tourner vers le pays qui, comme nous, la souhaite et de lui dire : « Vous voyez bien que ce n'est pas nous qui sommes ennemis de la trêve, c'est lui; c'est lui qui la compromet, lui qui la brise », et nous aurions le devoir de dénoncer sa culpabilité. (*Nouveaux applaudissements.*)

Voilà le troisième point sur lequel, je crois, à quelques nuances près, nous sommes tous d'accord.

Mais voici le point le plus délicat : qui donc dira, qui donc déterminera, qui donc jugera, le moment venu, si ces conditions sont ou non respectées ? (*Vif mouvement d'attention.*)

Un parti de démocratie doit, par principe, faire confiance à ceux qu'il a librement, en connaissance de cause, choisis pour le représenter.

Personnellement, je fais confiance à nos élus.

A cet égard, pas d'ambiguïté ! Quand je parle des élus, je ne veux pas seulement parler des élus au Gouvernement; il serait trop commode de chercher derrière eux un abri ! Quand je parle des élus, je parle de tous les élus, des autres et de nous. Et j'entends pour ma part assumer sans réserve toutes les responsabilités qui sont miennes.

Si c'est nous, députés ou sénateurs, qui les avons envoyés là haut, et qui les y maintenons, nous sommes solidaires avec eux.

Mais si, invraisemblable hypothèse, au Gouvernement où ils sont nos délégués ils franchissaient les limites définies en commun, les conditions qui, comme celles que j'ai dites, découlent de la nature des choses, alors, messieurs je ne laisserais à aucun autre l'honneur de les renverser. (*Applaudissements.*)

Ainsi, collègues du Parlement, nous vous faisons confiance. Evidemment, vous nous mépriseriez si notre confiance était aveugle; elle s'éclairera, comme la vôtre, à la lumière des événements prochains où vous serez des acteurs. Nous les jugerons librement, comme vous. Et c'est vous militants, qui, après cela, sur les uns et sur les autres prononcerez le verdict souverain.

Président Herriot, nous vous donnons notre confiance. (*Vif mouvement d'attention et applaudissements.*) Ce n'est pas, j'imagine, vous faire injure que de marquer à notre confiance en vous des limites éventuelles, car ce sont celles que vous marque votre conscience républicaine. Nous sommes certains qu'elle ne s'en évadera jamais.

Un homme de votre sensibilité a pu quelquefois hésiter dans les temps calmes; un homme de votre courage n'hésitera pas, dans la gravité des temps qui vont venir.

Président Herriot, nous vous faisons confiance.

Dans la marge de liberté que vous laisse notre motion, nous savons que vous tenterez le maximum, que vous épuiserez le possible, que vous entamerez

l'impossible, obsédé par ces deux termes de votre mandat : pour le salut des institutions républicaines, tout ! pour la résurrection du pouvoir personnel, rien ! (*Vifs applaudissements.*)

Et si le malheur des temps vous interdit d'accomplir même cette tâche essentielle, nous savons que vous descenderez du pouvoir avec simplicité, estimant qu'on n'a pas tout perdu quand on a gardé l'honneur.

Président Herriot, nous vous préposons ce soir à la garde des frontières de la République. Ne laissez passer... personne ! (*Très vifs applaudissements répétés.*)

***

DISCOURS

DE M. LE PRESIDENT EDOUARD HERRIOT

M. le Président. — La parole est à M. le Président Herriot. (*Vifs aplaudissements.*)

M. Edouard Herriot. — Mesdames, citoyens, si je n'avais pas décidé de moi-même de me présenter devant vous, comme je l'avais annoncé, en ce jour et à cette heure, l'adjuration de mon ami Guernut m'appellerait à cette tribune.

Je veux lui dire tout de suite pour le rassurer qu'il ne sera jamais aussi sévère pour moi que je le serai moi-même. Au reste je suis bien sûr — voulant supprimer tout préambule — que je n'étonnerai personne en disant qu'étant à cette place ma situation est telle que sans doute peu l'envient.

Ce fut, avec quelques-uns peut-être, mon privilège de me trouver souvent dans la vie publique en face de situations très difficiles, peut-être même en apparence inextricables. Mais je crois que dans ces cas-là ma sincérité — sans doute ai-je le droit de le dire — et ma loyauté n'ont jamais été en défaut.

Je voudrais d'abord et rapidement, parce que c'est

utile aux conclusions que je vous présenterai, résumer ce qui s'est passé depuis notre dernier Congrès de Clermont-Ferrand.

Si l'idée de trêve a été blessée, qui le sait donc mieux que celui qui vous parle ?

Pendant les vacances parlementaires, un incident grave s'est produit. Son règlement a coûté beaucoup à notre fierté, et je le dis aussi, Chautemps, avec une sincérité que vous savez bien, à notre amitié. (*Applaudissements.*)

Il a fallu à ce moment nous montrer les plus sages, nous faire apparaître devant le public comme ceux qui, pour son intérêt, avaient le plus de sang-froid. Nous l'avons fait. Cela suppose une série de conséquences que j'essaierai d'exposer.

Au surplus, je n'entends pas ici parler longuement de cette trêve telle qu'elle a fonctionné dans le passé, parce qu'on en a beaucoup discuté et que les faits qui se rapportent à cet ordre d'idées sont connus. Je voudrais simplement relever quelques circonstances, présenter quelques observations, pour protester du même coup contre l'idée que l'on présente parfois au public, idée selon laquelle il aurait fallu détruire d'abord pour faire mieux ensuite ce qui avait été réalisé par les gouvernements radicaux.

Ces observations, je les résume très rapidement.

Dans l'ordre financier, il est vrai que l'on a obtenu des résultats appréciables. J'entendais dire tout à l'heure, et je crois que c'est vrai, que l'équilibre budgétaire a été à peu près rétabli, que la Trésorerie a trouvé, ou retrouvé quelque aisance, qu'une réforme fiscale a été au moins tentée, qu'on a voulu aussi diminuer le volume du budget.

Mais, comme l'a constaté M. Germain Martin lui-même dans l'exposé des motifs du projet de budget de 1935, ce résultat a été la suite des travaux entrepris par nos propres amis. J'en veux citer un, puisque je viens de parler de M. Germain Martin, je veux citer par exemple M. Georges .Bonnet qui a droit à toute notre reconnaissance, comme y a droit

aussi l'homme d'autorité dont les conseils, les avis, l'attitude à la Commission des Finances du Sénat, ont permis ce travail : vous avez déjà reconnu M. le Président Caillaux. (*Applaudissements.*)

Je veux dire quelques mots aussi des résultats obtenus en politique extérieure, car on emploie quelquefois à ce sujet le mot de redressement, et je ne crois pas qu'il soit juste.

Il y a quelques mois, vous vous rappelez ce qu'était par exemple la situation de la Société des Nations. Des événements dont la France n'est à aucun degré responsable s'étaient produits et, de ce fait, le poids de l'organisation de la paix reposait avant tout sur quelques grandes puissances occidentales qui avaient le droit, à certaines heures, de s'en sentir accablées.

Un fait nouveau est intervenu. Un contrepoids fonctionne maintenant à l'intérieur de la Société des Nations. Vous savez quelle en est la puissance.

Vous trouverez naturel, citoyens, que je saisisse cette occasion de rendre hommage à un ministre des Affaires étrangères avec lequel nous avons été plus d'une fois en contradiction sur la politique intérieure, mais qui a eu l'honneur de mourir à son poste en service commandé. (*Applaudissements.*) Et si je lui rends cet hommage, comme j'en ai, je le pense, le devoir, peut-être aussi ai-je quelque droit de rappeler que le Parti radical-socialiste et ses représentants n'ont pas été tout à fait étrangers à cet événement. (*Très bien! très bien!*)

Je lisais, j'entendais ces jours-ci des critiques, dont au reste je ne conçois aucune amertune, de la part d'hommes plus jeunes que nous qui nous qui reprochent avec quelque compassion d'avoir laissé notre pensée perdre sa propre audace. L'audace, est-elle dans les mots, ou est-elle dans les faits ? Et n'a-t-il pas fallu à certaines heures un certain courage pour inaugurer une politique contre laquelle à ce moment se dressaient tant de préventions et aussi tant de menaces ? N'a-t-il pas fallu aussi une certaine persévérance pour amener ce résultat que je considère pour ma part, et que, je l'espère, vous

considérerez avec moi, comme important pour le maintien de la paix du monde. Je suis de ceux qui espèrent des relations de plus en plus étroites, de jour en jour meilleures, entre tous les peuples qui se réclament d'une pensée démocratique, même si elle se traduit par des institutions différentes ? (*Applaudissements.*)

Voilà des résultats. Mais ils supposent évidemment, je l'ai dit, des conséquences. Et tout de suite je veux m'expliquer, et nettement, et à fond, sur cette question du désarmement des factieux, qui a si justement provoqué l'émotion du Congrès.

S'agirait-il d'une modification du droit de réunion et d'association, je demanderais la permission d'y regarder de très près, en vertu même de mes convictions républicaines.

De la même façon, j'entends rester très prudent lorsqu'il s'agit de la liberté de la presse. Sur ce dernier point, je déclare tout de suite que je bornerais volontiers mes prétentions à exiger que tous les articles fussent signés et que tous les signataires fussent directement responsables à la place de certaines personnes à qui on fait jouer un rôle qui paraît peu digne du statut d'une démocratie. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne la liberté de réunion et d'association, je ne pense pas qu'elle soit en cause.

Mais il s'agit d'autre chose. Il s'agit du droit de s'armer. Là, je suis pleinement de votre avis, je puis le dire, car mon ami Chautemps et moi, dès janvier 1925, nous avons déposé sur le bureau des Chambres un projet pour le désarmement des factieux.

Il se rencontre, en effet, que la question ne peut pas être réglée par les mêmes formules qui étaient suffisantes lorsqu'il s'agissait d'armes dont je ne dirai pas qu'elles fussent insignfiantes, mais qui n'avaient évidemment rien de comparable aux terribles armes actuelles, aux terribles armes portatives dont la diffusion et le perfectionnement incessant — si l'on peut employer ce mot — risquent de troubler

et la paix intérieure et la paix extérieure des peuples.

On dit qu'en ce moment certain pays fabrique un canon léger d'infanterie qui pourra être porté sur l'épaule d'un homme et causer des ravages effroyables. Est-ce vrai ? Je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est qu'il est possible à un particulier de porter une véritable mitrailleuse. Et ce n'est pas une amende qui peut suffire à réprimer un pareil genre de délit. (*Très bien! très bien!*)

Donc, ce n'est pas un problème politique qui se pose, c'est un problème de droit commun.

Qui veut viser un adversaire politique, ce qui déjà n'est pas légitime, peut atteindre d'abord un de ces serviteurs de l'ordre qui sont, eux aussi, des citoyens, qui ont des familles, et qui, justement parce qu'ils sont des serviteurs loyaux et anonymes de la République, ont le droit d'être protégés. L'arme peut atteindre un passant. Elle peut servir le lendemain contre un voyageur, contre un paysan isolé, contre une de ces pauvres femmes que nous voyons chaque jour succomber à des crimes.

Ce problème, il faut le régler, et je demande au Parti radical de prendre la direction du mouvement qui doit tendre à le faire résoudre. (*Applaudissements.*)

Je crois savoir du reste — je ne suis peut-être pas autorisé à le dire complètement, mais ces paroles, je l'espère, vous suffiront — que des dispositions sont prises en ce moment pour que le problème soit résolu très rapidement si, comme j'en suis sûr, les Chambres veulent bien sans tarder donner suite aux propositions qui leur seront faites. (*Vifs applaudissements.*)

Dans le même ordre d'idées du désarmement, je dirai en particulier qu'il y a un problème du désarmement des étrangers.

Je ne veux pas prendre ici la question, traitée ailleurs, de la priorité, que j'ai demandée pour ma part, pour la main-d'œuvre française. Mais réfléchissons au caractère de certains incidents infini-

ment graves, qui se sont produits dans ces dernières années.

Je suis tout à fait favorable à la thèse suivant laquelle la France doit être une terre d'asile pour ceux qui sont poursuivis en raison de leurs opinions politiques. Mais cette terre d'asile ne doit pas être un champ de manœuvres, un champ de bataille, un champ de tir pour ces étrangers, et je me refuse à consentir à ce qu'elle soit l'endroit où viendraient se liquider les conflits d'Europe ou d'ailleurs. Voilà sur ce point ma position. (*Applaudissements.*)

Je veux maintenant parler rapidement de la réforme de l'Etat. Ce n'est pas là que vous m'attendez (*Sourires*), je le sais bien. Je n'ai pas l'intention d'en parler longuement, et cependant, puisque nous sommes à l'heure des décisions, il faut bien que je vous donne mes conclusions personnelles.

Je dirai donc qu'avec tous nos amis je suis convaincu que le Parti radical-socialiste doit prendre l'initiative de mesures importantes.

Nous avons entendu tout à l'heure un discours très remarquable sur l'organisation économique. Je crois fermement, moi aussi, que les formules politiques qui ont servi à la société française, pendant longtemps, sont devenues insuffisantes du fait de l'apparition et du développement d'un certain nombre de problèmes créés en particulier par l'organisation industrielle et, comme on l'a dit, par la généralisation du crédit.

Mais qui donc a créé le Conseil économique, si ce n'est un gouvernement radical ? Et ce n'est probablement pas l'un de ceux qui ont créé le Conseil économique qui pourra s'oposer le moins du monde à ce que, réformant si l'on veut la composition de ce Conseil, lui donnant des attributions nouvelles, on l'invite à étudier, à clarifier, à mettre en ordre les idées qui sont nécessaires pour diriger la réorganisation économique de la France, compte tenu à la fois des conditions particulières qui déterminent l'organisation du pays français.

Le problème, en effet, est infiniment complexe.

C'est une équation à plusieurs degrés. Le travail de mise au point exigera la confrontation des opinions des techniciens. Il faut leur donner un outil ; nous y sommes tout prêts.

Je prends maintenant deux exemples.

On a parlé du problème des fonctionnaires. Il y aurait peut-être de l'adresse à n'en pas parler. J'en parle

Il faut faire cesser cette sorte de conflit né entre les fonctionnaires publics, qui appartiennent en général aux rangs de la démocratie, et certaines fractions de cette démocratie elle-même. Il faut clarifier avec courage la situation ; cela ne me paraît pas difficile

Je suis convaincu pour ma part, qu'il est possible de trouver des formules qui, en assurant au fonctionnaire sa liberté politique, la stabilité de son emploi, un avancement normal, des garanties juridiques contre les abus et contre l'arbitraire, lui demandent aussi une continuité de service à l'égard de l'Etat, continuité dont la cessation doit naturellement mettre fin au contrat qui unit le fonctionnaire avec l'Etat. Ce sont des formules de loyauté et de bon sens. (*Applaudissements.*)

Il y un autre problème qui, lui aussi, a provoqué bien des polémiques : c'est le problème de l'initiative des députés en matière financière.

Je ne verrais pas volontiers demander la suppression du droit d'initiative financière des députés. Je suis sur ce point de l'avis de M. Poincaré, qui a écrit fortement que la prérogative budgétaire des représentants du peuple est une de celles qui non seulement avait été demandées par la Révolution, mais avait été exprimée dans la Déclaration des Droits de l'homme.

J'admets qu'il ne soit pas possible, sous peine de déséquilibrer un budget péniblement établi, de venir, en cours d'exercice, proposer des dépenses sans contrepartie. Des dispositions ont déjà été votées dans ce sens. Si elles sont inopérantes, on peut les rendre plus efficaces, et je suis tout disposé à admettre qu'il ne soit pas possible, le budget voté, de

proposer une dépense sans qu'on ait proposé et fait adopter en même temps la recette correspondante

Sur ce point encore, je crois qu'il n'y a pas de discussion. (*Applaudissements.*)

Mais ce n'est pas cela qui vous préoccupe. Sur ces divers points, comme le dit M. Cornu, vous me faites facilement confiance.

Dans tous nos Congrès, il y a toujours ce qu'on appelle maintenant le point névralgique, ou le point crucial (*Sourires*), j'appelle cela tout simplement, d'une vieille expression scientifique abolie, un point critique : c'est la question du droit de dissolution. C'est là que vous vous dites : Que va-t-il répondre ? (*Rires.*)

Pour bien vous comprendre, je n'ai qu'à supposer que l'un de vous soit à ma place et que je sois dans la salle à la sienne.

Je vais essayer de concentrer le plus brièvement possible ce que j'ai à dire, car je veux surtout être très net.

Mais d'abord, j'ai le droit de faire une observation. Si je veux, et je le veux, comme on m'y a invité, et comme je l'aurais fait sans qu'on m'y ait invité, faire mon devoir, rien que mon devoir, mais tout mon devoir, je suis dans une situation qui n'est pas aisée. Je vais essayer de la définir devant vous.

D'une part, je suis président du Parti en cet instant.

Je le suis par votre volonté. Comme tel, je dois donner l'exemple de la discipline.

Croyez-vous que je songe à m'en affranchir ? Croyez-vous que la flamme démocratique vacille dans l'esprit d'un homme qui vous a consacré toute sa vie et qui peut fournir en caution de ses opinions une existence tout entière de labeur à votre service sans jamais, je pense, une défaillance doctrinale ? Certaine Fédération m'a écrit qu'elle demanderait au Congrès si j'étais resté fidèle à mes convictions démocratiques ! Dites-moi donc : êtes-vous sûrs qu'on ait le droit de me poser cette question ? C'est toute mon action qui répond. (*Applaudissements.*)

Je suis le partisan de la discipline républicaine. Je la demande aux autres. Je me l'applique. Voilà le premier point. (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais, d'autre part, je suis actuellement aussi, membre du Gouvernement, et — je vous demande bien pardon d'avoir à vous rappeler certaines choses — je ne le suis pas par mon désir et pour mon désir. Pas du tout !

Il m'est arrivé de refuser à de bons amis d'entrer au Gouvernement, et je suis sûr que je leur ai fait de la peine ; je suis sûr qu'à ce moment-là, naturellement, ils m'ont soupçonné d'avoir des arrière-pensées. Ils se trompent ! J'aime ma liberté, liberté de penser, liberté d'écrire, liberté d'aller et venir. J'ai une grande fonction, à laquelle je suis attaché depuis trente ans. J'ai, autour de moi, une population qui veut bien me témoigner quelque affection, à laquelle je suis profondément dévoué. Cela me suffit. Je n'aime pas être dans les Conseils du gouvernement, excusez-moi de vous le dire.

Mais que s'est-il passé ? Le 9 février, c'est sur mandat, un mandat unanime, que vous m'avez dit : « Renoncez à votre liberté de penser, à votre liberté d'écrire, à votre liberté d'agir, et entrez dans ce gouvernement comme notre mandataire ».

Ce jour-là, j'en ai des témoins dans la salle, je leur ai dit : « Je vais le faire... vous êtes d'ailleurs unanimes à me le demander ! » Je vois un très cher collègue de la chambre, un homme spécialement loyal, Chauvin, qui confirmera mes paroles. J'ai dit : « Un jour viendra où une partie de vous m'abandonnera, mais j'y vais quand même ! »

Et j'y suis allé. (*Vifs applaudissements.*)

Si certains de vous l'ont oublié, je suis tenu de me le rappeler. Si certains de vous, comme c'est leur droit, entendent se détacher de moi, moi, je ne peux pas me détacher de mon devoir. Voilà le drame !

Si certains d'entre vous ont cru pouvoir, au cours des dernières élections, accepter la sommation qu'on leur adressait d'avoir à renier cet homme qui, dans le moment même, se battait pour son Parti, c'est leur affaire. Mais moi, quoique je pense, quoi que je

sente, quoi que j'éprouve — mais je ne veux pas employer ces expressions qui m'ont fait accuser de sensibilité, puisqu'il paraît qu'en politique, il faut être insensible, — quoi que je ressente, il faut que je fasse mon devoir.

Quel est-il ?

Je suis membre d'un gouvernement. En vertu de la doctrine républicaine et de la Constitution même, les membres du gouvernement sont solidaires. Je suis — je fais appel à toute cette Assemblée, à tout ce qu'il y a d'honnêtes gens parmi vous, c'est-à-dire à vous tous — je suis dans cette situation qui exclut toute fantaisie et qui vous donne sur moi de singuliers avantages, que j'ai deux devoirs à remplir, et que ces deux devoirs il me faut les concilier, fût-ce au prix de ma personne.

Eh bien, rentrez dans vos consciences en ce moment et voyez si ma situation n'est pas dramatique plus que celle de n'importe lequel d'entre vous. (*Vifs applaudissements.*)

Alors ?

Alors, si j'étais un homme habile, je vous laisserais voter. Je sais bien ce que vous feriez. On apporterait un ordre du jour contre la trêve. Probablement vous voteriez. En tous cas, beaucoup d'entre vous le voteraient avec enthousiasme. Et ensuite, me retranchent derrière cet ordre du jour, et derrière le fait que je suis obligé de donner l'exemple de la discipline, je m'abriterais derrière vous pour me retirer.

Citoyens, ce serait habile, mais ce ne serait pas courageux. Ce serait habile, mais ce ne serait pas républicain. Ne me le demandez pas, je ne le ferais pas ! (*Vifs applaudissements.*)

Si le faisais d'ailleurs, peut-être ne serais-je plus digne de me présenter comme un homme de gouvernement, car l'homme de gouvernement est là pour agir dans l'intérêt général et non pour s'occuper de sa propre personne.

Si j'acceptais cette procédure, ce n'est pas seule-

ment à mon devoir que je manquerais ; je vous ferais manquer au vôtre, car dans l'instant où vous protestez justement contre la pression des ligues, contre la pression des groupes, contre la pression de certains journaux, je vous laisserais commettre la faute que vous reprochez aux autres.

Vous, vous êtes libres. Il faut que vous restiez libres. Vous allez vous prononcer sur la doctrine. C'est votre rôle.

Pour nous, ministres, je réclame le périlleux honneur de prendre les décisions, sous notre responsabilité, de toutes façons, à notre péril, vous m'entendez bien.

Ensuite, les députés nous jugeront. Ensuite, vous nous jugerez tous ensemble. Voilà le courage, et voilà la vérité républicaine. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Alors, élevons le débat. Vous me suivrez sur le terrain où je vais vous conduire, car j'ai toujours eu le souci que ces Congrès du Parti radical fussent de grandes et nobles assemblées ; j'en ai spécialement la volonté en cet instant.

Vais-je me contenter de parler ainsi ? Non ! Je vais aller plus loin ; et j'irai aussi loin que je pourrai, jusqu'à ce que je rencontre la borne de mon devoir.

En principe la revision de la Constitution et la dissolution de fait ne sont ni antirépublicaines ni anticonstitutionnelles. Non, il faut distinguer.

La dissolution de fait, dans les termes écrits de la constitution, est une notion légitime. Elle est actuellement parfaitement permise. Par conséquent la doctrine n'a rien à opposer à ce sujet.

Il en est de même du principe de la revision, qui est inscrit dans l'article 8 de la Constitution.

Ce qui reste à juger, et c'est très grave, c'est la question du programme de la revision, et c'est la question de l'opportunité de la revision.

Tout à l'heure, M. Daladier disait spirituellement qu'il y a des villes pour lesquelles il faut prendre un aller et retour. (*Sourires.*) Oui, mais quand vous

avez pris un aller et retour, la Compagnie, ou le service de l'Etat dans l'espèce, vous garantit la gratuité du retour ; il ne vous en garantit pas la sécurité. (*Trè bien! très bien! et rires.*)

Ainsi, ce qui reste posé, ce que nous allons avoir à discuter et à résoudre, ce n'est pas la question du droit puisque je viens de la dégager, c'est la question du programme et c'est la question de l'opportunité.

Si j'étais libre, je sais bien ce que je dirais — mais je n'ai pas le droit de le dire — dans un important discours qui ferait, je le crois, impression sur l'Assemblée.

Notre jeunesse républicaine s'est formée dans un milieu encore tout vibrant des luttes de l'Assemblée qui nous a donné la Constitution, et elles bourdonnent encore à nos oreilles les discussions sur le projet de la commission, sur l'amendement Vallon qui a fait entrer dans la Constitution le droit d'avis du Sénat. Nous nous rappelons bien certains discours, celui même du vicomte de Meaux, celui de l'auteur du projet de la commission qui comportait le droit de dissolution directement pour le Président.

Nous savons que même les auteurs du projet de la commission, qui ont été battus ne voulaient que pour un cas spécial, celui du Maréchal de Mac-Mahon, l'exemption de l'avis du Sénat, pour les autres Présidents ils exigeaient cet avis.

Nous savons cela, nous savons encore un certain nombre de choses, et nous pourrions citer beaucoup de textes. Si j'aimais les effets faciles et si je ne pensais qu'à moi, je crois que j'obtiendrais facilement votre assentiment, et même que je vous intéresserais. Contre le droit de dissolution direct et personnel, il me serait facile de vous fournir les raisons de ma conviction. Mais il y a des moments où, comme le disait Fontenelle, il faut retenir un peu même des vérités qu'on a dans les mains.

Lorsque l'on discutait si ardemment de la dissolution, nous étions alors de jeunes hommes. Nous avons noué autour de nos cous d'adolescents le foulard de propagande des 363 et je ne l'ai pas oublié;

nous avons frémi au souvenir des campagnes de Gambetta.

S'il m'est permis de glisser un sourire dans une discussion un peu sévère, peut-être, pour certains, un peu âpre je pourrais détendre un instant l'Assemblée en rappelant que, dans le débat constitutionnel de 1875 un représentant a présenté l'amendement suivant — Président Caillaux, je vous demande de ne pas rire — : « Le Président de la République pourra dissoudre le Sénat sur avis conforme de la Chambre des Députés » (*Hilarité.*)

On a ri en 1875 et vous riez avec raison, car, au début le Sénat ne renversait pas les gouvernements, mais, maintenant, il les renverse, je le sais bien. (*Nouveaux rires.*)

Mais, mon opinion sur le droit de dissolution et l'avis conforme du Sénat n'étant pas douteux, ce sont des considérations sur lesquelles je n'ai pas à m'appesantir. Je n'ai pas à vous détailler ma doctrine. Je vous prie de croire simplement que j'en ai une, et très ferme comme vous allez exprimer la vôtre.

Comme je pense que, tout à l'heure, vous aurez la sagesse de suivre — je souhaiterais que ce fût à l'unanimité — un ordre du jour préparé avec le plus grand soin et discuté pendant des heures, et comme cet ordre du jour sera probablement conforme à celui que les sénateurs radicaux ont voté, je dis que notre doctrine est fixée

Quelle est elle ? Elle est claire ; elle se résume en trois points qui sont les suivants et que je veux préciser.

Premier point, sur lequel j'insiste — et c'est ma première conclusion : vous n'êtes évidemment pas tous favorables à la trêve. Je crois qu'en vous parlant ainsi, je n'exagère rien.

Mais je vais vous parler nettement, directement, avec courage. Quoi que vous pensiez de la trêve, je vous demande que ce ne soit pas vous qui la rompiez. (*Vifs applaudissements.*) Je vous demande de ne pas prendre cette responsabilité et cette initiative.

Je vous le demande parce que j'ai bien réfléchi, parce que, même si des impulsions sont plus faciles à suivre que des raisonnements, quand on a la charge d'un grand parti, il faut lui dire ce qu'on croit le plus conforme à la fois à son intérêt d'abord, et à son devoir ensuite. (*Applaudissements.*)

Quoi que vous pensiez de la trêve, quoi que vous en ayez souffert, quelles que soient vos critiques, je vous demande que ce ne soit pas vous qui preniez l'initiative de cette dénonciation. (*Applaudissements*).

Voici ma deuxième conclusion, Vous avez dit et vous avez bien raison : nous sommes pour la réforme de l'Etat, nous n'en avons pas peur. Nous voulons intégrer les notions économiques dans la société politique actuelle.

Vous avez ajouté : nous voulons un accroissement de la stabilité ministérielle.

Là encore, vous avez raison, car ce qui s'est passé en 1933, les chutes successives de Boncour, de Daladier, de Chautemps et d'Albert Sarraut, cela ne doit pas se reproduire.

Je suis disposé, pour ma part, à me prêter à tout ce qui pourra être un renforcement de la stabilité ministérielle.

Il y a un cas extrême. Il y a le cas où il se produirait quelque chose de plus, le cas où il peut advenir (je veux encore exclure cette hypothèse) que certains projets, encore mal connus, nous apparaissent graves pour l'avenir ou même pour l'existence de la République.

Je n'ai qu'une réponse à faire et je suis sûr que je la fais au nom de tous les ministres radicaux comme de moi-même : à ce moment là, si ce cas se produisait, nous nous placerions en face de nos consciences qui sont des consciences républicaines. (*Applaudissements.*)

Je crois que j'ai été clair. Je crois que j'ai répondu à vos questions, à votre attente.

J'ai encore un certain nombre d'observations à présenter.

J'ai déclaré tout à l'heure moi-même que je n'étais pas hostile par doctrine à une revision de la Constitution.

J'ai dit que j'admettais, que je trouvais même nécessaire l'intégration de formules économiques dans nos vieilles formules politiques. Je ne me dédis pas.

Cependant, je conseille — et je m'adresse surtout aux jeunes gens, s'ils le permettent — je conseille qu'on ne traite pas avec trop de désinvolture la Constitution de 1875

M. Caillaux. — Elle est là.

M. Herriot. — Jeunes gens, citoyens, mes chers amis, d'abord, elle est là et elle a permis à nos pères de faire de grandes œuvres. Elle a permis de résister à des assauts comme ceux que nous avons vécus à l'époque de l'affaire Dreyfus, à la tourmente du boulangisme comme à la tourmente de Panama. Elle a permis de donner à ce pays la liberté politique, elle a permis de lui donner la laïcité de l'Etat et de l'école, à laquelle nous sommes plus que jamais attachés. (*Applaudissements.*)

Elle a permis de donner au monde ouvrier le droit syndical que nous ne laisserons pas non plus prescrire.

Citoyens, il restait à cette Constitution une épreuve à subir : celle de la guerre.

Avant 1914, on nous disait souvent : vous verrez, s'il arrive un conflit, ce que sera la situation de ce pays qui vit sous le régime d'une constitution républicaine comparée à celle des pays qui sont ordonnés sous la loi de l'autorité.

L'expérience a répondu. Le grand massacre est arrivé. On a vu librement, par l'effet spontané et comme magique, de la liberté, les députés d'opinions les plus opposées, se jeter dans les bras les uns des autres. On a vu peu à peu ces grandes architectures d'autorité qui provoquaient l'émerveillement des gens de la droite, s'effondrer. L'Europe, aujourd'hui en-

core, est couverte de leurs ruines et ce sont, même dans l'épreuve cruelle de la guerre, les disciplines de la liberté qui ont triomphé des disciplines de l'autorité.

Je vous dirai aussi à vous et, par vous, à tous mes compatriotes : faites attention ! vous qui demandez des mesures violentes qui donnent satisfaction à vos passions.

J'ai deux autres observations à vous présenter. La première est d'ordre économique. C'est qu'il faudra du temps avant qu'on ait trouvé des formules nouvelles. En attendant, la vie économique a besoin de tranquillité, de calme pour reprendre. Elle ne reprendra que doucement.

Prenez garde, hommes de droite qui écoutez vos passions politiques, prenez bien garde ! Evitez que, demain, le résultat de ces passions ne soit d'avoir gravement troublé pendant des semaines et des semaines, des mois et des mois, des conditions de vie encore bien fragiles et bien précaires, d'avoir compromis : le salaire de l'ouvrier, le profit du commerçant, le travail de tous ceux qui agissent jour par jour.

Je ne veux pas abuser de votre patience. J'ai une dernière considération que vous me permettrez d'émettre dans ce milieu où j'espère n'avoir prononcé que des paroles inspirées par la gravité du débat, par la gravité de la situation, par la gravité de ma position personnelle.

Je dis aux hommes de tous les partis : faites attention ! Un nouvel appel au peuple, de quelque façon qu'il se produise, ce sont forcément des mois de cette agitation que je viens d'évoquer. C'est une longue période, quelle qu'en soit la durée, qui va être nécessaire pour le rassemblement du corps électoral.

Il faudra un premier tour de scrutin, il faudra un deuxième tour, il faudra ensuite attendre dix jours avant la convocation des Chambres.

Vous me permettrez de me souvenir non pas même

que j'ai été ministre des Affaires étrangères, mais que, jour par jour, je m'intéresse à la situation extérieure de la France, à ses périls.

Je n'ai plus qu'une idée à ajouter. 13 Janvier 1935 : plébiscite de la Sarre.

Réfléchissez. Un homme, au moins, l'aura dit. Etes-vous au courant ? Etes-vous sûrs que nous n'aurons pas besoin, à certains moments, de tout notre esprit de réflexion, de tout notre sang-froid, de toute notre concentration de pensée ? Je n'en dis pas davantage.

C'est là-dessus que je termine. Je termine en vous ayant dit comment je procéderai, comment je concilie mes devoirs, comment je suivrai sans défaillance ma conscience républicaine. Soyez rassurés. Je pense avoir su au moins, vous donner l'impression d'un homme qui ne livre au hasard ni ses actes, ni ses pensées, ni ses paroles.

Et, quoi que vous pensiez de mes déclarations, qui sont sans équivoque, il sera dit que, si le président du parti radical, en même temps pour l'instant ministre, a parlé devant le grand et noble Congrès de son parti, il s'est élevé et il l'a élevé avec lui jusqu'au point où l'on aperçoit, au-dessus de tout, les intérêts de la République et ceux de la France. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. Le Président. — Je rappelle que le citoyen Edouard Herriot a été réélu président du Parti, l'année dernière, à Vichy, pour deux années. Le citoyen Herriot est donc président du parti pour l'année 1934-1935. (*Vifs applaudissements.*)

Nous, qui avons pour lui la plus grande amitié et la plus grande admiration, nous en sommes très heureux.

La parole est à M. Jean Zay, député du Loiret, qui va parler au nom des jeunes radicaux. Je sais que les jeunes radicaux vont apporter, dans ce débat, la plus grande conciliation.

M. Jean Zay (Loiret). — Parlant sur les explications de vote, ce qui légitime une présence en apparence insolite à la tribune, à cette heure et à ce point du débat, je demande au Congrès la permission d'indiquer brièvement, au nom de militants qui m'en ont chargé, pour quelles raisons, tout à l'heure, nous voterons l'ordre du jour des commissions avec, je le suppose, l'unanimité du Congrès. (*Applaudissements.*)

Si nous étions encore, malgré les angoisses d'aujourd'hui, dans une de ces périodes où l'on peut s'adonner librement aux joies, s'il en fût, de la politique pure ; si nous avions la possibilité, et le goût de nous délivrer, dans ce Congrès, les uns aux autres, des satisfecit ou bien encore de réclamer, ce qui, normalement, est légitime, le bénéfice de prévoyances politiques ; si nous n'étions pas absorbés dans le moment présent — on vient de le dire — par les deux ou trois préoccupations essentielles, peut-être certains d'entre nous, dans la limite de leurs droits pourraient-ils rappeler à cette tribune combien les événements depuis sept mois ont justifié leurs anciens avertissements.

Alors que, voici sept mois, un certain nombre d'entre nous adoptaient une attitude de réserve à l'égard des formations gouvernementales qu'avaient provoquées les événements de février, n'obéissant pas, on le sait, à une hostilité préconçue, mais à la crainte que les formations qui voulaient essayer de combiner des inconciliables ou des contraires, ne puissent gouverner, peut-être pourraient-ils aujourd'hui, à la lueur des événements récents, souligner devant le Congrès cette illustration de leur attitude, un gouvernement qui, à l'heure où il s'attaque pour la première fois à un des problèmes de fond essentiels : l'adaptation des institutions républicaines, s'effondre irrévocablement et ne trouve comme panacée que la perspective du pouvoir personnel.

Mais je pense qu'il y a, pour l'instant, hélas ! d'autres préoccupations. Et je veux dire très simplement pourquoi nous voterons tout à l'heure l'ordre du jour auquel nous avons, on a bien voulu le recon-

naître, loyalement collaboré au sein de la commission.

Nous le voterons pour deux raisons.

La première, c'est qu'il se prononce, non pas par rapport à telle ou telle formation gouvernementale ou politique précaire — je n'exagère sans doute pas en prononçant cet adjectif ce soir — mais par rapport à la doctrine, au programme, à l'action. Nous avons été quelques-uns, dans les derniers Congrès, dans les derniers comités exécutifs, à toujours réclamer cette position de nos assemblées, qui doivent dire la pensée radicale et faire confiance à leurs élus pour la traduire dans la vie parlementaire quotidienne.

La seconde raison, c'est qu'on ne s'est pas borné, dans cet ordre du jour, à une attitude purement négative. Après avoir dit votre pensée sur les projets Doumergue, après l'avoir manifesté avec un tel éclat, en séance, qu'après tout les ordres du jour et les phrases étaient même superflus. Vous voterez un texte — et, pour nous, c'est l'essentiel — dans lequel vous dites que vous n'entendez pas vous cantonner à cette négation et à cette opposition, mais que le parti radical, n'oubliant pas sa tradition de quarante ans, entend, lui aussi, organiser la société républicaine et qu'il comprend qu'ayant eu, dans le passé la tâche magnifique, et c'est son honneur, de créer la démocratie politique, il s'impose à lui, dans les jours et les années qui viennent, la tâche essentielle d'organiser maintenant la démocratie économique sans laquelle l'œuvre du passé ne tarderait pas à être emportée. (*Applaudissements.*)

Me permettra-t-on d'ajouter que ceux au nom desquels je parle ont la faiblesse de trouver, dans cet ordre du jour, un accent, j'allais même dire des mots qui, pour eux, évoquent quelques-uns de ces ordres du jour que de jeunes élus ou de jeunes militants signaient avant le 6 février ; que, peut-être parfois, ils ne soumettaient pas aux séances ou aux congrès, dans lesquels ils essayaient de traduire, dans la modeste mesure de leurs moyens, le senti-

ment profond qu'ils avaient d'une nécessité d'adaptation, de rénovation et, pour tout dire, de mouvement pour notre parti.

Cet ordre du jour, nous considérons qu'il annonce, qu'il permet quelques-uns de ces regroupements qui, en laissant a tous les partis, au nôtre en particulier, leur rôle et leur grandeur, traduiront la volonté de gouverner entre Républicains ; quelques-uns de ces groupements dont le président Daladier parlait et devant lesquels en présence de l'immense bouillonnement d'idées qui traversent le pays, le Parti radical n'entend rester ni indifférent ni neutre.

Cela, plusieurs d'entre nous l'ont dit souvent : Martinaud-Deplat devant le comité exécutif, Kayser devant plusieurs congrès et celui qui parle, à Vichy, en octobre 1933, aprpouvé par tout le Congrès, essayait de traduire cet appel au mouvement et à la réalisation.

Voilà pourquoi nous voterons tout à l'heure, unanimement, l'ordre du jour des commissions.

Il fait, ce soir, l'unité radicale ; il permettra dans l'avenir, le vaste rassemblement qui s'impose autour du radicalisme de demain ! (*Vifs applaudissements.*)

***

M. Le Président. — La parole est à M. Gaston-Martin, député du Lot-et-Garonne.

M. Gaston-Martin (Lot-et-Garonne). — Je pense que, quel que soit votre légitime désir d'en finir, vous voudrez entendre encore les orateurs inscrits. Mais, si vous en décidez autrement, je vous demande de le dire tout de suite, car je céderai mon tour de parole à un homme tout particulièrement qualifié par son passé de militant, le sénateur Le Bail, pour vous faire entendre aujourd'hui un son qui n'a pas encore été entendu.

Si l'assemblée est décidée, sa conviction étant faite, à n'entendre qu'un seul orateur, je lui demande de le dire immédiatement.

Voix nombreuses. — Oui.

M. Gaston-Martin. — Dans ces conditions, je cède mon tour de parole à M. le sénateur Le Bail.

***

M. Le Président. — La parole est à M. Le Bail, sénateur du Finistère.

M. Le Bail, *sénateur du Finistère.* — Mesdames, citoyens, vous permettrez au modeste militant que je suis et qui a l'honneur passager de présider à l'union des fédérations de l'Ouest, de prononcer au déclin de ce débat quelques rapides paroles.

J'ignore si l'on s'agite, si l'on conspire ailleurs. Ce que je sais, c'est qu'il faut qu'on sache là-bas que nous sommes unis aujourd'hui dans une résolution commune et dans une immense espérance.

Vous avez entendu les différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune ; je puis dire que, jamais, les débats de notre parti n'ont atteint à un tel sommet.

Je m'associe pleinement aux observations qui ont été présentées tout à l'heure avec tant d'énergie et de finesse par mon ami M. Guernut qui a dégagé ici le substratum de ma pensée.

Je suis ici pour dire nettement que si l'esprit d'aventure soufflait de nouveau sur notre pays, nous sommes décidés, corps et âme, à nous mettre en travers de toutes les entreprises de pouvoir personnel. (*Applaudissements.*)

Je ne parle pas de cette aventure qui a coûté dix-huit ans d'empire et qui a fini dans la boue et dans le sang, je ne parle pas du 16 mai.

Je me rappelle — je ne puis le faire sans évoquer toute ma jeunesse — que je faisais partie du comité de résistance des étudiants. Chacun tenait son secteur où il devait se porter ou cas où un coup de force aurait été dirigé contre le régime parlementaire.

En 1888-1889, le Parti républicain a compté, parmi ses meilleurs champions, un homme qui était originaire de Nantes : Waldeck-Rousseau. Sans doute, Waldeck-Rousseau s'était nettement opposé aux hom-

mes de notre Parti, mais c'est lui qui, au moment du boulangisme, a prononcé à Lyon un discours au sujet de la revision, dont je vais lire un passage. Il avait affaire, à ce moment, à ce qu'il appelait le « parti sans nom », qui était composé des éternels mécontents et des hommes qui souffraient. Or, la souffrance et tous les mécontents s'étaient rencontrés et voici ce que disait Waldeck-Rousseau :

« Le mot de « revision » est devenu le symbole obscur de tous les partis, parce que ceux qui souffrent et les mécontents attachent ou feignent d'attacher à ce remède une vertu miraculeuse. »

Et il terminait ainsi :

« N'accusons pas nos institutions. L'heure n'est pas venue de reviser la Constitution, mais bien de la défendre. (*Applaudissements.*)

Waldeck-Rousseau, qui parlait ainsi, a été, quelques années plus tard, l'homme de la défense républicaine.

Citoyens, nous sommes, dans l'ordre du jour que nous allons voter, opposés nettement aux menées factieuses. Je rappelle le mot de Robespierre : Pas de faction contre la Nation.

Je me souviens aussi de l'admirable discours que prononçait Jaurès lorsqu'il montrait la vertu symbolique de ces mots :

« Je pleure les morts, j'appelle les vivants, je brise la foudre. »

Je pleure les morts ! Je salue de nouveau les morts qui sont tombés pour la liberté.

J'appelle les vivants ! J'appelle tous les hommes de gauche à s'opposer, si les circonstances l'exigent, à toute entreprise contre les libertés.

Et, quand il prononçait ces mots : je brise la foudre, il visait, par là même, les entreprises des factieux.

Ce n'est pas le moment de nous diviser. Il faut qu'ici notre front ait l'éclat et la solidité d'une armure. Ne nous divisons pas.

Je rappelle cette injonction de la Convention Nationale aux représentants qui partaient aux armées

et qui allaient s'adresser aux troupes : dites-leur, surtout, que nous ne sommes pas divisés.

Nous n'avons pas besoin de le dire, puisque nous ne le sommes pas. Mais, dans les luttes de l'avenir, il faut qu'on sache ceci : c'est que nous n'avons pas dépouillé l'audace de nos aînés, nous n'y avons pas renoncé, mais nous triompherons des aventures si nous ajoutons à l'audace : l'union, toujours de l'union et encore de l'union. (*Applaudissements.*)

Voix nombreuses. — Clôture !

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander la clôture.

Il n'y a pas d'opposition ?

La clôture est prononcée.

Je mets aux voix l'ordre du jour proposé par la Commission des réformes de l'Etat.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité moins six voix).

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à 18 heures 25).

SEPTIEME SEANCE

SAMEDI 27 OCTOBRE
(soirée)

Présidence de M. Camille PICARD
député des Vosges

La séance est ouverte à 21 h. 30, sous la présidence de M. Camille PICARD, député, assisté de GASTON-MARTIN, député, LE BAIL, sénateur, LUCIEN LE FOYER, BECKER (Strasbourg), RIMBAUD (Maine-et-Loire), Roger HUSS (Seine), BLOT (Moselle).

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Coreil, sur la cause sacrée des anciens combattants et victimes de la guerre.
Je lui donne la parole.

LES REVENDICATIONS
DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Rapport annexe présenté par M. Emile Coreil,

Secrétaire du bureau du Comité exécutif,
Président de la Commission des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

M. COREIL, *rapporteur*. — Il serait fastidieux que je vous fasse la lecture complète de mon rapport.

Je me suis appliqué, dans ce rapport qui est entre vos mains, à examiner dans leur ensemble les questions qui se posent à l'heure actuelle pour les anciens combattants sur le plan de leurs revendications et sur le plan de leurs relations avec les formations politiques.

Le résumé de ce rapport est le suivant. Jusqu'à ce jour, les anciens combattants ont, un peu au hasard, adhéré à des formations d'anciens combattants, sans s'inquiéter des tendances politiques de leurs dirigeants. Il n'était pas indispensable de s'en inquiéter, parce que les anciens combattants restaient exclusivement sur le terrain des revendications matérielles. Il ne peut y avoir, sur la matière, de divergences entre tous les camarades de la géération du feu.

Mais nous arrivons à un tournant un peu difficile et la confédération nationale des anciens combattants elle-même nous a indiqué qu'il était peut-être temps — à mon avis, je le dis dans mon rapport, il n'est plus temps maintenant, il est déjà beaucoup trop tard — que les anciens combattants se mêlent de la politique de leur pays et revendiquent une place que, selon moi, ils auraient dû revendiquer depuis déjà quelques années.

Quoi qu'il en soit, la confédération nationale a marqué son désir d'intervenir dans la gestion des affaires du pays, soit pour exercer un contrôle, soit pour imposer une collaboration, soit pour revendiquer une direction.

Il appartient alors aux anciens combattants qui militent dans des formations politiques, de prendre position. Ils ne peuvent plus, à partir de ce moment, et alors qu'aux revendications matérielles et morales s'ajoutent des revendications d'ordre politique, continuer de militer dans des formations dont la doctrine et les principes sont véritablement par trop éloignés des doctrines et des principes des partis politiques auxquels ils appartiennent.

Je ne crois pas dire quelque chose qui ait un caractère véritablement subversif et je suis persuadé que, quelle que soit l'opinion des camarades qui m'écou-

tent, ils estiment que l'heure est venue tout de même de prendre, sur la matière, quelques décisions au sein de notre parti.

C'est dans cet état d'esprit que mon rapport a été présenté, d'accord avec votre commission permanente du comité éxécutif et qu'il a eu, hier soir, à une réunion plénière des anciens combattants du parti, qui avait été préalablement convoqués, l'approbation unanime de nos camarades présents.

Tout d'abord, je vais vous demander, après vous en avoir donné lecture, d'adopter les conclusions de ce rapport, me réservant ensuite de vous donner lecture de vœux qui ont été présentés à notre réunion d'hier soir et dont l'adoption vous est également proposée.

Voici mes conclusions :

A) *En raison de la position prise par les associations et la confédération nationale elle-même sur les problèmes d'ordre politique, le Parti invite ses militants à retirer ou à refuser leur adhésion à des groupements ou associations d'anciens combattants mutilés ou victimes de guerre dont les directives sont contraire à ses principes ou à sa doctrine ou hostiles à son action.*

B) Les militants anciens combattants inscrits au Parti doivent dans les Comités et les Fédérations se grouper, tenir les unités du Parti au courant du mouvement ancien combattant et intervenir sur les questions concernant la génération du Feu ou même poser la question et obtenir des décisions ou ordres du jour susceptibles d'éclairer le Parti et lui dicter sa ligne de conduite sur la matière. Ces militants ainsi groupés doivent se retrouver au sein des associations et à la Confédération Nationale et s'efforcer de faire prévaloir les solutions préconisées par le Parti, de même qu'ils s'appliquent à obtenir l'adhésion du Parti aux décisions prises par les associations républicaines ou de Cartel auxquelles ils collaborent.

C) Le Parti a fait siennes jusqu'ici les revendications matérielles de la confédération nationale des

anciens combattants mutilés et victimes de la guerre qui reflète l'opinion dominante des génération du Feu.

Il est prêt à tenir compte de ses doléances lorsque, matérielles et morales, elles sont conformes à sa doctrine et à ses principes. Le Congrès confirme donc ses précédentes décisions concernant les revendicatios matérielles présentées par la Confédération nationale. Il reconnaît leurs droits et exige le respect des engagements pris vis-à-vis des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre. Il se déclare hostile à toute atteinte aux dotations qui leur ont été accordées.

Le Congrès donne mandat à son Comité exécutif son bureau, ses élus au parlement et aux délégués du Parti au sein du Gouvernement de se refuser à toute initiative concernant la génération du Feu qui ne serait pas conforme aux initiatives de la Confédération Nationale des Anciens Combattants pour ce qui concerne leurs revendications matérielles.

Fait confiance à ses élus et à ses délégués pour que la génération du Feu ait entière satisfaction et que les justes compensations auxquelles elle a droit lui soient accordées.

M. le Président. — Le bureau, certain d'être l'interprète du Congrès tout entier, tient à remercier le citoyen Coreil et, avec lui, les membres de la Commission des anciens combattants du Parti Radical. Je suis sûr que vous voudrez vous joindre à lui en votant unanimement les conclusions du rapport qui vient de vous être présenté.

***

La parole est à M. Chapelain.

M. Chapelain. — Je fais remarquer à notre camarade Coreil que la plupart des associations qui groupent les anciens combattants ont un caractère mutualiste. Or, il serait extrêmement difficile à nos camarades de quitter leurs associations pour cette simple raison qu'ils y ont acquis des droits et qu'ils

leur serait impossible d'adhérer à une autre association.

Puisque leur association a un tel caractère, il serait plus simple d'intervenir pour l'empêcher de soutenir une thèse contraire à celle de notre parti.

Si, d'autre part, ils appartiennent à une organisation de combat et, puisqu'ils sont militants, ils ont le devoir de quitter cette organisation afin de combattre en faveur de notre parti contre la thèse de leurs adversaires.

***

M. LE PRESIDENT. — Votre observation est très intéressante, M. Coreil va y répondre.

M. COREIL, *rapporteur*. — Je me permets de rappeler aux membres du Congrès, qui ont pour une grande partie assisté aux Congrès précédents, que j'ai eu l'honneur de présenter le rapport des revendications matérielles et morales des anciens combattants depuis environ huit ans. Je ne m'en fais pas gloire. C'est sans doute parce que ceux qui ont fourni un travail sur la matière ont bien voulu me faire crédit jusqu'ici. Je leur en exprime toute ma gratitude.

Or, je ferai remarquer que déjà dans mon rapport au Congrès de Grenoble j'avais invité amicalement les adhérents d'associations qui ne peuvent pas répondre à notre idéal et aux directives générales de notre Parti politique à quitter ces associations pour rejoindre des associations républicaines.

Cette invitation ne parait pas avoir été suivie. Notre camarade nous dit à l'instant que, inscrits dans une Mutuelle d'anciens combattants, ils ne veulent pas perdre le bénéfice des versements qu'ils ont faits.

Je répondrai d'abord que la question n'est peut-être pas tout à fait là. Mais, puisqu'un problème d'intérêt tout à fait légitime peut se poser, je le rassure en lui disant que, s'ils rejoignent nos associations, et

s'ils se trouvent de ce fait dans l'obligation d'abandonner leur inscription à la Mutuelle dont il parle, ils ne perdront pas pour cela le bénéfice des versements faits par eux. Qu'il s'informe à ce sujet — ce n'est pas devant le Congrès que je puis lui donner des précisions — et il verra qu'ils peuvent s'inscrire à d'autres organisations en conservant le bénéfice des versements effectués.

Quoi qu'il en soit, la question est infiiniment plus élevée. Il s'agit de notre idéal et de nos directives politiques, et je ne puis, au nom de la commission, que vous prier de voter ce vœu, qui est le complément de nos conclusions, invitant les anciens combattants membres du Parti à rejoindre les formations républicaines d'anciens combattants. Vous remplirez, ce faisant, le devoir qui vous incombe en tant qu'adhérents de notre grand Parti.

M. Chapélain. — Je suis d'accord avec le rapporteur sur la plupart des points.

Mais dans la ville du Havre existe une association dans laquelle se trouvent des anciens combattants qui appartiennent aux partis de droite. Si nous quittons cette organisation, nous républicains qui y sommes peu nombreux, nous libérons les autres. Notre devoir est d'y rester, pour les empêcher de mettre au service de leurs partis l'organisation tout entière. (*Mouvement.*)

M. Coreil, *rapporteur*. — Ceci s'appelle le noyautage des associations adverses. Croyez-moi, ne restez pas dans cette association. Votre présence dans des groupements qui ne répondent pas à notre doctrine et à notre idéal n'a qu'un résultat, c'est d'augmenter leurs effectifs, et par conséquent de renforcer leurs moyens d'action. (*Applaudissements.*)

* * *

M. le Président. — La parole est à M. Georges Guy.

M. Georges Guy (Hérault). — J'appuie les observations du précédent orateur, et je dois dire que nous

ne sommes certainement pas tous d'accord, parmi les anciens combattants radicaux, avec le rapport de M. Coreil, ni avec les conseils qu'il vient de nous donner.

Depuis que nous avons été démobilisés, nous appartenons à des associations de mutilés. Je fais remarquer que le fait d'appartenir à ces associations, quelles que puissent être par ailleurs nos opinions personnelles, est le meilleur brevet d'ancien combattant que nous puissions avoir. Notre titre de pension pour blessures ou maladies contractées au front suffit à lui seul à justifier notre présence au sein des associations d'anciens combattants quelles qu'elles soient.

Je n'ai pu, monsieur le rapporteur, depuis le Congrès de Reims de 1929, assister aux assises annuelles du Parti où vous avez rapporté le même sujet. Je me permets cependant de vous dire que « diviser pour régner » est une formule qui est insuffisante pour nous inciter à nous détacher de certaines associations qui se sont créées il y a quelques années et dans lesquelles notre qualité d'anciens combattants grands pensionnés nous a permis d'entrer.

Vous avez la bonne fortune, et je ne vous en blâme pas, d'appartenir à un département où il est facile de grouper les anciens combattants radicaux. Une association de Béziers à pris une résolution identique à l'invitation que vous nous avez adressée. Mais il nous serait difficile, à nous radicaux, d'adhérer à cette formation, uniquement parce qu'elle a été créée d'abord par les communistes ; et finalement cette « boîte » n'est qu'une organisation électorale dont les adhérents se serviraient de nous les anciens combattants radicaux, pour faire leur cuisine électorale aux élections municipales, puis aux élections législatives.

Le problème est complexe, et je vous mets en garde contre ses difficultés. Je vous approuve si, dans votre département, vous êtes assez heureux pour pouvoir grouper des sections de combattants radicaux. Mais nous devons reconnaître que, dans notre département, nous appartenons à une association qui est une des

plus prospères de France. Nous avons à notre tête des gens comme le professeur Blanchard, qui a fait le tour du mode. et il nous est difficile... (*Bruit. Voix nombreuses : Concluez !*)

Je conclus. Je dis qu'il nous est difficile d'abandonner des amis qui, depuis vingt ans, ont formé des associations puissantes, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, qui ont été à l'avant-garde de nos revendications, qui se sont fait un devoir d'aller défendre nos aspirations devant les pouvoirs publics, qui nous ont fait obtenir, par le nombre, un embryon de satisfaction, et je n'adresse de reproche à personne si nous n'avons pas obtenu la totalité de ce qui nous était dû.

Il y a, au surplus, des revendications dont vous avez oublié de parler, monsieur le rapporteur, en particulier celle de faire la revision des pensions, afin qu'on supprime celles qui ont été indûment attribuées à des embusqués de la guerre, alors que nous, les mutilés, nous n'avons qu'un morceau de pain et que nous ne pouvons pas acheter le lait qui nous est nécessaire.

Voilà un reproche que je vous fais, entre quelques autres. Vous nous avez envoyé un rapport de 1.400 lignes de texte, à 40 mots par ligne. C'est, pour des ouvriers, une impossibilité de le lire, et plus encore une impossibilité d'en tirer des conclusions.

Tant mieux si vous pouvez grouper les radicaux dans votre région ! Mais laissez-nous la latitude de rester parmi nos amis, dans des associations où il y a des bleus, des blancs et des rouges, mais où il n'y a pas de Croix-de-feu, parce que nous serions les premiers à les dénoncer, et où l'on ne s'occupe pas de politique électorale. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Coreil, *raporteur.* — Je regrette qu'au lieu de prendre la parole devant cette assemblée, vous n'avez pas cru devoir assister hier à la réunion plénière de la commission des anciens combattants qui était par

avance annoncée. Vous auriez pu y faire valoir vos observations, Mais laissez-moi vous rassurer : les conclusions de mon rapport, sur lesquelles le Congrès va être amené à se prononcer, vous donneront certainement satisfaction.

Je fais observer d'ailleurs que l'appel que j'ai adressé aux anciens combattants pour les prier de se rallier aux formations républicaines ne vise pas les mutilés. Les mutilés, dont l'action n'entend pas se développer sur le plan des revendications morales et politiques, peuvent sans aucune difficulté continuer à militer dans des formations de mutilés, dont l'objectif est l'aboutissement de leurs revendications matérielles.

Sur ce point, il n'y a donc aucune divergence entre nous.

***

M. le Président. — La parole est à M. Delval.

M. Delval (Haute-Vienne). — Je veux corroborer les observations du précédent orateur.

Je n'ai pu assister hier soir à la réunion de la commission des anciens combattants, retenu que j'étais dans une autre commission. C'est pourquoi j'interviens maintenant.

J'ai l'honneur de présider une Union d'anciens combattants, qui groupe des gens appartenant à tous les partis. Notre action a été telle que nous avons obtenu de tous ceux qui sont derrière nous, de quelque horizon politique qu'ils viennent, l'affirmation que nous répudions les actes de ceux qui crient « Guerre à la guerre ! » et qui tout bas souhaitent la guerre civile. Nous les répudions parce que pour nous la guerre civile ne peut être que génératrice de la guerre extérieure. (*Applaudissements.*)

M. Coreil, *rapporteur*. — Nous sommes tout à fait d'accord.

M. le Président. — Le débat me semble épuisé. Je prie monsieur Coreil de donner lecture des vœux qui font suite aux conclusions de son rapport, dont il vous a déjà donné connaissance.

M. Coreil, *raporteur*. — J'ai été saisi, au cours de la réunion d'hier soir des vœux suivants que je demande au Congrès de bien vouloir adopter :

1er *VŒU*

« *Le Congrès demande aux Ministres appartenant au Parti de soutenir dans les conseils du Gouvernement les projets ayant pour but de provoquer les délais de mise en instance de pensions au titre de la loi du* 31 *mars* 1919 *ainsi que de doter d'un Statut les grands invalides de guerre.*

2e *VŒU*

« *Le Congrès donne mandat au groupe parlementaire de déposer dès l'ouverture de la session une proposition de loi tendant à rendre caducs tous les décrets-lois n'ayant pas été ratifiés par le Parlement avant le* 31 *décembre* 1934.

3e *VŒU*

« *Le Congrès Radical, désireux de continuer à assurer la défense des droits des anciens combattants en plein accord avec la confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre :*

» *Rapelle que l'augmentation générale des pensions de guerre a été proposée en* 1924 *par le Président Herriot.*

» *Que la reconnaissance du droit à la retraite du combattant a été inscrite pour la première fois dans la déclaration ministérielle du Président Chautemps en janvier* 1930.

» *Constate que les gouvernements de gauche ont été les meilleurs défenseurs des droits des anciens combattants.*

» *Dénonce d'attitude des associations et des ligues factieuses qui sous le couvert des anciens combattants*

ont perpétré le 6 février dernier un attentat contre le régime parlementaire.

» Estime qu'il y a incompatibilité entre l'adhésion à ces groupements et l'inscription au Parti Radical et radical-socialiste, et invite les A. C., membres du Parti à rejoindre les formations Républicaines d'anciens combattants.

M. le Président. — Je mets aux voix les vœux dont il vient de vous être donné lecture et les conclusions du rapport qui vous a été présenté. (*Les conclusions du rapport et les vœux qui les complètent, mis aux voix, sont adoptés.*)

M. Coreil, *rapporteur.* — Mes chers camarades, je vous remercie encore une fois d'avoir compris pourquoi j'ai voulu à cette heure me présenter devant vous, et je vous exprime ma gratitude d'avoir adopté le rapport et les vœux qu'au nom de la Commission et de notre réunion plénière j'avais mandat de vous soumettre.

M. le Président. — Nous remercions notre camarade Coreil et ceux des congressistes qui ont pris la parole sur la question si importante des anciens combattants.

* * *

LA POLITIQUE COLONIALE

Rapport présenté par Gaston Monerville, secrétaire parlementaire du parti, député de la Guyane

M. le Président. — Nous avons encore à trancher dans cette séance la question de la politique coloniale, et je vais donner la parole au rapporteur de cette question, M. le député Monnerville.

Je tiens à remercier M. Monnerville d'intervenir à cette heure, car le sujet qu'il doit traiter était à l'ordre du jour de la séance de ce matin, et depuis ce matin notre collègue était prêt à vous soumettre son rapport. Nous savons quelle est sa compétence, quel dévouement il apporte à la cause coloniale, et quelle est aussi sa magnifique éloquence. Aucun de ceux qui l'ont entendu au Comité exécutif ne me contredira si je dis que personne n'est plus capable que lui de traiter les questions coloniales.

En le remerciant donc, jelui donne la parole. (*Vifs applaudissements.*)

M. MONNERVILLE, *rapporteur*. — Mesdames, citoyens, je ne vais pas vous faire un rapport. Je vous suis reconnaissant d'être venus, malgré l'heure tardive et les fatigues de la journée d'aujourd'hui, à cette réunion nocturne. Vous m'excuserez de vous dire que j'ai trop le respect du sujet dont j'avais été chargé pour le développer devant le Congrès à une heure où, sans vouloir être désagréable pour personne, je constate que nous procédons à une liquidation.

Notre secrétaire général, M. Aubaud, a fait tout ce qu'il a pu pour que, dans l'ordre du jour soumis aujourd'hui à vos délibérations, la question de la politique coloniale fût développée comme elle le mérite. Je tiens à lui rendre cet hommage. Ce n'est pas sa faute, ni celle du Bureau, si notre ordre du jour a été particulièrement chargé et intéressant, et si la question de la politique coloniale n'a pu être discutée en temps utile.

Dans ces conditions, je considère qu'il faudrait peut-être mieux, étant donné les questions importantes que votre commission coloniale a étudiées au cours de l'année, soumettre à une réunion du Comité exécutif du Parti les problèmes dont j'étais chargé de vous saisir, au lieu d'essayer de les résumer devant vous en dix minutes.

Je crois être d'accord sur cette proposition avec le Bureau. Je n'y mets, je vous assure, aucun amour-

propre. Un rapport rentré n'est pas fait pour me déplaire.

Mais au moment où se pose la question des contingentements entre la métropole et ses colonies, où s'agitent de très graves problèmes — je pèse mes mots — intéressant les colonies dans leurs relations commerciales avec la France ; au moment surtout où votre Commission Coloniale, d'accord avec la majorité de l'opinion métropolitaine, a cru devoir procéder à l'étude d'un problème capital sur le terrain législatif, comme sur le terrain pénal — celui de la suppression du bagne — je considère qu'il n'est pas de mon devoir de vous résumer en quelques minutes des questions aussi importantes. Vous serez certainement d'accord avec moi pour accepter qu'elles soient renvoyées au Comité exécutif du Parti.

Ce soir, j'ai simplement voulu répondre à votre présence par ma présence. La Commission coloniale du Parti ne me pardonnerait pas de résumer en quelques mots des questions qu'elle a eu à cœur d'étudier de façon minutieuse. Le Comité exécutif s'en saisira, en reprenant d'ailleurs des travaux déjà entrepris dès 1925 sous l'impulsion du Président Herriot. Ainsi nous pourrons mettre sur pied des conclusions qu'en votre nom nous présenterons au Parlement. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions M. Monnerville d'avoir si justement souligné l'importance et la gravité des questions qu'il avait à traiter.

Il nous dit qu'il ne peut pas les développer dans une séance de nuit. Qu'il me permette de dire que nous ne tenons en ce moment qu'une séance du soir, qui n'est que le prolongement des deux belles réunions d'aujourd'hui.

Cependant, nous voulons lui laisser le temps de nous saisir de son rapport et de ses conclusions sur ces questions d'un intérêt national, économique et social si considérable. Nous lui donnons donc volontiers, en lui exprimant notre confiance, rendez-vous

pour l'une des plus prochaines séances du Comité exécutif. (*Applaudissements.*)

***

LE ROLE DE L'ARTISANAT

M. LE PRÉSIDENT. — M. Armengaud, que nous aurions dû entendre également beaucoup plus tôt, avait bien voulu se charger d'un rapport sur le rôle de l'artisanat. Je le prie de nous développer ses conclusions. Il sait tout l'intérêt que le Congrès y attache.

M. ARMENGAUD, *rapporteur.* — J'ai le regret de vous informer que, étant donné l'ordre du jour très chargé du Congrès, je ne pourrai développer entièrement mon programme. Vous avez lu mon rapport imprimé. Je me bornerai à vous en rappeler les conclusions, pour que puissiez marquer par un vote votre adhésion aux vœux qu'elles formulent concernant l'avenir l'une des classes les plus puissantes de la Nation :

« *Le Congrès,*

« *Désireux dans sa volonté de réorganisation du pays et de l'autorité de l'Etat de donner son concours à toute organisation démocratique assurant avec le droit de vivre de chacun le respect des libertés républicaines, le Parti Radical et Radical-Socialiste.*

« 1° *Prenant acte des réalisations actuelles de la C.G.A.F. et ayant pris connaissance de ses revendications les fait siennes et prie le Gouvernement de les faire voter dans le plus court délai ;*

« 2° *Adresse un salut fraternel à tous les membres de la C.G.A.F. et les assure de son unité de vue et de sa collaboration.*

« *Ces revendications, les voici :*

« *a*) Dans le cadre artisanal :

« 1°) *Réglementation de l'imposition des artisans à la patente, si celle-ci doit être maintenue.*

« 2°) *Vote de la proposition de loi Thoumyre-Paulin sur le Crédit Artisanal et modifications de certains de ses articles.*

« 3°) *Intervention des artisans pour certains travaux d'outillage national et de travaux moyens.*

« 4°) *Répression du travail noir.*

« 5°) *Vote des mesures proposées pour la protection des dessins et des modèles.*

« 6°) *Vote du projet de loi sur la Marque Nationale Artisanale.*

« *b*) Dans le cadre national :

« 1° *Une réorganisation démocratique du crédit ;*

« 2° *Une adaptation moderne des transports ;*

« 3° *La limitation des trusts ;*

« 4° *L'exécution de travaux d'utilité publique et de travaux moyens dans le but de rendre au pays son activité.* »

(*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande la parole ?... Je mets ces conclusions aux voix.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

M. le Président. — Je prie d'ailleurs M. Armengaud, comme j'en ai prié tout à l'heure M. Monnerville, de venir à une prochaine séance du Comité exécutif défendre complètement les conclusions de son rapport.

***

COMMUNICATION DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS ET SECRETAIRES GENERAUX DE FEDERATIONS

relative à la modification de la composition du Comité Exécutif

M. le Président. — Je donne la parole à M. le sénateur Delthil, pour faire au Congrès une commu-

nication au nom de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations.

M. Delthil. (Tarn-et-Garonne). — C'est au nom des présidents et secrétaires généraux de fédérations, réunis au cours du présent Congrès, et poursuivant des délibérations commencées lors du Congrès précédent, que je viens demander la prise en considération de certaines propositions que je vais avoir l'honneur de vous faire. Je demanderai ensuite, si vous leur donnez un avis favorable, que vous réserviez pour leur discussion au prochain Congrès une place dès la première journée, car nous croyons que ces questions sont graves et qu'elles méritent d'être étudiées.

Nous ne pouvons pas parler de la crise du Parti: le Parti vient de résister aux dernières élections cantonales d'une façon admirable ; attaqués à notre gauche, attaqués à notre droite, nous avons maintenu nos positions.

Nous ne pouvons pas parler de la crise du Parti, après le Congrès qui vient d'avoir lieu, où vous avez manifesté votre foi républicaine, votre ardeur et où, chose rare, malgré les passions qui pourraient vous animer, vous êtes tombés d'accord sur un ordre du jour.

Mais les présidents et secrétaires généraux de Fédérations, c'est-à-dire de ces organisations auxquelles vous appartenez tous, ont pensé, et nous qui avons vécu la vie du Parti radical-socialiste depuis longtemps nous ne pouvons pas les contredire, que s'il n'y a pas crise du Parti, il y a cependant dans le Parti un malaise réel.

Après cettte belle manifestation, vous allez rentrer chez vous. Qu'arrivera-t-il alors ?

Quand vous serez rentrés dans vos provinces lointaines, quand vous serez dispersés dans la France entière, les événements continueront. Voyons comment la situation se présentera.

Il y a dans la capitale trois éléments puissants qui représentent le Parti : les sénateurs, mandataires

directs de toutes les communes de France, les députés, élus par des masses énormes d'électeurs, enfin le Comité exécutif.

Ces trois organisations s'ignorent, et c'est un danger. Dans un moment pressant, c'est à peine si, dans une réunion que nous appelons celle de Cadillac, nous pouvons, lors de la constitution d'un ministère, nous réunir et échanger quelques idées. Cela, c'est un danger réel

Nous avons donc pensé à avoir une organisation permanente.

Sans doute, il y a une organisation supérieure du Parti, c'est le Comité exécutif. Mais je vais vous dire pourquoi la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations a estimé que, pour que cette organisation soit une force, il fallait qu'elle fût permanente.

Nous n'avons pas voulu parler dans notre Conférence de l'organisation de nos Congrès. Nous n'avons pas parlé des élections au Bureau du Comité exécutif. Nous avons parlé simplement de l'organisation de ce Comité.

Actuellement, que se passe-t-il ? Il y a un Comité exécutif. Il est très largement composé. Il comprend tous les anciens élus, nombre de délégués de droit, nombre de délégués nommés par les Fédérations. Nous, les présidents et les secrétaires généraux des Fédérations de province, en face du nombre considérable de députés qui font partie du Comité exécutif — à peu près le tiers de la Chambre — nous ne pouvons malheureusement jamais avoir voix au chapitre.

Messieurs, il faut voir la réalité es choses. Pouvons-nous demander à des gens qui habitent aux extrémités de la France de venir tous les mois discuter on ne sait sur quoi ? Cela est impossible.

En réalité — excusez-moi de le dire, mon cher Perney, car vous savez quelle déférence j'ai pour la Fédération de la Seine — aux réunions de ce Comité telles qu'elles sont faites il n'y a guère que les Fédérations de trois départements qui sont représentées.

Les discussions se font entre elles. Et vous, messieurs, qui habitez tous les points du territoire, vous qui avez envoyé tous ces députés siéger à Paris, vous avez le droit, mais non pas la possibilité, d'exprimer votre opinion. (*Applaudissements.*)

Avec le système actuel, ce système qui paraît si démocratique, seuls les délégués fortunés peuvent venir assister facilement aux réunions du Comité.

Pour remédier à cet état de choses, les présidents et secrétaires généraux de Fédérations ont été unanimes à vous soumettre une proposition.

A la base du Parti, il y a les militants, ceux qui ont les mêmes convictions, ceux qui combattent pour une idée commune.

Mais, s'ils ne sont groupés, ils ne font pas un Parti.

Pour les grouper, il y a les comités.

Ces comités à leur tour forment les fédérations C'est la Fédération qui est la cellule même de notre organisation radicale socialiste.

Si vous aviez en France 80 Fédérations radicales-socialistes agissantes, vous ne verriez pas ce que vous avez vu dans certains départements où vous n'avez pas pu affronter la lutte.

Ce sont donc ces fédérations qui sont la force du Parti.

Nous vous demandons une organisation réelle, devant laquelle les députés et les sénateurs seront obligés de se présenter. Vous voulez les contrôler. Mais, pour les contrôler, il faut les entendre.

Nous vous proposons donc de former le Comité exécutif de la façon suivante :

D'abord et avant tout les présidents et secrétaires généraux de toutes les Fédérations ; cela, c'est le noyau ;

Puis tous les sénateurs adhérant au Parti ; tous les députés adhérant au Parti ; et si par hasard le président d'une Fédération est un parlementaire, il pourra être représenté dans sa fédération par un non parlementaire.

Mais on arriverait avec ce système à avoir un nom-

bre de parlementaires supérieur au nombre des non parlementaires. C'est impossible. Il faut que les non parlementaires soient au moins égaux en nombre aux parlementaires.

Nous vous proposons donc en outre d'accorder à chaque Fédération un nombre de délégués proportionnel au nombre de ses adhérents, à raison d'un delégué par 50 adhérents Nous aurons ainsi un nombre de non parlementaires au moins égal, et même supérieur au nombre des parlementaires.

Mais il a d'autres forces dans la Nation, il y a des forces sociales, des forces de propagande, et nous avons pensé qu'il ne fallait pas toucher à la représentation féminine telle qu'elle est organisée au Comité exécutif.

Et puis, dans la vie, il y a des forces nouvelles. A côté des hommes de l'avant-guerre et de la guerre, il y a ceux de l'après-guerre. Si notre Parti ne s'intéresse pas aux jeunes, les autres partis prendront les jeunes. Ces jeunes aussi ont des idées, qui ne sont peut-être pas les nôtres ; mais il ne faut pas commettre cette erreur de croire que notre génération détient la vérité entière. C'est la faute de tous les temps que les anciens ne veulent pas se rendre compte des idées des jeunes. Il ne faut pas persévérer dans cette faute, et nous vous proposons d'admettre au Comité exécutif le Bureau de la Fédération des Jeunesses radicales-socialiistes.

Et puis, il faut mettre fin à un état de choses qui n'a que trop duré. Que se passe-t-il dans ces réunions du Comité exécutif qui ont lieu tous les mois ? Il s'y produit des luttes entre telle et telle fraction, et nos militants de province ne savent pas où est la vérité. Il faudrait de temps à autre tenir de petits congrès, comme ceux qui ont déjà sauvé le Parti.

Je ne vous demande pas de prendre notre proposition dans ses détails. Il me serait désagréable d'insister, parce que mes paroles pourraient être mal interprétées. Ce que nous proposons n'est dirigé contre personne, pas plus contre la Fédération de la Seine que contre celle de Seine-et-Oise ou celle de

Seine-et-Marne. Notre proposition est faite pour tout le monde. Elle a pour but de permettre à chacun de défendre ses idées. De même que dans nos grands congrès, il faut que ce soit la confrontation de toutes les idées de France qui fasse les décisions unanimes.

En vous réunissant trois ou quatre fois par an dans un petit congrès, vous aurez une force énorme, et vous obligerez tous nos collègues de la Chambre et du Sénat à ne pas se désintéresser de notre organisation.

N'oubliez pas que nous sommes à un tournant dangereux et angoissant et que nous devons rechercher toutes les solutions qui peuvent nous rendre plus forts et empêcher toutes divisions entre nous. Nous avons plus à craindre de nos divisions que de nos ennemis.

C'est pourquoi nous vous proposons un système qui peut éviter dans l'avenir les divisions que vous connaissez.

Nous vous demandons de prendre en considération la proposition que je vous apporte au nom des présidents et secrétaires généraux de Fédérations, et de renvoyer la discussion des statuts du Parti au prochain Congrès. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Nous remercions M. Delthil de l'importante et intéressante communication qu'il nous a faite au nom de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations.

Sur cette communication, cinq orateurs se sont fait inscrire : M. Secqueville, Albert Kahn, Schwab, Kayser et Leduc.

Mais je suis saisi d'une motion d'ordre présentée par M. Albert Milhaud et, conformément au règlement, je lui donne tout d'abord la parole.

***

M. Albert Milhaud (Hérault). — M. Delthil vous a soumis le projet d'une nouvelle charte, non pas du Parti tout entier, mais du Comité exécutif. Il

vous l'a soumis sur le mandat de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations, qui ont émis à ce sujet un vœu unanime et qui, j'en suis assuré, apporteront demain dans nos départements les idées qui sont exprimées ici.

Ce que nous avons désiré, dans notre délibération, c'est de saisir, après la Conférence des présidents, le Congrès lui-même, non pas en vue d'une délibération immédiate que vous ne pouvez pas aborder, puisque vous ne vous trouvez pas en présence d'un texte écrit, mais simplement d'une suggestion politique et morale d'un caractère général.

Dès maintenant, le principe est posé, principe trop grave pour qu'il soit l'objet d'une discussion improvisée, soit d'une opération rapide qui pourrait porter dans les annales de notre Parti un nom disgracieux. (*Sourires.*)

Les auteurs de cette proposition ne veulent pas d'une surprise. Ils désirent un examen attentif de nos militants, de nos parlementaires, et du Parti tout entier.

Je présente donc la motion suivante : que le vœu dont notre ami Delthil a été chargé soit renvoyé au bureau du Parti, pour être transmis aux commissions compétentes et au bureau du Comité exécutif, aux fins d'être rapporté, toutes discussions l'ayant éclairé, dans une séance d'un prochain congrès national. (*Très bien ! très bien !*)



M. le Président. — M. Kayser est également inscrit sur la motion d'ordre de M. Albert Milhaud. Je lui donne la parole.

M. Jacques Kayser. — Deux mots pour expliquer la position qu'un certain nombre de mes amis et moi nous entendons prendre.

Nous sommes heureux de constater que la Conférence des présidents et secrétaires généraux de

Fédérations a tenu compte des arguments que nous avions été les premiers à présenter au Congrès de Clermont-Ferrand notamment lorsque, faisant la critique de la direction et de l'organisation du Parti, nous avions demandé une réforme profonde du Comité exécutif.

Après avoir été critiqué, notre vœu a été entendu. Nous vous en sommes reconnaissants, mais nous voudrions qu'il reçoive une réalisation pratique.

Pour cela, nous pensons qu'il est bien que le projet d'Albert Milhaud et de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations soit un prochain congrès. Mais cela signifie que les commissions compétentes et le Comité exécutif auront, avant le prochain Congrès, à statuer sur les rapports qui leur seront présentés et qui tiendront compte aussi bien des propositions de la Conférence des présidents et secrétaires généraux de Fédérations que de toutes autres propositions, en particulier des propositions de la commission du règlement du Comité exécutif dont on n'a jusqu'à présent fait aucun cas

Sous ces réserves, et partisans d'un travail d'ensemble de réorganisation conforme à celui que nous demandons depuis des mois, nous nous rallions entièrement à la motion d'ordre. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La motion d'ordre ayant été déposée, je dois statutairement la mettre aux voix. Mais nous avons encore trois orateurs inscrits. Maintiennent-ils leur droit de parole ?

M. Leduc. — Je renonce à la parole et je me rallie à la motion d'ordre.

M. Secqueville. — Je demande la parole.

M. le President. — La parole est à M. Secqueville.

M. Secqueville. — Je pensais que le Congrès aurait pu, après la discussion qui allait s'ouvrir ici, prendre

dès ce soir des décisions pour permettre au prochain Congrès de se tenir enfin dans des conditions telles que, pour la première fois dans l'histoire d'un parti qui se dit démocrate, les militants pourraient, sans être brimés dans l'expression de leur pensée, rapporter ici l'opinion de leurs camarades de lutte.

Lorsque je vous aurai fait connaître certains chiffres que je me propose de vous donner ce soir, vous serez épouvantés de la façon dont fonctionnent actuellement les organismes de notre Parti. Puisque nous avons examiné la réforme de l'Etat, il me semble que nous aurions pu tout aussi bien examiner la réforme de notre Parti, car l'organisation dont nous disposons ne répond plus aux exigences de l'heure et ne nous permet plus, à nous militants, de faire un bon travail.

J'ai voulu me rendre un compte même approximatif de ce que pouvaient représenter au dernier Congrès de Clermont-Ferrand les délégués élus des militants et je suis arrivé à ce chiffre effarant que, pour un Parti qui compte plus de 100.000 adhérents, il n'y avait pas au Congrès de Clermont-Ferrand plus de 23.000 militants représentés. Tout le reste du Congrès était formé de délégués de droit, qui apportent ici leur voix personnelle sans avoir aucun compte à rendre aux comités de base.

Je demande à certains délégués de droit de faire un effort sur eux-mêmes dans l'intérêt supérieur de notre parti. Je suis moi-même délégué de droit et c'est avec le plus grand plaisir que, ce soir, j'abandonnerai cette sorte de privilège qui nous est dévolu.

Le fait d'avoir été candidat, d'avoir été désigné par ses camarades pour développer, lors d'une bataille électorale, l'idéal de notre parti, cela peut-il conférer un droit ? Je ne le pense pas. Cela confère des devoirs, le devoir impérieux, surtout, de ne pas rompre le lien avec le comité de base et de continuer à militer au sein de ce comité afin de toujours connaître pour mieux l'exprimer la pensée de nos militants. (*Applaudissements*).

Je diviserai l'exposé que je tiens à faire en trois parties. J'examinerai d'abord la formation de nos congrès, ensuite la formation du comité exécutif, puis la formation du bureau de notre Parti et le mode de travail du bureau du Comité exécutif.

Ne pouvant vous indiquer ici le nombre de délégués représentant les militants, je vais vous donner le résultat des travaux de la commission de vérification des pouvoirs. Recherchant entre nous tout ce qui peut nous unir et rejetant tout ce qui peut nous diviser, vous me ferez l'amitié de ne pas me demander de vous donner les noms de départements. Les membres de la commission de vérification des pouvoirs qui sont ici pourront, au besoin, si je commettais une erreur, la réfuter.

Nous avons trouvé un département qui, avec 1.700 cartes prises, n'avait seulement que trois délégués au Congrès ; un autre département, avec 1.010 cartes n'avait que deux délégués ; un autre, avec 1.800 cartes, 6 délégués. Un département, avec 200 cartes, avait 21 membres délégués, dont 16 de droit.

Mais il y a mieux : il y a un département avec 1.600 cartes retirées, qui n'a pas un seul délégué dans cette salle et qui s'est présenté avec 60 membres de droit.

Tirez-en vous-même la conclusion et voyez s'il n'y a pas lieu d'instituer, une fois pour toutes, dans nos congrès, un remède aux maux que j'ai signalés.

Ce remède, le voici. Nous voulons que chaque comité, suivant son importance, puisse être représenté dans nos congrès, sur les questions importantes.

Un comité pourrait être représenté sur la base d'un mandat par 25 cartes retirées. Si ce comité ne pouvait pas envoyer plusieurs délégués, il serait dit que le délégué envoyé par lui pourrait être porteur de plusieurs mandats.

Ainsi, ce délégué élu par son comité, retournant après nos travaux au sein de son comité de base, pourrait, en toute conscience...

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous fais remarquer qu'en ce moment, vous engagez le fond du débat. Or, je suis obligé de faire respecter le règlement. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre. J'ai, par courtoisie et par amitié donné la parole au citoyen Secqueville. J'aurais déjà dû mettre aux voix la proposition de M. Albert Milhaud. Je prie donc M. Secqueville de bien vouloir conclure.

M. SECQUEVILLE. — Si nous adoptons, ce soir, cette motion d'ordre, cela signifiera que le prochain congrès se tiendra dans les mêmes conditions que celui-ci. Encore une fois, les militants ne se trouveront pas représentés et les délégués de droit pourront, une fois de plus, faire la loi dans nos congrès. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Si le Congrès vote la motion d'ordre, il adopte le principe de la proposition de la conférence des présidents.

Voix nombreuses. — Non ! non !

M. LE PRÉSIDENT. — Le règlement me fait un devoir de vous dire qu'avec ou sans motion d'ordre, nous devons renvoyer la proposition au comité exécutif, étant donné que nous ne sommes pas saisis de rapport.

M. SECQUEVILLE. — Je m'explique bien pour qu'il n'y ait aucune erreur.

Si nous acceptons la motion qui nous est présentée, c'est renvoyer à l'année prochaine les décisions à prendre, parce que le prochain Congrès sera convoqué suivant le règlement actuel et les décisions qui seront prises à ce Congrès n'auront de valeur que pour le Congrès suivant. (*Applaudissements.*)

***

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Albert Milhaud.

M. Albert Milhaud. — Je viens à cette tribune pour vous donner satisfaction et pour qu'il soit bien compris qu'aucune espèce de débat sur une affaire aussi essentielle ne saurait engager le fond.

Nous ne sommes pas inconscients, nous ne venons pas faire ici une opération d'escamotage. On peut ne pas être de notre avis, on nous rendra cette justice que nous sommes loyaux.

Qu'avons-nous fait à la conférence des présidents ? Armés d'une résolution à laquelle le citoyen Kayser a fait allusion tout à l'heure, nous avons soumis à nos collègues les paragraphes d'un ordre du jour du congrès de Vichy de 1933 mettant en cause la place et l'importance des délégués de droit dans notre Parti.

Il n'était pas possible, si nous avions égard à l'additif qui avait été présenté, de ne pas soumettre à un examen nouveau l'organisation du comité exécutif tout entier.

Comment avons-nous envisagé le problème ? Comme il s'agissait de dépouiller le comité exécutif d'une stratification qui s'était formée au cours de trente années, nous sommes revenus à l'origine même du comité exécutif, à la situation qui se présentait avant qu'il ait été écrasé par la superposition de trente couches de délégués de droit qui lui enlevaient son apparence primitive de délégués directs des fédérations, parlementaires et militants.

Nous avons donc étudié un projet de réorganisation du comité exécutif. La conférence des présidents et secrétaires généraux a esquissé ce projet et l'a adopté à la presque unanimité.

Mais cette conférence, sachant à la fois les limites de son autorité réglementaire et les limites morales permettant à l'organisme du parti de saisir le parti tout entier, n'a eu d'autre prétention que de donner ce soir une suite au débat qui a été soulevé, l'an dernier, à Vichy.

Et, comme il faut enregistrer cela sous la forme d'une procédure, notre ami Delthil a fait une communication qui avait pour but une prise en considéra-

tion. Mais comme la conférence des présidents n'a pas déposé de texte, je suis intervenu, au seuil du débat, pour demander, par une motion d'ordre, que, suivant la filière de la procédure, la proposition de la conférence des présidents, tout normalement, subisse le sort des procédures de toutes les propositions.

Il s'ensuit que la commission du règlement et que le comité exécutif doivent être consultés. Toute autre procédure serait entachée d'un vice de forme et quel que soit notre désir à nous, les animateurs de cette proposition, d'aboutir à des résultats, nous voulons y aboutir sous le crible de la critique et sous le contrôle de toutes les formes de procédure réglementaire.

C'est pourquoi je vous demande deux choses : la première, de voter notre motion d'ordre avec le sens d'un assentiment à notre proposition ; la seconde, de donner à cette motion d'ordre le sens qu'une réforme du Parti ne peut être faite sans que toutes les procédures traditionnelles d'usage n'aient été mises à l'épreuve devant cette assmblée et devant les assemblées constitutives. (*Applaudissements.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Schwab.

M. Jean Schwab. — Je me rallie à la motion d'ordre et je suis tout à fait d'accord pour qu'on la mette aux voix à deux conditions.

La première, c'est qu'on me réserve mon tour de parole si, comme il est possible, le Congrès n'adopte pas cette motion ; la seconde, c'est que, contrairement à ce qu'a dit M. Milhaud, notre agrément à la motion d'ordre n'implique aucune approbation de la proposition de la conférence des présidents.

M. le Président. — La parole est à M. Dreyfus-Schmidt.

M. Dreyfus-Schmidt. — A la suite des différents Congrès du Parti et, surtout, du Congrès de Clermont-Ferrand, tout le monde a senti la nécessité de réformer les organismes essentiels du Parti.

A cette fin et à deux reprises, on a convoqué à Paris les présidents et secrétaires généraux de fédération dans le but unique de préparer ce travail.

Au cours de ce Congrès, la conférence des présidents et secrétaires généraux s'est réunie par trois fois. Des collègues ont travaillé, ont préparé des textes précis, je veux parler de M. le sénateur Delthil et de notre ami Gilbert Jules, rapporteur désigné depuis plusieurs mois, qui désiraient, ce soir, voir soumettre des textes précis.

Il y a déjà des années que nous attendons que soit un peu réformé le mode de votation dans nos Congrès. Il y longtemps que nous sommes tous choqués de la façon dont sont désignés certains délégués. Il y a longtemps que nous voulons que cela change.

Ce soir, nous espérions être arrivés presque à une solution et voici qu'on nous renvoie, en fait, à l'année prochaine. J'entends bien : pour examen et non pour application.

Je vous demande au moins, ce soir, de voter sur le principe, afin que l'an prochain, après un travail de mise au point du comité exécutif, on puisse voter d'une autre façon que nous l'avons fait jusqu'ici et qui, on peut le dire, n'a pas été à l'honneur de notre Parti. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je rappelle, comme vient de le dire M. Dreyfus-Schmidt, qu'il s'agit du vote du principe de la proposition qui vous a été soumise par le sénateur Delthil, au nom de la conférence des présidents et secrétaires généraux. Je ne puis mettre aux voix un texte, puisque nous n'avons pas de rapport.

Vous allez donc vous prononcer sur la prise en considération de la proposition du sénateur Delthil.

M. Jean Schwab. — C'est le contraire.

M. le Président. — Le vote sur la motion d'ordre a la priorité.

M. Jean Schwab. — Il comporte la discussion ou non.

***

M. Martinaud-Deplat. — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Martinaud-Deplat.

M. Martinaud-Deplat. — Ce qu'on vous demande de faire ce soir, est une chose infiniment grave pour l'avenir de notre Parti.

Ancien secrétaire général, ayant eu, comme Albert Milhaud, à connaître les inconvénients de l'organisation actuelle, je ne serais pas pardonnable si je n'intervenais pas dans cette discussion.

Kayser, tout à l'heure, rappelait que nous avions été quelques-uns à demander qu'au sein de nos commissions du comité exécutif, on s'attelle à une réforme qui soit de nature à supprimer une véritable cohue dans une assemblée qui doit être une assemblée directrice délibérant mensuellement.

Il est incontestable qu'il y a une réforme importante à faire dans ce domaine et votre conférence des présidents et secrétaires généraux de fédérations a bien fait de se saisir du travail. Ce travail, je ne le connais pas, je ne sais dans quelles conditions il se présente et si je pourrai y donner mon approbation.

S'il reflétait, dans sa partie écrite, les paroles prononcées par le sénateur Delthil à cette tribune je ferais les plus expresses réserves.

Je considère, en effet, que le problème doit être examiné dans son ensemble. Secqueville, tout à

l'heure, vous apportait un projet que je connais, qui est excessivement intéressant et qu'il commençait à développer devant vous. Il a été arrêté alors qu'il n'était qu'à la partie critique.

Il vous a donné tout de même des arguments sérieux puisqu'il vous a démontré que, dans le Congrès d'un parti comptant plus de 100.000 membres adhérents porteurs de notre carte, il y avait à peine 23.000 militants porteurs de cette carte effectivement représentés.

Cette partie constructive, que je connais et à laquelle j'adhère, je ne vous demande pas, parce que nous ne voulons pas, non plus, faire ce soir un tour de passe-passe et vous arracher un vote, je ne vous demande pas de l'adopter. Mais je vous demande de ne pas prendre en considération la proposition du sénateur Delthil.

Je vous demande de faire ce qui est conforme à nos statuts, Albert Milhaud vous l'expliquait parfaitement tout à l'heure. Le Congrès n'a le droit de voter une revision de ces statuts en ce qui concerne la composition du comité exécutif qu'après que les commissions compétentes et que le comité exécutif lui-même en aient préalablement délibéré (*Applaudissements.*)

Montrez votre souci de la discipline dans la méthode même de votre travail en respectant les statuts, n'acceptez aucun principe hormis celui-ci sur lequel toutes les tendances de notre parti sont d'accord : il faut modifier le comité exécutif dans sa composition actuelle. Et tous les droits des parties ayant été ainsi réservés, sous cette forme et selon cette formule, je vous invite à voter unanimement la motion d'ordre de renvoi aux commissions compétentes. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Vous venez d'entendre la proposition de M. Martinaud-Deplat qui tend au renvoi de la proposition

du sénateur Delthil aux commissions compétentes.

Je mets cette proposition aux voix.

(Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité moins sept voix.)

***

RENOVATION ECONOMIQUE ET DEFENSE DU TRAVAIL FRANÇAIS

M. le Président. — Nous revenons aux questions relatives à la rénovation économique et à la défense du travail français.

La parole est à M. Robert-Renaud.

M. Robert-Renaud (Seine). — Il n'est pas possible de discuter à fond ce soir de la rénovation économique et de prétendre régler toute la question du chômage.

Je vais donc vous lire tout simplement l'ordre du jour déposé par un certain nombre de congressistes appartenant aux grandes écoles : Centrale, Polytechnique, Arts et Métiers et qui, malheureusement, sont aussi réduits au chômage. Si certains militants désirent avoir des précisions sur les points traités dans ce ordre du jour, je me ferai un plaisir de les leur donner.

« Le Congrès,

« Considérant que dans la lutte qu'il a à entreprendre contre le chômage, le gouvernement ne peut pas se désinteresser des travailleurs intellectuels;

« Considérant que le Parti radical et radical-socialiste a toujours poursuivi l'évolution par le progrès de la science et des arts ;

« Mais considérant qu'en raison des circonstances économiques actuelles, certaines sociétés françaises rencontrent de fortes concurrences provenant de fir-

mes étrangères faisant exploiter habilement leurs licences par des filiales françaises ;

« Emet le vœu que le Gouvernement prenne des mesures rigoureuses de contrôle sur la composition des conseils d'administration des sociétés étrangères et des sociétés françaises utilisant des licences ou brevets étrangers et, qu'en particulier, le Ministère de l'Intérieur mette à la disposition des administrations et services publics, pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause, toute documentation utile susceptible de permettre une détermination facile de la nationalité exacte du concessionnaire. »

Pour des raisons de compression des frais généraux, les sociétés françaises licencient, dans la majeure partie, leur personnel ingénieurs des bureaux d'études, Pourquoi ? Parce que le personnel ingénieurs est, heureusement ou non, le mieux payé et qu'il est plus facile de faire des économies sur la main-d'œuvre intellectuelle improductive que sur la main-d'œuvre manuelle productive.

Or, comment remédier à l'insuffisance de moyens devant laquelle se trouvent les sociétés françaises ? C'est simple : Elles suppriment l'ingénieur français, mettent les grandes écoles à l'index et s'adressent à l'extérieur pour exploiter des licences ou brevets étrangers.

Mais l'étranger a un bénéfice certain dans l'affaire. Chaque fois qu'une opération de ce genre réussit, la firme concédante reçoit de la maison française une rétribution pour l'exploitation de la licence concédée et c'est du bon argent qui va ainsi hors de nos frontères.

Par contre, les ingénieurs français sont sans travail. Certes, les services publics et le gouvernement ont dit : seules pourront soumissionner dans les travaux officiels, les sociétés purement françaises. Croyez-vous que cela ait gêné les grosses sociétés étrangères, les cartels puissants ? Non. Ils ont créé

en France des filiales françaises, composées d'administrateurs français ou de gérants qui ne demandent pas mieux que de toucher des tantièmes. Et, ces mêmes affaires ont, à leur tour, créé de nouvelles filiales françaises, si bien qu'à l'heure atuelle, les municipalités, les départements sont absolument dans l'impossibilité de déterminer exactement la nationalité du concessionnaire à qui sont confiés les travaux ou services pour lesquels des concours ont été ouverts.

Il faut remédier à cette situation. Il est impossible qu'en France, quand nos ouvriers se croisent les bras, quand nos ingénieurs attendent en vain des places, on continue à verser à l'étranger des grosses sommes provenant de l'épargne française, pour le simple plaisir d'alimenter des caisses étrangères d'exploitation de brevets. (*Applaudissements.*)

J'espère que vous voudrez voter français en votant tout simplement radical.

M. le Président. — Nous remercions le citoyen Robert-Renaud de sa communication.

Je mets aux voix l'ordre du jour qu'il vous propose et qui a été adopté ce matin par la Commission de Rénovation Economique.

(Cet ordre du jour est adopté.)

* * *

M. le Président. — La parole est à M. Bigot.

M. Bigot (Deux-Sèvres). — Vous avez, pour m'avoir déjà entendu deux fois, avec quelle concision j'aime à m'expliquer.

J'ai une simple suggestion à faire au Congrès, parce que je suis de ceux qui aiment les choses logiques et pratiques.

Cet après-midi, le président Daladier a fait un discours dans lequel il a amorcé la réforme économique de l'Etat. Je désire, pour que ce discours ne soit pas du vent, qu'on mette en pratique une suggestion qu'il a formulée. Je suis de ceux qui croient que lundi prochain, quand nous serons rentrés chez nous, il ne restera du Congrès que des paroles ou des articles de journaux.

Le président Daladier a préconisé la création d'une commission qui serait rattachée au Comité de la rue de Valois, pour l'examen des questions économiques. Il est essentiel que le Congrès décide ce soir de la création d'un bureau d'études économiques qui fera appel à tous les gens de bonne volonté, à tous les militants de toutes les professions, quelles qu'elles soient, pour donner au Bureau central des documentations qui permettront de mettre debout un plan de réforme.

Si j'avais la certitue que, ce soir, vous allez voter le principe de cette organisation qui fera appel à tous les gens de bonne volonté, je crois que nous n'aurions pas perdu notre soirée et que nous pourrions aller dormir tranquilles. (*Applaudissements.*)

***

COMMERCE ET INDUSTRIE

COMMUNICATION DE M. SALOMON HIRSCH président de la Commission du Commerce et de l'Industrie

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Salomon Hirsch, président de la Commission du Commerce et de l'Industrie.

M. Salomon HIRSCH, *président de la commission du commerce et de l'industrie.* — A cette heure tardive, je n'ai pas la prétention de vous imposer la lecture de mon rapport. Je veux simplement vous faire une brève communication au nom de la Commission du commerce et de l'industrie que j'ai l'honneur de présider et au nom de mes collègues de la Commission

de rénovation économique, commission que vous avez élue hier et que j'ai présidée également.

Je veux d'abord exprimer le regret que l'ordre du jour de nos Congrès ne comporte pas une plus large place pour l'examen des questions intéressant le commerce et l'industrie.

En cette fin de Congrès, une matinée avait été prévue pour les débats relatifs à la rénovation économique, à l'agriculture, à la viticulture, à la politique coloniale, au commerce et à l'industrie, au chômage, aux finances municipales, aux habitations à bon marché.

Pensez-vous que l'on puisse discuter utilement de ces questions aussi importantes dans une matinée ? Assurément non !

J'exprime aussi le regret qu'il n'ait pas été tenu compte du vœu émis unanimement sur ma proposition à nos Congrès d'Angers, de Reims, de Toulouse et de Vichy, décidant que notre Parti organiserait tous les ans un Congrès exclusivement réservé à l'examen des questions intéressant le commerce et l'industrie.

Un grand parti, comme le parti radical socialiste a le devoir de s'efforcer de faire aboutir les revendications du commerce et de l'industrie.

Nous ne devons pas laisser ce soin à nos adversaires.

Si la situation angoissante des Français moyens qui forment la grosse majorité des commerçants et des industriels n'est pas sérieusement prise en main par notre Parti, ceux-ci iront grossir les rangs des mécontents au profit des partis d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, ce qui nous conduirait tout droit au fascisme ou à la révolution.

Il faut donc que le Parti radical-socialiste fasse son devoir et organise un concours sur les questions économiques dont l'ordre du jour pourrait comporter notamment :

— L'extension de la taxe unique à la consommation.

— La suppression du droit proportionnel de patente sur les locaux d'habitation.

— La réduction de la main-d'œuvre étrangère.

— La revision des prix de fonds.

— L'amélioration des tarifs de transports.

— La suppression de la taxe du chiffre d'affaires. Les débours de transports factures.

— La réglementation des magasins à prix uniques qui ruinent les commerçants de détails dans toutes les villes où ils installent des succursales.

— L'examen du projet de réorganisation du Conseil national économique dont notre président Edouard Herriot prit l'initiative en 1924, idée qui vient dêtre reprise par M. Gaston Doumergue.

Sans oublier :

— La protection des petits commerçants dont notre ami Paul Vernon vous entretiendra dans un instant.

J'arrête là, cette énumération, mais il est bien d'autres questions qui intéressent les commerçants et les industriels.

Ce qu'il importe c'est que les pouvoirs publics viennent au secours de la détresse commerciale de notre pays.

C'est pourquoi je renouvelle ma proposition tendant à l'organisation immédiate par notre parti, d'un Congrès exclusivement réservé à l'étude des revendications du commerce et de l'industrie.

Ce Congrès qui pourrait remplacer notre « petit Congrès » qui n'a pas été réuni depuis plusieurs années, pourrait être organisé avec la collaboration des syndicats commerciaux et industriels des Chambres de commerce, des Associations interprofessionnels, des représentants de l'Artisanat, etc...

Les commerçants et les industriels qui sont les contribuables les plus imposés ont le droit d'être défendus.

Motion présentée par la Commission de Rénovation Economique constituée par le Congrès

Nous protestons avec énergie contre le contenu des décrets dits de réforme fiscale.

Au moment où un allégement fiscal serait si souhaitable il est inadmissible qu'une surcharge soit imposée au commerce déjà atteint par la crise.

Or, la réforme fiscale contient notamment :

Le quadruplement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour tout le commerce d'alimentation ;

Le forfait obligatoire pour le petit commerce qui aboutit à frapper un revenu qui parfois n'existe pas ;

L'augmentation des impôts pour les voyageurs de commercve, etc...

En contre-partie, les revenus importants sont dégrevés.

Un capitaliste qui gagne 650.000 *francs par an est dégrevé de* 55.000 *francs.*

Un petit commerçant marié qui gagne 5.000 *francs est surtaxé de* 150 *francs et plus encore dans le commerce d'alimentation.*

Voici le texte de la motion qui a été adoptée par la commission de rénovation économique que vous avez constituée :

« Le Congrès,

« Surpris qu'en période de crise, le Gouvernement ait cru pouvoir accroître gravement les impôts commerciaux ;

« Proteste énergiquement contre :

« 1° Le quadruplement de la taxe sur le chiffre d'affaires pour le commerce d'alimentation (denrées périssables) néfaste au détaillant, au producteur et au consommateur ;

« 2° Le forfait obligatoire pour le petit commerce, qui constitue la taxation de revenus de plus en plus inexistants ;

« Et contre toutes autres mesures du même ordre ;
« Donne mandat aux parlementaires du Parti de ne ratifier en aucun cas les décrets-lois de réforme fiscale. »

Je demande au Président de mettre aux voix d'abord le principe de la réunion d'un Congrès réservé exclusivement à l'examen des questions intéressant le commerce et l'industrie, Congrès organisé avec le concours des Chambres de commerce, des syndicats inter-professionnels, des représentants de l'artisanat pour la défense des intérêts du commerce et de l'industrie. Je lui demande également de mettre aux voix la motion de la Commission de rénovation économique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les propositions que vient de vous soumettre M. Salomon Hirsch.

(Ces propositions sont adoptées.)

***

M. le Président. — La parole est au Président Herriot, pour une proposition.

M. Herriot. — On discute en ce moment de questions extrêmement importantes : questions commerciales, économiques, chômage. Elles méritent l'attention du Congrès ; des orateurs sont inscrits qui, légitimement, désirent se faire entendre.

Comme, visiblement, l'auditoire est fatigué, comme nous avons eu déjà deux grandes séances aujourd'hui — et que celle-ci est la troisième, — nous avons pu réserver demain matin une place pour cette discussion. La presse elle-même demande qu'on ait pitié d'elle...

Je propose donc que, demain matin, on reprenne la discussion à 9 heures et demie par exemple. Chacun aura le moyen d'exposer ses idées. Ainsi, notre Congrès continuera dans les conditions où il a fonctionné jusqu'à maintenant et qui lui ot valu l'éloge de tous.

M. Galimand (Seine-Inférieure). — Je suis inscrit depuis ce matin dans le débat relatif aux problèmes économiques. Je vous demande de bien vouloir m'entendre ce soir.

M. Herriot. — Je fais une proposition transactionnelle. Je demande au Congrès d'entendre encore le citoyen Galimand. Après quoi, je demanderai au Président de renvoyer la suite du débat à la séance de demain matin. (*Assentiment.*)

***

M. le Président. — La parole est à M. Galimand.

M. Galimand (Seine-Inférieure). — Je remercie M. le Président Herriot de m'avoir fait donner la parole sur une question beaucoup plus cruciale peut-être que la question versaillaise : la question du chômage.

Alors que, dans ce Congrès, on a, à maintes reprises, en une formule heureuse mais peut-être un peu pompeuse, proclamé justement la prépondérance de l'économique sur le politique, il est regrettable que les questions économiques doivent être examinées succinctement, en raison même du peu de temps dont nous disposons.

Je parlerai du chômage. Si l'on s'est, ce matin, préoccupé des moyens pratiques d'écouler du vin fin, on a oublié ceux qui n'ont pas de pain à manger.

Actuellement, les chômeurs ne sont secourus que

si les municipalités croient devoir prendre l'initiative de la création d'un fonds de chômage. En d'autres termes, le secours accordé aux victimes de la crise économique est facultatif et dépend de la bonne volonté des Municipalités. Dans ces conditions, l'on voit dans certaines localités des chômeurs secourus et, dans la commune voisine, même suburbaine, les mêmes victimes innocentes de l'anarchie économique déplorable et à laquelle il faut remédier, ne sont pas secourues.

Aussi, pour remédier à cette situation d'une gravité exceptionnelle, je demande instamment au Congrès de décider que la création des fonds de chômage soit désormais, non pas facultative, mais obligatoire.

Je demande, en outre, que ces fonds de chômage soient alimentés entièrement par l'Etat, en d'autres termes que l'Etat prenne à sa charge les fonds de chômage, de manière à éviter des comptabilités communales qui incitent les conseils municipaux à ne pas soutenir les chômeurs.

Je demande encore qu'on ne remédie pas seulement à la misère humaine avec des allocations de chômage qui ne sont, en somme, que des aumônes. Je demande d'une manière pressante l'élaboration d'un vaste programme d'outillage national autre que celui dont on a parlé. On a méconnu la gravité de la question. Il faut que ce plan d'outillage national ne soit pas subordonné à la fantaisie électorale, c'est-à-dire à la bonne volonté et à l'initiative des communes et des conseils généraux. Il faut que les travaux soient entrepris selon un programme arrêté par l'Etat et sous la direction exclusive de l'Etat, pour éviter les intrusions de certaines personnalités, intrusions qu'on a dénoncées à l'occasion du plan Marquet, la direction de ce programme exclusivement par l'Etat impliquant la participation financirèe obligatoire des départements et des communes.

Je veux souligner encore la nécessité d'apporter un remède précis à un problème plus angoissant que

la réforme du Comité exécutif, je parle du problème de la vie chère.

Je rends hommage aux efforts du Président Herriot en cette matière. J'appartiens à une administration où passent des circulaires préfectorales et je sais que M. Herriot a insisté d'une manière pressante auprès des préfets en vue de faire baisser le coût de la vie.

Mais ce n'est pas suffisant.

Monsieur le Président Herriot, je vous fais confiance, mais je vous le dis : ne comptez pas sur la bonne volonté des maires et des préfets, soucieux, les premiers de ménager leur position électorale, les seconds leur avancement, même sous un Gouvernement autre que celui qui les a nommés.

Aussi, imposez la taxation, la taxe obligatoire, parce qu'il faut éviter la spéculation éhontée. Méditez ces points cruciaux et allez après à Versailles, si vous voulez. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La suite de la discussion est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à 23 h. 45.

———

HUITIEME SEANCE

DIMANCHE 28 OCTOBRE 1934

(Matinée)

Présidence de M. PERNEY

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Perney, président de la Fédération de la Seine, assisté de MM. Alexandre Israël, sénateur de l'Aube ; Ferin, député de la Marne ; Renard, ancien ministre (Nièvre), vice-présidents ; de MM. Tissier, sénateur de Vaucluse ; Geistdorfer, député des Côtes-du-Nord ; Berlioz (Haute-Savoie), Simon (Var), Blanconnier (Vendée), Abel Craissac (Var), Venard (Vosges), Veyrac (Tarn-et-Garonne), Brossier (Vendée), et des Membres du Bureau du Parti.

M. le Président. — Je m'en voudrais, mes chers amis, de vous faire perdre votre temps en vous infligeant une allocution. Je me contenterai de vous remercier, au nom du Bureau, de bien vouloir nous confier la direction des débats de la présente séance, et je vais immédiatement aborder l'ordre du jour.

M. Gaston Martin avait demandé à faire une communication à l'Assemblée. Est-il présent ? (*Non! non!*)

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VŒUX ET REGLEMENT

M. le Président. — J'appelle donc la première question inscrite à notre ordre du jour : le rapport de la Commission des vœux et du règlement, au nom de laquelle je donne la parole à M. Albert Kahn.

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — Votre Commission des vœux a été saisie d'un certain nombre de vœux dont je vais vous donner lecture.

Voici tout d'abord une motion déposée par la Fédération de la Seine :

« *Conformément aux vœux réitérés des Fédérations de Paris et de la Seine, du Comité Exécutif et des Congrès antérieurs, le Congrès invite les élus des Groupes Parlementaires du Parti à désigner d'urgence une délégation commune chargée d'intervenir auprès du Ministre de l'Intérieur pour déterminer le Gouvernement à faire toutes instances auprès de la Haute Assemblée en vue de faire hâter avant 1935 le vote définitif du projet de loi relatif à l'élection des Conseillers municipaux de Paris déposé le 27 janvier 1925 et adopté par la Chambre dans sa séance du 27 mars suivant,*

« *Il donne mandat au Bureau du Comité exécutif de veiller à l'exécution de la présente délibération.* »

M. le Président. — Ce vœu a déjà été voté dans plusieurs Congrès. Je vous demande de l'adopter.
(Mise aux voix elle est votée à la quasi unanimité.)

***

La parole est à M. Dubois.

M. Dubois (Somme). — Au Congrès de Clermont-Ferrand, j'avais déposé une proposition demandant

que le projet de péréquation municipale de Paris fût voté dès la rentrée des Chambres par le Sénat. Je constate une fois de plus que les décisions que nous prenons dans nos Congrès restent lettre morte et que le Groupe parlementaire de notre Parti ne se préoccupe pas de les faire aboutir.

En conséquence, je voudrais voir ajouter au vœu dont il vient d'être donné lecture que le Congrès donne mandat impératif à nos élus sénateurs d'inscrire à leur ordre du jour de rentrée le projet dont il s'agit, car il faut qu'enfin les décisions que nous prenons soient respectées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Les démarches nécessaires ont été faites. J'y ai moi-même participé. Elles seront bien entendu reprises. Point n'est besoin d'un mandat impératif pour qu'une décision prise par l'Assemblée soit mise à exécution.

Je mets aux voix le vœu dont il a été donné lecture.

(Le vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur.* — Voici un autre vœu, signé de MM. Midlarski, président du Comité de Clignancourt ; Max Israël, Ripault, Satragne, Grandigneaux et sept signatures illisibles.

« *Le Congrès, désireux de montrer au pays que les débats du Parti radical-socialiste s'inspirent avant tout de l'intérêt national, décide de diffuser les débats par le cinéma sonore et parlant.* »

(Le vœu est adopté.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur.* — Voici un vœu de M. Gaston Martin :

« *Le Congrès du Parti Radical,*

« *Tenant compte de la considération que mérite*

le corps des fonctionnaires dont la conscience professionnelle, le dévouement au service public sont toujours à la hauteur d'une réputation qui honore l'Administration de l'Etat et le pays,

« *Persuadé qu'une mesure d'apaisement et de clémence nonobstant toutes références à une généreuse tradition républicaine, a sa place dans la série des actes propres à fortifier la confiance dans le régime,*

« *Certain que les mesures de répression rapide pèchent inévitablement contre la mesure et l'équité, notamment celles prises dans l'administration des P. T. T.,*

« *Emet le vœu qu'une initiative gouvernementale ou parlementaire amène à bref délai les Chambres à la discussion d'une amnistie.* »

(Vœu adopté).

***

M. Albert KAHN, *rapporteur*, énonce le vœu déposé par M. Robert BIGOT, au nom de la délégation des Deux-Sèvres :

« *Le Congrès décide :*

« 1° *La création d'un organisme intitulé :*

« *Bureau National de la Presse R. R. et R. S.* ».

« *Ce Bureau envoie chaque semaine à tous les hebdomadaires affiliés une page de politique générale et d'information composée de :*

« a) *Un leader ;*

« b) *Une revue politique et économique des faits de la semaine ;*

« c) *Des articles de propagande et d'intérêt général.*

« *Chaque hebdomadaire portera en sous-titre* « *Rédaction politique du Bureau National de Presse du R. R. R. S.* ».

« *Il sera fait si possible un roulement de clichés, de photographies d'intérêt général pour éclairer la page.*

« 2° La création d'un Bureau National de la Propagande par la Parole, à Paris.

« Le bureau est divisé en N... régions pour donner aux orateurs régionaux de bonne volonté une distance kilométrique limitée à parcourir.

« A Paris : Un service de documentation générale est organisé d'une façon permanente.

« En Province : Au siège de la région de propagande on trouve une documentation générale identique à celle de Paris et mise à jour par lui.

« Au siège de chaque Fédération, on trouve une documentation fichée et facile à transporter.

« Enfin, dans tous les organismes, on pourra trouver la liste téléphonique, l'adresse exacte et les moyens de transport de chaque orateur inscrit au Parti. »

M. le Président. — Je vous demande de renvoyer ce vœu avec avis favorable à la Commission de propagande.

(Le renvoi est prononcé.)

***

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — Nous avons été saisis du vœu suivant :

« Le Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste, approuvant le vœu de son Bureau, demande :

« Que les mesures envisagées par le Ministère de la Justice à la suite de l'intervention de M. Rollin, soient appliquées immédiatement.

« Exige notamment :

« Que par mesure préventive de la criminalité,

« Le dépistage des pré-anormaux soit fait dès l'école par un service social dont le statut faciliterait la tâche ;

« Que le Tribunal pour mineurs devienne une juri-

diction spécialisée comportant avancement sur place des magistrats avec équivalence de traitements des autres juridictions ;

« *Que la refonte des lois sur le vagabondage, sur la déchéance paternelle, sur le droit de correction, permette une justice plus humanitaire ;*

« *Que la loi de huit heures et l'obligation scolaire soient respectées tant pour les enfants de l'A. P. que pour ceux qui sont dans les préventoriums ou sous le coup de l'éducation surveillée ou dans les établissements de correction ;*

« *Que le contrôle de la fréquentation scolaire soit rigoureusement surveillé :*

« *Remplacement du personnel pénitencier par un personnel médico-pédagogique spécialisé avec présence d'un médecin psychiâtre aux côtés du directeur de l'établissement ;*

« *A ces mesures qui ne comportent aucun crédit nouveau, il convient d'ajouter l'application immédiate du décret du* 16 *février* 1930 *sur l'amélioration des maisons de détention ;*

« *Que les mesures facultatives de la loi de* 1912 *appliquées par des initiatives privées pour le Tribunal de la Seine soient généralisées à toute la France et rendues obligatoires ;*

« *Enfin, que la circulaire du* 15 *février* 1909 *portant création facultative d'écoles départementales pour anormaux devienne mesure obligatoire appliquée immédiatement.*

« *Que soit prévu un centre d'accueil et de triage pour les enfants en danger moral.* »

(Adopté.)

Eliane BRAULT.

* * *

Vœu présenté par M. Paul Raphaël, au nom de la Fédération du Calvados :

« *Le Congrès,*

« *Rappelant que le Congrès de Clermont-Ferrand,*

sur la proposition du citoyen Marchandeau, a réclamé le désarmement des factieux que le Comité Exécutif lors de sa séance de juin a indiqué avec l'assentiment des ministres radicaux que le désarmement des « ligues qui se dressent contre le régime républicain » devait avoir lieu « d'urgence ».

« *Décide que ce désarmement doit être la condition* sine qua non *du maintien des ministres radicaux dans le cabinet Doumergue.* »

Signé : Paul RAPHAËL, président de la Fédération du Calvados.

(Adopté à l'unanimité.)

* * *

M. BLOT (Moselle). — Depuis dix ans, nous avons réclamé l'introduction des lois françaises en Moselle. Vous savez que dans notre département, nous sommes encore régis par les anciennes lois locales constitutionnelles ; ce sont des lois antirépublicaines. Il faut planter chez nous le drapeau de la République, et nous demandons au Gouvernement de « *prendre incessamment les mesures nécessaires pour introduire en Moselle ces lois qui nous sont chères, à nous républicains* ». (*Très bien ! très bien !*)

* * *

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Le vœu déposé par M. BLOT, délégué de la Moselle est ainsi conçu :

« *Confiance à M. Herriot pour juger des conditions dans lesquelles on peut maintenir la trêve ;*

« *Pour la dissolution des ligues fascistes armées;*

« *Pour l'inrtoduction des lois françaises et des lois laïques en Moselle.* »

Je crois devoir vous faire remarquer que le second paragraphe fait double emploi avec le vœu de la Fédération du Calvados déjà adopté.

En ce qui concerne le troisième paragraphe, je demande que les lois françaises et les lois laïques fussent intégralement appliquées aux trois départements recouvrés ainsi qu'en ont décidé les précédents Congrès.

(Le vœu est adopté.)

***

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Nous avons été saisis d'un vœu relatif aux retraités civils et militaires, dont il a été parlé hier abondamment. Ce vœu faisant double emploi avec des conclusions précédemment adoptées, je vous propose de le renvoyer à la Commission des anciens combattants que préside M. Coreil.

***

M. ROUSSEAU (Morbihan). — Ce n'est pas parce que je suis retraité que je prends la parole. C'est pour dire que le décret-loi qui a enlevé aux retraités 10 % de leur pension a été pris en violation de la législation en vigueur. M. Doumergue l'a reconnu, puisqu'il a dit : « Nous avons commis des erreurs, nous les réparerons ». En attendant, les jours passent et nous ne voyons rien venir.

Au nom des retraités de toutes catégories, qui ont versé pendant longtemps pour la retraite et qui, s'ils avaient eu une caisse nationale dirigée par eux, avec de bons placements, bénéficieraient même de retraites plus élevées, je demande au Comité exécutif et au Bureau de faire de pressantes démarches auprès des ministres radicaux du cabinet Doumergue pour que justice soit enfin rendue aux victimes d'un décret mal rédigé.

(Le vœu est renvoyé à la Commission des anciens combattants.)

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Nous avons reçu un autre vœu sur la carte du combattant. Je vous propose de le renvoyer également à la Commission des anciens combattants.

(Le vœu est renvoyé à cette Commission.)

***

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Voici un vœu au nom de la Commission des Réformes économiques et fiscales, qui devait être lu par M. Potut, député.

« Le Congrès, prend acte de la continuation de la politique de redressement financier dont il a pris l'initiative au début de la législature,

« Constate que la réforme fiscale apportera aux revenus du travail de sensibles allégements mais re-regrette les incidences de l'unification du chiffre d'affaires sur certaines denrées de première nécessité et sur le coût de la vie,

« Se prononce pour une politique monétaire, rationnelle et souple, défiante des aventures et des manipulations hasardeuses, allégeant les prix de revient, encourageant l'esprit d'entreprise, protégeant le travail honnête et facilitant le retour au bien-être des classes moyennes, des humbles et des travailleurs ainsi qu'à la prospérité du pays tout entier. »

Mandat donné par le Congrès à la Commission des Réformes économiques et fiscales de se mettre en contact avec la Commission de la Chambre des Députés, afin de lui soumettre certaines suggestions de refontes à la loi de 1867 sur les Sociétés anonymes ainsi que sur celle du 7 mars 1925, sur les Sociétés à responsabilité limitée afin de réduire le volume de thérаurisation.

(Décisions de Congrès antérieurs).

Adopté.

***

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Nous prions le Congrès de donner mandat à la Commission des Ré-

formes économiques et fiscales de se mettre en contact avec la Commission de la Chambre des Députés pour lui apporter des suggestions, en vue de réformer la loi de 1867 et celle de 1925 sur les firmes à responsabilité limitée.

(Adopté.)

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — Nous en avons terminé avec les vœux.

Nous arrivons alors à la discrimination des statuts et du règlement.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est impossible. Cette question a été renvoyée hier.

M. Albert KAHN, *rapporteur*. — C'est la proposition de la Conférence des présidents qui a été renvoyée hier, mais non pas celle-ci. Les finances du Parti ne reçoivent pas ce qu'elles devraient recevoir, parce que depuis plusieurs années on demande sans succès que nos fonds soient déposés ailleurs qu'à la Banque de France.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demande pardon. Les deux questions ont été renvoyées hier, et je ne puis maintenant vous laisser entamer cette discussion, d'autant que le Congrès a décidé de reprendre ce matin le débat sur les questions économiques.

***

QUESTIONS MUNICIPALES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions municipales, sur lesquelles M. le Dr Georges Rosenthal, président de la Commission de politique sociale, doit faire une communication au Congrès. Je lui donne la parole.

M. Georges ROSENTHAL, *rapporteur*. — Etant donné

l'importance de l'ordre du jour de la présente séance, je serai très bref.

Comme rapporteur de la Commission de politique sociale, qui s'est placée cette année surtout au point de vue municipal, j'ai l'honneur de vous rendre compte rapidement d'un certain nombre de travaux qui ont été présentés à cette Commission.

Mlle Rose Maurice nous a apporté un travail des plus remarquables sur « Les Restaurants gratuits pour les mères-nourrices et la Maison des mères du château de Gerland ». Elle donne comme exemple, à juste titre, l'œuvre admirable poursuivie à Lyon par notre Président, Edouard Herriot. Votre Commission félicite notre collègue de son travail et d'adopter les vœux qu'elle nous présente et qui sont ainsi conçus :

« 1° *Que la loi sur les Maisons Maternelles votée par la Chambre des Députés, soit votée par le Sénat avec un article additif spécifiant que plusieurs départements peuvent s'unir pour créer une Maison Maternelle régionale, fonctionnant au moyen de ressources financières fournies par les départements groupés en Fédération, chaque département intervenant au prorata de sa population.*

« 2° *Que les municipalités des grands centres urbains se préoccupent de la question des restaurants municipaux gratuits pour les mères nourrices, soit en créant des restaurants comme ceux existants déjà à Lyon, soit en créant des Cantines Maternelles subventionnées par l'Etat en partie, soit en créant dans toute Maternité un réfectoire distinct pour les mères nécessiteuses ou abandonnées et pour les futures mamans, où seront servis gratuitement et sans enquête deux repas par jour.* »

Mme Varenne nous a saisis d'un fort intéressant travail, que nous vous demandons de prendre en considération, sur les « travaux rentables et non rentables ».

Elle précise avec beaucoup de raison que « une

route ne paye pas directement et cependant elle est à coup sûr rentable par voie indirecte ».

Un Sanatorium paye parce qu'il soulage par ailleurs les services d'entr'aide sociale

Combien je suis d'accord avec elle lorsqu'elle demande des habitations à bon marché confortables mais sans luxe inutile, qui laisseront à l'ouvrier un pouvoir d'achat plus marqué.

Toute dépense faite par l'Ecole est une dépense indispensable et rentable. Combattre le chômage, donner du travail à la jeunesse, créer des routes et des moyens de transport qui activent la vie économique, orienter la production et la consommation vers des objets nécessitant de la main-d'œuvre sur des indications de premier ordre.

Notre collègue nous demande de nous reporter aux travaux et articles de Duboin et d'Elbel que chacun de nous lit avec profit. Elle rappelle la suggestion de Grisoni sur la conversion des dettes municipales, et le plan d'Edgard Milhaud sur les moyens de paiement en nature.

« Enfin pour terminer (je cite ici son texte) elle demande de voter des félicitations à la C.G.T. dont le plan de rénovation économique et de grands travaux mérite la sympathie reconnaissante du Parti. »

Je vous demande de prendre en considération l'importante mise au point de Mme Varenne et c'est à elle avant tout que vont nos félicitations.

***

M. le sénateur Serlin, dans un rapport sur « les finances municipales », a demandé que plus de liberté soit donnée aux communes dans la gestion de leurs finances.

Le rapporteur met en valeur l'accroissement des charges communales sans accroissement parallèle des ressources ; il regrette certaines dispositions lé-

gales comme la loi du 31 juillet 1917 qui « a fixé l'imposition des patentes sur des bases fictives » et la loi du 4 avril 1934 « qui supprime la répartition de l'ancien budget des cultes, alors que l'entretien des églises, bâtiments communaux, reste à la charge des communes, facultativement il est vrai, mais cette faculté est souvent une obligation ».

Il est juste de dire qu'une compensation importante atteignant, dit-on, plusieurs centaines de millions est prévue.

Certes l'Etat est venu en aide aux communes par la création, à leur profit, d'un fonds commun de contributions indirectes (lois des 22 février 18, 25 juin 20) et par l'autorisation de taxes diverses (13 août 1926) ; mais ces taxes sont souvent aléatoires.

Il serait pourtant regrettable que soit arrêté l'élan magnifique des communes qui ont pu de 1894 à 1913 construire 2.043 groupes scolaires, si bien que en décembre 1931 il existait 68.783 écoles publiques avec 3.998.705 élèves.

De même le 1er janvier 1932, 37.268 communes étaient pourvues ou avaient demandé à être pourvues d'une distribution publique d'énergie électrique.

Pour la distribution de l'eau potable, près de 3.000 projets sont en instance d'approbation au Ministère de l'Agriculture.

Les emprunts contractés par les communes pour les améliorations à ce jour réalisées s'élèvent à près de sept milliards, ce qui témoigne de la grande activité des administrations municipales (sans compter Paris).

Il faut donc aider les communes : Heureusement le plan Marquet vient à leur aide, et notre éminent collègue Marchandeau a préparé en 1931 un rapport très important à ce sujet.

Il ne faut pas perdre de vue que la réforme à entreprendre doit être fondamentale. Il faut autant que possible, libérer l'Administration de la

commune de la tutelle trop stricte qu'exerce sur elle l'autorité supérieure et les restrictives que les lois imposent.

En matière financière les liens doivent être dénoués, et c'est le contrôle des habitants de la commune qui sera le meilleur contrôle. Si la répartition des impositions doit reconnaître des bases fixées légalement, les assemblées municipales ne devraient pas être limitées pour la quantité de l'imposition à fixer.

D'autre part, des taxes peuvent être établies dans certaines communes où existe une matière taxable.

Cette indépendance de la commune serait soumise au contrôle et à l'approbation de l'Administration supérieure.

Le rapporteur demande aussi la simplification de la loi actuelle sur la plus-value foncière, et l'allègement des charges communales pour l'entretien des locaux scolaires, les bâtiments publics comme justice de paix, bureaux de poste, etc...

Enfin les frais d'hospitalisation des étrangers ne doivent pas incomber à la commune.

Si nous voulons résumer le remarquable travail du sénateur Serlin, nous le schématiserons en disant qu'il demande pour la commune moins de charges publiques et plus d'indépendance financière. Nous espérons que les justes réclamations seront entendues et contribueront à la prospérité des communes.

***

M. Raphaël nous a présenté un rapport très intéressant concernant « la défense de l'enseignement laïque sur le terrain municipal ».

Pour ma part, j'ai continué l'étude de la question si passionnante du taudis. Sans aborder les développements considérables que mériterait cette question, dont dépend l'hygiène des villes et des cam-

pagnes, je me borne à vous donner connaissance des vœux que je vous demande d'approuver :

« *A) Nous demandons* immédiatement :

« 1° *L'organisation d'un système de crédit avec participation des syndicats, des patrons et de l'Etat pour libérer les modestes de la domination financière intolérable du garni meublé. Un crédit de 2 à* 3.000 *fr. peut récupérer une famille. L'enrichissement par le garni est une escroquerie légale.*

« 2° *La surveillance basée sur une déclaration du propriétaire de l'hygiène des loges de concierge et des chambres de domestique.*

« 3° *La diffusion du Règlement sanitaire de la Ville de Paris, qui doit être remis à tout locataire au moment d'une location.*

« 4° *La disparition immédiate des îlots insalubres de la Ville de Paris. Le crédit de 300 millions (plan Marquet) étant insuffisant.*

« 5° *La construction suffisante d'habitations à bon marché pour les familles nombreuses, à un tarif acceptable, avec confort mais sans luxe.*

« *B) Nous demandons*, pour l'avenir :

« 1° *La révision des autorisations d'exploitation des usines insalubres, comme à Saint-Denis.*

« 2° *La mise à l'étude de Cités-Jardins dans les emplacements libres que l'extension du Métropolitain fera rentrer dans la Ville de Paris.*

« 3° *L'éloignement des régions surpeuplées des grandes usines industrielles de façon à faciliter l'organisation de logements salubres pour tous.*

« 4° *La recherche d'un accord des droits et devoirs, accord qui redonnerait la faveur ouvrière aux vastes cités ouvrières créées par les patrons, en admettant un droit de regard, de contrôle et de protection des Syndicats sur les organisations.* »

Enfin, à la demande de M. Salomon Hirsch, la Commission a accepté de vous présenter le vœu suivant :

« *Le Parti Radical et Radical-Socialiste prendra en mains la défense des usagers du gaz, de l'électricité, de l'eau et des transports en commun en face des compagnies concessionnaires des services publics qui généralement abusent de leur omnipotence pour imposer leurs tarifs prohibitifs.*

« *Nous demanderons aux assemblées communales de défendre les intérêts de la collectivité au sein des Syndicats intercommunaux.* »

Tels sont les quelques vœux précis et immédiatement réalisables que nous vous présentons. Certes leur réalisation ne fera pas de nos villes un paradis ; mais elle améliorera grandement les conditions actuelles d'habitation. Je vous demande de les adopter. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Rousseau.

M. Rousseau (Morbihan). — Je veux parler de la question des habitations à bon marché et des logements populaires.

Pendant très longtemps, les édiles de tous les partis ont recommandé l'emploi des fonds disponibles pour la construction de logements destinés aux travailleurs, employés, ouvriers, petits fonctionnaires. Cette œuvre a été poursuivie.

Or, tout dernièrement, à la Caisse des dépôts et consignations où je faisais des démarches pour des sociétés d'habitations à bon marché dont je suis organisateur, on m'a dit : Presque toutes les sociétés d'habitations à bon marché de France, à l'exception de quelques-unes siégeant dans la banlieue de Paris, ne sont pas véritablement des sociétés d'habitations à bon marché. Toutes ont été très bien gérées, elles ont payé leurs annuités, elles ne peuvent donner lieu à critique. Mais, dans la banlieue de Paris, on

a construit en réalité, sous le nom d'immeubles à loyers moyens, des logements qui ne trouvent pas preneurs.

Parmi les parlementaires radicaux-socialistes même, sans parler de ceux du centre, il y a une certaine opposition à cette œuvre. Il faut qu'elle soit dissipée.

Le récent décret du 3 octobre ne nous donne nullement satisfaction. En effet, il prévoit bien que les divers organismes habilités à construire des logements, sociétés d'habitations à bon marché approuvées, offices publics départementaux et communaux, sociétés de crédit immobilier, peuvent emprunter à diverses caisses. Mais on n'indique pas avec clarté que l'Etat inscrira à son budget le crédit nécessaire pour payer la différence entre le taux d'intérêt que donne la caisse des dépôts et consignations pour des fonds qui ne lui appartiennent pas et le taux auquel ces sommes sont prêtées aux sociétés.

Je conclus en demandant au Congrès de voter les vœux présentés par le rapporteur, mais de prier en même temps nos parlementaires de s'intéresser très vivement à cette question.

Dans le premier projet dit d'outillage national, 450 millions étaient prévus pour les habitations. Ils ont disparu dans le plan Marquet, sans doute sur l'insistance de M. Germain Martin et peut-être de quelques membres éminents de grandes commissions.

J'insiste pour qu'on n'abandonne pas cette œuvre, pour qu'on en poursuive la réalisation. A côté du plan Marquet, il faut faire quelque chose pour rebâtir la ferme du paysan, pour mieux loger la population des villes, pour sauvegarder la santé publique. C'est l'évolution sociale qui est en cause. Consacrons-nous à cette œuvre, pour que le Parti Radical en ait l'honneur. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapporteur.

(Ces conclusions sont adoptées).

M. le Président. — La parole est à M. Picard.

M. Picard. — De nombreuses fédérations ont estimé que les questions économiques devraient prendre le pas sur les questions politiques dans nos discussions. Or, je constate avec regret, et même avec amertume, que lorsqu'on parle ici de questions politiques la salle est pleine, et que, lorsqu'on en vient aux questions économiques, le nombre des délégués qui s'y intéressent est plus restreint.

Dans la question du chômage, il faut faire d'une part un exposé critique du problème, mais étudier surtout d'autre part les améliorations qui seraient susceptibles de faire cesser, ou tout au moins d'atténuer le chômage.

Il est regrettable que, dans notre Parti, on ne s'adonne pas assez à ces questions. A Clermont-Ferrand, on a cru qu'en votant un plan contre le chômage on allait faire œuvre utile. Aucun membre du Parlement n'a voulu prendre la responsabilité de présenter à cet égard un plan ou un projet, parce qu'aucun n'est exécutable.

Il y a quelque chose de tragique à déclarer dans un plan contre le chômage que l'éducation de l'enfance est une question de circonstance Proclamer qu'il faut prolonger la scolarité jusqu'à 16 ans parce qu'il y a chômage, et que ce n'est plus nécessaire quand il n'y en a pas, c'est quelque chose d'anormal et de choquant. L'éducation répond-elle à des besoins constants, ou aux nécessités d'une époque?

Admettons cependant qu'il soit utile dans le moment présent de ne plus admettre un certain nombre de jeunes gens comme apprentis. On va les renvoyer à l'école. Mais, au moment où l'on diminue le nombre des écoles et des professeurs, dites-moi où vous allez recevoir ces jeunes gens. Il n'y a plus qu'une place qui leur reste : c'est la rue.

Une autre modalité du plan envisagé pour réduire le chômage consiste à renvoyer les vieux ouvriers des emplois qu'ils occupent et à les inscrire d'auto-

rité aux caisses de chômage. C'est un contresens. Si l'on emploie à certains postes des hommes d'un certain âge, c'est qu'ils rendent plus de services que d'autres, c'est qu'ils ont des connaissances techniques qui s'opposent à ce qu'ils soient remplacés par n'importe qui. Ils peuvent d'ailleurs avoir des charges de famille, de telle sorte que la mesure qui les frapperait prendrait un caractère diniquité.

Si l'on veut s'occuper de réglementer la scolarité, qu'on le fasse de façon sérieuse. De même pour la situation des vieux travailleurs. Et puis, qu'on n'oublie pas les répercussions financières des mesures que l'on propose. Il est bien inutile, sous prétexte de chômage, de prétendre mettre tant de questions à l'ordre du jour.

On a parlé aussi de la réduction à 40 heures de la semaine de travail.

La semaine de 40 heures peut s'appliquer de deux façons : ou *internationalement* — elle a été proposée par l'Italie, qui d'ailleurs peu de temps après l'a abandonnée, — ou *dans le cadre national*, car nous sommes un des pays du monde dont la production, tant métropolitaine que coloniale, est assez importante pour pouvoir réaliser cette mesure sans danger. En ce moment, c'est même relativement facile, étant donné qu'avec le système des contingentements nos frontières sont à peu près fermées, et la réduction de la semaine de travail à 40 heures est possible dans le cadre national.

Mais amènera-t-elle une réduction du chômage ? Là, je me permets de dire que je suis plus sceptique.

Si, dans un élan d'enthousiasme, vous votiez la semaine de 40 heures, on vous inviterait dans deux mois à voter la semaine de 30 heures. Il ne suffit pas de prendre des décisions, il faut pouvoir les mettre en pratique. La question n'est pas de voter la semaine de 40 heures il faut assurer du travail pendant au moins 40 heures. Or, à l'heure actuelle, je ne connais qu'un moyen, c'est de trouver des travaux productifs.

Le plan Marquet a donné quelques petites solutions. Il veut prouver le mouvement en marchant, et il veut se servir des sommes thésaurisées pour les rejeter dans la circulation. Mais il faut reconnaître que le plan Marquet pèche sur deux points : d'abord parce qu'il sert à faire des écoles, des routes, différents travaux non productifs qui devraient être normalement à la charge de l'Etat, ensuite parce que les intéressés, en l'espèce les travailleurs qui versent aux assurances sociales, commerçants, industriels, artisans, ouvriers ou employés, doivent avoir un droit de contrôle dans la circonstance.

Peut-on trouver aujourd'hui des travaux productifs ? Là est la question.

Peut-on trouver aussi des moyens de financer ces travaux ?

Puisque nous sommes à Nantes, nous pouvons nous rappeler qu'on a parlé déjà du projet de la Loire navigable, du projet du Rhin navigable.

Vous me direz que ces projets ne sont pas à l'ordre du jour. Mais il y a un projet étudié, qui a obtenu l'autorisation du Gouvernement, celle des départements intéressés, celle des corps constitués, celle de la compagnie de chemins de fer voisine, et à qui il ne manque que les capitaux nécessaires : je veux parler du canal latéral au Rhône. Ce travail pourrait être entrepris, il donnerait de l'occupation à de nombreux ouvriers, et ce serait un travail productif. Il aurait son débouché à la mer, avec un port franc. Il rendrait les plus grands services non seulement à notre pays, mais aussi à un pays qui est central dans l'Europe.

Jetons maintenant un regard sur la conformation géographique de la France. Vous avez pu remarquer que la Méditerranée peut être facilement bloquée, aussi bien à Gibraltar qu'au canal de Suez. Si ce blocus se réalisait un jour, la France ne pourrait se défendre. Elle aurait donc tout intérêt à mettre en œuvre un projet préparé depuis de nombreuses années, celui du canal des Deux-Mers. Il y

aurait d'ailleurs économie de temps et de charbon ou de mazout à ne pas contourner l'Espagne, surtout si l'on faisait le canal assez spacieux pour supprimer beaucoup d'écluses.

Voilà des travaux qui sont exécutables, et rentables.

Si l'on voulait se donner la peine d'en chercher d'autres, je suis convaincu qu'on en trouverait.

Par exemple, bien des malentendus d'autrefois étant aujourd'hui aplanis, on pourrait reprendre la question du tunnel sous la Manche entre la France et l'Angleterre ; maintenant que l'Angleterre est convaincue qu'elle n'est plus isolée comme autrefois, on pourrait entreprendre cet immense travail, qui serait rentable, et qui serait des plus utiles pour les chômeurs.

Il fut un temps où l'on avait envisagé de réunir dans les mêmes conditions le Maroc à l'Espagne par Gibraltar. C'est un projet qui n'est pas au point, mais qui mériterait d'être mis à l'ordre du jour.

Pour le moment, je me borne aux travaux immédiats et rentables, et il n'en manque pas dans toute la France.

On a parlé aussi de travaux de voirie, de travaux d'électrification. Ce ne sont pas les projets qui font défaut.

D'autre part, il faut envisager la situation du marché du travail dans des conditions un peu différentes de celles où il se présentait jusqu'à ce jour.

Les améliorations industrielles ne profitent qu'aux directeurs d'exploitations. Il est inadmissible qu'un industriel, auquel le développement du machinisme peut permettre de se passer de 100 ou 200 ouvriers, ne soit pas tenu d'en conserver une partie, quitte à ne leur faire faire que la moitié ou les deux cinquièmes des heures régulières de travail. C'est une thèse qui peut choquer, mais il faudra en venir là.

Il est inadmissible que l'ouvrier soit l'esclave de la machine, au lieu que ce soit la machine qui soit l'esclave du travailleur. On donne à la machine un

instant de repos, ne serait-ce que pour la graisser, alors que l'esclave humain attaché à la chaîne travaille sans repos.

Le développement du machinisme devrait permettre aux ouvriers de travailler quatre ou cinq heures au lieu de huit. J'admets que les industriels qui l'appliquent dans leur outillage en aient une partie du bénéfice, mais ils ne devraient pas en garder pour eux la totalité ; les travailleurs devraient en profiter, et la collectivité aussi.

L'amélioration des conditions de travail par le développement du machinisme crée d'ailleurs des besoins nouveaux. A mesure qu'on a mis au point l'utilisation de l'électricité, sont apparus le phonographe, le cinéma, la T. S. F., c'est-à-dire autant de besoins nouveaux.

Le jour où les ouvriers travailleront moins, il faudra étudier comment ils pourront utiliser leurs loisirs. Il y a là des besoins nouveaux dont il faudra tenir compte.

Au point de vue financier, je trouve qu'il est regrettable qu'on parle toujours de déflation, d'inflation, etc... J'avoue que pour ma part je ne comprends pas, et je ne suis même pas certain, quand je lis les journaux, que ceux qui en parlent connaissent très bien la question. (*Concluez !*)

Je dis simplement ceci : l'or ne doit être qu'un moyen d'échange et la richesse véritable est le travail. Notre monnaie est garantie à la Banque de France... (*Bruit. — Voix diverses : « On a déjà dit tout cela ! Concluez ! »*)

Reconnaissez que ces questions sont tellement complexes qu'il serait bon, comme je l'avais demandé à Clermont-Ferrand, qu'une commission spéciale se réunisse pour les étudier. Si on l'avait fait, on aurait pu nous présenter aujourd'hui un plan complet, tandis que nous allons nous séparer sans avoir rien fait. Nous aurons discuté sur la politique; quant aux questions économiques, nous les aurons à peine effleurées.

Je demande qu'une Commission se réunisse, qu'elle étudie ces questions, qu'elle nous fasse connaître ses projets dans quelque temps, pour nous permettre de prendre des décisions en conséquence.

M. le Président. — Je remercie l'orateur de l'effort qu'il vient d'accomplir dans ces conditions difficiles, et je vous demande de retenir sa suggestion tendant à réunir, dès notre retour à Paris, une Commission chargée spécialement de l'étude des questions économiques. (*Assentiment.*)

⁂

La parole est à M. Schleger.

M. Schleger (Seine). — Permettez-moi d'apporter dans ce débat une simple, modeste et brève contribution à la question du chômage.

A mon agréable surprise, j'ai lu dans les journaux d'hier une communication qui vient singulièrement militer en faveur de la proposition que j'ai décidé de vous soumettre.

Voici le résumé de cette communication. La Commission des Finances de l'Imprimerie Nationale, réunie sous la présidence de M. Malvy, décide que pour faire travailler plus d'ouvriers elle achètera moins de machines.

Tous les orateurs qui, de cette tribune, ont apporté des suggestions en vue de remédier aux méfaits du chômage ont été unanimes à affirmer que le développement excessif du machinisme porte une large part de responsabilité.

Il est indéniable que le progrès considérable réalisé dans le domaine de l'outillage mécanique est la cause de ce formidable accroissement de la production qui a donné lieu à cette rupture d'équilibre entre la production et la consommation, déséquilibre

formant la base de la crise dont nous souffrons et dont nous nous plaignons.

Dans le domaine purement économique et social, le machinisme enlève à la main-d'œuvre humaine cette activité qui devrait normalement lui assurer du travail et du pain.

***

Sans entrer dans de plus amples explications, je voudrais que ce Congrès adopte la proposition suivante :

« *Le Parti Radical et Radical-socialiste, soucieux d'assurer coûte que coûte une existence naturelle et normale à la classe laborieuse, préconise la limitation et la restriction dans l'emploi de l'outillage mécaniques, ceci pour tous les travaux dont l'exécution est possible par la main-d'œuvre humaine.* »

A l'appui de cette proposition, je pourrais citer de nombreux exemples de municipalités socialistes ou communistes qui revendiquent le droit exclusif de défense de la classe laborieuse, et qui cependant n'hésitent pas à faire exécuter leurs travaux publics par des machines de toutes sortes construites la plupart du temps par des mains étrangères. Nous assistons ainsi à ce spectacle combien paradoxal et attristant de voir se former autour de ces engins une haie de spectateurs composée de concitoyens sans travail.

J'ai, en ce qui me concerne, la certitude absolue que chez nous le chômage peut être entièrement supprimé. Il s'agit simplement de le vouloir, mais de le vouloir énergiquement, et avec la ferme intention d'aboutir.

A vous de choisir entre l'homme qui souffre et la machine cause de ses souffrances.

En vertu de cette noble doctrine radicale qui proclame le droit au travail pour tous, vous choisirez

l'homme, et vous ferez ainsi disparaître l'apparition de ce fléau social qu'est le chômage, indigne de notre époque.

***

M. le Président. — La parole est à M. Wiel.

M. Marcel Wiel (Seine). — Voici l'ordre du jour que je soumets à votre approbation :

« *Le Congrès radical-socialiste, soucieux de la défense des intérêts des commerçants et industriels irréprochables dont la situation malheureuse n'a d'autre cause qu'une crise sans précédent,*

« *Demande :*

« Sur le plan national :

« 1° *Le vote rapide des dispositions prévues dans le rapport présenté par la Commission du commerce et de l'industrie n° 1399 annexé à la séance du 10 février 1933, comportant le règlement judiciaire sans déchéance pour ces commerçants irréprochables ;*

« 2° *Le vote des dispositions contenues dans un rapport de la Commission de législation relatives à la réglementation du statut des obligataires ;*

« 3° *L'étude et la mise en application rapide des mesures relatives à la limitation du taux des intérêts conventionnels dont le principe avait été admis par le Gouvernement ;*

« 4° *L'organisation du crédit au commerce et à l'industrie ;*

« 5° *Le vote rapide des dispositions relatives à la revision des loyers et du prix des fonds de commerce;*

« 6° *La revision du contrat des créanciers privilégiés hypothécaires ou nantis quand la valeur du gage est inférieure au montant du prêt en cas de défaillance du débiteur ;*

« 7° *La diminution des tarifs de transports et des impôts.*

« Sur le plan international :

« *La reprise des conférences monétaires pour la stabilisation générale et la reprise des échanges internationaux pour préparer la liberté du commerce.*

« Sur le plan moral :

« *Le vote rapide de la loi sur la réforme des sociétés anonymes ;*
« *La création d'un office des sociétés anonymes ;*
« *La limitation de la création des sociétés de capitaux pour faire revivre l'effort individualiste ;*
« *La revision des contrats, marchés, etc., passés avec l'Etat, les collectivités qui ont donné lieu à des bénéfices immoraux ou illicites ;*
« *La répression de la fraude fiscale.* »

M. LE PRÉSIDENT. — Je propose le renvoi de cet ordre du jour à la Commission compétente, étant bien entendu que les orateurs qui ont présenté les différents ordres du jour seront convoqués pour compléter les indications qu'ils ont fournies aujourd'hui.
Il n'y a pas d'opposition ?...
Il en est ainsi décidé.

⁂

La parole est à M. Roy.

M. ROY (Seine). — Au cours des débats qui viennent de se dérouler, on a parlé des fonctionnaires, on a parlé des décrets-lois, mais on n'a pas parlé des cheminots.
En montant à cette tribune, je veux simplement signaler que, si l'on a diminué les fonctionnaires, on a diminué les cheminots dans la même proportion. Leurs salaires ont été réduits ainsi que leurs

retraites. Cette diminution de leurs salaires a permis aux réseaux de récupérer une somme de 670 millions.

La question des retraites des cheminots diffère essentiellement de celle des fonctionnaires, car les cheminots ont une caisse constituée. Cette caisse est alimentée par nos versements de 5 % et par les versements de 15 % des réseaux. Aujourd'hui, on veut substituer le système de la répartition au système de la capitalisation. On veut que, dans quelques années, l'Etat soit obligé de payer les retraites des cheminots qui, jusqu'à présent, étaient payées par les Caisses de Retraite de chaque réseau, dont le fonds de garantie est alimenté par les réseaux et par eux-mêmes. Ils sentent bien que, dans un délai plus ou moins long, l'Etat sera appelé à boucher des trous pour combler le déficit du fonds commun qui s'élève à une dizaine de milliards et qui s'accroît, chaque semaine, comme le disait M. Daladier, de six millions en plus des prévisions.

On parle de 4 milliards pour l'année prochaine. Vous voyez où cela nous conduit.

Quelques syndicats qui ne sont ni socialistes, ni communistes, qui ne font pas partie de la C. G. T. ni de la C. G. T. U., syndicats qui comprennent dans leur sein de nombreux radicaux, m'ont prié de dire aujourd'hui à notre Parti qu'il doit faire quelque chose. Il ne faut pas oublier qu'à la suite des décrets-lois de nombreux cheminots nous ont quitté pour s'affilier aux partis socialiste et communiste, alors qu'un certain courant portait les cheminots vers le radicalisme.

Il faut que le Parti radical, que le Groupe parlementaire s'occupent des questions qui intéressent les cheminots.

La réforme ferroviaire va entraîner, dans bien des endroits, la réduction du personnel. On va supprimer des gares. Si l'on mettait des autorails un peu partout, on pourrait transporter facilement les voyageurs, mais on reviendra aux transports par route

qui supplanteront le chemin de fer dans certains endroits.

Cette question ferroviaire doit préoccuper le Parti radical.

Les réseaux ayant récupéré 670 millions sur nos salaires et ne versant pas les 1.200 millions qu'ils devaient verser dans les caisses des retraites pour les alimenter, c'est là une économie pour les réseaux et nous sommes en droit de nous étonner que le déficit continue. Il est de 4 milliards environ et il continuera d'augmenter.

Que va-t-on faire ? Les cheminots sont les victimes de cette résorption du déficit. Il faut un contrôle sérieux des réseaux. A ce sujet, je remercie le citoyen Paganon qui a créé des postes d'administrateur de l'Etat dans les réseaux pour contrôler les actions de ces messieurs qui n'ont pas toujours fait ce qu'il fallait pour combler le déficit.

Je demande au parti de prévoir, dans la commission économique qui va être constituée à Paris, de prévoir une sous-commission des transports par fer, par air, par route et par eau. La question est nationale et internationale. Le Parti radical ne peut pas moins faire que d'y participer. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Picard.

M. Picard. — Je regrette ce qui se passe dans les compagnies de chemin de fer. Habitant le Bourget, je suis spécialement qualifié pour dire le désespoir des cheminots.

Il est scandaleux — car c'est nous qui payons en fin de compte — de voir qu'on fasse un cadeau de 650.000 francs à un directeur de compagnie lorsqu'il prend sa retraite. Tous les cheminots du Bourget et de la région ont été scandalisés lorsqu'on a mis dans ces conditions à la retraite le directeur de la compagnie du Nord.

Les compagnies de chemin de fer administrent leurs réseaux comme au début le leur gestion. J'ai

eu à expédier, il y a peu de temps, de la marchandise du Bourget à Bagnères-de-Bigorre. Sur la feuille de récépissé, un délai de 15 jours était indiqué. J'ai demandé les raisons d'un aussi long délai. On m'a répondu qu'on n'avait pas encore utilisé tous les délais auxquels on avait droit.

Si l'on continue dans de telles conditions, comment voulez-vous que les réseaux puissent vivre ! Cependant, les compagnies mettent leur matériel et leur personnel à la disposition des industriels qui font des groupages de marchandises. Avez-vous vu un industriel ou un commerçant agir ainsi ?

C'est scandaleux. Nous ne pouvons nous désintéresser de ces questions, car, je le répète, c'est nous qui payons et j'estime que la façon de gérer les chemins de fer n'est pas en harmonie avec les méthodes de 1934. (*Applaudissements.*)

M. Roy (Seine). — Ce n'est pas 600.000 francs qu'on a donné à certains directeurs de réseau au moment de leur retraite. A un seul, on a donné 1.800.000 francs ; je parle de M. Bréau, directeur du P. O. A M. Javary, directeur du réseau du Nord, on a donné 800.000 francs.

M. le Président. — M. Roy vous demande de décider la création d'une sous-commission spéciale des transports au sein du bureau.

Je mets cette proposition aux voix.

(*Cette proposition est adoptée*).

***

M. le Président. — La parole est à M. Bouvreuil.

M. Bouvreuil (Isère). — Citoyens, je me contenterai de vous donner lecture de la motion qui a été présentée, au nom du comité de Grenoble et de l'ensemble des groupements commerciaux de l'Isère à la commission de rénovation économique.

Cette commission a bien voulu, à l'unanimité, me

charger de vous présenter ce texte que je vous demande de vouloir bien approuver.

« *Interprète des suggestions raisonnables et équitables du petit et moyen commerce dont le maintien est la garantie de l'équilibre économique de la nation comme aussi de la paix sociale :*

« *Le Congrès décide que soient inscrits dans la nomenclature des projets à soutenir par les élus du Parti:*

« 1° *Le retour au droit commun ou le forfait facultatif pour la fixation des bénéfices industriels et commerciaux en ce qui concerne les petits patentés, car il serait singulièrement injuste et immoral de taxer arbitrairement les « petits » sur un bénéfice qui, trop souvent, hélas ! n'existe plus, alors que les « gros » échapperaient aux charges fiscales grâce à une comptabilité établissant un exercice déficitaire ;*

« 2° *Le vote définitif d'une réglementaiton rigoureuse et opérante des magasins à prix uniques et des camions-magasins;*

« 3° *La répression de tout commerce clandestin, d'autant plus dangereux pour les patentés que les frais généraux augmentent de volume du fait de la crise ;*

« 4° *Le vote d'une loi supprimant le régime dit « des primes » qui constitue un organisme parasitaire, sans aucun profit pour le consommateur ;*

« 5° *Des mesures propres à limiter le nombre d'étrangers créant un commerce sans contrôle préalable, ni sur leur moralité, ni sur leurs antécédents professionnels, et qui disparaissent un jour, après quelques mois d'exploitation, sans payer leurs fournisseurs et le percepteur ;*

« 6° *Des mesures propres à remédier aux autorisations de colportage données avec trop de facilité et aux procédés malhonnêtes employés par des fail-*

lis volontaires pour échapper à toute responsabilité pécuniaire.

« En ce qui concerne la coordination du rail et de la route, il est fait observer qu'on perd de vue l'esprit du décret-loi du 19 avril et qu'on paraît vouloir ne plus envisager que la disparition des concurrences afin d'établir des tarifs de transports majorés.

« Les usagers et les syndicats d'initiative devraient être représentés au sein des comités de coordination. »

M. le Président. — Je propose le renvoi de cet ordre du jour à la commission compétente.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

***

La parole est à M. Ridel.

M. Ridel (Loire-Inférieure). — Ne voulant pas abuser de vos instants, je ne ferai que lire des conclusions touchant à la détresse du petit commerce artisanal. Il est utile et urgent que les pouvoirs publics s'inquiètent de la situation des petits commerçants et des artisans.

Placé entre l'employé et le gros commerçant, l'artisan ne peut pas faire face aux difficultés actuelles. Il est tiraillé entre les partis d'extrême-gauche et la droite. Le petit commerçant et l'artisan constituant cependant l'armature même de la France, il est utile que le Parti radical-socialiste vienne à leur secours. On vient continuellement au secours des grosses firmes et l'on oublie le petit bourgeois, celui qui travaille soit comme artisan soit comme petit commerçant. Notre Parti doit donc faire quelque chose pour lui.

Je me permettrai d'examiner avec vous et très rapidement certaines questions : les prix uniques, les autos-bazars, les timbres-primes.

Tout d'abord, nous proposons une réglementation spéciale concernant les magasins à prix uniques, réglementation qui tiendra :

« 1° *A imposer sur les ventes une proportion suffisante d'objets manufacturés et montés en France, avec obligation de l'indication d'origine sur le produit vendu.*

2° *A assurer la fidélité du débit. La vente par quantités non indiquées en unités de mesure ou de poids conformes au système métrique devrait être interdite ou tout au moins comporter l'obligation de l'indication très apparente du poids ou de la contenance.*

Il est inadmissible que les petits commerçants se voient dresser des contraventions, soient poursuivis en correctionnelle alors que, dans les magasins à prix unique, on vous livre de la marchandise sans indication du poids.

3° *Les lois fiscales régissant le système actuel d'application de la patente devraient être revisées.*

On sait que les magasins exploitant plusieurs branches de commerce payent une patente unique malgré la diversité de leurs marchandises.

4° *L'établissement d'une taxe spéciale sur les magasins à prix uniques, taxe sur les bénéfices à partir d'un chiffre déterminé, devrait être envisagé.* »

C'était le projet Messimy.

Les autos-bazars ou magasins automobiles doivent être soumis à l'application stricte de la loi de 1906 intéressant tout déballage sur la voie publique sans une autorisation préfectorale.

Il y a des petits commerçants qui exploitent deux branches de commerce et qui paient deux patentes. Comment se fait-il que les magasins dans lesquels on peut entrer le matin et sortir le soir après avoir mangé et bu et acheté tout ce que l'on veut, ne paient qu'une seule patente ?

Par conséquent, tous les grands magasins exerçant plusieurs branches de commerce doivent payer autant de patentes.

Enfin, une question importante est celle des timbres-primes.

Il est une coutume profondément regrettable : celle qui tend à donner, en plus de la marchandise, une prime ou des timbres-primes. Ce que je dis est autant à l'avantage du commerçant que du consommateur.

En effet, après avoir examiné attentivement la question, on s'aperçoit que le consommateur et le commerçant sont obligés, le premier, de payer 20 % de plus, le second de majorer la marchandise de 20 %.

C'est donc dans l'intérêt des parties en cause qu'il faut absolument abandonner cette coutume qui est contraire à l'économie.

***

Je me permets de vous demander de faire voter la proposition de loi suivante :

« *Dans le délai de trois mois, le système de la vente avec distribution de timbres-primes ou primes est interdit. Toute infraction sera punie d'une amende de 3 à 5 francs. Le juge pourra ordonner la confiscation des primes.* »

Un autre vœu a trait à la suppression du décret du 20 juillet 1934 pour les petits commerçants et artisans ne faisant pas 300.000 francs de chiffre d'affaires.

Certains prétendent que les décrets-lois de juillet 1934 devaient simplifier le régime fiscal. On s'est aperçu du contraire. En effet, les petits commerçants qui ne ont pas 300.000 francs de chiffre d'affaires sont soumis au régime forfaitaire. Dans ces conditions, si l'on examine les articles 13 et 14 du décret de juillet dernier, on s'aperçoit que les

petits commerçants faisant moins de 300.000 francs de chiffre d'affaires paieront davantage que ceux qui font plus de ce chiffre.

Ces derniers pourront présenter leur comptabilité. Le petit commerçant, qui n'a pas les mêmes possibilités, sera en présence d'une commission qui ne sera pas consultative, il ne pourra pas se défendre et sera taxé suivant un forfait.

Il est donc légitime de revenir au système appliqué l'année dernière. Dans ces conditions, je vous propose l'abrogation des articles 13, 14 et 15 du décret du 20 juillet. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je vous propose de prendre ces différents vœux en considération et de les renvoyer à la commission compétente.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

***

M. le Président. — La parole est à M. Langevin.

M. Langevin. — Messieurs, la crise économique doit être examinée au double point de vue français et mondial. Les deux comportent des solutions.

Chez nous, la crise n'est due que pour partie au machinisme ; elle est surtout le fait que les autres pays ont dévalué leur monnaie.

Elle a été aggravée parce que les divers gouvernements qui se sont succédé ont eu deux buts : augmenter les impôts, diminuer le prix de toutes choses, c'est-à-dire deux choses absolument inconciliables et devant mener le pays à la ruine.

La déflation à elle seule pouvait engendrer la crise en encourageant l'amoncellement des billets de banque dans les coffres-forts, en empêchant d'acheter toutes choses : des immeubles, des actions, des meubles, des matières premières, etc. Le public attend des prix toujours plus bas. Il n'achètera que

le jour où un événement quelconque menacera la valeur de la monnaie.

Il faut faire cesser cette thésaurisation d'urgence, soit en inscrivant une date très visible sur les billets et en dévaluant leur valeur chaque année, soit en diminuant d'un seul coup le poids de l'or contre lequel ils sont remboursables.

La France était mieux placée que tout autre pays pour supporter la crise mondiale. Il n'y avait pas encore de surproduction chez nous et la main-d'œuvre était insuffisante puisqu'on était obligé d'avoir recours aux étrangers, tandis qu'aujourd'hui nous avons 350.000 chômeurs, résultat de la politique économique néfaste, car chez nous la crise provient de la diminution du pouvoir d'achat, c'est-à-dire de la sous-consommation.

Je critique tous les décrets-lois intervenus depuis le 6 février, c'est-à-dire : la diminution du traitement des fonctionnaires, la diminution des retraites, la diminution des allocations aux anciens combattants, etc.

D'une manière générale, si l'on diminue le bénéfice des industriels ou des commerçants, le salaire des fonctionnaires ou des ouvriers, si l'on augmente les impôts, on diminue le pouvoir d'achat de chacun, on ruine l'industrie et le commerce d'année en année, on prépare ainsi une diminution dans la rentrée des impôts, jusqu'au jour où le peuple, complètement ruiné, dans un mouvement de colère irrésistible balaierait tout ce qui a existé jusqu'à ce jour.

Ce n'est pas cela que vous voulez. On a ruiné systématiquement tous les producteurs, on n'a eu qu'un but : ne pas dévaluer la monnaie pendant que les Etats-Unis et l'Angleterre faisaient une dévaluation de 40 %, le Japon de 60 % et les autres pays à l'avenant.

Nous avons dévalué en 1926, mais, depuis ce temps, les prix intérieurs ont été mis à la parité de ceux de l'étranger.

Les mines de plomb, de zinc, de cuivre, d'anti-

moine sont fermées et on achète ces métaux à l'étranger.

Les cultivateurs sont ruinés. Les sociétés industrielles se mettent en liquidation. C'était le cas, ici, à Nantes, des Papeteries de l'Ouest, samedi dernier.

Il est navrant de voir l'Algérie et la Tunisie se révolter contre la France, mouvement occasionné par la crise, laquelle ne peut se résoudre que par la dévaluation de la monnaie par un moyen ou par un autre.

Les manipulations de la valeur de la monnaie peuvent se faire de trois manières :

1° La déflation. Ce mot est synonyme de ruine.

En diminuant le pouvoir d'achat d'une grande partie des Français, on porte un coup formidable à l'industrie, au commerce, à l'agriculture et aux ouvriers que l'on prive de travail.

Par rapport aux Etats-Unis et à l'Angleterre, nous ne sommes plus au coefficient 5, mais au coefficient 3. Les impôts sont au coefficient 10.

2° L'inflation. Elle serait un remède au point de vue intérieur. Elle permettrait de faire marcher les affaires, mais elle provoquerait un renchérissement des denrées et entraverait le commerce extérieur.

3° La dévaluation. Là seulement est le remède.

Elle permettrait de faire marcher les affaires à l'intérieur et, surtout, de faire du commerce avec l'étranger.

Elle permettrait de faire revivre l'industrie hôtelière aujourd'hui ruinée, les étrangers ne venant plus chez nous, leur monnaie étant dévaluée.

Elle permettrait de rouvrir les mines de métaux. Les affaires reprendraient de proche en proche et ce serait à nouveau le bien-être pour tous.

Si la reprise entraînait une hausse des prix, il y aurait lieu de donner une compensation viagère aux petits rentiers et à certains fonctionnaires ; mais l'augmentation des impôts est supportable quand les affaires marchent ; elle ne l'est pas en temps de crise.

La dévaluation de la monnaie ferait circuler les capitaux qui aujourd'hui se cachent dans les coffres.
Elle allégerait les débiteurs, aujourd'hui ruinés par la finance internationale.
Je vous prie de demander, dans le but de faire reprendre les affaires à l'intérieur et avec l'étranger:

1° *Qu'une dévalutation de la monnaie française soit effectuée immédiatement ; que cette dévaluation soit assez importante pour ramener les parités de la livre et du dollar respectivement à 124 et 25 francs.*

2° *Pour l'avenir, que la valeur du billet de banque soit réduite de 5 % chaque année ainsi que l'a demandé M. Daladier.*

Au point de vue mondial, le machinisme doit exister pour le bien de l'humanité et non pour être une cause de ruine.
Le remède est simple, mais il doit être mondial. Il faut, d'urgence, la semaine de 40 heures en attendant la semaine de 30 heures. (*Applaudissements*).

M. le Président. — Comme pour les vœux précédents, je propose le renvoi de ces vœux à la commission compétente.
(Il en est ainsi décidé.)

M. le Président. — Nous avons terminé l'examen des questions relatives à la rénovation économique et à la défense du travail français.

*
* *

DESIGNATION DU LIEU DU PROCHAIN CONGRES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la désignation du lieu du prochain Congrès.
Je rappelle au Congrès qu'il est de règle que, l'année qui précède les élections législatives, notre Congrès se tienne à Paris.
Je vous demande donc de décider, conformément

à la tradition, que c'est à Paris que se tiendra en 1935 le Congrès de notre Parti.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

Par conséquent, nous aurons à Paris le plaisir de vous recevoir, comme nous l'avons fait précédemment, avec toute la sympathie et toute l'amitié que nous vous devons à tous. (*Applaudissements.*)

* * *

LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Ducos, pour donner lecture de la Déclaration du Parti.

M. Hippolyte Ducos, *rapporteur*. — Citoyens, le Congrès a unanimement voté une résolution sur la réforme de l'Etat et la politique générale, qui est la loi du Parti.

La déclaration traditionnelle, dont je vais vous donner lecture, prend acte des résolutions votées, et constitue donc l'appel que nous adressons au pays républicain :

« Jamais Congrès Radical n'a suscité plus d'attention que celui qui prend fin. C'est que jamais notre Parti n'a été plus vivant qu'aujourd'hui. Malgré les difficultés de l'heure, malgré une campagne cynique de haine et de calomnie, il reste debout, confirmé dans sa mission par le dernier verdict électoral. Et demain, c'est le message d'un grand Parti, toujours investi de la confiance populaire que nos militants porteront dans le pays entier, message de raison, de générosité et d'action, que le Congrès confie à leur dévouement et à leur enthousiasme. (*Applaudissements.*)

« Les principes qui ont réglé nos discussions et inspiré nos résolutions sont à la base même de la démocratie. Notre parti plonge ses racines dans le peuple, celui des campagnes et celui des villes. Ce sont les travailleurs, voués, au long des jours,

à l'âpre et saine réalité, conseillère d'active sagesse, qui nous dictent nos méthodes. Ils savent que le monde où nous vivons, où nous peinons, n'est pas le séjour des miracles, que la plus humble tâche exige la collboration du temps et des saisons, que les dogmatismes aux prétentieuses formules suscitent des attitudes, mais non pas des actions. Et ils savent reconnaître ceux qui les servent par des réalisations au lieu de les tromper avec des gestes ou avec des mots. C'est par eux que le Parti Radical Socialiste est un parti réaliste.

« Mais c'est aussi par leur volonté que ces méthodes sont mises au service d'un idéal de raison. A l'école laïque, que nous ne voulons point laisser affaiblir, auprès de ses maîtres incomparables, dont nous sommes les meilleurs défenseurs, ils ont appris que l'homme est pour l'homme la plus haute valeur et que l'humanité se cherchera, tant que l'argent, commodité de l'homme et la machine, outil de l'homme, ne seront pas subordonnés à l'homme. Et ce que sait aussi notre peuple, c'est que pour réaliser son idéal humain, il ne doit pas compter sur un de ces dangereux sauveurs qui laissent dans l'histoire, plutôt qu'un nimbe de gloire, un sillage de souffrance et qu'il n'a rien à attendre que de lui-même et des représentants qu'il s'est librement choisis. (*Applaudissements.*)

« Nous ne tromperons pas sa confiance. Certes, les circonstances que chacun a dans la pensée ont brisé momentanément notre élan. Mal soutenus par nos alliés de la bataille électorale, odieusement attaqués de toutes parts, aux prises avec l'émeute, nous avons consenti à la trêve des partis. Avec abnégation, nous avons prêté nos hommes au ministère actuel. Nous avons scrupuleusement tenu nos engagements. Nous étions en droit d'attendre en retour le respect des groupes unis au nôtre dans l'œuvre de pacification ; et jamais le Parti et ses chefs n'ont été couverts de plus ignominieux outrages. Nous étions en droit d'attendre les résultats qui nous

avaient été promis ; et la plupart d'entre eux ne sont encore que de vagues espérances. Les profiteurs du désordre, les tenants de l'inertie, les partisans d'un passé aboli se sont unis pour paralyser ou dévier les forces vivantes de la démocratie.

« Qu'on nous épargne de nouvelles déceptions ! Ceux des nôtres qui collaborent avec le Président du Conseil, aux côtés de celui qui est la lumière et la conscience de notre Parti, le guide de plus sûr de la République, Edouard Herriot (*applaudissements*), emporteront de ce Congrès une autorité accrue pour le succès des décisions unanimes prises par le Congrès.

« Qu'ils agissent donc hardiment. Faut-il rappeler que les textes sur les incompatibilités parlementaires fixant avec précision les devoirs des représentants du peuple n'ont pas encore vu le jour ? Faut-il rappeler, surtout, que nous attendons toujours le désarmement intégral de tous ceux, quels qu'ils soient, qui, publiquement, se préparent à la guerre civile ? Là-dessus, nous serons très fermes. Le Parlement ne peut pas délibérer ni le pays vivre sous le chantage du désordre, de la violence et de la peur. (*Applaudissements.*)

« Le chemin devenu sûr, il faudra s'y engager sans tarder. Le peuple attendait, pour la rentrée parlementaire, un programme positif de lutte contre la crise économique. A la place, on nous apporte un projet de réforme de l'Etat. Ceci, affirme-t-on, est un prélude nécessaire à cela. Loin d'être hostiles à cette rénovation, nous l'appelons de tous nos vœux. Nous demandons qu'on entreprenne immédiatement la révision des méthodes de travail du Parlement et notamment, la limitation de l'initiative en matière de dépenses dans les débats financiers, l'étude et le vote obligatoire, dans les délais normaux, d'un budget déposé à temps par le Gouvernement, une stricte discipline des débats écartant les improvisations de séance. Nous demandons, en outre, que le Conseil National Economique soit réor-

ganisé et que, par des contrôles et des mesures appropriées, l'Etat soit totalement libéré des coalitions d'intérêts particuliers. Nous insistons sur la nécéssité d'opérer une réforme judiciaire tout en fortifiant l'indépendance du juge contre toute pression et de réorganiser la fonction publique en l'adaptant à la vie de l'Etat moderne.

« Enfin, le Parti Radical-Socialiste est prêt à s'associer à toute réforme ayant pour objet d'assurer la stabilité ministérielle et d'obtenir un meilleur fonctionnement de l'Etat. Mais jamais, sous une forme quelconque, il ne saurait admettre des mesures qui risqueraient de favoriser les entreprises des pouvoirs personnels contre les libertés républicaines. (*Applaudissements.*) Il entend défendre, dans l'avenir, le droit d'accomplir librement et courageusement son devoir.

« La restauration des finances publiques est une des tâches qui s'imposent avec le plus d'urgence. Nous approuvons ceux qui la poursuivent ; nous les avons aidés et nous les aiderons. Mais nous n'admettons pas qu'on méconnaisse l'œuvre importante accomplie, malgré les vents et les tempêtes, par les gouvernements de gauche de 1932 à 1934, pour sauver du naufrage la barque désemparée qu'on leur avait abandonnée au milieu des récifs, leur lutte constante contre les abus et la fraude, leur labeur angoissé pour faire honneur aux engagements de la nation et pour réduire à moins de trois milliards un déficit de quinze milliards, tout en restant fidèles, obstinément, au souci de la justice et de l'humanité, tout en sauvegardant les intérêts des salariés de l'Etat, des retraités, des petits contribuables et aussi des anciens combattants, dont les droits nous sont particulièrement chers. (*Applaudissements.*)

« Entre les solutions de facilité, qui préparent de tristes lendemains et les solutions d'énergie qui, au prix de quelques peines, assurent des jours meilleurs, le Parti n'a pas hésité. Il n'hésitera pas davantage dans l'avenir. Ainsi, il s'opposera résolu-

ment à la dévaluation monétaire, qui, sans apporter les avantages illusoires que certains font miroiter, ruinerait le travail honnête au seul profit de la spéculation.

« Mais la restauration de nos finances est liée à la réforme économique. La crise sévit plus cruelle que jamais. Pour remédier au désarroi que provoquent dans les campagnes l'effondrement des prix et la mévente, dans les villes le chômage, l'impossibilité pour la jeunesse même de trouver l'emploi de son activité physique ou intellectuelle, une réorganisation générale s'impose. Mais force nous est d'aller au plus pressé. Pour lutter contre le chômage, il faut mettre sur pied une vaste entreprise de grands travaux productifs. Notre Parti en a maintes fois dressé le programme et ce programme était beaucoup plus logique et efficace que celui qui va bientôt entrer en exécution. Pourquoi réserver aux grandes villes et spécialement à la région parisienne la presque totalité des travaux ? S'imagine-t-on que les moyennes et petites villes, que les campagnes n'ont pas besoin de constructions scolaires, d'adductions d'eau, d'équipement électrique ? Croît-on qu'il n'y aurait pas intérêt à decongestionner les grandes cités des travailleurs en surnombre ? (*Applaudissements.*)

« Pour combattre la mévente des produits du sol, particulièrement du blé et du vin et des produits de l'élevage, il faut intensifier et surtout ordonner l'appui de l'Etat. D'autre part le paysan de France nous comprendra, quand nous lui dirons qu'il doit nous aider à l'aider, qu'il doit augmenter la qualité au détriment de la quantité, qu'il doit enfin, comme ses frères en d'autres pays, développer les institutions coopératives.

« Cette restauration de l'ordre économique ne peut s'arrêter à nos étroites frontières. La mission d'appui, d'éducation, de civilisation, auprès des peuples dont nous avons pris la charge, exige que notre action s'étende à notre domaine colonial,

que nous établissions sur des bases réalistes l'unité économique et spirituelle de la grande France.

« A cette politique coloniale est étroitement liée notre politique militaire. Nous voulons que le problème de la sécurité soit envisagé sous l'angle de la solidarité qui doit unir aujourd'hui la Métropole et nos possessions d'outre-mer.

« Enfin, nos représentants au Parlement auront à surveiller, comme ils l'ont fait récemment avec tant de vigilance, l'application stricte et loyale de la loi sur le recrutement, pour éviter toute prolongation du service militaire, sans rien sacrifier de la défense nationale. Car, bien que nous ayons horreur de la guerre, nous ne voulons pas affaiblir notre armure.

« Nous nous efforcerons du reste de conjurer les dangers possibles par les ententes internationales fondées non pas sur des aspirations vagues, mais sur une vue claire et généreuse des réalités.

« Bien des nuages obscurcissent le ciel, au centre de l'Europe, au long du Danube, en Asie. Bien des peuples, oubliant ce qu'ils doivent au prestige du droit, cèdent aux mirages de la force et de l'impérialisme. Mais la politique définie et pratiquée avec tant d'éclat par notre Parti reste toujours vivante. C'est elle qui a amené au foyer de Genève un grand peuple dont Edouard HERRIOT, dès 1934, disait que sans lui l'Europe ne se reconstituerait pas. (*Applaudissements.*)

« Cette politique est plus que jamais nécessaire. Il faut s'efforcer de réaliser la réduction progressive des armements, le contrôle de la fabrication et de la vente des armes, la coordination de l'économie mondiale, pour préparer enfin à Genève, par l'abandon de la loi de l'unanimité, conséquence du dogme de la souveraineté nationale l'avènement des Etats-Unis du monde.

« Ce programme d'une politique intérieure et extérieure à la fois lucide et humaine, notre Parti sait qu'il ne peut le réaliser tout seul. Fidèle à

son passé, à ses traditions, il est prêt à s'unir à tous les hommes de progrès qui acceptent la fraternité non plus seulement dans la bataille, mais dans l'action et à faciliter ce « rassemblement républicain » tant souhaité, tant attendu, aujourd'hui plus que jamais nécessaire au destin de la démocratie ». (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — Je me fais votre interprête pour adresser au rapporteur de la déclaration du Parti nos remerciements et nos félicitations, parce qu'il a su traduire d'une façon brillante, non seulement tout le travail accompli au Congrès, mais aussi toutes les aspirations et les décisions du Parti radical.

Personne ne demande la parole sur la déclaration ?

Je la mets aux voix.

(La déclaration du Parti est adoptée à l'unanimité.)

M. le Président. — Je désire, avant de donner la parole au président Herriot, dire tous nos remerciements aux organisateurs de ce congrès, en particulier au commissaire général Morice qui, avec une simplicité si cordiale a su se mettre en rapport avec tous les congressistes et éviter le moindre heurt dans une circonstances aussi difficile. (*Applaudissements.*)

Je veux également en votre nom remercier un homme qui, simplement, sans bruit, mais avec volonté et courage a assumé cette organisation, c'est notre secrétaire général Raoul Aubaud (*Applaudissements*) auquel je suis heureux de témoigner notre sympathie et notre cordiale affection.

Enfin, comme notre Président Herriot ne voudrait pas dire trop de bien de lui-même, je voudrais l'assurer une fois de plus, de notre cordial dévouement et lui dire que si nous sommes heureux de voir tous les chefs unis et marcher à la bataille en pleine communauté d'idées, il faut aussi les assurer que cette union profonde entraîne derrière eux tous les mili-

tants qui, sortis de ce Congrès, continueront ailleurs leur lutte pour le Parti radical, pour la République et pour la paix. (*Vifs applaudissements.*)

Il est un homme qui nous a apporté un concours précieux et que vous n'avez pas vu, mais qui a été constamment au travail. Je tiens à lui rendre le juste hommage qui lui est dû et à le remercier chaleureusement. C'est M. Duigoz et l'ingénieur du son M. Fonteneau, deux excellents amis à qui j'adresse nos remerciements. (*Applaudissements.*)

La parole est au Président Herriot.

M. Edouard HERRIOT. — Mesdames, citoyens, je ne prends pas la parole pour une longue intervention, mais simplement pour adresser, à mon tour, quelques remerciements.

Ces remerciements viennent, par la bouche de Perney, d'être exprimés dans les termes qui convenaient à l'adresse d'abord de nos amis de la Loire-Inférieure. Une fois de plus, je veux dire combien nous avons été sensibles à l'excellente organisation matérielle de ce Congrès, si favorable à la bonne tenue de nos assises.

On a cité des noms, on a dit quelles étaient les personnes qui avaient eu le plus de mérite. Je leur adresse l'expression de notre gratitude comme j'adresse aussi nos remerciements à tous nos amis de Nantes et en particulier à notre ami Veil, du *Populaire*, qui a fait tout ce qu'il a pu pour nous manifester ces sentiments de cordialité, de bonne grâce, un des charmes de cette population de Nantes et de la région. (*Applaudissements.*)

Je veux adresser aussi mes remerciements, comme président, à notre Bureau qui, depuis de longues semaines, travaille à préparer cette organisation. Comme vous avez pu le voir, il a fait tout le possible et, s'il ne dépend pas de nous d'éviter que certains petits détails parfois puissent se heurter à des complications, cependant, dans l'ensemble, tout a très bien marché et c'est une fameuse entreprise, Mes-

dames et citoyens, que de concentrer, dans un court délai d'un peu plus de trois jours, tant de discussions de façon qu'il sorte de nos délibérations des textes précis et une orientation sûre.

Je félicite enfin notre excellent ami Ducos pour cette déclaration qui résume de façon si nette nos idées à tous.

Je veux adresser aussi quelques remerciements à la presse de toute opinion qui a suivi nos débats. Nous lui avons imposé des séances très longues, hier en particulier. Nous l'avons obligée à une grande fatigue. Quelles que soient ses tendances, quelles que soient ses préférences, elle a manifesté à notre égard une courtoisie et, pour reproduire nos délibérations, pour les résumer tout au moins, un zèle dont je tiens à lui dire aussi notre gratitude.

Enfin, mes chers collègues, je m'adresse à vous tous pour vous remercier, pour vous féliciter de l'excellente tenue de ce Congrès. On en pourra discuter, mais personne ne pourra nier que cette masse considérable de citoyens venus de tous les points de la France, amenés à se rencontrer avec des opinions qui ne sont pas toujours exactement concordantes, a donné un admirable exemple de cette discipline volontairement consentie qui est la force des grands partis républicains.

Vous y avez eu d'autant plus de mérite qu'évidemment la situation géographique de notre Congrès était telle que certains d'entre vous ont dû venir de loin. Il ne faut pas qu'on oublie — c'est une des preuves de la vitalité de notre Parti — que c'est notre deuxième Congrès de l'année.

Par conséquent, dans une organisation qui n'est pas spécialement dotée de ressources, il faut savoir gré à ces fédérations qui, deux fois, ont su, ont pu, ont voulu nous envoyer des délégués. Cela est un fait matériel qui prouve la sincérité et l'ardeur de nos convictions.

Je voudrais vous remercier aussi de cet effort que vous avez fait pour arriver *à l'unanimité*. C'est la

preuve que notre Parti, que notre Congrès, que nos fédérations ont un sens politique qui, peut-être, s'affirme dans notre Parti mieux que dans tout autre. Cette unanimité est-elle la preuve d'une absolue concordance d'opinions sur tous les points ? Mais non. J'ai toujours dit que précisément parce que le Parti radical-socialiste est un parti de discussion, il faut qu'il laisse une marge aux nuances d'opinion, aux préférences personnelles ou, comme on dit d'un mot souvent répété, aux tendances.

Nous ne sommes pas un parti de dogmes, nous ne sommes pas un parti qui arrive avec des programmes arrêtés et qui demande aux gens de s'incliner tête basse.

Non. On a le droit chez nous de discuter, mais ce qui est beau, c'est, lorsque ce Parti a discuté et qu'il sent qu'il se trouve dans des circonstances extrêmement importantes pour la République et pour le pays qu'il fasse l'effort que vous avez fait hier et qui s'est traduit par votre ordre du jour.

Enfin, après ces observations, je voudrais vous demander un dernier service. Pour moi, le Parti radical et radical-socialiste est aussi une grande amitié. Il faut que nous ayons les uns pour les autres ces sentiments d'estime personnelle qui créent entre nous un lien, une cohésion nous permettant d'affronter les difficultés comme nous en rencontrons si souvent. Nous sommes à la fois un parti idéal et un parti qui se heurte constamment à la réalité, un parti qui est obligé de gouverner, de réaliser et qui, par conséquent, est obligé souvent de descendre, je n'ai pas dit des nuages, mais des étages supérieurs de la spéculation pour se trouver au contact avec les aspérités de la terre.

Je vous prie de rapporter à vos fédérations l'assurance de notre amitié et, puisque vous êtes des délégués, qu'autour de vous se groupent d'importantes assemblées, d'importants comités, je vous prie de leur adresser à tous l'assurance de notre attache-

ment et l'assurance aussi de la vigilance avec laquelle nous saurons appliquer les résolutions que vous avez votées. Vous avez fait votre devoir ; vos chefs feront le leur. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?

Je déclare clos le 31e Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

(La séance est levée à midi.)

Bureau du Comité Exécutif (Exercice 1934-1935)

Président :

M. Edouard HERRIOT, Député, anc. Président du Conseil.

Vice-Présidents :

Parlementaires :

MM.
William BERTRAND, député.
Emile BENDER, sénateur.
MARCHANDEAU, député.
MARTINAUD-DEPLAT, député
FERIN, député.
JULIEN, député.
HÉRARD, député.
ARCHIMBAUD, député.

Non Parlementaires :

MM.
RIPAULT.
ROBERT-LOUIS.
TÊTE.
Gaston RIOU.
Jacques KAYSER.
Albert CHEVALIER.
Albert GARNIER.
Emile PIGNET.

Secrétaires :

Parlementaires :

MM.
CHICHERY, député.
DASQUE, député.
ROLLAND, député.
BRUYAS, député.
COURSON, député.
COUDERT, député.
MONNERVILLE, député.
Camille FERRAND, député.

Non Parlementaires :

Mme Eliane BRAULT.
MM.
CHALIGNÉ.
SANGUINETTI.
COREIL.
Marcel SABLEAU.
ANXIONNAZ.
Robert LANGE.
Dr ROSENTHAL.

Secrétaire général : M. Raoul AUBAUD, député.

Secrétaire général adjoint : M. COLLEDEBŒUF.

Trésorier général : M. Louis BESSE.

Présidents d'Honneur :

M. Edouard DALADIER, Député, anc. Président du Conseil.
M. Joseph CAILLAUX, Sénateur, anc. Président du Conseil.
M. Maurice SARRAUT.

Vice-Président d'Honneur :

M. Ernest PERNEY.

COMITE MIXTE

Mlle AUBRIOT, Paris (15e).
Mmes BALLY, Paris (16e).
Nelly GASTON BLOCH, Paris (12e).
BRESSON, Paris (5e).
DENISE, Paris (14e).
KRAEMER-BACH, Paris (16e).
Mlle ROSE MAURICE, Paris (9e).
Mme EDWARDS PILLIET, Paris (16e).

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris (12e).
MESSIMY, sénateur, Paris (6e).
FRIBOURG, député, Trévoux.
TONY-REVILLON, député, Paris (17e).
PONCET, Bourg.
Dr TEMPORAL, Saint-Rambert-en-Bugey.
BONNOT, Bourg.
CANTOURNET, Sathonay.
COLLET, Bourg.
Léon FOURNET, Jassans-Riottier.
GILLET, Bage-la-Ville, par Bage-le-Châtel.
JACQUET, Sathonay.
JAILLET, Bourg.
MOREL, Sault-Brenaz.
REVEIL, Crépieux-le-Pape.

AISNE

MM. Henri GUERNUT, député, Paris (17e).
Albert HAUET, député, Paris et à Boue (Aisne).
BOILEAU, Concevreux par Roucy.
Maurice BOT, Vervins.
DAVID, Nogent-l'Artaud.
DECAMP, Hirson.
DEHERPE, à La Fère.
Emile DUPONT, Flavy-le-Martel.
Raoul DUPONT, Berlancourt, par Marle.

DUSSAUSSOIS, Marfontaine, par St-Gobert.
FAUCHEUX, Marle.
FROELICHER, Sissonne.
GAILLARD, Paris.
Auguste GROZO, Saint-Quentin.
Georges GRY, Vaux-en-Vermandois, par Etreillers.
Henry LAMARRE, Crézancy.
Eugène LEDUC, Vaux-sous-Laon.
Charles MACHIN, Vadencourt et Boheries.
MELERE, Mont d'Origny, par Origny Sainte-Benoite.
Paul MORLOT, Paris (5e).
MUZART, Soissons.
PREVOT, Guise.
Léon ROBERT, Fossoy, par Château-Thierry.
ROBINEAU, Braine.
THELLIEZ, Brissay-Choigny, par La Fère.
BEFFARAS, Paris (15e).
BESANÇON, Soupir, par Vailly-sur-Aisne.
Dr DHERY, Montrouge (Seine).
FONTAINE, Fontaine-les-Vervins, par Vervins.
Georges GOY, Amifontaine, par La Malmaison.
Henri GUILLAUME, Paris (9e).
CHIAPPA, Chauny.
Camille DEAL, Saint-Quentin.
Alfred GUYOTY, Laon.
Dr LANDRY, Reims (Marne).
Léon MAHIEUX, Laon.
Gabriel MONGIN, Lizy, par Anizy-le-Château.
Emile RAYEE, Laon.
RICHET, Saint-Quentin.
Ch. PARIGI, Château-Thierry.

ALLIER

MM. REGNIER, sénateur, Paris (14e).
LAMOUREUX, député, Neuilly-sur-Seine.
BAUDRON, Izeure.
LEGER, Vichy.
Charles PERRONNET, Paris (17e).
BORIE, Paris (17e).
JAUDEL, Paris (17e).
LEFEBURE, Paris (5e).
MEILLET, Paris (6e).
Jean VINCENT, Paris (15e).

BASSES-ALPES

MM. MASSOT, Paris (5e).
Justin PERCHOT, Paris (8e).
Jean RULLAN, Digne.
Claude PERCHOT, Paris (8e).
Jean SANCIAUME, Paris (14e).

HAUTES-ALPES

MM. BERTRAND, Paris (15e).
Jules MARTIN, Gap.
Raoul MERLE, Gap.
Victor PEYTRAL, Paris (15e).
Jean PLANCHE, Paris (17e).

ALPES-MARITIMES

MM. Fernand LEFRANC, Nice.
Dr MANTEGUES, Grasse.
Max SOULIE, Nice.
Honoré UGO, Nice.
BOURGEIX, Antibes.
CRAIPEAU, Nice.
Mme DEPLAT, Nice.
MM. Xavier DUFRENE, Cannes.
CONDAMINE, Menton.
LARRE, Nice.
Félix MARTIN, Reims.
Jean PADOVANI, Nice.
Félix ROTHSCHILD, Nice.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris (4e).
Auguste COSTE, Privas.
Franck CHANTE, Vallon.
Gaston RIOU, Paris (16e).
Dr ROCHE, Chalencon.
André ROUSSILHON, Paris (8e).
Pierre AUDIGIER, La Garenne-Colombes (Seine).
Adolphe ESPIARD, Sceaux.

ARIEGE

MM. RAMBAUD, sénateur, Paris (6e).
CAZALS, député, Paris (7e).
Antonin BEDEIL, Lavelanet.
BERGE, Verniolle.

Dr BERNADAC, Lavelanet.
Elie CASSSAGNE, Labastide-de-Boussignac.
COUGOUREUX, Labastide-de-Sérou.
EYCHENIE, Vicdessos.
Louis FAURE, Varilhes.
FRANCK-BERRANGER, Toulouse.
GALY GASPARROU, Massat.
Dr GERAUD, Sainte-Croix.
MIRAMONT, Le Mas d'Azil.
Jean PELLERIN, Pamiers.
Louis PELLERIN, Pamiers.
Raoul PENENT, Le Fossat.
Dr PHILIPPE, Tarascon-sur-Ariège.
Louis PLANEL, Mirepoix.
Pierre PONT, Saint-Girons.
Jean RAGOT, Paris (16e).
RAYNAUD, Mirepoix.
Marcel SABLEAU, Levallois-Perret.
Emile SEGUELA, Saurat.
Louis SIRGANT, Luzenac.
VIDALAT.
Commandant CAVALIER, Paris (7e).
DEDIEU, Saint-Girons.
Aimé LAGREU, Pamiers.
Raymond LOUGE, Pamiers.
Roland MANESCAU, Paris (1er).
Célestin PEYRAT, Foix.
Camille PORCHER, Mirepoix.
Maurice RIGAUD, Belestat.
Léon SOULA, Pamiers.
Ezéar TAILLEFER, Pamiers.
HEROT, Paris (17e).

ARDENNES

MM. MEUNIER, sénateur, Paris.
COURTEHOUX, député, Tannay.

LEDOUX, député, Château-Porcien.
ALBEAU, Sedan.
Henri BALTEAU, Charleville.
Dr BOISSEL, Renwez.
Dr BRIDOUX, Mézières.
Marcel BLONDEAU, Charleville.
CANOT, Secheval, par Renwez.
DETANTE, Mouzon.
GILLET, Guincourt.
Gustave GOBERT, Mézières.
JACQUET, Mouzon.
André JOSEPH, Charleville.
MACHAUX, Liart.
NIVEIX, Carignan.
PHILIPPOT, Aonste.
PIRLOT, Givet.
ROUYER, Blaize.
SCHEVER, Vouziers.
BLAISE, Mézières.
BEGUET, Paris (10e).
DAMUZEAUX, Mézières.
FUNCK, Givet.

AUBE

MM. Alexandre ISRAEL, sénateur, Paris (9e).
Emile BRACHARD, député, Troyes.
GENTIN, député, Isle-Aumont.
ROBERT MAURICE, député, Bar-sur-Seine.
GROSS, Saint-André-les-Vergers.
LALLEMAND, Bar-sur-Seine.
Germain MAILLET, Sainte-Savine.
Raymond MOSLARD, Saint-Phal.
Jacques SCHEYEN, Troyes.
SERFASS, Troyes.
Jean BLUM, Troyes.

Armand DUBOIS, Troyes.
Georges SAUVAGE, Troyes.
Bernard TRUCHOT, Troyes.
René Weil, Troyes.

AUDE

MM. RAYNAUD, sénateur, Paris (6e).
Albert SARRAUT, sénateur, Paris (16e).
Jean BOUSGARBIES député, Paris (7e).
CASTEL, député, Paris (5e).
GOUT, député, Carcassonne.
MISTLER, député, Versailles.
Vidal AMIEL, Chalabre.
Léon AUDOUY, Esperazac.
ASTRUC, Coumanel.
AUZIAS, Carcassonne.
Jules AZEMA, Saint-Nazaire, par Ginestas.
BARON, Montazels.
BORDANOVE, Carcassonne.
BOURREL, Quillan.
CAFFORT, Minervois.
CLARENC, Carcassonne.
Delphin COUDONNE, Narbonne.
Dr DALBES, Carcassonne.
GABARROU, Capendu.

MM. Gaston GARROUSTE, Castelnaudary.
Dr CARRIERE, Salles-d'Aude.
Roger GOURGON, Narbonne.
Vincent JORDY, Carcassonne.
Jean LANNES, à Villepinte, par Pexiora.
Jean MALARDEAU, Ouveillan, par Salle-d'Aude.

Elie MARTY, Carlipa, par Saint-Papoul.
Justin MOURNET, La Nouvelle.
Dr PALANQUI, La Nouvelle.
Antoine PRADAL, Homps.
Dr PRAT, Limoux.
ROGUES, Belpech.
TESSEIRE, Limoux.
TOMEY, Carcassonne.
MONTAGNE, Lastours.
VIVES, Bellegarde.
Paul AGOUSTENS, Cepie.
BABY, Montréal.
BOUDENNE, Carcassonne.
Dr BOURDIN Père, Narbonne.
BOUSQUET, Quillan.
BOUSQUET, Castelnaudary.
Henri CADOURCY, Leucate.
CHORDI-MOCHEL, Lézignan.
Jacques CLAMENS, Limoux.
Alexis FABRE, Peyriac-de-Mer.
Louis JERENTE, La Nouvelle.
LAFOSSE, Carcassonne.
RIBES, Limoux.
ROBERT, Lapalme.
Dr Henri SALAUZE, Lézignan.
Etienne SARRAUT, Carcassonne.
SIGE, Carcassonne.
VIALA-LONGEOT, Narbonne.
Mmes BRUNSCHWICG, Paris.
MATHIEU, Neuilly.

AVEYRON

MM. DRUILHE, Rodez.
Emile PEUCH, Villefranche - de-Rouergue.
Jules PREVOT, Paris (17e).

BOUCHES-DU-RHONE

MM. Abraham SCHRAMECK, sénateur, Paris (9e).
AUDOLI, Marseille.
Auguste BARET, Marseille.
Félix BARET, Paris (6e).
André BELLAIS, Marseille,
Marius BREMOND, Septèmes.
Nicolas CROUANSON, Arles.
Albert DETES, Raphèle-les-Arles.
Henri DEVOUX, Marseille.
Alfred DOMINIQUE, Paris (15e).
Henri DUBORGEL, Marseille.
Marius DURAND, Tarascon.
Michel DURAND, Maussane.
Emile ESCOFFIER, Aix.
Roger FRANCHI, Marseille.
Léon GAUTIER, Marseille.
Apollon GAVAUDAN, Marseille.
Ernest GENEVET, Châteaurenard.
Jules GRILL, Bouc-Bel-Air.
Henri JOUVAL, Berre.
Edmond LEYDET, Aix.
Edouard LIEUTIER, Marseille.
Frédéric MASCLE, Marseille.
Emile MEYNIER, Aix.
Henri PETRE, Arles.
Charles REIBAUD, Aix.
Paul REMONDIN, Martigues.
Paul RESCH, Marseille.
Georges RIBOT, Marseille.
Louis RODIN, Salon.
Louis ROUBAUD, Marseille.
Emile SERRIS, Port-Saint-Louis-du-Rhône.
Edouard SIRACH, Marseille.
Emile ASTIER, Marseille.

Joseph AUBERGY, Marseille.
Lucien BARTHELEMY, Marseille.
Henri BAYET, Arles.
Ernest BISSIERE, Arles-sur-Rhône.
Maurice BOURGUES, Marseille.
Léon BRANDIN, Marseille.
Louis BRUN, Marseille.
Louis CHABERT, Marseille.
Jules CHARON, Marseille.
Georges CROUZET, Paris (8e).
Pierre DOBERVA, Paris.
ESPAILLAC, Marseille.
Victor ETIENNE, Aubagne.
Louis FRANCESCHI, Marseille.
Gabriel GAIA, Marseille.
Henri GAUTTIER, Salon.
Jean GAVAUDAN, Marseille.
Alphonse GIRARD, Salon.
GRAS, Eyguières.
Jean HUNZIKER, Marseille.
Paul ISSARTIER, Marseille.
Gabriel JACQUET, Marseille.
Charles LANTHEAUME, Peynier.
Edmond NORBERT, Marseille.
PINCEDE, Marseille.
Jean PORTAL, Marseille.
Laurent ROCHE, Marseille.
Robert SEBEILLE, Marseille.
Emile SOLANES, Marseille.
Louis THIBON, Marseille.
Tigrane SAHATDJIAN, Marseille.

CHARENTE

MM. FAYS, député, Ruffec.
MENIER, député, Paris (7e).
PASCAUD, député, Paris (7e).
BARRAUD, Montmoreau.

BRIANT, Paris (15e).
CELLIER, Cognac.
DELUGIN, Nabinaud, par Amble-terre.
Dr JULIEN, Chasseneuil.
MERLIN, Jarnac.
MILLETTES, Angoulême.
MOTHE, Rougnac, par Dignac.
OLIVIER, Brossac.
SARDIN, Angoulême.
Dr BESSE, Massignac, par Montembœuf.
DUMAS, Cognac.
FELSENHARDT, Angoulême.
MATHIEU.
MENARD, Rouillac.
RAILLAT, La Couronne.
RETHORE, Angoulême.
SAULNIER, Aussac, par Tourriers.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. PERREAU, sénateur, Paris (5e).
LONGUET, député Paris (15e).
PALMADE, député, Paris (9e).
SCLAFER, député, Paris (16e).
WILLIAM BERTRAND, député, Paris (15e).
CARRE BONVALET, Nieul-le-Virouel.
FILIPPI, Surgères.
FLOTTES, Cahors.
JODET ANGIBAUD, La Rochelle.
MARIANI, Boulogne-sur-Seine.
PAILLOUD, Saujon.
TURGNE, La Rochelle.
ANGIBAUD, Rochefort-sur-Mer.
AUDRAIN, La Rochelle.

BERTRAND, La Rochelle.
Fernand BLETTEAU, La Rochelle.
Ernest BUET, La Rochelle.
CASTANET, Marennes.
Charles DECLIE, La Rochelle.
Ernest DELOUCHE, La Rochelle.
DUARD, Clérac.
GAILLARD, La Rochelle.
Jean HAY, Marennes.
LE DOUBLE, Montguyon.
Georges MENON, La Rochelle.
Denis PERE, La Rochelle.

CHER

MM. Marcel PLAISANT, sénateur, Paris (8e).
Charles BEDU, député, Paris (17e).
Remy GESTAT, Sagonne.
Louis LACROIX, Bourges.
Pierre LAVAL, Aubigny-sur-Nère.
André SAUGER, Paris (17e).
Xavier TAIZIERES, Bourges.
Dr DEVAUX, Châteauneuf.
BELINGARD, Paris (15e) et Bourges.
LAUTISSIER, Lignières.
Albert MORIN, Grossouvre.

CALVADOS

MM. Eugène HUNEL, Trouville.
Pierre LAMPUE, Caen.
Louis RADULPHE, Trouville.
Paul RAPHAEL, Paris (16e).
Fernand TREHET, Caen.

Gustave VERNON, Paris (9e).
Charles BOCHET, Lisieux.
Victor COMPAROT, Paris (6e).
Baptiste FARGES, Caen.
HOLLIER-LAROUSSE, Louvigny.
Casimir HUE, Lisieux.
Dr Gaston MABILLE, Caen.
Jean MORLENT, Bayeux.
Georges ROGER, Touques.
Léon TERRIER, Pont-l'Evêque.

CANTAL

MM. DAUZIER, sénateur, Aurillac.
Paul BASTID, député, Paris (8e).
CARRIER, Rouffiac.
LAPLAGNE, Aurillac.
Louis MEYNIEL, Aurillac.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
Justin RIGAL, Montsalvy.
SALGUES, Aurillac.
JEAN, La Garenne-Colombes.

CORREZE

MM. LABROUSSE, sénateur, Paris (5e).
DE CHAMMARD, député, Paris (16e).
JAUBERT, député, Paris (6e).
LAUMOND, député, Saint-Amand-Mont-Rond.
QUEUILLE, député, Paris (16e).
Henri CHAPPELLE, Brive-la-Gaillarde.

J.-A. GRAULIER, Tulle.
PIGNOL, Brive.
Pierre PIGNOL, Brive.
BERIL, Saint-Mexant.
ARTIGES, Meymac.
GAUTHIER, Tulle.
LABRO, Brive.
VAUJOUR, Tulle.

CORSE

MM. GIORDAN, sénateur, Paris (6e).
CAMPINCHI, député, Paris (7e).
CAITUCOLI, Paris.
FABIANI, Paris.
LUCIANI, Paris (18e).
NONCE PAOLI, Paris (8e).
Camille PIETRI, Paris (16e).
Constantin BENEDETTI, Antisante.
BRESSON, Paris.
FILIPPINI, Corte.
QUASTANA, Ajaccio.
Dominique VERZURA, Bastia.

COTES-DU-NORD

MM. Pierre EVEN, sénateur, Paris (16e).
DE KERGUEZEC, sénateur, Paris (17e).
Charles MEUNIER, sénateur, Paris (16e).
André CORNU, député, Paris (16e).
GEISTDOERFER, député, Paris (5e).
LE GAC, député, Saint-Michel-en-Grève.

LORGERE, député, Paris (7e).
Pierre MICHEL, député, Paris (16e).
Arsène HELO, Paris (16e).
Gaston LEFEVRE, Saint-Brieuc.
Aristide JAN Fils, Plouha.
Albert MENGUY, Guingamp.
MORLON, Saint-Brieuc.
NICOL, Rennes.

COTE-D'OR

MM. Paul GRUET, député, Paris (16e).
BIZOT, Semur-en-Auxois.
R. CONVERSET, Châtillon-sur-Seine.
Daniel FLORENTIN, Paris (12e).
Emile GUYON, Dijon.
Dr Robert KUHN, Dijon.
Marcel POULET, Dijon.
Octave RADOUAN, Dijon.
Henri BARDEZ, Dijon.
BELORGEY, Royan.
Léon BERTHEAUT, Paris (6e).
Roger DUCHET, Beaune.
FORNEROT, Paris (16e).
MAILLARD, Dijon.
Henri MODOT, Dijon.

CREUSE

MM. CONNEVOT, sénateur, Paris (14e).
GRAND, sénateur, Paris (6e).
JUDET, sénateur, Paris (7e).
Camille FERRAND, député, Guéret et Paris (7e).
ALLEGRE, La Courtine.

Baptiste PEIGNAUD, Guéret.
Edouard CHARPENTIER, Aubusson.
Louis LATRIGE, Aubusson.
MERIGNANT, La Courtine.
Cyprien TARTARY, Saillant-Saint-Médard.
Roger TARTARY, Paris (18e).
François XERIDAT, Saint-Maurice (Seine).

DORDOGNE

MM. FAUGERE, sénateur, Paris.
G. BONNET, député, Paris (16e).
Yvon DELBOS député, Paris (15e).
MEGE, député, Paris (7e).
Albert ROCHE. député.
AMELINE, Périgueux.
CHAMPARNAUD, Piegut-Pluviers.
Jean COMBESCOT, Le Pizou.
DUPUY, Villamblard.
GREZEL, Villamblard.
LANDU.
LASJUNIAS, Montignac-s.-Vézère.
LESVIGNES, Les Eyzies.
MERIGNANT, Périgueux.
POUPART, Montpon-s.-l'Isle.
PRADEYROL, Sarlat.
QUENNESSON, Sigoules.
SINSOUT, Velines.
André BOISSARIE, Paris et Périgueux.
DUSAILLANT, Sigoules.
GALTIER, Bergerac.
LANOIX, Périgueux.
MOREAU, Saint-Pierre-de-Chignac.
TAILLANDIER, Bergerac.

ALEXANDRE, Montpont.
GASSIN, Bergerac.
MARCEAU, Bourdeilles.
DE MEYJONNISSAS, Bourdeilles.
Dr ROBEYROL, Périgueux.
ROULEAU, La Cigale, par Tocane-Saint-Apre.
ZINGUEREVITCH, Bergerac.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député, Paris (8e).
BELEY, Etupes, par Audincourt.
BONARDI, Paris (7e).
Dr CHARLIN, Jougne.
COULOT, Pontarlier.
MARRON, Paris.
RUEFF, Besançon.
Charles SIFFERT, Besançon.
ULMO, Besançon.
VANNIERE, Besançon.
Paul LEVY, Paris (17e).
Louis MILLOT, Besançon.
THEVENIN, Pontarlier.

DEUX-SEVRES

MM. Louis DEMELLIER, sénateur, Paris (15e).
André GOIRAND, sénateur Paris (1er).
André JOUFFRAULT, député, Paris (7e).
René RICHARD, député, Paris (17e).
FERRU, député, Rabalet, par Melle.

Dr AUCHIER, Ardin.
BALQUET, Airvault.
Robert BIGOT, Parthenay.
Abel BRILLAUDT, Beauvois-sur-Niort.
COYNAULT, Poitiers.
DE MORO GIAFFERI, Paris (7e).
Dr Emile PANOU, Niort.
POIRAULT, Thouars.
VANDIER, Saivre, par St-Maixent-l'Ecole.
DESCHAMPS, Parthenay.
FOUILLET, Niort.
GANNE, Thouars.
GRANGER, Niort.
JOULAIN, Fosses, par Chize.
Georges LANGLOIS, Niort.
Dr METAYER, Montcoutant.
Jean MOREAU, Niort.
PELLEVOISIN, Parthenay.
Pierre REIGNIER, St-Symphorien.
SAMOJAULT, Parthenay.

DROME

MM. Henri PERDRIX, sénateur, Neuilly-sur-Seine.
ARCHIMBAUD, député, Paris (8e).
CHOSSON, Romans.
EVESQUE, La Motte-Chalançon.
EYNARD, Bourg-de-Péage.
FAUCON, Bourdeaux.
FAVOT, Livron.
GONTARD, Saou, par Puy-Saint-Martin.
GUELIN, Lyon (6e).
MATRAS, Montélimar.

PECHEROT, Valence.
Gaston PIVET, Tulette.
REVOL, La Chapelle-en-Vercors.
ROZIER, Crest.
SERRE, Loriol.
Auguste ANDRE, Paris (8e).
Louis JOURDAN, Romans.
MABILON, Paris (4e).
MALOSSANCE, Romans.
PUISSANT, Montélimar.
Gilbert VINCENT, Valence.

EURE

MM. Camille BRIQUET, député, Paris (15e).
Georges CHAUVIN, député, Paris (7e).
Pierre MENDES-FRANCE, député, Paris (16e).
HAMEL, Evreux.
HARDY, Damville.
LEMAIRE, Ivry-la-Bataille.
Robert MORDRET, Paris (17e).
TRUMELET, Louviers.
WOLFF, Pacy-sur-Eure.
CHAZOTTE, Saint-André-de-l'Eure.
GAUTHIER, Pacy-sur-Eure.
GODEY, Romilly-la-Puthenaye.
GOSSE, Boissy, par Damville.
GOUJET, Bernay.
LABROUSSE, Evreux.
PIOGE, Evreux.
Paul QUENIN, Louviers.
Mme STICH, Le Boisgeloup, par Gisors.
STICH, Le Boisgeloup, par Gisors.
Odette SIMON, Paris.

EURE-ET-LOIR

MM. Jacques BENOIST, sénateur, Paris (6e).
VALADIER, sénateur, Paris (7e).
MITTON, député, Paris.
Eugne FETTU, Paris.
MARQUIS, Louville, par Ouarville.
Robert LANGE, Paris (6e).
RABOURDIN, Boulogne-sur-Seine.

FINISTERE

MM. Georges LE BAIL, sénateur, Paris (16e).
Yves TANGUY, sénateur, Paris (6e).
CADORET, député, Riec-sur-Belon.
A. LE BAIL, député, Paris (16).
Dr MAZE, député, Paris (7e).
J. PERROT, député, Paris (14e).
P. POUCHUS, député, Paris (14e).
Henri CROISSANT, Scaer.
MAISSIN, Le Rebec.
P. GUEGEN, Quimper.
BOULAIS, Kerfeunteun, près Quimper.
CASTEL, Quimper.
H. LE BOT, Quimper.
Th. LE BRUN.
J. SAVINA, Quimper.

HAUTE-GARONNE

MM. Paul CARRERE, sénateur, Paris (6e).
ROUART, sénateur, Paris (6e).
Lucien SAINT, sénateur, Paris (6e).
SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
Dr AMAT, député, Bessières.
Hippolyte DUCOS, député, Paris (18e).
Henri BARTHE, Toulouse.
BELUEL, Toulouse.
BRESSOLLES, Lalande, près Toulouse.
CAUSSE, Paris (7e).
CHELLE, Toulouse.
Félicien COURT, Toulouse.
DEVILLE, Toulouse.
FAURE, Toulouse.
LOUSTEAU, Toulouse.
RIGAUD, Toulouse.
Marcel SAUQUE, Toulouse.
Jean SUQUET, Toulouse.
REYGASSE, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).
ALMEY, Toulouse.
CASTEX, Toulouse.
CUILLIE, Viry-Châtillon (Seine-et-Oise).
FERRERE, Saint-Gaudens.
Alexandre GIBERT, Grenade.
MASSOTTE, Toulouse.
NIGOUL, Paris (6e).
PATIE, Toulouse.
Dr ROUVIERE, Toulouse.
SARRAUTE, Toulouse.

GARD

MM. Gaston BAZILLE, sénateur, Paris (16e).
Jean BOSC, sénateur, Paris (7e).
AGNIEL, Jonquières.
Albert BERNARD, Nîmes.
DUGAS, Paris (14e).
FAURE, Saint-Victor-la-Coste.
GAUSSEN, Sommières.
GERBOUD, Beaucaire.
MAURIN, Les Plantiers.
Dr MENGAILHOU, Pierrefeu (Var).
MONTREDON, Nîmes.
MOURET, Nîmes.
ODE, Vers.
OLIVIER, Corconne.
MOURIER, Paris.
PELLET, Genolhac.
QUILIO, Alés.
RAFIN, Aramon.
RANQUET, Roquemaure.
REBOUE, Nîmes.
REVEST, Le Grau-du-Roi.
SALLES, Nîmes.
Numa CAVALIER, Paris (15e).
SCHREIBER, Paris (8e).
Yvan GAUSSEN, Paris.
GERBAUD, Aspères, par Fontanes.
JUSTET, Nîmes.
Jean NOUGUIER, Saint-Gervais.
PIERREDON, Alés.
Mme SCHREIBER, Paris (8e).
TAULELLE, Alés.
Augustin VIDAL, Beaucaire.

GERS

MM. GARDEY, sénateur, Paris (5e).
PHILIP, sénateur, Paris (14e).
CATALAN, député, Paris (7e).
MAHAGNE, député, Paris (7e).
SENAC, député, Paris (7e).
DENJOY, Paris.
NUZ, Auch.
HENRY, Auch.
Paul BOE, Paris (5e).
SAINT-CRICQ, Auch.

GIRONDE

MM. CLUZAN, dputé, Paris (7e), et Bordeaux.
ROY, député, Naujan et Postiac.
ARBOIN, Monségur.
Dr BOYMIER, Bordeaux.
CABANNE, Bordeaux.
COUDURIER, Bordeaux.
COURAUD Père, Saint-Savin-de-Blaye.
Jean DELLAC, Fargues-St-Hilaire.
DUPORT, Carcans.
EYSSARTIER, Arcachon.
GERGOUIL, Castillon-sur-Dordogne.
GAUDRIE, Cadillac-en-Fronsadais.
LANGLOIS, Toulenne.
LAMOTHE, Talence.
LAJOANIO, Saint-Médard-en-Jalles.
Dr MANDOUL, Bordeaux.
MOYNET, Bordeaux.
PICASSETTE, Bordeaux.

THORP, Paris (8e).
LE COLLEN, Les Eglisottes-et-Chalaures, par Coutras.
Jean ALARY, Paris (17e).
BODET, Cadillac-en-Fronsadais.
BERNARD, Lansac.
CAUJOLLE, Bordeaux.
CADILHON,. Bourg-sur-Gironde.
CRAMON, Lussac.
Dr DUPUY, Puisseguin.
HOSTEINS, Pellegrue.
LAPAILLERIE, Bordeaux.
LEVEQUE, Arcachon.
MELLIER, Cars.
MEYRAUD, Pessac.
PIALAT, Saint-Estèphe.
RULLIER, Saint-André-de-Cubzac.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SEPTEMBRE, Courbevoie.
Pierre TILLET, Castillon-sur-Dordogne.
THOMAS, Pessac.
VILLELIGOUX, Pessac.
VITEL, Bordeaux.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (5e).
ALES, député, Paris (19e).
Jules ALMES, Montpellier.
Jean BALESTIER, Clermont-l'Hérault.
CAFFORT, Paris (15e).
CLAPAREDE, Béziers.
Edouard FERRASSE, Montpellier.
FOUILHE, Montpellier.
GALTIER, Clermont-l'Hérault.
GODRON, Paris (5e).

Charles LAUX, Bessan.
Dr MAS, Lodève.
MOULIN, Béziers.
Albert MILHAUD, Paris (16e).
PAUL, Montpellier.
SAUSASIER, Carrières, par Fontis.
GRANAUD, Béziers.
ALBERTINI, Béziers.
Albert ASTRUC, Montpellier.
BLANC DU COLLET, Montpellier.
FAUCON, Montpellier.
ROUSSEL-LACOMBE, Montpellier.
SALVAING, Pontarlier (Doubs).
SUBRA, Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, sénateur, St-Malo.
Oscar LEROUX, Rennes.
André ROBERT, Rennes.
ROQUES, Rennes.
Robert SURCOUF, Paris (17e).
TROMEUR, Rennes.
BEJEAU, Rennes.
DAUBREE, Dol.
LACLOTTE, Saint-Malo.
LEMOUX, Rennes.
PICARD, Vitré.

INDRE

MM. Paul BENAZET, sénateur, Paris (17e).
Henri DAUTHY, sénateur, Paris (15e).
Fernand GAUTIER, sénateur, Paris (16e).

Albert CHICHERY, député, Paris (7e), et Le Blanc (Indre).
ALLORANT, Sainte-Sévère.
Firmin AUCLAIR, Aigurande.
William BABB, Le Blanc.
Dr Joseph BERTON, Châteauroux.
Dr BODIN, Ecueillé.
CHAMPAGNAT, Vicq-Exemplet.
Dr CLUZEAU, Châtillon.
Maxime COUTURIER, Eguzon.
Raymond DAUTHY, Paris (6e).
FERRON, Saint-Gaultier.
FLOQUET, Feusines.
Alphonse GIRAULT, Argenton.
MEGRET, Champillet.
MENURET, Vijon, par Sainte-Sévère-sur-Indre.
MOULINS, Parnac.
Emile REINFLET, Châteauroux.
ROTINAT, La Châtre.
Joseph TERNIER, Palluau-sur-Indre, par Clion.
André BELLIER, Châteauroux.
Edmond BOUQUET, Châteauroux.
Louis DESBORDES, Argenton-sur-Creuse.
GABILLON, Le Blanc.
Paul HAUTREUX, Argenton-sur-Creuse.
H. MENNETON, Oulches, par Saint-Gaultier.
Jacques SADRON, Châteauroux.
Louis SUARD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur, Paris (8e).
Alphonse CHAUTEMPS, sénateur, Paris (6e).

GERMAIN, sénateur, Paris.
Paul BERNIER, député, Paris (6e).
COURSON, député, Noyant-de-Touraine.
Maurice FOURNIER, Asnières.
GERMAIN, Saint-Michel-sur-Loire.
GOUNIN, Amboise.
Dr MATTRAIS, Chinon.
MIRTIL, Paris (16e).
Maurice OHEIX, Tours.
RENARD, Châteaurenault.
Jacques MIDHULT, Paris.
Henri BLACHE, Tours.
Félix BOIREAU, La Riche.
Dr Marie CHEVE, Tours.
Ernest DELMAS, Tours.
Fernand FOURNEYRON, Tours.
Jules MAISONNIER, Tours.
Fernand MARTET, Tours.
Jean ROSIER, Tours.
Eliane BRAULT, Paris.
Henri PETIT, Paris.

ISERE

MM. Léon PERRIER, sénateur, Paris (5e).
SERLIN, sénateur, Paris (6e).
Joseph VALLIER, sénateur, Paris.
BELMONT, sénateur, Paris (6e).
OLLIER, député, Le Péage-de-Roussillon.
PAGANON, député, Paris (14e).
PERRIN, député, Paris (7e).
MARTEL, Grenoble.
PHILIPON, Vienne.
Charles RIVOIRE, Villard-Bonnot.
MIGNOT, Vienne.
BOUCHET, Grenoble.
BOUVREUIL, Grenoble.

DELORME, Paris (3e).
MARCOZ, Saint-Laurent-du-Pont.
POLLARD, Grenoble.
Dr VALOIS, Fures.

JURA

MM. CENCELME, sénateur, Paris.
Marius PIEYRE, sénateur, Dôle.
Raoul GIRARD, député, Paris (7e).
Henri LECULIER, député, Champrougier, par Poligny.
Aimé BERTHOD, député, Paris (7e).

LANDES

MM. Léo BOUYSSOU, député, Paris (7e).
Pierre DEYRIS, député, Paris (5e), et Tartas (Landes).
Robert LASSALLE, député, Paris (5e), et Soustons (Landes).
Dr BEZOS, Brocas-les-Forges.
Alfred CAZALIS, Dax.
BROCA, Lourquen, par Migron.
Gaston LALANNE, Paris (7e).
Emile DARU, Dax.
Pierre DUPONT, Saint-Paul-les-Dax.
Edouard HARGOUS, Labesne.

LOIRE

MM. MERLIN, sénateur, Paris.
Pierre ROBERT, sénateur, Paris (15e).

DESGEORGES, député, Saint-Etienne.
Georges FOUILLAND, député, Régny.
RAVEL, député, Paris (7e).
VERNAY, député, Saint-Etienne.
CORSIN, député, Paris (8e).
COURBIS, Saint-Etienne.
LAMBERT, Saint-Etienne.
MARTIN, Saint-Etienne.
TESSIER, Saint-Etienne.
THEVENET, Saint-Etienne.
REYNAUD-SIMON, Paris (14e).
CHERPIN, Saint-Etienne.
Abel AURAN, Montrond-les-Bains.
Georges DRON, Lyon.

HAUTE-LOIRE

MM. Julien FAYOLLE, sénateur, Frugières-le-Pin.
Auguste CHAUVIN, Le Puy.
Victor PAGES, Le Puy.
Dr SABATIER, Brioude.
THEODAT, Auzon.
Francisque BONNET, Aux Aggeyres, près Le Puy.
André LAURENT, Le Puy.
Georges PELLISSIER, Le Puy.
SALGUES, Saint-Voy.
SAUVADET, Brioude.

LOIR-ET-CHER

MM. BOUTIN, sénateur, Paris.
Camille CHAUTEMPS, sénateur, Paris.

BORDES, La Ferté-Imbault.
BOUGUEREL, Droué.
D[r] CHARITAT, Montrichard.
Abel FLEURY, Paris.
Henri JOHANNET, Crucheray.
MASSACRE, Selles-sur-Cher.
MONTPROFIT, Huizon.
PASQUIER, Villebaron.
Alfred YVONNEAU, Blois.
Paul COURSAGET, Blois.
DELFORGE, Montrieux-Naveil.
André DUBOIS, Paris.
GLATIGNY, Blois.

LOIRET

MM. Marcel DONON, sénateur, Paris (8e).
Eugène TURBAT, sénateur, Orléans.
Henri CHEVRIER, député, Paris (12e).
Pierre DEZARNAULDS, député, Paris (5e).
Jean ZAY, député, Paris.
BRANGER, Orléans.
FARNAULT, Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne).
Maurice GABRIEL, Saint-Ay.
Samuel LEVY, Orléans.
Emile MARTIN, Paris (10e).
ROSSIGNOL, Messas.
Charles ROUX, Châteaurenard.
TINET, Puiseaux.
TREBUCHET, Meung-sur-Loire.
Armand BESSON, Lorris.
HILLAIRET, Pithiviers.
HOBIER, Montargis.
MERLET, Pithiviers.

LOIRE-INFERIEURE

MM. Jacques ANCELLE, Paris (17e).
Roger BRUON, Saint-Nazaire.
COTTIN, Nantes.
DUIGOU, Nantes.
Auguste LELORD, Saint-Etienne-de-Montluc.
BRICHAUX, Saint-Nazaire.
Charles JAMOUILLET, Saint-Nazaire.
GRANDJOUAN, Nantes.
Gaston LAMBERT, Saint-Nazaire.
Adolphe LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Edouard LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
LOIRAT, Saint-Nazaire.
André MORICE, Nantes.
Albert ROGER, Nantes.
Georges RUSSACQ, Saint-Nazaire.
PERRIN, Nantes.
TRAVERS, Paris (15e).

LOT

MM. GARRIGOU, sénateur, Paris (17e).
Louis-Jean MALVY, député, Paris (16e).
AMOUROUX, Paris (7e).
BENECH, Tour-de-Faure.
BESSIERES, Cahors.
Charles BOUYSSOU, Ragnac.
CAPMAS, Puy-L'Evêque.
CHARLES, Luzech.
CHASSAING, Creysse.
CONSTANT, Peyrac.
CRABOL, Paris (1er).
DAULIAC, Gourdon.

DELPECH, Catus.
DULAC, Albas.
GRATACAP, Figeac.
GUILHEM, Lalbenque.
LACAZE, Cahors.
LONGPUECH, Figeac.
Charles MALVY, Cazilhac.
MIQUEL, Paris (8e).
POIMBŒUF, Cahors.
PUJO, Clamart (Seine).
SOLMIAC, Junies.
CALMELS, Cahors.
Dr Thimothée PERIE, Cahors.
Dr Ernest PERIE, Francoules.
VALADIE, Duravel.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, député.
Gaston MARTIN, député.
Charles DUFFOUR, Agen.
Jules LACOSTE, Port-Sainte-Marie.
Albert PABON, Villeneuve-sur-Lot.
Marcel BARROY, Lectoure (Gers).
Pierre LE BRUN, Agen.
Robert VEAUX, Agen.
Emile BIZON, Agen.

LOZERE

MM. LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Sainte-Croix, Vallée Française.
RENOUART, Mende.
VIARD, Paris.

MAINE-ET-LOIRE

MM. Jean HERARD, député, Angers.
Emile PERREIN, député, Paris (7e).
Robert AMY, Saumur.
Abel BOUTIN, Blois.
Dr RENAUX, Saint-Gemmes-sur-Loire, par Les Ponts-de-Cé.
COUSIN, Baugé.
ROYER, Baugé.
ARTEMALLE, Segré.
BODINIER, Angers.
CHARRIER, Cholet.
DALIBOT, Angers.
DELHOMME, Angers.
FOUQUEREAU, Baugé.
JEAUNETE, Les Ponts-de-Cé.
LEBOUCHER, Cande.
LEVAVASSEUR, Angers.
LEYMONIE, Cande.
MENARD, Les Ponts-de-Cé.
MILON, Segré.
PAPINEAU, Fontevrault.
PERRAULT, Colombes.
RICHARD, Segré.
Auguste ROBERT, Cholet.
TRIQUIER, Angers.

MANCHE

MM. Dr AUVRET, Barneville-sur-Mer.
CHAMBON, Cherbourg.
CHEVALIER, Paris (7e).
GODAL, Granville.
Dr LECACHEUR, Cherbourg.

LEGRAND, Saint-Sauveur-le-Vicomte.
Paul NICOLAI, Paris (11ᵉ).
Raymond ISRAEL, Paris (3ᵉ).

MARNE

MM. HAUDOS, sénateur, Vincennes.
Raymond FERIN, député, Paris (7ᵉ).
Paul MARCHANDEAU, député, Paris.
Alfred MARGAINE, député, Paris (7ᵉ).
Gaston POITTEVIN, député, Paris (9ᵉ).
Dʳ ANSELLE, Epernay.
Charles BARRE, Condé-sur-Marne, par Régy.
CHEZEL, Reims.
DOR, Reims.
GUEU, Châlons-sur-Marne.
Georges HODIN, Reims.
Roger JARDELLES, Reims.
TRICLOT, Sézanne.
Jules ADNET, Vanault-le-Château.
AUTERBE, Sainte-Menehould.
BARRE Fils, Condé-sur-Marne, par Récy.
BOUCHENOT, Sermaize-les-Bains.
CANARD, Ludes.
Jules CASSIAUX, Reims.
COLLIER, Reims.
DOCQUET, Vertus.
Fernand GAUTIER, Ville-en-Tardenois.
Albert LOUIS, Soudé-Sainte-Croix, par Bussy-Lettrée.
MAQUERLOT, Fismes.
Marc MILLET, Châlons-sur-Marne.
Pierre ROCHE, Paris (6ᵉ).
Paulin ROGER, Binarville.

HAUTE-MARNE

MM. ULMO, sénateur, Paris (6e).
LEVY-ALPHANDERY, député, Paris (16e).
PERFETTI, député, Hortes.
ROLLIN, député, Paris (7e).
Gustave BAILLY, Langres.
Eugène BULIN, Langres.
Louis DAVID, Vaucresson (S-et-O.).
CHOUTEAU, Langres.
FLAMMARION, Langres.
MAILLOT, Chalandrey.
G. MIDLARSKI, Paris (2e).

MAYENNE

MM. Joseph BOUESSE, député, Laval.
Gabriel DURAND.
Emile PETIT, Maisons-Laffitte, (Seine-et-Oise).
Adolphe PINOT, Laval.
COUSIN, Laval.
DULIBON, Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Emile SEITZ, député, Nancy.
Henri ABOUT, Belleville.
Jules BAERMANN, Nancy.
Edouard BURGAUX, Nancy.
Auguste CHERY, Malzéville.
Jules CLAICHE, Conflans.

Louis DUBAS, Nancy.
Paul GINESTE, Nancy.
HORNAC, Nancy.
Oscar KAUFMANN, Nancy.
Auguste LEFEVRE, Varangeville.
Dominique OREFICE, Paris (17e).
Dr SCHMITT, Nancy.
Aimé THIRION, Nancy.
Dr Raoul ZUBER, Nancy.
Arsène WEYRICH, Conflans.
Eugène DELOCHE, Nancy.
Marcel DEVILLE, Nancy.
Edmond BUSSIERES, Nancy.
Georges DEMAUGEAT, Nancy.
Léon FRANQUIN, Nancy.
Jules KAHN, Lunéville.
LALANCE, Nancy.
Félix MENNEGAND, Nancy.
Roger MOYSE, Pont-à-Mousson.
André NEYBECKER, Nancy.
Georges HERISSON, Nancy.
RICHON, Nancy.
Georges WORMS, Nancy.
GODFRIN.

MORBIHAN

MM. MAULION, sénateur, Paris (16e).
Eugène RAUDE, député, Montmorency.
LOTZ, député.
Pierre DURAN, Lorient.
ROBERT, Quiberon.
Henri MACREZ, Lorient.
COFFRAND, Lorient.
Eugène FROTTE, Pontivy.
Maurice JEAN, Lorient.
BOUTHELIER, Lorient.

Benjamin LE ROUX, Lorient.
RICHARD, Pontivy.

MEUSE

MM. Gaston THIEBAUT, député, Verdun.
Gaston BOYER, Verdun.
Aimé MARTINET, Mouzay, par Stenay.
DARMET, Saint-Mihiel.
Albert BUVIGNIER, Etain.
Charles GIROD, Bar-le-Duc.
MAILLE, Verdun.
Camille MUEL, Verdun.
XARDEL, Etain.

NIÈVRE

MM. Georges POTUT, Paris (14e).
AUBOIS.
BELLOCQ, Paris (16e).
CHAUMIER.
Emile CHOMET.
Henri CHOMET, Paris (17e).
HUGON, Nevers.
Louis JOUX, Cossaye.
LAMOUREUX, Clamecy.
LANDRY, Chaumard.
MAGNIEN, Paris (6e).
MASSE, Pougues-les-Eaux.
PLISSON, Varzy.
PRESTAT, Varzy.
André RENARD, Clamecy.
GOUIN, Nevers.
Dr DENIS, Imphy.
Raoul NAUDIN, Corbigny.

PETIT, Nevers.
Edouard PFEIFFER, Paris (16e).
RIOM, Nevers.
SAVRE, Nevers.
TISSOT, Paris (6e).
BERGIN, Cosne.

NORD

MM. Paul BERSEZ, sénateur, Cambrai.
DANIEL-VINCENT, sénateur, Paris (7e).
Louis DEMESMAY, sénateur, Lille.
Alfred LACOURT, député, Villereau.
ANTOINE, Avesnelles.
ARQUEMBOURG, Lille.
Emile BLAUWART, Saint-Amand.
BUHRER, Lille.
CANTINEAU, Englefontaine.
CARPENTIER, Lille.
CARREZ, Cambrai.
Pierre CASTELAIN, Tourcoing.
CLERBOIS, Hautmont.
CYS, Rosendael.
DAUCHY, Lille.
Paul DAVAINE, Lecelles.
Désiré DELART, La Chapelle-d'Armentières.
Louis DELEDICQUE, Saint-André.
DELFORTRIE, Haubourdin.
Alphonse DEMORA, Saint-André.
DELTOUR, Cambrai.
DENISE, Paris.
DESPLANCK, Flers-lez-Lille.
DOUEZ, Avesnelles.
DUMONT, La Madeleine.
DURIEZ, Wattignies.
FRANÇOIS, Solesmes.
HOUILLON, Awoingt.

Alfred GAHIDE, Roubaix.
HOUILLON, Awoingt.
Emile JUBERT, Dunkerque.
Lucien LARTILLIER, Lille.
Dr de LAUWEREYNS, Valenciennes.
LEFEBVRE, Arleux.
LEROUGE, Roubaix.
LE ROY, Paris (17e).
Léopold LEROY, Lille.
LEVY, Lille.
LINART, Lille.
MERAIMY, La Madeleine.
Jules MONNIER, Trélon.
MOURMANT, Lille.
Joseph PICAVET, Tourcoing.
POTIE, Loos.
Emile QUINET, Paris.
Dr RICHE, Jeumont.
Aubain ROBBE, Tourcoing.
Emile ROCHE, Paris (17e).
SAUVAGE, Malo-les-Bains.
Georges SELLIEZ, Croix.
Henri SPRIET, Lille.
Paul TANCHE, Dunkerque.
Emile TETE, Hondschoote.
Fernand VALLET, Paillencourt.
Robert VANRULLEN, Wervicq-Sud.
VERLEYS, Dunkerque.
VERQUIN, La Chapelle-d'Armentières.
PEYRES, Paris (5e).
Jean SAINT-QUENTIN, Valenciennes.
Emile BERMYN, Tourcoing.
Paul BOUILLON, Cambrai, et Paris (15e).
Dr BOURLON, Valenciennes.
Alphonse BROGNART, Tourcoing.
Eugène CARPENTIER, Cambrai.
Charles CARTIGNY, Valenciennes.
CHRETIEN, Roubaix.
Louis COPIN, Valenciennes.

Roger COPPIN, Tourcoing.
Louis CREPEL, Marcq-en-Barœul.
Gilbert CROZIER, Cambrai.
Henri DEBERDT, Steenwerck.
DEBORGHER, Tourcoing.
DE BRUYNE, Armentières.
Georges DEFFERREZ, Paris (16e).
Gustave DELALLEAU, Tourcoing.
Maurice DELASSUS, Malo-les-Bains.
Henri DELESCHAUD, Comines.
Adrien DEMASSIET, Halluin.
DESBARDIEUX, Valenciennes.
Jean DESBONNET, Lys-lez-Lannoy.
Léon DESCAMPS, Saint-Amand.
DEVOS, Eecke.
Raymond DOCQUOIS, Malo-les-Bains.
P. DUBRULLE, Lille.
DEPRET, Roubaix.
DUCATEL, Paris (18e).
DOLZY, Paris.
DUPUIS, Cambrai.
Hippolyte DURIEZ, Loos.
Médard DUTILLEUL, Tourcoing.
Raymond DUTILLY, Wervicq-Sud.
Paul FASSIEUX, Saint-Amand.
Louis FAVOREL, Tourcoing.
FAUSSET, Lille.
Jacques FREVAL, Roubaix.
Henri GHEVAERT, Armentières.
Urbain GILLE, Malo-les-Bains.
Gaston HENNINOT, Hordain, par Bouchain.
HERBECQ - COTTARD, Avesnes-sur-Helpe.
HOQUET, Hazebrouck.
Désiré HUIN, Herbignies-Villerlau.
IMBAUD, Malo-les-Bains.
Joseph LEBOIS, Pont-sur-Sambre.
Henri LEMAIRE, Tourcoing.
LE MITOUARD, Valenciennes.

LENCLUS, Monchecourt.
Adolphe LENGLET, Saint-Amand.
Albert LESOIL, Douai.
LUGUENOT, Bergues.
Joseph MASSEIN, Zeggers-Cappel.
Ulysse MENIEZ, Valenciennes.
Emile MICHEL, Paris (10e).
Charlemagne MERY, Lille.
Maurice MILLET, Roubaix.
NAVEAU, Ramousies.
Jules NENON, Mons-en-Barœul.
NOUZILLE, Roubaix.
PARSY, Tourcoing.
Lucien PICAVET, Lille.
Charles PLANCKE, Hazebrouck.
Gabriel PLANCKE, Hazebrouck.
PLANTAIN, Cambrai.
POSIERE, Valenciennes.
Eugène ROELAND, Marcq-en-Barœul.
SELLE, Paris (15e).
STOCK, Halluin.
Joseph SURST, Tourcoing.
Ernest SWYNGHEDAUW, Bergues.
Jules TAQUET, Avesnes-les-Aubert.
Paul VERBEKE, Lambersart.
VERNET, Saint-André-lez-Lille.
VERRIEZ, Fressain.
VICART, Lille.
Gaston WULSTEKE, Aulnoye.
Théodore WUYDIN, Bailleul.

OISE

MM. DECROZE, sénateur, Pont-Sainte-Maxence.
VASSEUX, sénateur, Golancourt.
Raoul AUBAUD, député, Paris (14e).

Armand DUPUIS, député, Paris (8e).
Jammy SCHMIDT, député, Paris (15e).
BILGER, Achy, par Marseille-en-Beauvaisis.
Fernand BORREE, Epineuse, par Bailleul-le-Soc.
Dr BOUCHARD, Clermont-de-l'Oise.
Louis BOULAND, Caulaisy, par Cuise-la-Motte.
BOURSON, Compiègne.
Alfred BUISSON, Blaigies, par Abancourt.
Médard DELAMOTTE, Amblainville, par Méru.
DELISLE, Balagny-sur-Thérain.
DESAUTY, Auteuil, par Saint-Sulpice.
Paul FRANTZ, Clermont.
Maurice GEUDELIN, Beauvais.
GUESNET, Paris (10e).
JEANJEAN, Laversines.
LANGLET, Rothon.
LEMAITRE, Serevillers, par Mesnil-Saint-Firmin.
MALARD, Liancourt.
MELLENNE, Venette.
MOREN, Estrées-Saint-Denis.
Dr DE SAINT-FUSCIEN, Grandvilliers.
Félix SENE, Beauvais.
VILDE, Chantilly.
WARUSFEL, Senlis.
BLAIN, Crèvecœur-le-Grand.
BRIATTE, Morienval.
BEAUCHAMPS, Heilles, par Mouy.
CHARRUAULT, Beauvais.
Mme CHASKIN, Paris.
MM. DABOVAL, Méru.
DAQUET, Clermont.
DELORME, Chantilly.
Henri DOUVILLE, Paris (15e).
DUBROUILLET, Chantilly.

René DUPUIS, Paris (16ᵉ).
GOURLAY, Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
Dʳ GRILLAT, Clermont.
Jacques KAYSER, Neuilly-sur-Seine.
MAYER, Marseille-en-Beauvaisis.
MAGNIER, Plailly-Champagne-s.-Seine (Seine-et-Marne).
NANGOT, Hodenc-en-Bray, par Le Coudray-Saint-Germer.
RETY, Paris (15ᵉ).
RIGAULT, Trie-Château.
Dʳ SEGALA, Villers-Vermont, par St-Samson-la-Poterie.
SUNGHEDAUW, Clermont.
Georges THIENARD, Verberie.
Edmond VIGNON, Margny-les-Compiègne, par Compiègne.
Dʳ VORONOFF, Paris (8ᵉ).
WARANGOT, Grandvilliers.
Albert FROMENT, Beauvais.

ORNE

MM. Albert BAILLY, Tourouvre.
BAUDOIN.
DUCLOS.
Albert EUGENE, Pin-au-Haras.
Charles FORGET, Sées.
Gustave GARNIER, Fel, et Paris (9ᵉ).
FABIUS DE CHAMPVILLE, Paris.
LOREL, Sées.
LEPLAT, Neauphe-sur-Dives, pr. Trun.
RENE, Sées.
Lucien WICKER, Paris (9ᵉ).
Jules ADELAIDE, Saint-Lambert-sur-Dives, par Chambois.
ALLAIN, Le Mans (Sarthe).

BOISSANFRAY.
BIENVENU, Vimoutiers.
COINTER, Argentan.
MAGNES, Mesles-sur-Sarthe.
PONTOUCHE, Argentan.

PAS-DE-CALAIS

MM. ALEXANDRE, Arques.
Lucien AULERY, Arras.
Léon BAUDUIN, Béthune.
BERNAUD, Orville.
BLOND, Paris (9e).
Camille BRIEZ, Boulogne-sur-Mer.
Gustave BRULLE, Calais.
CADET, Wismes.
CANU, Boulogne-sur-Mer.
Paul DECAUDIN, Vis-en-Artois.
DECREQUY, Fruges.
Dr DEHOVE, Boulogne-sur-Mer.
DELANSORNE, Arras.
C. DELATTRE, Arques.
Pierre DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
René DELOZIERES, Boulogne-sur-Mer.
DETREZ, Vitry-en-Artois.
DEVILLIER, Boulogne-sur-Mer.
Louis DRIN, Calais.
Gaston DURIEU, Saint-Martin-les-Boulogne.
Charles DURIEZ, Calais.
Abel GUIDET, Bapaume.
Ernest GLORIEUX, Arras.
GRESSIER, Berck-Plage.
Maurice HUYGHE, Lillers.
André ISORE, Paris (7e).
H. LALISSE, Saint-Omer.
Victor LECOUFFE, Lillers.

Dr LEGILLON, Béthune.
LÉVY-ULLMANN, Paris (6e).
LYOEN, Blendecques.
Henri MACAIRE, Lillers.
MATHON, Arras.
Charles MORIEUX, Calais.
Justin MULLET, Saint-Venant.
PAPEGEAY, Boulogne-sur-Mer.
RAISON, Burquoy.
REVEILLEZ, Boulogne-sur-Mer.
Louis REYNES, Berck-Plage.
WARLUZEL, Boulogne-sur-Mer.
Jules DEBEUGNY, Saint-Omer.
Amédée BAYER, Montreuil-sur-Mer.
BEUVRY, Béthune.
BOURDON, Bucquoy.
BROUTIN, Achiet-le-Grand.
Paul CARON, Calais.
Georges CORDIER, Calais.
Eugène CUISSE, Arras.
GAILLARD Fils, Arras.
Jules JOETS, Paris.
Fernand LEGAY, Paris.
MAGNIEZ, Boulogne-sur-Mer.
Xavier MARIAGE, Béthune.
Léon MINART, Sainte-Catherine-les-Arras.
PAUBLAN, Boulogne-sur-Mer.
Emile PILLETS, Calais.
Georges REBIER, Lillers.
Auguste ROUTIER, Lillers.
VERSCHORE, Calais.

PUY-DE-DOME

MM. CLEMENTEL, sénateur, Versailles.
MALSANG, sénateur, Paris (6e).

MARROU, sénateur, Ceyrat.
CHASSAING, sénateur, Paris (5e).
MARCOMBES, député, Paris (15e).
Emile MASSE, député, Riom.
ROY, député, Paris.
André BOSTE, Clermont-Ferrand.
BUISSON, Paris (15e).
DOUSSET, Le Breuil-sur-Couze.
GARENNE, Tauves.
Dr GRASSET, Clermont-Ferrand.
André MAYMAT, Clermont-Ferrand.
Colonel ROUX, Paris (16e).
BARGEAUD, Clermont-Ferrand.
IZAMBARD, Clermont-Ferrand.
MATHIOT, Clermont-Ferrand.

BASSES-PYRENEES

MM. BIGNALET, Pontacq.
E. CAZAURAN, Bayonne.
E. FORGUES, Biarritz.
Michel LACOUTURE, Bayonne.
Henri LAPUYADE, Pau.
PEDURTHE, Thézé.
Pierre SIMONET, Bayonne.
Charles BOUE, Tarbes.
Paul BON, Anglet.
BUROSSE, Bayonne.
CAPDEVILLE, Biarritz.
CHATEAU, Pau.
Edouard DACOSTA, Bayonne.
DANTY-LAFRANCE, La Plaine-Saint-Denis (Seine).
DUMORA, Biarritz.
LABOURDIQUE, Mousserolles-Bayonne.
Maurice LAFFITTE, Paris (13e).
LE GAQ, Saint-Jean-de-Luz.
Jean PLAA, Pau.

HAUTES-PYRENEES

MM. NOGUES, sénateur, Paris (6e).
Dr DASQUE, député, Tarbes.
Dr BARATGIN, Lannemezan.
BOUE, Tarbes.
Dr DAVEREDE, Marseillan.
DUPRAT, Vic-Bigorre.
LARTET, Tarbes.
Gaston MANENT, Bagnères-de-Bigorre.
SUBERBIE, Bagnères-de-Bigorre.
ALICOT, Tarbes.
ZOUSMANN, Paris (15e).

PYRENEES-ORIENTALES

MM. DALBIEZ, sénateur, Paris (12e).
RAMEIL, sénateur, Paris (16e).
Dr ARGELLIES, Perpignan.
Jean BALAT, Perpignan.
BASSOULS, Perpignan.
BONNES, Céret.
François CARRERE, Elne.
Auguste COLOMER, Perpignan.
DEMENTE, Port-Vendres.
Joseph DENIS, Perpignan.
FOURQUET, Saint-André.
FRIGOLA, Rivesaltes.
GALLIA, Ille-sur-Têt.
GRENIER, Perpignan.
LAFONT, Millas.
HAVART, Perpignan.
MARIN, Estoher, par Vinça.
MARC-ANTOINE, Cerbère.

Joseph MARTIN, La Perthus, par Le Boulou.
J. MARTIN, Perpignan.
Joseph MORER, Paris (14e).
NOUZIERES, Perpignan.
Dr PARES, Rivesaltes.
Emile PIGNET, Paris (16e).
Guillaume RIBOU, Saint-Félin-d'Aval, par Pézillade-la-Rivière.
ROCARIES, Perpignan.
SERRA, Perpignan.
Dr SURJUS, Perpignan.
TARRIS, Céret.
Mathurin TARRIS, Perpignan.
VAQUE, Passa, par Bages.
PALMADE, Paris.
ADRET, Paris (17e).
BELLOCQ, Cerbère.
CASTEIL, Céret.
CAVAILLE, Saint-Genis-des-Fontaines, par Céret.
COMES, Perpignan.
DOUZON, Paris (6e).
FABRE, Cerbère.
JOSUE-DELMAS, Saint-Laurent-de-la-Salanque.

HAUT-RHIN

MM. Edouard DREYFUS, Mulhouse.
Jacques DREYFUS, Colmar.
Eugène HECKER, Colmar.
Maurice HIGELIN, Altkirch.
Jacques IMMER, Metzéral.
Joseph LEHMANN, Colmar.
Edouard PLETTNER, Colmar.
Charles SILBERZAHN, Mulhouse.

Pierre BERNHEIM, Mulhouse.
Alfred JOHNER, Colmar.
J.-A. LAULY, Saint-Louis.
Robert LEVY, Mulhouse.
Pierre WEHRLIN Fils, Bourtzwiller.

BAS-RHIN

MM. Georges BECKER, Strasbourg.
BRONNER, Harskirchen.
Pierre CAILLOT, Strasbourg-Robertsau.
Joseph HEINTZ, Strasbourg-Neudorf.
KERN, Benfeld.
LAUFFENBURGER, Illkirch-Graffenstaden.
Lucien MINCK, Strasbourg-Robertsau.
RAUCH, Barr.
Philippe TREBUS, Strasbourg.
Albert BECKER, Benfeld.
BENE, Sélestat.
Edmond BISCHOF, Strasbourg.
Dr EGMANN, Strasbourg.
Dr FRANCK, Strasbourg.
Marius LEGUY, Strasbourg.
NETHING, Saverne.
Adolphe SCRIBER, Strasbourg.
Adolphe WALTER, Gertweiller.

RHONE

MM. BENDER, sénateur, Paris (7e).
Justin GODARD, sénateur, Paris (7e).
Dr ROLLAND, sénateur, Paris (6e).
BARBERO, député, Lyon (6e).

Claude BRUYAS, député, Lyon (6e).
FILLON, député, Brussieu (Rhône).
Edouard HERRIOT, député, Paris.
Jules JULIEN, député, Lyon (2e).
Paul MASSIMI, député, Lyon (7e).
Paul RICHARD, député, Lyon (7e).
Maurice ROLLAND, député, Lyon (3e).
AIMOT, Lyon (3e).
BALLET, Saint-Bel.
CAMUS, Belleville.
COHENDY, Lyon (1er).
COLLEDEBŒUF, Paris (16e).
COURTOIS, Lyon (3e).
DANSARD, Lyon (7e).
ESPLETTE, Tassin-la-Demi-Lune.
GARILLANT, Saint-Germain-en-Gal (Rhône).
FALCOT, Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
FOURET, Lyon (4e).
GENIN, Lyon (5e).
Marcel GRAS, Lyon (3e).
JULLIEN, Lyon (7e).
MANDON, Lyon (2e).
NAS, La Mulatière.
PERRET, Lyon (6e).
PETIT, Lyon (1er).
PUTINIER, Lyon (1er).
SUTTY, Lyon (7e).
THEZILLAT, Lyon (7e).
THOUIN, Lyon (7e).
UMBERT, Lyon (5e).
BOURDET, Lyon (3e).
CHALLIAS, Givors.
DELFAUD, Oullins.
DELPHINET, Lyon (3e).
Dr DREYFUS, Lyon (2e).
DUCERF, Lyon (1er).
DUCHESNE, Oullins.
DUC, Lyon (2e).
FERRE, Lyon (4e).

GOUILLON, Lyon (2e).
GROSCLAUDE, Paris (16e).
GUY-AROUD, Lyon (7e).
MEYOHASS, Lyon.
MICHON, Lyon (2e).
PARET, Lyon (7e).
REY, Lyon (1er).
ROCHET-DELISLE, Lyon (1er).
THIERS, Lyon (2e).
TINTIGNAC, Lyon (6e).
TAPERNOUX, Lyon.
THOMAS, Lyon (2e).

SARTHE

MM. Joseph CAILLAUX, sénateur, Paris (16e).
ROMASTIN, député, Paris (7e).
Dr René BUQUIN, La Flèche.
PERRIN, Château-du-Loir.
CURINIER, Paris (8e).
GROULT, Le Mans.
HELLER, Paris.
MOULIN, Paris (7e).
VIAL, Paris (12e).
GEORGET, Paris (15e).

SAVOIE

MM. MILAN, sénateur, Paris (16e).
MOLLARD, sénateur, Paris (17e).
Antoine BORREL, sénateur, Paris (7e).
CARRON, député, Maisons-Alfort.
Pierre COT, député, Paris (17e).
ANXIONNAZ, Paris (14e).

Dr GAILLARD, Aix-les-Bains.
Dr JULLIAND, Chambéry.
BOULANGER, Chambéry.
BUREAU DU COLOMBIER, Chambéry.
CONTE, Chambéry.
DE LA GONTRIE, Chambéry.
MICHAUD, Chambéry.

HAUTE-SAVOIE

MM. CURRAL, sénateur, Paris (17e).
JACQUIER, député, Paris (7e).
Edouard ANDRE, Rumilly.
BERLIOZ, Rumilly.
Joseph BLANC, Annecy.
FALLION, Bonneville.
DANGON, La Thuille, et Paris (9e).
Claudius MONTESSUIT, Annemasse.
Pierre TRAPPIER, Cluses.

SAONE-ET-LOIRE

MM. BORGEOT, sénateur, Paris (6e), et Clux, par Navilly.
CHOPIN, sénateur, Paris (5e).
COCHARD, sénateur, Paris (6e), et Cuisery.
COUILLEROT, député, Paris (7e).
MAUPOIL, député, Paris (13e).
BERTHELOT, Paray-le-Monial.
BERNARD, Loisy, par Cuisery.
BIGALLET, Etang-sur-Arroux.
Claude BOURGEOIS, Chalon-sur-Saône.
BOURGEOIS, dit CONSTANTIN, Montpont.

BUGUET, Saint-Usuge, par Louhans-Banlieue.
CHANUSSOT, Saint-Germain-du-Bois.
Jacques CLEMENT, Chevagny-sur-Guye, par Laguiche.
CONTAMINARD, St-Germain-du-Plain.
COTINEAU, Auxy, par Curgy.
FOREST, Solutre-Pouilly, par Prisse.
GODIN, Tournus.
Dr GRAS, Dompierre-les-Ormes, par Matour.
GROSJEAN, Malay, par Cormatin.
GUICHARD, Saint-Martin-du-Lac, par Marcigny.
LECHENET, Ouroux-sur-Saône, par St-Germain-du-Plain.
Albert LACŒUILHE, Paris (10e), et La Coucre, par Buxy.
MARINIER, Semur-en-Brionnais.
MAUCHAMP, Chalon-sur-Saône.
MENETRIER, Verdun-sur-le-Doubs.
Emile MICHELIN, Saint-Martin-en-Bresse, par Damerey.
Urbain MICHELIN, Le Planois, par St-Germain-du-Bois.
MORIN, Digoin.
MUGNIER, Poncey, par Givry.
PARIAUD, Bergesserin, par Château.
PASSOT, Beaurepaire-en-Bresse.
PERNOT, Saint-Marcel.
PRIET, Ciry-le-Noble, par Perrecy-les-Forges.
RAYNAUD, Bourbon-Lancy.
REBOUILLAT, Pierre-en-Bresse.
REBOUX, La Vineuse, par Cluny.
ROBIN-PERRIER, Sennecey-le-Grand.
Dr ROY, Anost, par Cussy-en-Morvan.
SIRAUD, Saint-Point, par Tramayes.
THIBERT, Louhans.
VIEILLARD, Lucenay-l'Evêque.

BRUNET, Mâcon.
Roger COMBAS, Chalon-sur-Saône.
CROTTE, Charolles.
GERBE, Charolles.
Georges GOSSOT, Chalon-sur-Saône.
GOUTHIERE, Cordesse, par Lucenay-l'Evêque.
Dr LUTAUD, Mâcon.
Joseph NEYRAT, Autun.
VARLOT, Louhans.

HAUTE-SAONE

MM. André LIAUTEY, député, Paris.
AUBRY, Fresnes-Saint-Mames.
BUCK, Luxeuil.
DEVOILLE, Fougerolles.
Philippe FAURE, Boursières.
JOBLOT, Vesoul.
Georges LAMBLIN, Paris (18e).
MAILLE, Saulnot, par Champey.
MAROSELLI, Luxeuil.
MATHIS, Luxeuil.
Joseph PERRIN, Montbozon.
REBOURCET, Magnoncourt.
DUNAS.
CHENEVARD.
Louis GROSJEAN, Paris (15e).
René HOLOGNE, Vesoul.
LAMBERTY, Paris (17e).
Charles PAQUET, Vincennes (Seine).
LEPINE, Calmoutiers, par Noroy-le-Bourg.
Jules PELAY, Paris (10e).
ROBERT-LOUIS, Paris (9e).
SAIRE, Luxeuil.
LA FRANCE RADICALE, Paris (9e).

SEINE

MM. STEEG, sénateur, Paris (7e).
MOUNIE, sénateur, Antony (Seine).
Auguste GRATIEN, député, Gentilly.
MARTINAUD-DEPLAT, député, Paris (11e).
Jean PIOT, député, Paris (14e).
ADDE-VIDAL, Paris (4e).
Dr Henri AIME, Paris (8e).
ANQUETIN, Chatou (S.-et-O.).
ARTHAUD-BERTHET, Kremlin-Bicêtre.
AUGIS, Paris (14e).
BARRAUD, Courbevoie.
BARTHELEMY, Paris (17e).
BAURAIN, Levallois (Seine).
BAUZIN, Paris (8e).
Dr BEAUVOIS, Neuilly-sur-Seine.
BERNIOLLE, Paris (11e).
Ed. BESNARD, Paris.
Louis BESSE, Paris (16e).
BESSIERE, Paris (9e).
BLOCH Léonce, Paris (19e).
BRIOLAY, Joinville.
BOELTZ, Courbevoie.
BOLLOTTE, Colombes.
Robert BOS, Paris (13e).
BOSSET, Paris (5e).
BOUTY, Colombes.
BOUVIER, Paris (12e).
BRISSAUD-DESMAILLET, Paris (16e).
BRISSON, Nogent.
BURLET, Paris (3e).
André CAHEN, Paris (9e).
Salvador CAHEN, Paris.
CAUQUIL, Levallois-Perret.
CERF, Paris (9e).
COYENE, Fontenay-sous-Bois.

CHOMEL. Paris (7e).
CORNETTE. Saint-Maur.
COURTHIAL. Paris.
DECROS. Les Lilas.
DUCAS. Paris (16e).
DEMORGNY. Paris (16e).
DOUE. Colombes.
Antonin DOUZET, Paris (18e).
ENRIQUEZ, Paris (9e).
FIESCHI, Paris (9e).
FAUCON, Paris.
FOUINEAU. Paris (11e).
GALLOIS. Paris (12e).
GAUDREY-RETY, Paris (17e).
Joseph GERARD. Paris.
GERBAULT. Courbevoie.
GERMAIN. Levallois-Perret.
GOLDSKY. Paris (9e).
GOUDCHAUX. Paris (17e).
GRANDIGNEAUX, Paris (10e).
GRUNY. Paris (5e).
GUENEAU. La Varenne-Saint-Hilaire.
GUIDET. Levallois-Perret.
Dr GUILLOIS. Vanves.
Léonce GUY. Paris (4e).
HIPPEAU. Paris (6e).
Salomon HIRSCH. Le Parc-Saint-Maur.
HONNORAT. Paris (15e).
JAMET. Paris (14e).
JANIN. Levallois-Perret.
JEANRAT. Les Lilas.
KRAEMER-RAINE. Paris (16e).
LABUSSIERE. Montreuil.
LACLAVERE. Levallois-Perret.
LAFFAY. Paris (15e).
LAILAVOIX. Paris (17e).
LASKINE. Paris (8e).
LAURENS. Charenton.
Félix LAVIGNON, Paris (6e).

LEMOINE, Paris.
Victor LENGRAND, Livry-Gargan (S.-et-Oise).
LENOIR, Paris (16e).
LERAY, Paris (7e).
LEVEQUE, Paris (11e).
LEVISALLE, Paris.
Henri LEVY, Paris.
LIEUTET, Levallois-Perret.
LOISON, Saint-Maur.
LUCHAIRE, Paris (17e).
MAYRARGUE, Paris.
MASSON, Courbevoie.
METTAS, Paris (14e).
MICHAUD, Levallois-Perret.
MILLOT, Colombes.
Léon MITTIAUX, Paris (1er).
MOULINIER, Paris (5e).
NAROTZKI, Vincennes.
Emile OLIVIER, Créteil.
Georges ORY, Neuilly-sur-Seine.
Etienne OUDIN, Paris (14e).
PAYEN, Paris (15e).
PERNEY, Paris.
PETIT, Paris (12e).
André PORTE, Paris.
PIPET, Paris (13e).
PINOT, Paris (19e).
RAMET, Parc-Saint-Maur.
Colonel RAYNAL, Boulogne-sur-Seine.
REBEILLARD, Paris (2e).
Robert RENAUD, Paris (16e).
REUTER, Colombes.
Georges RICOU, Paris (8e).
Dr ROSENTHAL, Paris (8e).
Justin ROLLAND, Paris (5e).
ROUX, Paris (12e).
SECQUEVILLE, Courbevoie.
Dr Robert SOREL, Neuilly-sur-Seine.

TAILLIART, Paris (15e).
TERNOIS, Saint-Maurice.
Roger TROUSSELLER, Paris.
VARENNE, Levallois-Perret.
VEINSTEIN, Neuilly-sur-Seine.
VIDILLES, Levallois-Perret.
VIET, Paris.
VOIRIN, Paris (1er).
ALONZO, Créteil.
Marius BAUTZ, Paris (3e).
BAZERBES.
BEAUDOUX, Neuilly-sur-Seine.
BECK, Gentilly.
BERNHEIM, Paris (6e).
BYE, Paris.
BLANC, Champigny.
Ernest BLOCH, Paris (9e).
Lucien BLOCH, Paris (5e).
BOUCHERON, Paris (14e).
BOURDEAU, Paris (9e).
BOYER, Nanterre.
BRISSET, Paris (6e).
BROUILLARD, Paris.
BERROUX, Paris (18e).
CAILLET, Paris.
CALVET.
CHARPENTIER, Paris (20e).
Dr CASALIS, La Garenne.
CHALIGNE, Le Perreux.
Guy CLEMENT, Paris (13e).
Calixte COSTE, Vincennes.
COULON.
CROCHET, Paris.
COMPAROIS, Rosny-sous-Bois.
D'AZEMAR, Clamart.
KRIZWSKOSKI.
LAFFARGUE, Paris (4e).
DELISLE, Paris (12e).
DELABRE, Paris (12e).

DOUHET, Antony.
DUYORTAL, Paris (16e).
ESPIARD, Sceaux.
EUDLITZ, Boulogne-sur-Seine.
FAVERT, Les Lilas.
FOUCAULT - HARDONNIERE, Paris (10e).
FOURMONT, Clichy.
GINISTY, Fresnes.
GRASTILLEUR, Asnières.
HADDAD-LESCURE, Paris (1er).
HAAS, Paris (1er).
HENRY, Paris (15e).
JEAMBAT, Les Lilas.
JEANNIN, Paris (17e).
DE JONGH, Paris (18e).
JULY, Paris (11e).
Albert KAHN, Paris (17e).
KALIS, Nogent-sur-Marne.
KRIZWSKOSKI, Paris.
LAFFARGUE, Paris (4e).
LEGRAND, Arcueil.
LEGUET, Paris (20e).
LICHTENBERG, Bagnolet.
MAGNARD, Noisy-le-Sec.
DE MALHERBE, Paris.
MITTERAND, Paris (17e).
MAZENOU, Paris (13e).
MEAU, Maisons-Alfort.
MERAT, Montrouge.
MIGNON, Drancy.
MONY-SABLIN, Paris (14e).
MOUTET, Paris (5e).
MAILLOT, Paris (19e).
MORELLE.
ODET-DENYS, Paris (8e).
PAGET, Boulogne-sur-Seine.
PECQUERY, Paris (10e).
PITRES, Paris (10e).
PIEL.

PRANLAS-DESCOURS, Paris (12e).
QUENNOY, Créteil.
RAGUIN, Nogent-sur-Marne.
RAINE, Paris (9e).
RAULT, Paris (17e).
REGARD, Courbevoie.
REMODON, Paris (1er).
Emile REYNAUD, Les Lilas.
ROSENSTOCK, Paris (3e).
ROY, Vanves.
ROYER, Paris (14e).
RUEL, Arcueil-Cachan.
SATRAGNE, Paris.
Mme SCHWAB, Paris (17e).
MM. ROUSSEL, Asnières.
SEGOUIN.
SELVADJIAN, Levallois-Perret.
Benjamin STORA, Paris.
TABANOU, Paris (20e).
TABARY, Paris (11e).
TANCHOU, Paris (20e).
TESTAUD, Courbevoie.
TISSIER, Paris (3e).
TOUBIANA, Paris (3e).
TESSIER, Paris.
TREVES, Paris.
TOUTEE, Paris (11e).
TYTGAT, Paris (18e).
VIALARD, Charenton.
VRY, Villemonble.
WAHL, Neuilly-sur-Seine.
WEIL, Bois-Colombes.

SEINE-INFERIEURE

MM. Dr CRUTEL, député, Rouen.
André MARIE, député, Rouen.

METAYER, député, Rouen.
Léon MEYER, député, Paris (8e).
RIMBERT, député, Paris (7e).
ANGOT, Rouen.
ARNAUDTIZON, Le Havre.
CABUT, Paris.
Dr CHEVALIER, Montivilliers.
CORNIER-WILLIAM, Rouen.
GUITTET, Monville.
DE HEYN, Duclair.
JOUTEL, Paris (2e).
LINDON, Paris (17e).
Henri PAUMELLE, St-Martin-Osmonville.
Maurice POISSANT, Rouen.
Eugène RICHARD, Rouen.
René RONGIER, Petit-Quevilly.
ALAIN, Caudebec-en-Caux.
AUREY, Beuzeville-le-Grenier, par Bolbec.
BLANCHARD, Fécamp.
BLIN, Caudebec-en-Caux.
BRABANT, Rouen.
Henri CHERFILS, St-Valéry-en-Caux.
Maurice COLLET, La Mailleraye, par Caudebec-en-Caux.
Mme CRUTEL, Rouen.
MM. DELAHAYE, Caudebec-les-Elbeuf.
DELAPIERRE, Fontaine-le-Dun.
Adrien DEVISMES, Saint-Saëns.
DUBOIS, Dieppe.
DUMORT, Montivilliers.
Abel DUVAL, Rouen.
GENTON, Rouen.
GODIN, Le Havre.
HABRAN, Rouen.
HEUILLARD, Neufmarché, près Gournay.
HUE, Saint-Valéry-en-Caux.
DE JOUVENEL.

Mme JOUTEL, Paris (2e).
MM. Paul LABBE, Yvetot.
LEBEGUE, Valleroy-au-Saules, par Mattaincourt (Vosges).
LINDET, Rouen.
Sylvain MAZARS, Yvetot.
MIREBEAU, Doudeville.
Robert MOUETTE, Bolbec.
Gaston PELLETIER, Paris (17e).
Dr PERRIGAULT, Le Havre.
PETITTEVILLE, Rouen.
Jean PUECH, Neuville-les-Dieppe.
Henri ROCHE, Yvetot.
Louis ROTS, Le Havre.
SAMSON, Paris (16e).
VITTECOP, Sanvic.
TIOCH, Rouen.

SEINE-ET-MARNE

MM. Georges LUGOL, sénateur, Paris (8e).
Eugène PENANCIER, sénateur, Paris (5e).
Fernand AUGE, député, Provins.
Pierre MORTIER, député, Paris (16e).
François DE TESSAN, député, Paris (10e).
AUSSIERE, Arbonne, par Barbizon.
BARBIER, Meaux.
Gaston BERTIER, Coulommiers.
Octave BOUCHE, Nangis.
BOURRETTE, Serris, par Lagny.
Louis BRU, Lorrez-le-Bocage.
CALINOT, Voulangis, par Crécy.
Jean CHABALLE, Paris (15e).
Charles CHALAMON, Luzancy.
CHENEVAT, Dammartin.

CHEVAUGEON, Saint-Mard.
Dr CHEVROLLE, Beton-Bazoches.
Albert CHEVRON, Augers.
Paul CLEMENT, Nangis.
Dr COCHOT, La Ferté-Gaucher.
CUINAT, Paris (8e).
Eugène DAUMONT, Saint-Cyr-sur-Morin.
DEDOUCHE, Meaux.
Georges DECHAMBRE, Grisy-sur-Seine, par Bray-sur-Seine.
Aladard DEPRESLE, Meaux.
Félix DUCHESNE, Morcerf.
Gustave DUTILLET, Verdelot.
FAUVET-MAILLET, Orly-sur-Morin.
Abel GABORIAUD, Paris (8e).
GERARD, Marles-en-Brie.
HARDY, Fontenay-Trésigny.
HEILBRON, Crisenoy, par Guignes-Rabutin.
Jules HUOT, Bray-sur-Seine.
LAMBERT, La Ferté-sous-Jouarre.
Pierre LANERY, Lizy-sur-Ourcq.
LEFEBVRE, Carnetin.
René LENAY, Vaires.
Théodore LIENARD, Coulommiers.
LUCQUIN, Donnemarie.
MALGRAIN, Melun.
Victor MASSOUL, Farmoutiers.
Dr MEILLET, Rebais.
MICHEL, Avon.
MIGUET, Villenoy.
NAUDIER, Farmoutiers.
Paul NOTTE, La Ferté-Gaucher.
Arthur PAPON, Gretz.
PASCON, Argentières.
Gaston PRIEUR, Provins.
PRO, Vaux-le-Penil.
Abel PROUHARAM, Paris (16e).
ROCASSEL, Egreville.

Adolphe RUCHE, Guignes-Rabutin.
Louis SALMON, La Ferté-Gaucher.
Auguste SAUNIER, Nangis.
SIMONNET, Lagny.
Ferdinand SOUPEAUX, Fontaine-le-Port.
Paul VIE, Léchelle, par Provins.
ARNOULT, Paris (17e).
CANTIN, Brie-Comte-Robert.
COURTEILLE, Melun.
CHAMBARD, Coulommiers.
Fernand DAVID, La Ferté-sous-Jouarre.
Emile DEMATONS, Vaires.
Gérard LATAPIE, Pontault-Combault.
Paul LEVY, Provins.
Dr MATRY, Fontainebleau.
Dr MILLOT, Lizy-sur-Ourcq.
Sébastien GIDIONI, Paris.
RENGALLE, Meaux.
PAROUTEAU, Montereau.
Pierre RAVUT, Voulangis, par Crécy-en-Brie.
RIGOLLET, Chelles.
TEYSSEYRE, Paris.
René VRIGNAUD, Paris.

SEINE-ET-OISE

MM. ABEEL, Bures-sur-Yvette.
BAILLEUL, Versailles.
BENE, Paris (7e).
BERR, Versailles.
BIVERT, Epinay.
Georges BOULAY, Palaiseau.
BRANCHE, Livry.
BOILEAU, Conflans-Sainte-Honorine.
Vital CHATEL, Chatou.

COREIL, Paris.
Hubert COUQUET, Courbevoie.
Léon COLLET, Paris.
CANY, Nogent-sur-Marne.
COTE, Gagny.
BERREAU, Essonnes.
DELANOE, Corbeil.
DREVET, Corbeil.
FAURE, Alnay.
FONTENY, Paris.
GRIZEL, Corbeil.
LAGOUTTE, Franconville.
LE FOYER, Paris.
LEGRAND, Versailles.
LEJEUNE, Arpajon.
LEMAGNY, Versailles.
LECLERC, Sartrouville.
MAZELAYGUE, Pontoise.
Alphonse MONTJALLON, Champcueil.
MOUSSEAU, Jouy-en-Josas.
OBLIN, La Garenne.
NICOLETTIS, Paris (16e).
PERNAIN, Clichy.
PEZZINI, Argenteuil.
PLATEAU, Ermont.
ROQUET, Saint-Germain.
RIQUIEZ, Corbeil.
André SIMON, Bruyères-le-Châtel.
SEYFRIED, Versailles.
TERRAY, Villiers-Adam.
TROUVE, Ablis.
VALENTIN, Neuilly-sur-Seine.
WORMS, Versailles.
Adolphe BONY, Paris.
BUREAU, Ermont.
BURON, Saulx-les-Chartreux.
BOUVERET, Epinay-sur-Orge.
SAINT-BRYS, Neuilly-sur-Seine.
CARON, Argenteuil.
Pierre COUQUET, Essonnes.

CHARZAT, Pontoise.
COULOMBEL, Sartrouville.
COUTURIER, Montesson.
Mme DETOLLE, Viroflay.
MM. DETOLLE, Viroflay.
FRIES, Conflans-Sainte-Honorine.
GAUDIN.
GIRARDIN, Eaubonne.
GIBERT, Paris.
GIORDANI, Paris.
GILBERTON, Rueil.
LE GALL, Versailles.
HELLER, Villemoisson-sur-Orge.
JEUNET, Saint-Germain-en-Laye.
LEROY.
LEFEVRE, Montmorency.
LAUNAY, Vaucresson.
LAGEAT, Paris.
MAILLARD, Essonnes.
MARCHAND, Draveil.
MOISSET, Noisy-le-Grand.
ROUGELOT, Sartrouville.
ROMIGNOT, Viry-Châtillon.
TINSEAUX, Arpajon.
VITENBERG, Enghien-les-Bains.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, Saint-Léger-les-Domart.
DELABIE, député, Bouvaincourt-sur-Bresle.
LALLEMANT, député, Amiens.
Gilbert CARPENTIER, Deuil (S.-et-O.).
CARRE, Equancourt.
DUBOURGUIER, Flixécourt.
D[r] FRANCQ, Amiens.

Gustave GAILLARD, Forêt-Moutiers, par Rue.
GOUDARD, Belloy-sous-Somme, par Picquigny.
LECAT, Friancourt, par Béthencourt-sur-Mer.
TERNOIS, Abbeville.
DELICQUE, Abbeville.
DERLOCHE, Ault.
Gilbert JULES, Amiens.
LOURIA, Amiens.
REGNIER, Roye.
ROUX, Amiens.
Hubert DUBOIS, Paris (14e).

TARN

MM. ANDRIEU, sénateur, Albi.
COMPAYRE, député, Paris (7e).
COUDERT, député, Paris (7e).
MALRIC, député, Paris (7e).
Xavier BONNERY, Castelnau-de-Montmiral.
BOUNES, Lagrave, par Gaillac-Banlieue.
CAMBEFORT, Montels, par Cahuzac-s.-Vère.
Raoul DUZAC, Cambon-les-Lavaur.
Albert FOURES, Albi.
Louis JOLY, Albi.
Julien LESTANG, Gaillac.
Dr LOUBAT, Gaillac.
Louis RASCOT, Albi.
Emile REBERGA, Mazamet.
Alban ROSSIGNOL, Albi.
Raymond GRIMAL, Paris (16e).

TARN-ET-GARONNE

MM. Roger DELTHIL, sénateur, Paris (18e).
Ferdinand AUGE, député, Mas-Grenier.
Etienne BARON, député, Lauzerte.
DAILLE, député, Montpezat.
Faustin BESIERS, Castelsarrasin.
Irénée BONNAFOUS, Montauban.
Guy BOURSIAC, Paris (14e).
Ernest BOUSQUET, Montauban.
Charles CAPERAN, Montauban.
Albert DAILLE, Montpezat-de-Quercy.
J.-B. DUPETROUS, Montauban.
Joseph FLAMENS, Castelsarrasin.
Léo PRESSEQ, Meauzac.
SARNY, Paris (11e).
VEYRAC, Montauban.
DULAUT, Montauban.
ISSANCHOU, Barry-d'Islemade.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET, député, Paris (8e), et Belfort.
ACKERMANN, Delle.
P. DREYFUS-SCHMIDT, Belfort.
HELMINGER, Paris (10e).
LAURENT-THIERRY, Belfort.
Emile PY, Belfort.
AUBRY, Belfort.
CARON, Paris.
FIEROBE, Belfort.
LEFRANC, Belfort.

VAR

MM. Louis MARTIN, sénateur, Paris (5e).
Pascal BALDASSARI, Toulon.
Charles BOYER, Aups.
Abel CRAISSAC, Sanary.
EVESQUE, Lorgues.
GENSOLLEN, Hyères.
MOUDET, Draguignan.
Victor PEYTRAL.
J.-B. SIMON, Six-Fours-la-Plage.
TOURTIN, Mazaugues.
CAUVIN, Cogolin.
Georges D'ESMENARD, Toulon.
FOUCOU, Compiègne (Oise).
FOURNIER, Les Arcs.
LATIERE, La Roquebrussane.
Marcel MASSE, La Seyne.
VERSTRAETE, Saint-Raphaël, et Paris (16e).

VAUCLUSE

MM. Louis SERRE, sénateur, Paris.
TISSIER, sénateur, Paris.
Edouard DALADIER, député, Paris.
GUICHARD, député, Paris.
ROUMAGOUX, député, Paris (7e).
CHASSAING, Avignon.
Ulysse FABRE, Vaison-la-Romaine.
GONNET, Camaret.
RUVENHORST, Avignon.
SOULIER, Sorgues.
Maurice ALAVOINE, Avignon.
Félix AUBERY, Carpentras.

Raphaël BALESTER, Orange.
Raphaël BONNEFOY, Rustrel.
BORRELY, Carpentras.
BREMONDY, Apt.
CHAZELON, Avignon.
GENEBRIER, Paris.
Marcel CLAPIER, Paris.
DIARD, Orange.
DURAND, Paris.
Raphaël FELISSIAN, Apt.
Raphaël LAUTIER, Avignon.
REYNAUD, Orange.

VENDÉE

MM. Achille DAROUX, député, Paris (7e).
Louis BLANCONNIER, La Roche-s.-Yon.
Victor BOISDE, La Roche-sur-Yon.
Georges BONNEAU, Paris (6e).
Gérard RENAUD, Paris (16e).
Gérard STRAUSS, Paris (17e).
BROSSIER, Commequières.
Dr PABŒUF, Luçon.

HAUTE-VIENNE

MM. BETOUT, Bessines.
GARCEAUX, Bellac.
GLOUMEAU, Limoges.
MAZURIER, Château-Ponsac.
MEILLAUD, Bessines.
PENOT, Bellac.
PLANCHAT, Les Cars.
THOUMIEUX, Limoges.

TIMBAL, Bellac.
Firmin SANTOUR, Saint-Germain-les-Belles.
Daniel BARLET.
FERRIEN, La Chapelle-Saint-Martial (Creuse).
LAGANNE, Saint-Yrieix-la-Perche.
Antony MAZEYRIE, Limoges.
MISINES, Bessines.

VIENNE

MM. Pierre COLOMB, député, Civray.
Gaston HULIN, Poitiers.
AGUILLON, Mircheau.
BONNET, Couche-Vérac.
EMERY, La Trímouille.
GIRAULT, Buxerolles, par Poitiers.
Georges MAURICE, Poitiers.
MORAIN, Poitiers.
MYARD, Civray.
Louis RIPAULT, Paris.
Fernand VIAUX, Poitiers.
Dr ROUX, Latille.
GANNE, Châtellerault.
LAMOUR, Poitiers.
LHOTTE, Durtol (Puy-de-Dôme).
MAILLET, Civray.
POUVRASSEAU, Paris.
SALMON, Paris (5e).

VOSGES

MM. ELBEL, député, Paris (7e), et Saint-Dié.
Camille PICARD, député, Paris (5e).

RUCART, député, Paris, et Epinal.
BALLAND, Damas-aux-Bois.
BERTRAND, Saint-Dié.
BLONDEL, Lamarche.
BONNEL, Chatenois.
CHARTON, Gérardmer.
CLAUDE, Dorney.
DUPHAND, Neufchâteau.
FIELLER, Bussang.
LALEVEE, Gérardmer.
LINGE, Bulgneville.
MATHIEU, Bains-les-Bains.
OREFICE, Bruyères.
PATARD, Epinal.
POIGNAND, Saint-Dié.
PORTERAT, Mirecourt.
VENARD, Remiremont.
Charles WEILL, Raon-l'Etape.
GHIER, Châtel-sur-Moselle.
BAZIN, Mirecourt.
Roger BLOCH, Rambervillers.
CACHOT, Granges-sur-Vologne.
Mme CHEVALIER, Paris (7e).
MM. COLNAT, Saint-Dié.
CROSSI, Epinal.
JACQUEREZ, Saint-Dié.
Gustave MARTIN, Remiremont.
RICHY, Saut-le-Cerf, Epinal.
F. SCWAB, Saint-Dié.
SCHWANDER, Epinal.
THIEBAUT, Brouvelieures.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur, Paris (16e), et St-Bris-le-Vineux (Yonne).
Henri HAMELIN, sénateur, Joigny.

Simon BOUCHET, Thèmes, par Cézy.
DELACOUR, Saint-Fargeau.
DOREAU, Saint-Sauveur-en-Puisaye.
Albert GARNIER, Joigny, et Paris (11e).
TRUCHON, Sens.
Fernand FOUGEU, Sens.
Emile GARNIER, Chichery, par Laroche-Saint-Cydroine.

ALGERIE

MM. ABOULKER, Alger.
CHANSAREL, Paris (16e).
FUSTER, Alger.
LAGET, Alger.
LEGENDRE, Alger.
E. LOMBARDI, Alger.
G. LOMBARDI, Alger.
MALLET, Alger.
MOULIN, Alger.
PAOLI, Alger.
SARRAMEGNA, Alger.
WEIMANN, Alger.
ZEVACO, Alger.
Marius BENSAID, Arba.
Antoine DELPIS, Alger.
Rico FENASSE, Bal-el-Oued (Alger).
FOLACCI, Paris (20e).
Emile FOURGOUS, Bab-el-Oued (Alger).
Elie JONATHAN, Bab-el-Oued (Alger).
Emile LECA, Alger.
Marcel LOUFRANI, Alger.
J.-P. LUCIANI, Alger.
Louis PASCAL, Hussein-Dey (Alger).
Jean TISSIER, Hussein-Dey (Alger).
Mme VARENNE, Levallois-Perret (Seine).
M. Roland GIRODON, Alger.

CONSTANTINE

MM. Paul CUTTOLI, sénateur, Paris (6e).
Jules CUTTOLI, député, Paris (6e).
Emile LEDERMANN, Philippeville.
Léon ISRAEL, Paris (3e).
WAGNER, Paris (16e).

ORAN

MM. André DUZAN, Oran.
Gaston GANDOLPHE, Oran.
Alfred LISBONNE, Sidi-Bel-Abbès.
Gaston LISBONNE, Sidi-Bel-Abbès.
Edouard AUZAS, Oran.
Charles BENGUIGUI, Oran.
Georges BEER, Paris (17e).
COCHET, Rueil-Malmaison.
GALLET, Oran.
M. GHOZI, Tlemcen.
LECTEZ, Saint-Raphaël (Var).
Jean PARIENTE, Oran.
Emile RENAUDIN, Paris (17e).
Emile RIGAN, Oran.

MAROC

MM. Emile MARAZZANI, Casablanca.
Marcel RIVOLLET, Casablanca.
Eugène ROLLAND, Casablanca.
André VALABREGUE, Casablanca.
Dr CHAPUIS, Fez.
André GREVIN, Casablanca.

Albert JOUFFRAY, Dar Debibagg, Fez.
JOURNEY, Meknès.
LAOUST, Rabat.
Gaston MAURICE, Paris.
PANTOUSTIER, Beni-Mellal.
PINELLI, Oued-Zem.
Louis TAQUREL, Casablanca.

COCHINCHINE

MM. MORIN, Colombes.
RECEVEUR, Nanterre.

SAIGON

MM. HARDIN, Saïgon.
Pierre SEURIN, Saïgon.

MADAGASCAR

MM. Georges PIERME, Paris (9e).
Adrien VALLY, Tananarive.
Albert BAYET, Paris (6e).
André ENFIERE, Paris (6e).
Georges TALVAS, Paris (17e).

LA REUNION

MM. BOUSSENOT, Paris (16e).
ALYPE, Paris (16e).

SENEGAL

MM. A. VALENT.
Paul WALL, Paris (9e).

TUNISIE

MM. Albert KARILA, Tunis.
Robert SCEMAMA, Tunis.
Roch ARRIGHI, Gabès.
Vincent CASANOVA, Tunis.
CLABE, Sousse.
HONTEBEYRIE, Paris (6e).
Jean LAURIER, Tunis.
Paul LUCIANI, Tunis.
Charles SANTUCCI, Tunis.
SCHUH, Bizerte.
GUISTI, Paris (16e).

DAKAR

MM. COIFFARD, Paris (15e).
Paul DEYRIS, Paris (17e).
Max ISRAEL, Paris (10e).
THEVENIN, Paris (6e).

GUYANE

MM. MONNERVILLE, député, Paris 17e.
BOULNOIS, Paris (3e).
Géo MEYER, Paris (8e).

GUADELOUPE

MM. GRAEVE, député, Paris (6e).
ARCHIMEDE, Morne-à-l'Eau.
FIDELIN, Pointe-à-Pitre.
MARIE-CLAIRE, Basse-Terre.
NEMAUZAT, Basse-Terre.
ROMANA, Le Meule.
Georges COULON, Paris (16e).
Edouard GERANTON, Paris (1er).
Roger HUSS, Paris (13e).

———

TABLE DES MATIÈRES



PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE

31e CONGRÈS

